



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

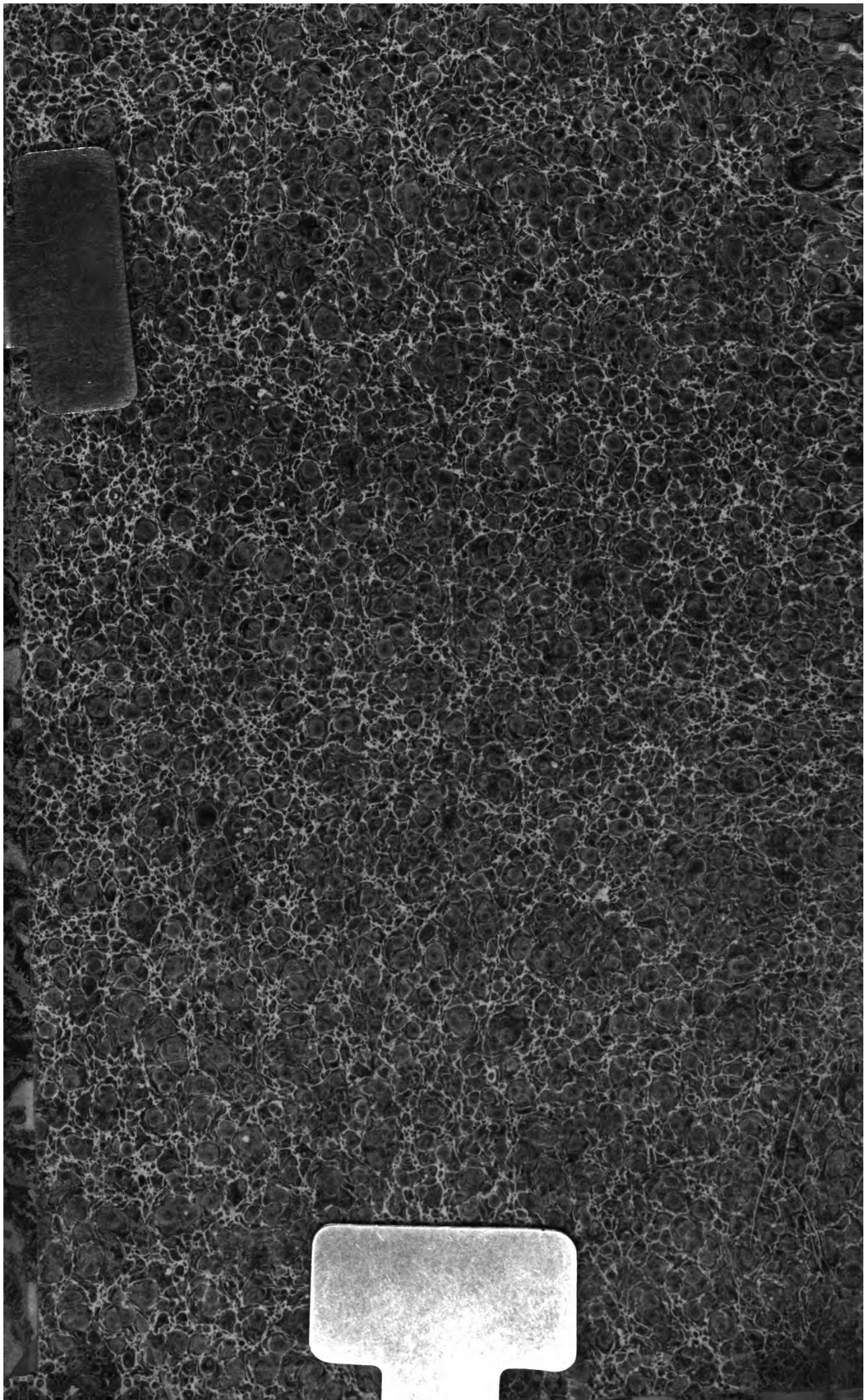
For more information see:

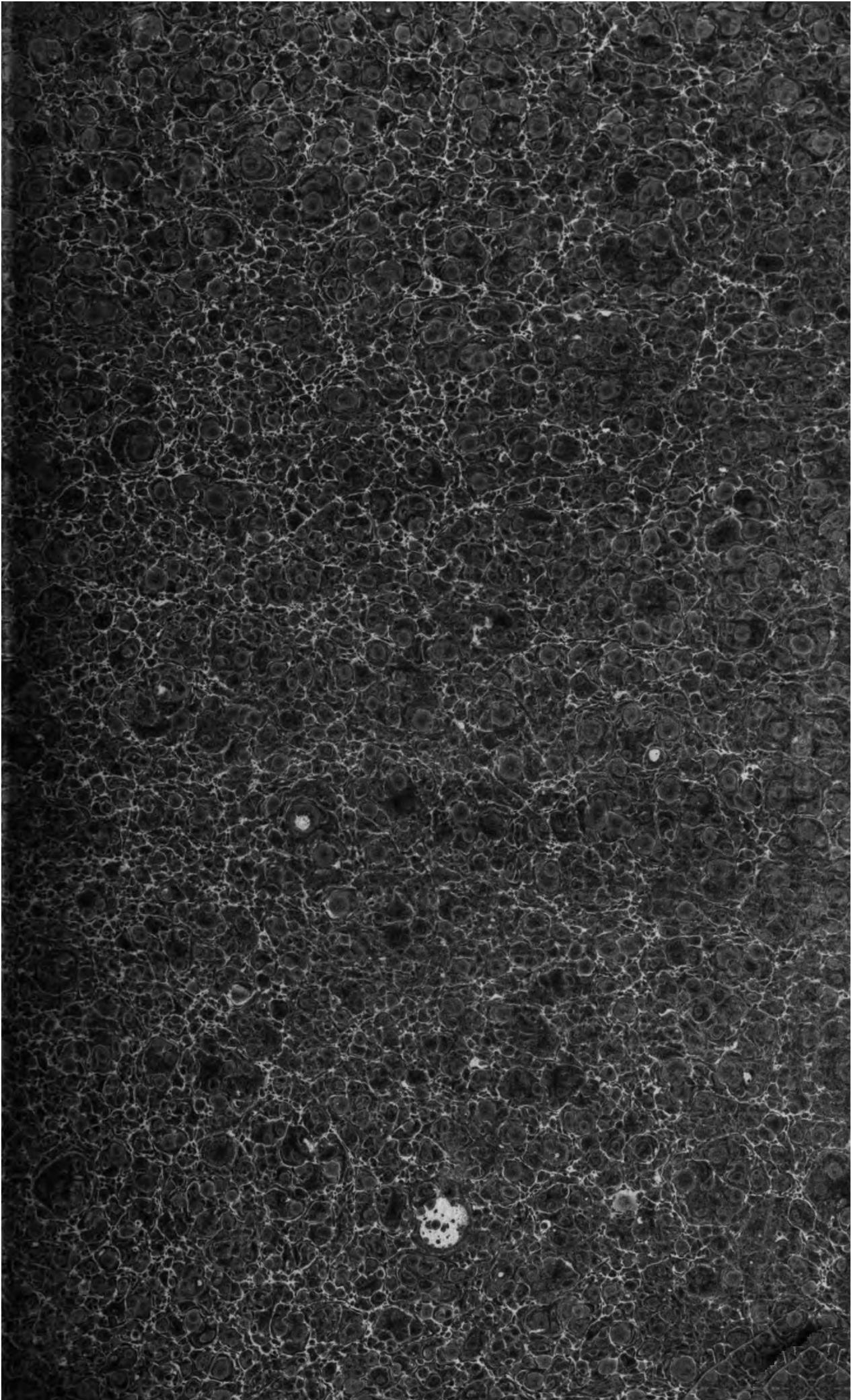
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

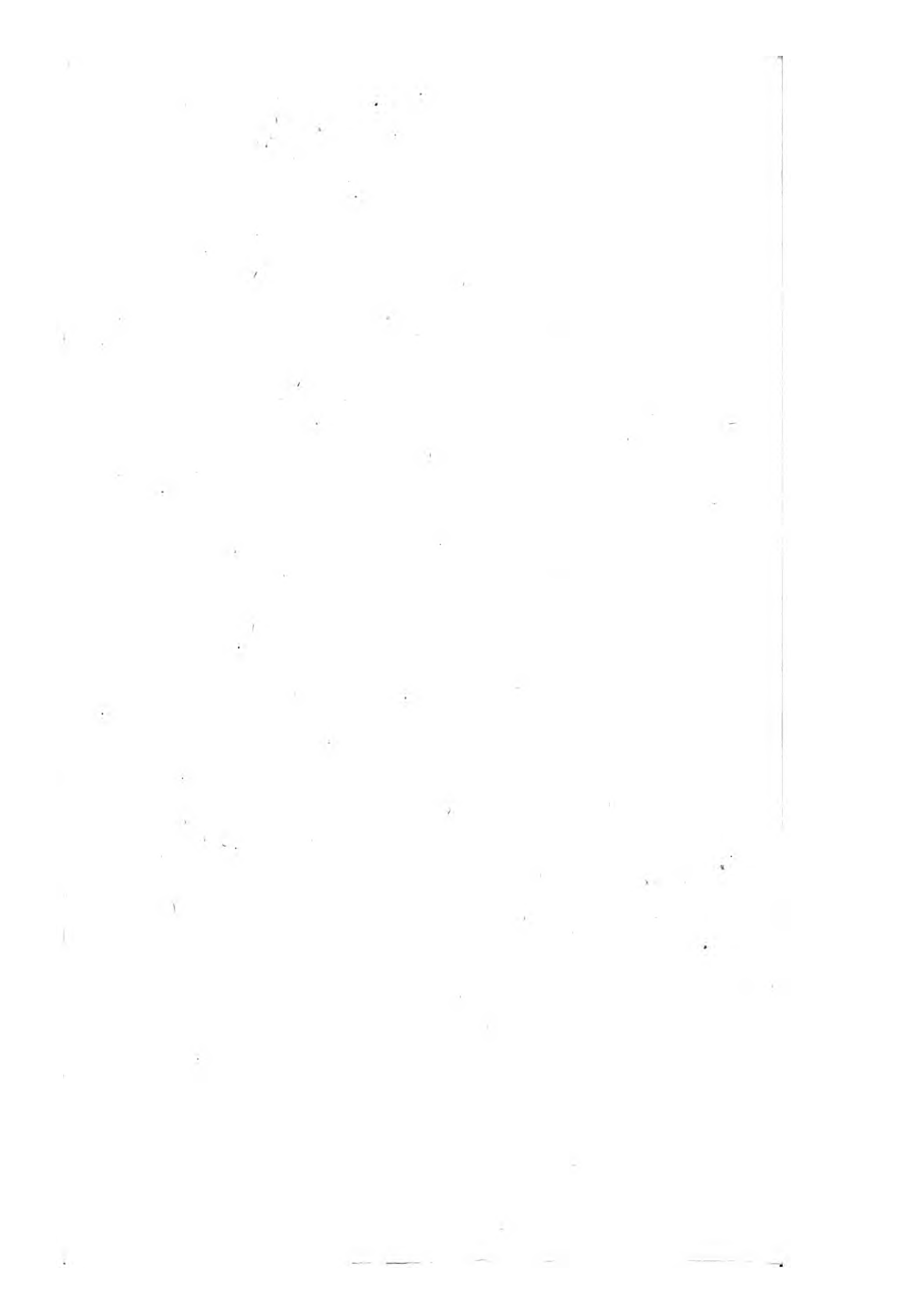






8.º Σ. 943.

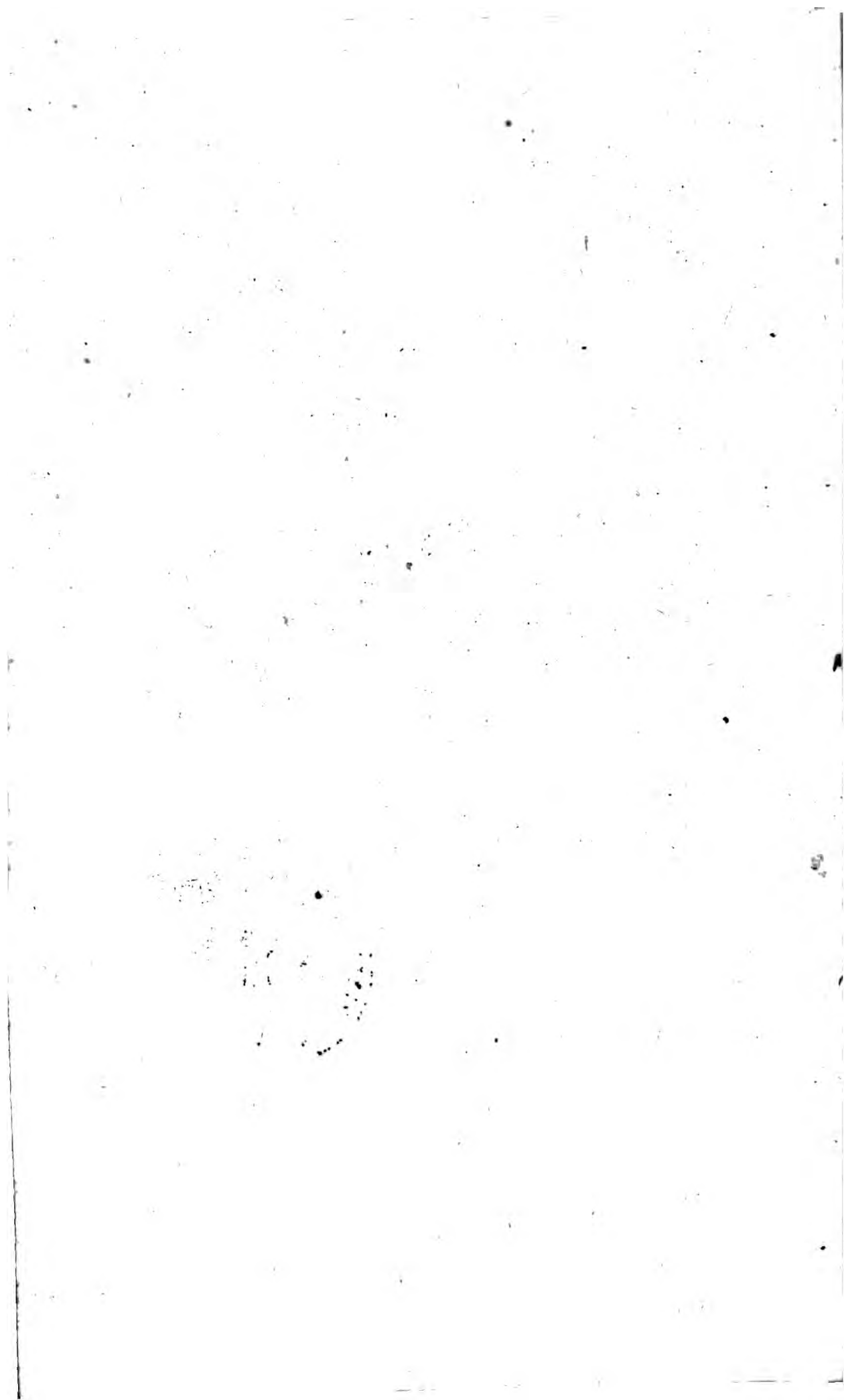




**VICTOIRES
CONQUÊTES**

DÉSASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES

DES FRANÇAIS.



VICTOIRES CONQUÊTES

DESASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES

DES FRANÇAIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'À ET COMPRIS

LA BATAILLE DE NAVARIN

PAR UNE SOCIÉTÉ DE MILITAIRES

ET DE GENS DE LETTRES.

Suum cuique decus posteritas rependit.

TACITE, *Annales*, liv. IV, 35.

Seconde Édition et seconde Publication
ornée de Cartes et de cent cinquante-deux Portraits.

TOME VINGTIÈME.

1801 - 1803.

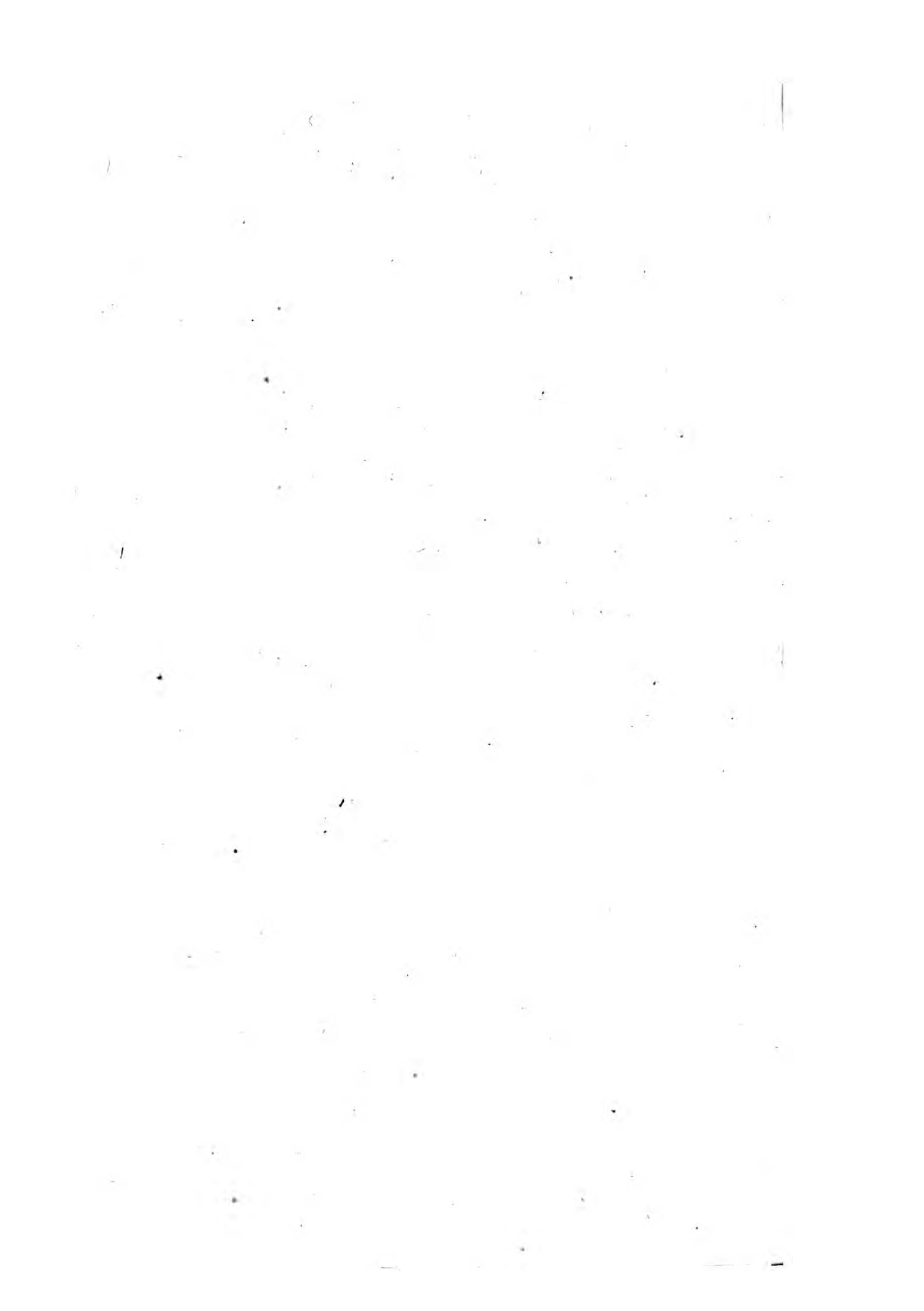
PARIS

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE

RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXX.





PLANS

CONTENUS DANS LE TOME QUATORZIÈME *

	Pages
CARTE de l'île d'Elbe (planche quadruple).	123
Plan du combat naval d'Algésiras (planche double). . .	159
Plan des attaques de la flottille de Boulogne.	173
Carte de la partie française de Saint-Domingue (planche double).	228
Plan des attaques de la Crête-à-Pierrot (planche double).	287

* Tous ces Plans sont dressés par M. Ambroise TARDIEU, d'après le texte même, et d'après les meilleurs matériaux, tant publiés qu'inédits.

TABLE

DES

CHAPITRES DU QUATORZIEME VOLUME.

CHAPITRE XX.

1801.	An ix.		Pages.
Février.	Pluviose.		
7	20	Traité de Lunéville; préparatifs du premier consul contre l'Angleterre, etc., etc...	1
Mai.	Floréal.		
14	24	Suite des événemens en Egypte; détails sur la conduite du général Menou; expédition et débarquement des Anglais; combats en avant d'Alexandrie; prise du fort d'Aboukir; bataille de Canope; les Anglais occupent Rosette; combat et évacuation de Rahmanieh; blocus d'Alexandrie, etc.	21
Sep.	Fr. et Ven.		
		Le général Belliard marche à la rencontre de l'armée du grand-visir; les Français évacuent Damiette, les forts de Lesbey et de Bourlos; mort de Mourad-Bey; convention du Kaire; capitulation d'Alexandrie; fin de l'expédition d'Egypte.	73
Octobre.	Brum.		
		Traité de paix définitif avec le roi de Naples; expédition de l'île d'Elbe par les Français; siège de Porto-Ferraio, etc.	118

CHAPITRE XXI.

Septem.	Vendém.		
29	7	Situation politique du Portugal vis-à-vis de la France et de l'Angleterre; intrigues du premier consul auprès de la cour d'Espagne à ce sujet; marche d'une armée française vers les frontières de Portugal; traité de paix entre cette dernière puissance et la France.	131

TABLE DES CHAPITRES.

vij
Pages.

1801.	An ix.		
Septem.	Vendém.		
29	7	Evénemens maritimes dans le cours de l'année 1801 ; expédition de l'amiral Ganteaume dans la Méditerranée ; combat naval d'Algésiras ; combat du détroit de Gibraltar.	148
		Menaces et préparatifs d'une descente en Angleterre ; attaques infructueuses de l'amiral Nelson contre la flottille française devant Boulogne.	169
1801.	An x.		
Octob.	Vendém.	Préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre.	178
Octob.	Vendém.	Traités de paix avec la Russie , la Turquie , la Bavière , etc.	194

CHAPITRE XXII.

		Changement dans le gouvernement des républiques batave , helvétique et cisalpine.	202
Mars.	Germinal.		
27	6	Traité de paix d'Amiens entre la république française , l'Angleterre , l'Espagne et la république batave.. . . .	209
1802.	An x.		
Mai.	Floréal.		
19	29	Concordat avec le pape ; consulat à vie ; instruction publique ; institution de la légion d'honneur.	221
Avril.	Floréal.		
30	10	Précis de l'expédition de Saint-Domingue ; première époque , jusqu'à la soumission du général noir Toussaint-Louverture... .	228
Août.	Fructidor.		
		Expédition du général Richepanse à l'île de la Guadeloupe ; soumission des nègres révoltés dans cette colonie , etc.	293
1803.	An xii.		
Décemb.	Frim.	Suite de l'expédition de Saint-Domingue ; deuxième époque , jusqu'à l'entière évacuation de la colonie par les Français.	302

TABLE

ALPHABÉTIQUE

De tous les noms de Français ou étrangers, et de tous les corps désignés dans le quatorzième volume.

A	
Abercromby (sir Ralph), 37, 41, 44, 55, 59, 138, 149, 152.	Bardet, 314, 316.
Agé, 243, 244, 264, 265, 267.	Barlow (Robert), 154.
Airey, 126, 127, 128, 130.	Barquier, 332.
Alexandre 1 ^{er} , 118, 120, 186, 188, 195, 196, 197.	Baudot, 53.
Alquier, 119, 122.	Béatrix (archiduchesse), 11.
Amour-de-Rance, 284.	Bedout (contre-amiral), 318.
Andréossi, 15.	Belaire, 290, 308, 309.
Anhouil, 310.	Bellegarde, 16.
Araujo (d'), 132.	Belliard, 43, 57, 58, 61, 63, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 91, 92, 94, 95, 101, 102, 103, 198.
Arcode (comte de Marcow), 196, 197, 198.	Benezech (préfet), 322.
Arena (adjudant-général), 2.	Bertrand (chef de brigade), 99.
Augereau, 17, 178.	Bickerton (amiral), 151, 152.
Azzara (Joseph-Nicolas, chevalier d'), 209, 210, 219.	Bodélin (capitaine), 41.
B	Bonaparte, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 46, 61, 72, 86, 97, 101, 102, 108, 118, 122, 124, 125, 126, 127, 131, 132, 133, 134, 135, 156, 138, 140, 141,
Bachelu (commandant du génie), 287.	
Baird, 79, 80.	

TABLE DES NOMS.

ix

142, 143, 144, 145, 148,	Célestin, 269.
149, 150, 152, 154, 156,	Cercley, 319.
158, 162, 169, 170, 172,	César, 116.
174, 178, 179, 180, 182,	Chanlatte, 244.
183, 184, 185, 186, 187,	Charles (archiduc), 11.
188, 193, 195, 196, 197,	Charles III, 210.
198, 199, 200, 201, 202,	Charles IV, 243.
203, 204, 205, 206, 207,	Chatre (la), aide-de-camp,
208, 209, 210, 219, 221,	261.
222, 223, 224, 225, 226,	Christine (archiduchesse), 11.
227, 237, 246, 247, 248,	Christophe (général noir), 258,
250, 252, 253, 254, 260,	259, 261, 262, 272, 278,
265, 269, 273, 276, 277,	279, 280, 281, 282, 289,
292, 293, 294, 295, 296,	290, 291, 305, 310, 313,
307, 311, 312, 321, 322,	314, 331, 332.
330.	Claparède, 271.
Bonaparte (Lucien), 133,	Clausel, 313, 316, 322.
145, 147, 225.	Clerveaux, 271, 272, 305,
Bonaparte (Joseph), 6, 12,	309, 310.
209, 210, 219, 221.	Clinton (colonel), 143.
Boudet, 257, 264, 265, 266,	Cobentzel (comte Louis de),
267, 268, 269, 270, 281,	3, 5, 12.
283, 284, 285, 286, 287,	Cochon (ministre de la police
289, 291, 292, 312, 320.	générale), 132.
Boussart, 54, 110.	Coisnon, 273, 277, 278.
Bouvet (contre-amiral), 296.	Coote (major-général), 37,
Boyeldieu (capitaine), 41.	109, 110.
Boyer, 71, 72.	Cornwallis (lord), amiral, 151,
Boyer (mulâtre), 236.	209, 210, 219, 220.
Brave (Toussaint), 310.	Coster (commissaire de jus-
Brésil (prince du), 138, 139,	tice), 294, 295, 301.
140.	Coutinho (Louis Pinto de
Bron, 36, 42, 44, 49.	Souza), 140.
Brune, 4, 16, 17, 31.	Cumberland, 326.
Buron, 178.	Cypriano-Bibeiro, 145, 147.

C

Cagnet, 315.
Calder-Robert, 152.
Caprara (cardinal), 222.
Caugé, 318.
Cavalier (chef de brigade),
68, 69, 70, 96, 100.
Cavan (lord), 37.

D

Damas, 52, 71, 72.
Darbois, 314.
Darmagnac, 109, 110.
Daure, 29, 71, 72, 322.
Debelle, 280, 281, 282, 283,
284, 285, 286.
Delban, 267.

Delegorgue, 43, 65, 110.

Delgresse, 300, 301.

Delille, 115.

Delzons, 110.

Desaix, 73.

Desfourneaux, 152, 153, 154,
279, 281, 282, 283, 288.

Dessalines, 241, 264, 268,
269, 270, 272, 282, 283,

284, 285, 286, 288, 290,
291, 303, 305, 308, 310,

313, 314, 325, 326, 327,
330, 331.

Destaing, 48, 51, 71, 101,
110.

Devaux, 161, 284.

Dewinter, 178.

Dolder, 204.

Domage, 270.

Donzelot, 43, 85, 87, 89, 94.

Dordelin, 151.

Dorsenne-Lepaige, 41.

Doyle, général, 37, 66, 68.

Dugua, 285, 286, 287.

Duguet, 154.

Dumanoir, 158, 162, 163.

Dumas, 142, 148, 169, 194,
228, 302.

Dumesnil (J. P.), 279.

Dumoutier, 279.

Dundas, 179.

Dupas, chef de brigade, 85,
86, 87.

E

Elgin (lord), 24.

Eppler, 51, 106, 110.

Esseyd-Ali-Effendi, 195, 198,
200.

Estève, 28.

F

Faultrier, 110.

Ferdinand (archiduc), 11.

Ferdinand IV, 155.

Ferou, 316, 318, 319, 320.

Ferrand, 326, 330.

Ferrari, 306.

Finch, 37.

Fourcroy, 224, 225.

François 1^{er}, 8, 21.

François II, 3, 4, 5, 6, 7, 8,
9, 10, 12, 16.

Fressinet, 321, 324, 326.

Friant, 35, 37, 38, 39, 40,
41, 42, 43, 44, 45, 46,

48, 52, 53, 55, 98, 101,
108, 110.

Fugières, 59, 60, 62, 110.

G

Ganteaume, 32, 45, 63, 96,
97, 98, 126, 148, 150, 151,

152, 153, 154, 155, 156,
157, 158, 239, 249, 251.

Garcia (don Joachim), 244,
245.

Genies (Saint-), 99.

Geoffroy Saint-Hilaire, 115.

George, roi d'Angleterre,
232.

Gobert, 298, 299, 300.

Godoi, prince de la Paix, 20,
133, 136, 137, 139, 140,

141, 142, 158.

Gonsalvi, 221.

Gortz (comte de), 144.

Gouvion Saint-Cyr, 136,
143, 144.

Granville, 278.

Gravina, 249, 250.

Grenville (lord), 179.

Gueffrand, 318.

Guicciardi, 208.

H

Habert, 112.

TABLE DES NOMS.

xj

Hadgi-Jussuf-zia (visir), 24, 25, 33, 34, 35, 46, 58, 61, 63, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 87, 88, 94, 155.
 Hallowel, 157.
 Hamilton, 114, 115, 116.
 Hardy, 257, 263, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 287, 289.
 Harvey, amiral, 51.
 Hausser, 51.
 Hawkesbury (lord), 130, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 192, 193.
 Hédouville, 230, 231, 232, 233.
 Hénin (d'), 285.
 Hide, amiral, 194.
 Hope (John), 94.
 Humbert, 263, 271, 280, 282.
 Hurto, 318.
 Hussein (pacha), 24, 34, 37, 59, 60, 78, 80, 87, 89, 93, 94, 103.
 Hutchinson (Hely), 37, 52, 59, 62, 63, 65, 66, 74, 78, 79, 80, 81, 88, 94, 101, 103, 109, 112, 113, 114, 115.

I

Idlinger, 242.
 Ignace, 297, 300.
 Isaac-Bey, 89, 94.

J

Jean-Louis-François, 319.

K

Keith, amiral, 37, 41, 94, 109, 151, 152, 157.

Kerverseau, 244, 257, 270, 326, 330.
 Kléber, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 33, 34, 35, 36, 58, 71, 72, 76, 86, 87, 95, 149.
 Konn, 176.
 Kraddock, 37.

L

La Caille, 298.
 Lacombe, 268, 288.
 Lacrosse, contre-amiral, 294, 295, 301.
 Lacuée, 97, 154.
 Lacroix (Pamphile) 228, 252, 241, 242, 246, 263, 267, 283, 284, 286, 287, 288, 290, 310, 311.
 Lacroix, 61.
 Lafitte, 154.
 Lafortune, 284.
 Lagrange, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 73, 76, 85, 87.
 Lalonde, 161, 164.
 Lamartinière, 268, 288.
 Lanjuinais, 224.
 Lanusse, 36, 42, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 52, 53.
 Laplume, 269, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 320, 321.
 Lapoype, 326.
 Larrey, 110, 116.
 Latouche-Tréville, 170, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 249, 250, 253, 254, 255, 257, 266, 267, 284, 322.
 Lauriston, 193.
 Levachew, 118.
 Lavalette, 324, 325, 329.
 Laveaux, 229.
 Lawson, 57.

- Lear, consul, 259.
 Lebrun, 257, 258, 259, 272.
 Leclerc, général, 143, 144, 248, 249, 252, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 271, 272, 273, 274, 277, 278, 279, 280, 282, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 298, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314.
 Leclerc, chef de bataillon, 41.
 Lefevre, 110.
 Léon x, 221.
 Léopold II, 8.
 Leroi, 110.
 Lescalier, préfet, 294, 295, 301.
 Lettrée, 179.
 Linois, 158, 159, 162, 163, 164, 169, 249, 251.
 Louverture (Toussaint), 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 263, 265, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 288, 289, 290, 291, 292, 302, 304, 305, 306, 307, 312, 313, 326.
 Louverture (Isaac), fils, 277, 279.
 Louverture (Placide), fils, 279.
 Louverture (Paul), frère, 270.
 Louverture (Paul), neveu, 310.
 Ludlow, 37, 39.
 Luillier, 41, 112.
- M
- Macdonald, 17.
 Mafrant, 319.
 Magendie, 154.
 Magon, 257.
 Maitland, 231, 232.
 Mariotti, 124, 125, 126.
 Martin, 95.
 Martinet, 41.
 Massaredo, amiral, 162, 163.
 Maurepas, 271, 280, 281, 282, 288, 305, 311.
 Mauvielle, évêque, 271.
 Melzy, 208.
 Menou, 21, 22, 25, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 42, 43, 46, 47, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 76, 79, 83, 84, 85, 94, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 312, 317.
 Michel, 237, 239.
 Michereaux, 119.
 Mitchell, amiral, 253.
 Modène (duc de), 7.
 Moïse, 224, 256.
 Moncousu, 161.
 Moore, 37.
 Morand, 35, 89, 94.
 Moreau, 14, 17.
 Moreno (don Juan), amiral, 158, 163, 164, 165, 166.
 Morier, 24.
 Mourad-Bey, 29, 33, 34, 57, 73, 76, 77, 78.
 Murat, 17, 32, 118, 119, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 155.
 Murray, 79, 80.

TABLE DES NOMS.

xij

N

Nelson, 159, 169, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 194.
Nether-Wood, 317.
Noailles, 326, 328, 329.
Novel, 72.

O

Osman-Bey-el-Bardissi, 33.
Osman-Bey-el-Tamburdji, 77, 78, 80, 89, 94.
Otto, 130, 174, 179, 181, 183, 186, 192, 193.

P

Pageot, 326.
Palerne, 300.
Pambour, 285, 287.
Parker, 115, 176, 194.
Paul 1^{er}, 194, 195, 196.
Pélage, 294, 295, 296, 297, 298.
Petiet, 205.
Pétion, 236, 240, 331, 332.
Pévrieux, 175, 176.
Philippe IV, 133, 157.
Pie VII, 221.
Pitt, 179, 220.
Poix (prince de), 328.
Poussielgue, 58.

R

Raimond, 229, 237.
Rampon, 36, 42, 46, 48, 49, 51, 53, 101, 108, 109, 110.
Reynier, 21, 22, 25, 35, 42, 48, 49, 52, 53, 55, 62, 71, 72, 77, 117.
Reynier (frère), 83.

Richepanse, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 302, 308.
Richer, 110.
Rigaud, général, 230, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 243, 270.
Rigaud, fils, 240.
Robin, 58, 61.
Rochambeau, 257, 261, 263, 279, 280, 281, 282, 284, 285, 287, 289, 292, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 321, 322, 324, 325, 326, 327, 328.
Roize, 50, 53, 54, 55.
Roume, 233, 234, 236, 239, 243, 244.

S

Sabès, 264, 268, 291.
Sahuguet, 150.
Salm, 281.
Samson, 99, 101, 110.
Sarrazin, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324.
Sartelon, 29, 62, 110.
Saulnier, 153, 154.
Saumarez, 158, 159, 161, 162, 166, 168, 169.
Savaresi, 110.
Savary, 204.
Savigny, 115.
Schimmelpenning, 203, 209, 210, 219.
Senneville, 41.
Séraphin, 266.
Seriziat, 297, 299, 300.
Silly, 49, 50, 53.
Smith (Sidney), 95.
Soleyman, 21.
Songis, 99, 101, 105, 108, 110.
Sonthonax, 229, 230.

Sornet, 51.
 Soult, 122.
 Spanocchi, 221.
 Spina, archevêque, 221.
 Stevenson (James), 94.
 Stuart, 37.

T

Talleyrand, 186, 196, 197, 198, 200.
 Tarayre, 89, 94.
 Tharreau, 123, 126, 127.
 Tioche, 57.
 Tippto-Saïb, 181.
 Tourde, 164, 166, 167, 168, 169.

U

Urquijo, 133.

V

Valentin, 49, 50, 62, 65.

Verninac, 204.
 Vilain, 41.
 Villaret-Joyeuse, 249, 250, 253, 254, 257, 258, 262, 263, 272.
 Villeneuve, 113.
 Vinache, 45.
 Vincent, 256, 237, 239, 240, 246.
 Vincent (lord Saint-), 177.

W

Warren, amiral, 127, 129, 151, 152, 155, 156, 158.
 Watrin, 127, 128, 129, 130.
 Wilson, 69.

Y

Yorck (duc d'), 170.

Z

Zayonscheck, 101, 110.

*Armées françaises et étrangères*¹.

CHASSEURS A CHEVAL. —
 Vingt-deuxième, 36, 42, 44, 52.

DEMI-BRIGADES LÉGÈRES. —
 Deuxième, 49, 51, 66, —
 quatrième, 44, 49, 50, 55,
 — vingt-unième, 48, 51,
 105, 107.

DEMI-BRIGADES DE LIGNE. —
 Septième, 310, — neuvième,
 43, 57, — treizième,
 48, 52, 66, — quinzième,
 298, — Dix-huitième, 49,

107, — vingt-unième, 51,
 — vingt-cinquième, 37, 38,
 44, 48, 51, 104, — trente-
 deuxième, 49, 51, — qua-
 rante-sixième, 176, — cin-
 quante-unième, 32, 38, —
 cinquante-septième, 176,
 soixantième, 123, 124, 125,
 129, — soixante-unième,
 38, 39, 40, 41, 44, 45,
 48, 53, 60, — soixante-
 sixième, 298, 299, 301,
 soixante-neuvième, 49, 62,
 soixante-quinzième, 37, 38.

¹ Tous les corps étrangers sont désignés par un astérisque.

TABLE DES NOMS.

XV

<p>39, 40, 41, 44, 48, 53, 104, 112, — quatre-vingt-cinquième, 48, 53, 60, — quatre-vingt-huitième, 49, quatre-vingt-dix-huitième, 36, — cent-huitième, 176,</p> <p>DEMI-BRIGADES COLONIALES, — Troisième, 268, — cinquième, 281, — sixième, 309, — huitième, 283, — dixième, 309, — treizième, 266, 309.</p>	<p>DRAGONS. — Troisième régiment, 37, 44, 54, — quatorzième, 54.</p> <p>GUIDES A PIED, 105.</p> <p>HUSSARDS. — Septième régiment, 52, 62.</p> <p>LÉGIONS — * grecque, 48, 51, — * polonaise, 123.</p> <p>RÉGIMENT * de Hompesch (cavalerie), 69.</p> <p>RÉGIMENT * suisse de Waterville, 129.</p>
---	---

Marine française et étrangère ¹.

<p>Vaisseaux. — L'Aigle, 250, — * l'Ajax, 37, — * l'Annibal, 139, 161, 162, 163, 164, 169, — l'Argonaute, 250, — * l'Audacieux, 159, — le Brutus, 251, — * le César, 159, 165, 166, 167, — le Cisalpin, 250, — la Constitution, 149, — le Desaix, 149, 156, 159, 160, 161, — Le Dix-août, 149, 157, — le Duguay-Trouin, 250, — le Duquesne, 250, 252, 256, — le Formidable, 149, 156, 159, 160, 161, 162, 164, 166, 167, — le Foudroyant, 250, — * le Foudroyant, 37, — * le Francisco de Assise, 250, — * le Francisco de Paulo, 250, — le Gaulois, 250, — * le Guerrero, 250, — le Héros, 250, 306, — l'Indivisible, 149, 157, — l'Indomptable, 149, 156, 159, 160, 161, 162, — le Jean-</p>	<p>Bart, 149, — le J.-J. Rousseau, 250, — Le Jean de With, 251, — Le Jemmapes, 250, — * le Kent, 37, — le Mont-Blanc, 250, — le Neptune, 251, — * le Neptuno, 250, — * le Northumberland, 37, — * l'Océan, 249, 250, — le Patriote, 250, — * le Pompée, 159, 161, 162, — * le Real-Carlos, 163, 165, — le Révolutionnaire, 250, — * le Saint-Antoine, 163, 165, 166, 169, — * le San-Fernando, 163, — * le San-Hermenegilde, 163, 165, * le San-Pablo, 250, — * le Scipion, 250, — * le Sultan-Sélim, 37, — * le Superbe, 159, 165, 166, 167, — le Swiftsure, 251, 312, — * le Swiftsure, 37, 98, 157, — * le Tigre, 37, — le Tourville, 251, — l'Union, 250, — * le Vénérable, 159,</p>
--	--

¹Tous les vaisseaux étrangers sont désignés par un astérisque.

- 166, 167, 168, — le Wagnies, 250, — le Zélé, 251.
- Frégates.** — L'Africaine, 153, 154, — * la Beaulieu, 171, la Bravoure, 127, 128, 149, 151, — la Cérés, 127, 128, * la Cinthia, 76, — la Clorinde, 250, — la Comète, 251, — * la Cornélie, 250, 252, 256, — la Créole, 149, 156, — * la Diane, 116, — * la Doris, 171, — la Dorothee, 37, — l'Egyptienne, 31, — * l'Embussade, 250, — * la Fidèle, 250, — * la Flore, 37, — * la Florentine, 37, — la Franchise, 250, — * la Fraternité, 250, — * la Furieuse, 250, — la Guerrière, 251, — l'Indienne, 163, 165, — l'Infatigable, 251, 323, — la Justice, 31, — la Libre, 163, — * la Méduse, 173, — la Muiron, 159, 160, — * la Pénélope, 37, — * la Phœbé, 153, — la Poursuivante, 250, — * la Précieuse, 250, — la Régénérée, 32, — la Sabine, 163, 164, 166, — * la Si-
 rène, 250, — * la Soledad, 250, — le Succès, 32, 127, 128, 152, — la Surveillante, 327, — * la Tamise, 166, 167, 168, — * l'Ulysse, 37, — la Valeureuse, 251, — la Vertu, 250, — * l'Uranie, 171, 250.
- Corvettes.** — La Baïonnaise, 250, — la Chevrette, 171, — * La Cigogne, 250, — * la Danaé, 250, — la Découverte, 250, — la Diligente, 250, — l'Héliopolis, 96, 97, 98, 111, 157, — * l'Incendiaire, 152, — * la Mignonne, 250, — * la Nécessité, 250, — * la Vigilante, 250.
- Bricks.** — Le Lodi, 32, 72, — le Vautour, 149, 163.
- Cutters.** — * Le Poisson-volant, 250, — le Sprightly, 152.
- Avisos.** — L'Aigle, 250, — * The Good-union, 72, — le Renard, 250.
- Flûtes.** — * La Serpente, 250.
- Canonnières.** — L'Etna, 176, — la Surprise, 176, — le Volcan, 176.

VICTOIRES, CONQUÊTES,

DÉSASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES

DES FRANÇAIS,
DE 1792 A 1815.

LIVRE SECOND.

SECONDE COALITION.

CHAPITRE XX.

SUITE DE L'ANNÉE 1801.

Traité de Lunéville; préparatifs du premier consul contre l'Angleterre, etc., etc.
— Suite des événemens en Egypte; détails sur la conduite du général Menou; expédition et débarquement des Anglais; combats en avant d'Alexandrie; prise du fort d'Aboukir; bataille de Canope; les Anglais occupent Rosette; combat et évacuation de Rahmanieh; blocus d'Alexandrie, etc.; le général Belliard marche à la rencontre de l'armée turque; les Français évacuent Damiette, les forts de Lesbeh et de Bourlos; mort de Mourad-Bey; convention du Kaire; capitulation du Kaire; capitulation d'Alexandrie; fin de l'expédition d'Égypte. — Traité de paix avec le roi de Naples; expédition de l'île d'Elbe par les Français, etc.

LORSQUE les armées françaises, victorieuses sur tous les points où elles se trouvaient en Europe, affermissaient la république

1801-an IX.

9 février.

(20 pluviöse.)

France.

1801-an ix.
France.

au-dehors , comme on l'a vu dans le précédent volume , la politique étrangère , ravivant le feu mal éteint des factions nationales , cherchait , au-dedans , à anéantir le gouvernement dans la personne du premier consul ; les aveugles fauteurs de l'anarchie révolutionnaire et les maladroits partisans de la royauté , réunis par le sentiment d'une commune haine , aiguisaient de concert leurs poignards pour frapper ce magistrat suprême : deux tentatives d'assassinat furent faites contre Bonaparte. La première, dirigée par quelques hommes du régime de 1793 , au nombre desquels se trouvait Aréna , ancien adjudant-général et compatriote du premier consul , devait avoir lieu dans la salle de l'Opéra : elle n'échoua que par la promptitude et la prudence des mesures prises par le ministre de la police générale ; saisis au moment de l'exécution , les principaux conjurés furent livrés à la justice : la seconde aviat été conçue et exécutée par d'anciens Vendéens , auxquels s'étaient réunis quelques hommes envoyés d'Angleterre à cet effet : et si Bonaparte parvint à éviter la terrible explosion d'une machine infernale qui renversa ou endommagea une partie des maisons de la rue Saint-Nicaise , dans laquelle elle éclata , il ne dut son salut , en cette occasion , qu'à l'adresse du cocher qui conduisait sa voiture et à la vitesse de ses chevaux. Le premier consul sut dissimuler l'impression que lui fit le nouveau danger qu'il venait de courir ; son visage parut calme et serein aux yeux de tous ceux qui l'entourèrent après cet événement , et il répondit aux félicitations qu'on lui adressait par ces paroles remarquables : « Le chef de l'état est toujours sur le champ de bataille : » dévoilant ainsi , en quelque sorte , le système qu'il se proposait de suivre. Toutefois , ces deux tentatives si rapprochées l'une de l'autre , l'ayant averti des dangers qu'il avait à craindre dans l'intérieur , il se hâta de mettre à profit les derniers avantages remportés par les armées de la république , pour conclure une paix qui

seule pouvait lui assurer les moyens d'étouffer l'hydre toujours renaissante des partis et des factions.

1801-an ix.
France.

L'empereur d'Allemagne, de son côté, ne sentait pas moins que le premier consul, la nécessité de terminer une lutte qu'il était dans l'impuissance de soutenir plus longtemps : nous avons déjà dit que le traité d'alliance offensive et défensive de l'Autriche avec l'Angleterre avait pu seul déterminer François II à recommencer une guerre dont il semblait prévoir le triste résultat pour ses intérêts. Cependant les négociations entamées à Lunéville pour une paix définitive n'avaient été que suspendues, et les plénipotentiaires des deux puissances étaient même restés dans cette ville pendant que les hostilités se rengageaient. Le cabinet autrichien paraissait attendre avec impatience l'époque prochaine, où, dégagé de ses obligations envers la Grande-Bretagne, il pourrait traiter séparément avec la France, seul moyen de sauver les états héréditaires d'une invasion inévitable.

Le comte Louis de Cobenzel, dans le cas où les chances de la guerre seraient encore désavantageuses à l'Autriche, avait ordre de saisir la première occasion favorable pour aborder franchement la question de la paix. La nouvelle de la victoire d'Hohenlinden fut le prétexte qui détermina sa nouvelle attitude ; il déclara par une note, en date du 31 décembre, « qu'il était autorisé par S. M. l'empereur à donner à ses pouvoirs l'interprétation que leur avait donnée le plénipotentiaire français, et à traiter sans le concours des Anglais. »

Le gouvernement français, par un message au corps législatif, annonça cette note officielle et les succès des armées qui l'avaient provoquée. Les conditions de la paix à intervenir y furent déduites de la manière suivante. « La rive gauche du Rhin sera la limite de la république française : elle ne prétend rien sur la rive droite. L'intérêt de l'Europe ne veut pas que l'empereur passe l'Adige. L'indépendance des répu-

1801-an IX.
France.

bliques cisalpine , helvétique et batave , sera assurée et reconnue. Nos victoires n'ajoutent rien aux prétentions du peuple français ; l'Autriche ne doit pas attendre de ses défaites ce qu'elle n'aurait pas obtenu par des victoires. »

La publicité de cette déclaration annonçait au plénipotentiaire autrichien qu'il ne pouvait plus désormais renouer ses tardives négociations , que sur le pied du traité de Campo-Formio ; mais bientôt les progrès des armées françaises dans la Haute-Italie accrurent les difficultés , et augmentèrent les inquiétudes de l'Autriche. C'est dans cet intervalle que fut conclu l'armistice de Trévise. Nous avons déjà dit que le premier consul avait refusé de ratifier toutes les clauses de cette convention. L'Autriche , qui s'était réservé la possession de Mantoue , malgré les instances du général Bruue menacée de voir recommencer les hostilités en Allemagne et en Italie , fut contrainte de souscrire à une condition sans laquelle il ne lui était pas permis d'espérer la paix.

Le sacrifice de la forteresse de Mantoue ouvrit une voie plus facile aux négociations ; il restait toutefois à discuter une formalité importante. La constitution germanique ne permettait point à l'empereur d'Allemagne de traiter de la paix sans la participation des autres princes de l'empire ; mais Bonaparte craignant avec raison que cette même participation n'amenât une complication inextricable d'intérêts , comme cela était arrivé au congrès de Rastadt , déclara qu'il n'entendait traiter de la paix qu'avec le seul souverain de l'Autriche , de la Bohême , de la Hongrie et des autres états héréditaires dans la maison d'Autriche , sauf à celui-ci à se débattre ensuite avec les princes de la confédération. Le cabinet autrichien essaya vainement de démontrer l'obligation où il se trouvait de respecter une ancienne loi qui n'avait jamais été violée : le premier consul insistant , il fallut céder , et dès lors la conclusion de la paix ne rencontra plus d'obstacles. La

Le cour d'Autriche accéda à toutes les bases de l'ancien traité de Campo-Formio. La cession de la Belgique fut encore une fois consentie , et celle du pays de la rive gauche du Rhin, consacrée. 1801-an ix.
France.

Voici le texte du traité qui fut signé à Lunéville le 9 février , et ratifié quelques jours après par l'empereur François II et le premier consul ; soumis à la diète de Ratisbonne , il y fut également ratifié le 10 mars suivant :

Traité de paix entre la république française et l'empereur d'Allemagne.

S. M. l'empereur , roi de Hongrie et de Bohême , et le premier consul de la république française , au nom du peuple français , ayant également à cœur de faire cesser les malheurs de la guerre , ont résolu de procéder à la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié.

Sadite majesté impériale et royale ne désirant pas moins vivement de faire participer l'empire germanique aux bienfaits de la paix , et les conjonctures présentes ne laissant pas le temps nécessaire pour que l'Empire soit consulté , et puisse intervenir par ses députés dans la négociation , sadite majesté ayant d'ailleurs égard à ce qui a été consenti par la députation de l'Empire au précédent congrès de Rastadt , a résolu , à l'exemple de ce qui a eu lieu dans des circonstances semblables , de stipuler au nom du corps germanique.

En conséquence de quoi , les parties contractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires , savoir :

Sa majesté impériale et royale, le sieur Louis de Cobentzel , comte du Saint-Empire romain , chevalier de la Toison-d'or , grand'croix de l'ordre royal de Saint-Etienne , et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem , chambellan , conseiller intime actuel de sa majesté impériale et royale , son ministre des conférences , et vice-chancelier de cour et d'état.

1801-AN IX.
France.

Et le premier consul au nom du peuple français, le citoyen Joseph Bonaparte, conseiller d'état :

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

ART. 1^{er}. Il y aura à l'avenir, et pour toujours, paix, amitié et bonne intelligence entre S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, stipulant tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique et la république française: s'engageant sadite majesté à faire donner par ledit empire, la ratification en bonne et due forme au présent traité. La plus grande attention sera apportée de part et d'autre, au maintien d'une parfaite harmonie, et à prévenir toutes sortes d'hostilités par terre et par mer, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, en s'attachant avec soin à entretenir l'union heureusement rétablie. Il ne sera donné aucun secours ou protection, soit directement ou indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

2. La cession des ci-devant provinces belgiques à la république française, stipulée par l'article 3 du traité de Campo-Formio, est renouvelée ici de la manière la plus formelle; en sorte que S. M. I. et R., pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites provinces, lesquelles seront possédées, à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la république française, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

Sont pareillement cédés à la république française, par S. M. I. et R., et du consentement formel de l'Empire,

- 1°. Le comté de Falkenstein avec ses dépendances;
- 2°. Le Frickthal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et

SECONDE COALITION.

7

Bâle, la république française se réservant de céder ce dernier pays à la république helvétique. 1801-an ix, France.

3. De même, en renouvellement et confirmation de l'article 6 du traité de Campo-Formio, S. M. l'empereur et roi possédera, en toute souveraineté et propriété, les pays ci-dessous désignés, savoir :

L'Istrie, la Dalmatie et les Etats ci-devant vénitiens de l'Adriatique en dépendans ; les Bouches du Cattaro ; la ville de Venise ; les lagunes et les pays compris entre les Etats héréditaires de S. M. l'empereur et roi, la mer Adriatique et l'Adige, depuis sa sortie du Tyrol jusqu'à son embouchure dans ladite mer, le thalweg de l'Adige servant de ligne de délimitation : et comme, par cette ligne, les villes de Verone et de Porto-Legnago se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdites villes des ponts-levis qui marqueront la séparation.

4. L'article 18 du traité de Campo-Formio est pareillement renouvelé en ce que S. M. l'empereur et roi s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que le prince et ses héritiers avaient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédait le Modénois.

5. Il est en outre convenu que son altesse royale le grand-duc de Toscane renonce pour elle et ses successeurs et ayant cause au grand-duché de Toscane et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, ainsi qu'à tous droits et titres résultant de ses droits sur lesdits états, lesquels seront possédés désormais, en toute souveraineté et propriété, par son altesse royale l'infant, duc de Parme. Le grand-duc obtiendra en Allemagne une indemnité pleine et entière de ses états d'Italie.

Le grand-duc disposera à sa volonté des biens et propriétés qu'il possède particulièrement en Toscane, soit par acquisition, soit par hérédité des acquisitions personnelles de feu

1801-AN IX.
France.

S. M. l'empereur Léopold II, son père, ou feu S. M. l'empereur François 1^{er}. son aïeul. Il est aussi convenu que les créances, établissemens et autres propriétés du grand-duché, aussi bien que les dettes dûment hypothéquées sur ce pays, passeront au nouveau grand-duc.

6. S. M. l'empereur et roi, tant en son nom qu'en celui de l'Empire germanique, consent à ce que la république française possède en toute souveraineté et propriété les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin, et qui faisaient partie de l'Empire germanique, de manière qu'en conformité de ce qui avait été expressément consenti au congrès de Rastadt par la députation de l'Empire, et approuvé par l'empereur, le thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la république française et l'Empire germanique, savoir : depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique, jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave.

En conséquence de quoi, la république française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient les places de Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Philipsbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence et la rive droite, le fort de Kehl, et le Vieux-Brisach, sous la condition expresse que ces places et forts continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

7. Et comme, par suite de la cession que fait l'Empire à la république française, plusieurs princes et états de l'empire se trouvent particulièrement dépossédés en tout ou en partie, tandis que c'est à l'Empire germanique collectivement à supporter les pertes résultantes des stipulations du présent traité, il est convenu entre S. M. l'empereur et roi, tant en son nom qu'au nom de l'Empire germanique, et la république française, qu'en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'empereur sera tenu de donner aux princes

héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin un dédommagement, qui sera pris dans le sein dudit empire, suivant les arrangemens qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés.

1807-an xix
France.

8. Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il est convenu, ainsi qu'il avait été fait par les articles 4 et 10 du traité de Campo - Formio, que ceux auxquels ils appartiendront se chargeront des dettes hypothéquées sur le sol desdits pays; mais attendu les difficultés qui sont survenues à cet égard sur l'interprétation desdits articles du traité de Campo-Formio, il est expressément entendu que la république française ne prend à sa charge que les dettes résultant d'emprunts formellement consentis par les états des pays cédés, ou les dépenses faites par l'administration effective desdits pays.

9. Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, il sera accordé, dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par ledit traité, à tous les habitans ou propriétaires quelconques, main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a lieu. Les parties contractantes s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers, ainsi que par les établissemens publics desdits pays, et à payer ou rembourser toute rente constituée à leur profit sur chacune d'elles. En conséquence de quoi, il est expressément reconnu que les propriétaires d'actions de la banque de Vienne, devenus français, continueront à jouir du bénéfice de leurs actions, et en toucheront les intérêts échus et à échoir, nonobstant tout séquestre et toute dérogation, qui seront regardés comme non avenus, notamment la dérogation résultant de ce que les propriétaires devenus français n'ont pu fournir les trente et les cent pour cent demandés aux actionnaires de la banque de Vienne par S. M. l'empereur et roi.

1807-an IX.
France.

10. Les parties contractantes feront également lever tous séquestres qui auraient été mis, à cause de la guerre, sur les biens, droits et revenus des sujets de S. M. l'empereur ou de l'Empire, dans le territoire de la république française, et des citoyens français dans les états de sadite majesté ou de l'Empire.

11. Le présent traité de paix, notamment les articles 8, 9, 10 et 15 ci-après, est déclaré commun aux républiques batarave, cisalpine, et ligurienne.

Les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques, et la faculté aux peuples qui les habitent d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.

12. Sa majesté impériale et royale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ses droits, que sadite majesté pourrait prétendre sur les pays qu'elle possédait avant la guerre, et qui, aux termes de l'article 8 du traité de Campo - Formio, font maintenant partie de la république cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

13. Sa majesté impériale et royale, tant en son nom qu'au nom de l'Empire germanique, confirme l'adhésion déjà donnée, par le traité de Campo-Formio, à la réunion des ci-devant fiefs impériaux à la république ligurienne, et renonce à tous droits et titres provenant de ces droits sur lesdits fiefs.

14. Conformément à l'article 11 du traité de Campo-Formio, la navigation de l'Adige servant de limites entre les états de sa majesté impériale et royale et ceux de la république cisalpine, sera libre, sans que de part ni d'autre on puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment de guerre.

15. Tous les prisonniers de guerre, faits de part et d'autre, ainsi que les otages enlevés ou donnés pendant la guerre,

qui n'auront pas encore été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

1801-an ix.
France.

16. Les biens fonciers et personnels non aliénés de son altesse l'archiduc Charles, et des héritiers de feu madame l'archiduchesse Christine, qui sont situés dans les pays cédés à la république française, lui seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans.

Il en sera de même des biens fonciers et personnels de leurs altesses royales l'archiduc Ferdinand, et madame l'archiduchesse Béatrix, son épouse, dans le territoire de la république cisalpine.

17. Les articles 11, 13, 15, 16, 17 et 18 du traité de Campo-Formio sont particulièrement rappelés, pour être exécutés suivant leur forme et teneur, comme s'ils étaient insérés mot à mot dans le présent traité.

18. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations de guerre, cesseront d'avoir lieu, à dater du jour de l'échange des ratifications données au présent traité, d'une part par S. M. l'empereur et par l'Empire germanique, d'autre part par le gouvernement de la république française.

19. Le présent traité sera ratifié par S. M. l'empereur et roi, par l'Empire, et par le gouvernement de la république française, dans l'espace de trente jours, ou plus tôt si faire se peut, et il est convenu que les armées des deux puissances resteront dans les positions où elles se trouvent, tant en Allemagne qu'en Italie, jusqu'à ce que lesdites ratifications de l'empereur et roi, de l'Empire et du gouvernement de la république française aient été simultanément échangées à Lunéville entre les plénipotentiaires respectifs.

Il est aussi convenu que, dix jours après l'échange desdites ratifications, les armées de sa majesté impériale et royale seront rentrées sur les possessions héréditaires, lesquelles seront évacuées dans le même espace de temps par les armées fran-

1801-an IX. caises, et que, trente jours après lesdits échanges, les armées
France. françaises auront évacué la totalité du territoire dudit empire.

Fait et signé à Lunéville, le 20 pluviôse, an 9 de la république française (9 février 1801).

Signé LOUIS, comte de COBENTZEL,

JOSEPH BONAPARTE.

Cette paix, qui comblait enfin les vœux de deux nations également travaillées du besoin du repos, fut annoncée en France avec toute la solennité que demandait un événement d'une si haute importance. La publication s'en fit avec pompe à Paris et dans tous les départemens. Elle augmenta et propagea les sentimens d'amour et de reconnaissance dont le premier consul avait déjà reçu tant de témoignages non équivoques. Les feuilles publiques ne furent remplies pendant deux mois que des adresses de félicitation qui se multipliaient sur tous les points de la république. Ces actes, beaucoup plus sincères sans doute que ceux dont la convention et le directoire avaient été successivement l'objet, et dont on fit par la suite un abus si déplorable, eurent, dès ce moment, le funeste résultat de confirmer Bonaparte dans l'idée qu'il était le seul auteur des prospérités publiques et l'arbitre irrévocable des destinées de la France.

Les fêtes par lesquelles on s'empressa de célébrer dans toute la république la conclusion du traité de Lunéville, furent précédées par la proclamation suivante :

« Français ! une paix glorieuse a terminé la guerre du continent. Vos frontières sont reportées aux limites que leur avait marquées la nature. Des peuples séparés long-temps de vous se rejoignent à leurs frères, et accroissent d'un sixième votre population, votre territoire et vos forces.

« Ces succès, vous les devez surtout au courage de vos guerriers, à leur patience dans leurs travaux, à leur passion

pour la gloire, à leur amour pour la liberté, pour la patrie; mais vous les devez aussi à l'heureux retour de la concorde, et à cette union de sentimens et d'intérêt qui plus d'une fois sauva la France de sa ruine. Tant que vous fûtes divisés, vos ennemis n'espérèrent pas de vous vaincre, ils espérèrent que vous seriez vaincus par vous-mêmes, et que cette puissance qui avait triomphé de tous leurs efforts s'écroulerait dans les convulsions de la discorde et de l'anarchie. Leur espoir a été trompé. Que cet espoir ne renaisse jamais ! Soyez éternellement unis par le souvenir de vos malheurs domestiques, par le sentiment de votre grandeur et de vos forces; craignez d'avilir par de lâches passions un nom que tant d'exploits ont consacré à la gloire et à l'immortalité.

1801-an ix.
France.

» Qu'une généreuse émulation seconde nos arts et notre industrie; que d'utiles travaux embellissent cette France, que les peuples ne nommeront plus qu'avec respect et admiration; que l'étranger qui s'empressera de la visiter retrouve parmi vous ces vertus douces et hospitalières qui caractérisaient nos aïeux; que toutes les professions s'élèvent à la dignité du nom français; que le commerce, en reformant ses relations avec les autres peuples, y porte cette fidélité qui fixe la constance et qui asseoit la fortune, non sur des spéculations hasardées et fugitives, mais sur des rapports constants, dont l'estime et l'intérêt mutuels garantissent la force et la durée. Ainsi notre commerce reprendra le rang qui lui est dû; ainsi se fortifieront les liens qui attachent à notre cause les peuples éclairés du continent d'Europe; ainsi cette nation même, qui est armée contre la France, abjurera des prétentions excessives, et sentira enfin qu'il n'est pour les peuples, comme pour les individus, de bonheur véritable que dans la prospérité de tous. »

La signature de la paix ne fit qu'accroître le désir qu'avait le peuple allemand de se voir enfin délivré de la présence

1801-an IX.
France.

des troupes étrangères et nationales. La Haute-Souabe avait surtout beaucoup souffert pendant cette longue et dernière campagne, et le Tyrol, déjà si pauvre par lui-même, était réduit aux abois. Les habitans de l'Autriche, n'attendant que le moment où la retraite des Français leur permettrait de respirer, regrettaient faiblement les cessions au prix desquelles le gouvernement venait d'acheter leur repos. Les vainqueurs, de leur côté, se hâtèrent de mettre à profit le peu de temps que leur laissaient les délais convenus pour les ratifications : ils pressèrent la rentrée des réquisitions, le recouvrement des contributions déjà imposées, parce que ces rentrées se ralentissaient en raison de l'espoir tous les jours plus prochain d'une prompte évacuation. Dans cette occurrence, le Tyrol, impatient du joug, donna des signes d'insurrection qui ne pouvaient qu'aggraver encore sa situation : quelques officiers y furent assassinés, et des engagemens eurent lieu entre les paysans et des détachemens envoyés pour venger ces meurtres. Mais ce fut en vain que ces malheureux pays reculérent le moment d'acquitter les contributions arriérées : le général Moreau subordonnait ses mouvemens rétrogrades à l'entier paiement des impositions de guerre ; il menaçait même la commission du cercle de Souabe d'une exécution militaire, si les rentrées n'étaient pas effectuées dans un délai donné. Le duché de Wurtemberg fut également contraint de se mettre au courant, sous peine d'être occupé de nouveau par un corps de douze mille hommes.

Le traité de Lunéville ne rendait à l'Empire les points fortifiés sur la rive droite du Rhin, que sous la condition formellement exprimée dans l'article 6, que ces postes resteraient dans l'état où ils se trouveraient lors de l'évacuation ; aussi Moreau eut-il ordre de faire démolir les châteaux et forteresses situés sur cette même rive du fleuve, seule barrière qui séparât désormais les deux empires ; un grand nom-

bre de paysans furent mis en réquisition pour accélérer cette destruction : c'est ainsi qu'on vit tomber les fortifications de Philipsbourg, raser et escarper celles d'Ehrenbreitstein. Les Français, en repassant sur la rive gauche, laissaient la rive allemande absolument sans défense, tandis que le premier consul s'occupait déjà du soin de former une ligne formidable sur la frontière opposée : le général Andréossi la visitait, par ses ordres, et arrêtait les bases du plan général de défense.

1801-an IX.
France.

Le même système fut mis en usage en Italie, et des ordres avaient été donnés aux généraux pour faire raser les fortifications sur le pays qui devait être rendu aux Autrichiens, pour découvrir entièrement la frontière, et ne quitter la rive gauche de l'Adige, qu'après avoir démoli les ouvrages de Porto-Legnago et les châteaux de Verone : ces travaux de démolition furent poussés avec la plus grande activité, principalement sur le territoire vénitien. Le Piémont, la Cisalpine, bien que restant l'un et l'autre sous l'influence française, ne furent point exceptés de cette mesure. Les forteresses de Coni, de Tortone, de Cherasco ; les châteaux de Turin et de Milan ; le fort de Bard, qui avait arrêté la marche de l'armée de réserve, furent rasés ou démantelés dans le même temps que Bonaparte faisait commencer les travaux qui devaient faire, de la place d'Alexandrie, le principal boulevard de la domination française en Italie.

Les places de la Cisalpine encore occupées par les Autrichiens au moment de l'armistice et livrées ensuite, eurent une garnison française. La cession du territoire de la Polésine de Rovigo, des places de Legnago et de Verone sur la rive gauche de l'Adige, faite à la république cisalpine, mit à la disposition des Français une nombreuse artillerie et d'immenses approvisionnements. Le gouvernement cisalpin s'empressa, sur l'invitation du premier consul et sous l'inspection des agens de celui-ci, d'organiser une armée qui pût

1801-AN IX.
France.

faire respecter l'indépendance de cette nouvelle république : montrant dans son triomphe une modération qui l'honorait, ce même gouvernement ne donna les mains à aucune réaction, et les partisans de la domination autrichienne trouvèrent sous son autorité une protection et une sécurité qu'ils avaient refusée aux républicains lors du séjour éventuel des troupes étrangères sur le territoire lombard. Les patriotes cisalpins se bornèrent à réclamer le rappel de tous ceux que la faction étrangère avait fait proscrire sous le régime austro-russe. Brune demanda, tant au nom de la république cisalpine qu'en celui du premier consul, la liberté de ces victimes de l'opinion, et le général Bellegarde s'empressa de renvoyer sur-le-champ tous les citoyens détenus pour cette cause dans les états héréditaires. Ce bienfait fut annoncé au peuple cisalpin par une proclamation du gouvernement; nous en citerons ce passage : « Citoyens, au milieu de la vive allégresse que vous ressentez de voir la république rétablie dans son intégrité et agrandie dans ses limites, votre joie était troublée par le souvenir continuel de la déportation de tant de républicains purs et vertueux; réjouissez-vous pleinement : grâce aux sollicitations officieuses du général en chef de l'armée d'Italie, les chaînes de ces martyrs de la liberté sont brisées, et bientôt ils seront parmi nous. »

La marche des événemens et l'enchaînement des circonstances venaient en quelque sorte de rompre les liens qui avaient attaché jusqu'alors les différens cercles de l'Empire au chef de la confédération germanique : le traité de Lunéville reproduisait, pour ainsi dire, les effets de celui de Westphalie. La France recouvrait son influence sur les divers états d'Allemagne, et cette circonstance humiliait l'orgueil autrichien. Toutefois, fidèle à la politique de sa maison et attendant tout du temps, l'empereur François II ne parut occupé que de réparer ses pertes, et les maux qu'une

guerre opiniâtre avait attirés sur ses états : il exécuta franchement et promptement les deux conditions du traité de Lunéville. Aussitôt que les ratifications furent échangées, il donna des ordres précis pour la dislocation presque entière de l'armée autrichienne. Le désarmement ne fut pas pressé avec moins de vigueur que ne l'avaient été les apprêts de guerre : on ne conserva que la meilleure partie du matériel de l'artillerie, et dans la proportion indispensable ; le reste fut fondu, et le métal envoyé à la monnaie. Les approvisionnements de vivres furent vendus. Les troupes de l'insurrection hongroise rentrèrent dans leurs foyers. Les corps de volontaires et les levées de la Bohême, après avoir été passés en revue par l'empereur, furent remerciés et licenciés.

1801-au IX.
France.

Cependant les armées françaises évacuèrent les pays où leur présence était encore un fardeau bien onéreux. Les généraux Moreau, Augereau, Macdonald et Brune rentrèrent, avec toutes les troupes à leurs ordres, sur le territoire de la république : le dernier seulement laissa en Italie un corps de vingt-deux mille hommes, destinés à former les garnisons des places de la Cisalpine et du Piémont. Le général Murat, avec son corps d'armée, restait encore sur les frontières du royaume de Naples et dans la Toscane.

Ce retour de trois cent mille soldats environ sur le territoire français ne causait pas un médiocre embarras au premier consul. La plupart de ces hommes renonçaient avec regret à la vie active des camps, qui convient au caractère ardent des Français. Les vétérans de l'armée, qui, depuis plusieurs années, avaient perdu de vue le sol natal, étaient devenus presque étrangers aux mœurs et aux habitudes du pays qu'ils avaient illustré par leurs héroïques exploits : accoutumés aux chances aventureuses, à la licence et aux profits de la victoire, ils redoutaient l'austérité de la discipline intérieure, la monotonie et l'oisiveté des garnisons. Les jeunes

1801-an IX.
France. soldats, enrôlés depuis un an et demi, ne connaissant encore des chances de la guerre que des conquêtes et des triomphes, n'étaient pas plus disposés à goûter les douceurs d'une paix, dont leur inexpérience les empêchait d'apprécier le bienfait, et qui devait d'ailleurs rendre un grand nombre d'entre eux à l'obscurité et aux travaux de la vie civile.

Cette disposition des esprits, manifestée hautement, surtout par l'armée du Rhin qui rentrait la plus nombreuse, donnait au premier consul d'autant plus d'inquiétude, que la situation des finances ne permettait pas d'entretenir sur pied et de solder désormais avec régularité une force armée aussi considérable; sous un autre rapport, il ne croyait pas son autorité et l'état des choses assez bien affermis, pour, à l'exemple de l'Autriche, opérer les réductions que semblaient commander les circonstances acuelles. Afin de parer, au moins, à l'un des inconvéniens qui pouvaient résulter de la conservation d'un aussi grand nombre de troupes, et tenir en haleine les redoutables instrumens de sa fortune, Bonaparte saisit l'occasion que lui offrait le refus de l'Angleterre d'accéder à la paix continentale; et c'est contre cette puissance qu'il résolut de tourner les regards et les espérances de ses guerriers.

Tous les moyens propres à entretenir la haine de la nation contre la Grande-Bretagne furent employés avec activité et avec succès. Les autorités, les orateurs du gouvernement, les écrivains publicistes, rivalisèrent de zèle pour prêcher cette espèce de croisade contre l'éternelle ennemie de la France. L'ancien projet d'une descente en Angleterre fut reproduit et accueilli avec enthousiasme, et cette menace, restée si long-temps sans résultat, se renouvela avec les démonstrations les plus sérieuses. Le caractère audacieux de Bonaparte le portait à tenter une entreprise dont les difficultés ne lui paraissaient pas insurmontables, puisque, dans

le onzième siècle, le duc de Normandie, Guillaume, avait réussi à s'asseoir sur le trône du dernier roi de la dynastie saxonne. Plus que jamais irrité des obstacles que les Anglais avaient apportés à ses projets, et de se voir sur le point d'être privé par eux de la conquête à laquelle sa gloire était si intéressée, de l'Égypte, Bonaparte conçut un vaste plan, que nous aurons occasion de développer par la suite, dont il jeta les bases dans l'intervalle du traité de Lunéville à la paix d'Amiens, et ne fit d'abord, en quelque sorte, que des essais : ils furent cependant assez sérieux pour attirer l'attention du gouvernement britannique, et pour porter celui-ci à prendre des mesures extraordinaires, capables d'éloigner le danger dont le menaçait un ennemi qu'il avait appris à redouter.

1801-an IX.
France.

Tout ce qui restait de ressources à la marine française fut appliqué à l'exécution des vues du premier consul : de nombreux travaux furent ordonnés et commencés dans les arsenaux et sur tous les chantiers ; on multiplia les essais pour avoir des bâtimens légers qui pussent porter de l'artillerie du plus fort calibre. Les côtes de la Manche furent couvertes de camps, où le premier consul plaça principalement les corps de l'armée du Rhin, qui avait d'abord formé les garnisons des places ou occupé des cantonnemens sur les frontières de l'est et du nord. Pouvant apercevoir du rivage la nouvelle carrière de gloire qui leur était ouverte, les soldats français, dont il n'était pas besoin d'exciter le courage, allaient trouver une force plus grande dans la discipline qui enchaîne la victoire : on verra plus tard quels furent les résultats de cette grande mesure, qui conserva à la France, au milieu de la paix, une armée formidable.

Bonaparte ne se borna point aux démonstrations d'une invasion prochaine ; et pendant que tout s'agitait pour cette gi-

1801-an ix.
France.

gantesque entreprise depuis les bouches de l'Escaut jusqu'à celle de la Gironde, il préparait aussi les moyens d'arracher le Portugal à l'influence britannique, et de fermer l'entrée du Tage aux dominateurs de la mer. Le Portugal, devenu depuis plus d'un demi-siècle tributaire forcé de l'Angleterre, avait suivi, depuis le commencement de la guerre de la révolution, l'impulsion que lui avait donnée le cabinet de Saint-James, et par conséquent s'était prononcé ouvertement contre les Français, qui, trop occupés ailleurs, n'avaient pu jusqu'alors tirer vengeance de ces dispositions hostiles. La politique redoutable du premier consul, commençant à exercer son empire sur un grand nombre de cabinets de l'Europe, le premier ministre d'Espagne, le favori Godoi, prince de la Paix, se laissant facilement imposer par elle, amena la cour de Madrid à déclarer la guerre à celle de Lisbonne; et Bonaparte se chargea de soutenir puissamment son royal allié dans une entreprise où celui-ci s'engageait, pour ainsi dire, malgré lui. Une armée de réserve, forte de trente mille hommes, et composée des troupes de l'armée d'Italie, qui, en repassant les frontières des Alpes, avaient reçu l'ordre de se diriger vers les Pyrénées, fut réunie à Bordeaux. Ainsi, au midi comme au nord de la république, les soldats français n'avaient point à déposer leurs armes, et leur humeur belliqueuse, entretenue par la perspective de nouveaux travaux, ne courait pas la chance d'être affaiblie par le repos de la paix.

Mais, avant que l'Angleterre, effrayée des mesures menaçantes prises contre elle, dût consentir à s'humilier devant le vainqueur de l'Europe, elle allait elle-même remporter de grands avantages et interrompre la série des triomphes qui plaçaient alors la république française au premier rang des nations guerrières du monde.

Suite des événemens en Égypte ; détails sur la conduite du général Menou ; expédition et débarquement des Anglais ; combats en avant d'Alexandrie ; prise du fort d'Aboukir ; bataille de Canope ; les Anglais occupent Rosette ; combat et évacuation de Rahmanieh ; blocus d'Alexandrie, etc. etc. ^{1801-an IX.} — L'assassinat de Kléber fut comme le signal de tous les malheurs qui devaient fondre sur l'armée d'Orient, et l'on doit considérer comme première cause des tristes événemens dont il nous reste à faire le récit, le caractère du successeur de ce général. ^{14 mai.}
^(24 floréal.)
Égypte.

Dans une guerre aussi fertile en grandes choses que celle de la révolution, Menou ne s'était fait connaître par aucune action d'éclat ; mais il se trouvait le plus ancien des généraux de division de l'armée, après la perte de l'illustre victime du syrien Soleyman. Cet homme ambitieux, dépourvu d'énergie et de talens militaires, cachant sous une feinte modestie l'ardent désir qu'il nourrissait depuis long-temps, de jouer le premier rôle dans la colonie, parut d'abord redouter d'en être chargé, et il se fit même solliciter avec instance, pour l'exercer provisoirement, par ses compagnons d'armes, et surtout par Reynier, dont il avait lieu de craindre la concurrence dans le choix à venir du premier consul. Combien ces généraux n'eurent-ils point à se repentir, par la suite, de leurs funestes instances ! Le vœu des troupes appelait au commandement en chef ce même Reynier qui contribua le plus à décider Menou, et que ses grands talens, sa sagesse, son noble caractère, son titre d'ami et de dépositaire des pensées du défunt, rendaient bien digne d'occuper le poste difficile que celui-ci venait de laisser vacant.

Le respect pour les réglemens militaires, qui désignaient, pour commander l'armée par intérim, le plus ancien des gé-

* Journaux du temps, — Ouvrages divers sur l'expédition d'Égypte, — Mémoires du général Reynier, — Notes et Documents manuscrits, etc., etc.

1801-an IX.
Egypte.

néraux de division, et peut-être la crainte d'une responsabilité que l'éloignement où l'on se trouvait de la mère patrie rendait encore plus effrayante, furent les motifs qui l'emportèrent sur toute autre considération, lorsque le général Reynier et les chefs de son grade, forcèrent, pour ainsi dire, Menou à se charger d'un fardeau dont il était incapable de soutenir le poids : telle était l'opinion de l'armée, dans les rangs de laquelle l'avènement du nouveau général en chef fit éclater de violens murmures. Les soldats et le plus grand nombre des officiers avaient conçu un certain mépris pour l'ex-gouverneur de Rosette, depuis que celui-ci, par une politique aussi ridicule que déplacée, avait embrassé l'islamisme, à l'effet de se concilier l'affection des musulmans. Les généraux s'étaient flattés que Menou soumettrait son inexpérience à leurs conseils, ou bien, que Bonaparte, qui connaissait l'incapacité de ce général, ne lui laisserait point le commandement; mais l'armée ne se fit point illusion, et perdit toute espérance de succès alors qu'elle vit à sa tête Abdallah Jacques Menou. Celui-ci, à peine investi du commandement en chef, ne songea qu'à flatter les passions du premier consul, pour obtenir d'être confirmé par lui dans la dignité où des circonstances inattendues venaient de le placer. Connaissant la mésintelligence qui s'était établie entre Kléber et Bonaparte depuis le retour de ce dernier en Europe, Menou s'attacha avec une animosité qui excita une indignation presque générale, à décrier la conduite de son prédécesseur, et à présenter tous ses actes sous le jour le plus défavorable. Loin de partager la douleur que l'assassinat de Kléber avait causée non-seulement aux Français, mais encore aux habitans du pays, il n'en parlait jamais qu'avec indifférence; et, comme s'il eût voulu manifester davantage ses sentimens à cet égard, la femme mahométane qu'il avait épousée à Rosette, l'ayant rendu père, il eut l'impudence de donner à son enfant

le nom du fanatique qui avait poignardé le héros auquel il succédait lui-même si peu convenablement. Ce coupable mépris de l'opinion publique acheva de faire perdre à Menou l'estime et la confiance du plus grand nombre des hommes réunis malgré eux, pour ainsi dire, sous le commandement de ce chef. Avec son peu d'aptitude et de talens pour la guerre, le nouveau général en chef dut tourner ses vues vers l'administration, et chercher, par cette voie, à compenser la presque nullité de ses moyens militaires : il affecta donc d'entrer dans les moindres détails administratifs, et de donner une haute idée de sa probité et de son économie ; il déclama contre les dilapidations : moyen adroit, mais qui lui réussit peu, d'acquérir de la popularité en jetant de la défaveur sur les hommes que Kléber avait placés ou conservés à la tête des différens services de l'armée et de l'administration du pays. Ne s'apercevant pas combien il était impolitique d'attaquer à la fois Bonaparte et Kléber, il annonça hautement qu'il allait détruire tous les abus que ces deux généraux avaient laissés subsister ; il prit l'engagement solennel de tenir la solde des troupes au courant, avant d'avoir étudié et de connaître les ressources financières de la colonie, avant d'avoir assuré le recouvrement des impôts ; enfin, pour se concilier encore mieux l'affection du soldat, il créa avec beaucoup d'appareil une commission chargée spécialement de la fabrication du pain.

1801-an IX.
Egypte.

Toutefois, ces premières opérations jetèrent dans tous les cœurs le germe des plus funestes divisions. Dignes compagnons des grands capitaines sous les ordres desquels ils avaient combattu avec tant de gloire, la plupart des autres généraux de l'armée n'obéirent plus qu'avec répugnance à l'homme qui ne rachetait à leurs yeux, par aucune qualité brillante, l'envie qu'il paraissait porter à des talens qu'il était loin de posséder. Profitant, avec trop d'empressement peut-

1801-an 1x.
Egypte.

être , de la disposition où se trouvaient les esprits , ces mêmes généraux entraînent dans leur parti tous les Français mécontents des premiers rapports que le nouveau chef de la colonie avait eus avec eux : assurés de cet appui , ils ne dissimulèrent plus les sentimens de mépris et de haine qui les animaient contre Menou.

Les soins auxquels ce général crut devoir se livrer dans les premiers jours de son commandement , lui avaient fait perdre de vue la politique extérieure. La note préparée par Kléber en réponse à l'impertinente communication du secrétaire de lord Elgin , le sieur Morier ¹ , resta quelque temps dans les bureaux du quartier-général sans qu'on songeât à l'envoyer. Menou se décida enfin à la faire expédier , après avoir affaibli quelques-unes des expressions énergiques par lesquelles Kléber témoignait toute son indignation de la conduite du personnage diplomatique que cette pièce concernait. Cependant , le grand-visir ayant fait à cette époque quelques démarches pour entamer de nouvelles négociations , Menou les repoussa , et fit écrire au ministre ottoman qu'il devait s'adresser directement au gouvernement français pour tout ce qui concernait des arrangemens politiques. On a prétendu que , par cette roideur intempestive , le général français perdit peut-être une occasion favorable d'amener la Porte à d'autres sentimens que ceux qu'elle avait montrés jusqu'alors. L'affectation avec laquelle il parlait ouvertement de l'Egypte comme d'une propriété française , plusieurs actes injurieux , dirigés maladroitement contre le grand-visir et le capitana-pacha , achevèrent , dit-on , d'éloigner tout rapprochement dans l'intérêt de l'armée , et l'Angleterre en profita pour resserrer les nœuds de son alliance avec le grand-seigneur.

Dans le dessein de donner le change sur son incapacité militaire , Menou ordonnait incessamment des mouvemens de

¹ Voyez tome xii , page 251.

troupes parfaitement inutiles ; au moindre bruit populaire d'une apparition de Turcs, d'Arabes du désert, il faisait marcher des détachemens considérables. Vers le milieu de juillet 1800, la nouvelle s'était répandue que le grand-visir se préparait à quitter la Syrie pour tenter une nouvelle invasion en Egypte ; et lorsqu'il eût été si facile de s'assurer de la vérité, et de se convaincre de l'impossibilité où ce généralissime se trouvait alors de rien entreprendre de semblable, Menou, sans informations préalables, se hâta d'envoyer des troupes à Salahieh ; mais comme il n'y avait point d'approvisionnement sur cette partie de la frontière égyptienne, le détachement français fut forcé de revenir promptement au Kaire sans avoir eu, d'ailleurs, aucune nouvelle de la prétendue marche du grand-visir.

1801-an 12.
Egypte.

Cependant, le nouveau général en chef ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que le nombre de ses ennemis personnels augmentait journellement, et il s'empressa de se faire assez de partisans pour pouvoir être en mesure de résister aux coups qu'on serait tenté de diriger contre lui. Il revêtit ses créatures des principaux emplois qu'il jugea convenable d'enlever aux amis de Kléber. Ce commencement d'hostilité faillit avoir les suites les plus fâcheuses pour lui et pour l'armée. L'Egypte fut à la veille de devenir le théâtre d'une guerre civile entre les Français, semblable à celle qui suivit la conquête du Pérou par les Espagnols. Les généraux opposés à Menou formèrent le dessein de l'arrêter, comme incapable de remplir le poste qu'il occupait, et de le renfermer dans la citadelle du Kaire, en lui donnant pour successeur le général Reynier. Ce projet aurait pu s'exécuter sans obstacle dans les premiers jours qui suivirent la mort de Kléber ; mais il ne pouvait avoir lieu dans les circonstances présentes, qu'en engageant une lutte sanglante entre les deux partis qui divisaient l'armée. Du moment où il avait vu son

1801-AN IX.
Egypte.

autorité menacée, Menou s'était hâté de faire un certain nombre de promotions parmi les officiers supérieurs, et ceux-ci attachant à la conservation de leur protecteur celle de leur fortune et de leur grade, avaient rangé de leur bord une partie des troupes qui leur obéissaient. Ainsi, tandis que les uns s'exhalaienent en menaces contre le général en chef, les autres paraissaient déterminés à le soutenir avec vigueur dans toutes ses opérations. L'acte par lequel on voulait priver Menou de sa liberté allait devenir le signal d'un combat terrible; et déjà les conjurés, fermant les yeux sur les malheurs inévitables dont leur complot devait devenir la source, s'apprétaient à le mettre à exécution, et avaient même désigné celui d'entre eux qui devait arrêter le général en chef, lorsque celui-ci reçut du premier consul la confirmation du grade que l'ancienneté de ses services lui avait fait obtenir provisoirement : alors dut s'évanouir un projet qui aurait rendu ses auteurs coupables de rébellion envers le gouvernement français, dont Menou devenait dès cet instant le représentant légal.

C'est au milieu de ces dissensions funestes que s'écoulèrent les premiers mois du commandement de Menou. En opérant des changemens dans le personnel de l'armée, ce général introduisit également un grand nombre d'innovations dans l'administration et dans les coutumes du pays, respectées par Bonaparte et par Kléber. Il commença par abolir l'usage de revêtir de *béniches* et de *caffetans* les hommes nommés à un emploi public. Cette cérémonie, dans les mœurs de l'Orient, est regardée comme sacrée et indispensable. Le grand divan d'Egypte, dans lequel Bonaparte avait admis des notables pris dans la nation cophte, et qui était resté dissous depuis

¹ Vêtemens des Orientaux. Nous avons cité ce fait, d'ailleurs peu important, parce qu'il peint mieux que tout autre le caractère étroit et minutieux de Menou.

le traité d'El-Arich, fut rétabli par Menou. Au lieu de suivre la mesure adoptée par ses prédécesseurs, il arrêta que cette assemblée ne serait composée que de musulmans, dont il se flattait par-là de gagner l'affection; mais ceux-ci, peu sensibles aux titres de citoyens, de frères et amis, que Menou leur prodiguait dans ses fréquentes proclamations, n'en parurent pas plus dévoués au général renégat¹.

1801-an IX.
Egypte.

L'un des usages les plus enracinés dans l'esprit des Orientaux est le *dieh*, ou rachat du sang. Cette coutume, qui a long-temps régné en Europe, et que la civilisation eut beaucoup de peine à détruire, est un des points sacramentaux de la croyance des musulmans; puisque le prophète l'a consignée dans le *Coran*. Elle consiste à faire payer aux parens d'un homme assassiné, par ceux du meurtrier, une somme d'argent convenue, au moyen de quoi les premiers s'engagent à renoncer à toute poursuite contre les seconds. Cependant, quelque antique et quelque consacré que fût cet usage, Menou résolut de l'abolir par un arrêté, disant qu'étant contraire aux lois divines et humaines, il ne pouvait plus subsister sous le gouvernement des Français. Bonaparte et Kléber, qui avaient sans doute autant d'humanité que Menou, avec plus de

¹ Menou n'était pas plus versé dans la science du gouvernement qu'il n'était habile dans l'art militaire. On lit, dans le n^o. 76 du *Courrier d'Egypte*, à la date du 18 thermidor an 8 (6 août 1800), ce passage remarquable, qui rappelle, d'une manière frappante, le langage des révolutionnaires de 1793. « L'aristocratie des richesses domine dans cette ville (le Kaire) plus peut-être que partout ailleurs, de manière que l'influence des gens puissans y écrase sans cesse le peuple, qui supporte presque tout le poids des impositions. Il entre *puissamment* dans les intentions du général en chef de diminuer, autant que possible, cette influence, et de relever la classe laborieuse des *fellahs*. » Pour hâter l'exécution de ce projet, Menou ordonna, quelques mois après, l'établissement d'un journal ou *Moniteur arabe*, dans lequel il se proposait de faire connaître au peuple ses droits à l'égalité; mais cette idée *philantropique* resta sans résultat, parce que Menou ne put point trouver de rédacteur sachant l'arabe, qui s'élevât à la hauteur d'une pareille conception.

1801-an IX.
Égypte.

moyens coercitifs, reconnaissant qu'il est toujours dangereux de heurter trop brusquement les préjugés d'un peuple qu'on veut retenir sous le joug, avaient sagement laissé subsister cet usage. L'arrêté qui défendait le rachat du sang fut à peine publié, que les assassinats se multiplièrent d'une manière effrayante, et Menou fut accablé de malédictions par les Égyptiens qui, ne pouvant plus s'arranger en matière de meurtre, ne cessaient pas de s'égorger par vengeance.

Ce fut surtout dans l'administration des finances que Menou signala le plus son goût pour les innovations. C'était sa partie favorite, et il avait la prétention d'en connaître tous les ressorts. Il ne tarda pas à bouleverser et à détruire ce que ses prédécesseurs, guidés en cela par l'habile administrateur Poussielgue, avaient sagement ordonné. Il cumula les fonctions de payeur général avec celles d'administrateur des revenus publics, que l'intérêt d'une comptabilité régulière doit toujours tenir parfaitement distinctes. Ainsi le payeur général Estève fut créé directeur général et comptable des revenus de l'Égypte, et Menou le chargea seul de la perception des impôts en nature, des domaines nationaux, des douanes, des droits affermés, de l'enregistrement et de la monnaie.

Kléber, avant sa mort, avait donné les ordres nécessaires pour former de grands approvisionnements de guerre et de bouche sur divers points de l'Égypte. Il avait voulu qu'il y eût dans la place d'Alexandrie des boulangeries pour la fabrication du biscuit, et toutes les mesures avaient été prises pour qu'on en préparât au moins pour un an, soit pour les vaisseaux qui partiraient de ce port ou qui y viendraient de France, soit pour l'armée elle-même, si elle était obligée de se porter en masse sur cette partie de la côte. Rien n'était plus convenable qu'une pareille précaution, puisque les subsistances avaient été l'un des plus grands obstacles rencontrés jus-

qu'alors par l'armée dans ses expéditions. Mais le présomptueux Menou, persuadé que, sous son commandement, l'Égypte était désormais à l'abri de toute attaque étrangère, fit cesser les travaux ordonnés par Kléber; l'ordonnateur en chef Daure voulut en vain faire des représentations à ce sujet; Menou, fatigué, irrité même de l'insistance de cet administrateur, lui ôta l'exercice de ses fonctions, en le nommant inspecteur aux revues., place administrative nouvellement créée en France par le premier consul, et le remplaça par le commissaire-ordonnateur Sartelon. Onze commissaires furent supprimés à cette époque, sous prétexte d'économie, et se virent forcés d'entrer dans les cadres de l'armée, ou d'attendre leur retour en France.

1801-an ix.
Égypte.

Enfin, comme si le général en chef eût pris à tâche de mécontenter toutes les classes de Français qui se trouvaient en Égypte, la commission des sciences et des arts, cette portion si intéressante de l'expédition, reçut aussi sa part des vexations qu'il prodiguait à ceux qui se montraient contraires à son système oppresseur et désorganisateur. Les ingénieurs des ponts et chaussées ne furent point épargnés. Bonaparte, et Kléber ensuite, leur avaient laissé une certaine liberté dans leurs opérations; mais Menou se mit en tête de les diriger, et les dispersa dans les provinces, pour lever des plans de canaux dans un moment où les terres d'Égypte étaient couvertes de trois mètres d'eau. Les ingénieurs obéirent; mais il leur fut impossible d'obtenir aucun résultat. La commission avait formé le projet de donner une suite étendue à son premier voyage dans la Haute-Égypte, et même de pénétrer au-delà des cataractes du Nil, pour reconnaître le pays des Barabras, que l'on disait être rempli de monumens curieux d'antiquité. Mourad-Bey, fidèle à son attachement pour les Français, s'intéressait lui-même à cette importante exploration, et promettait de la favoriser par tous ses moyens; mais, après

1801-an IX.
Égypte.

avoir tenu pendant trois mois les membres de la commission dans une incertitude déplorable, Menou, qui leur accordait ou leur retirait tour à tour la permission de se mettre en route, les découragea tellement par ses ridicules tergiversations, qu'ils finirent par abandonner leur projet, en se dispersant en Égypte pour se livrer individuellement aux recherches vers lesquelles les portait leur goût ou leur talent particulier. Ainsi, si la commission française n'a pas entièrement exploré cette terre classique de l'antiquité ; si le magnifique ouvrage où se trouvent consignées tant et de si précieuses recherches n'a pas obtenu la perfection dont il était susceptible, l'Europe savante doit en accuser le général Menou.

Il est vraisemblable que Bonaparte avait compté sur le concours des autres généraux pour aider le général en chef de son choix dans l'exercice d'une place au-dessus des moyens qu'il lui reconnaissait ; mais lorsque Menou se vit confirmé dans le commandement de l'armée, il ne mit plus de bornes à son caractère haineux et vindicatif. Trop timide toutefois pour oser attaquer ouvertement les généraux qu'il savait être ses ennemis, il se contenta d'abord de faire répandre dans l'armée, par ses affidés, des détails odieux sur les projets des premiers, et sur une visite qu'ils lui avait rendue le 28 octobre. « La fermeté du général en chef, disaient ses complaisans amis, a pu seule le préserver des actes de violence qu'on voulait exercer contre lui. » L'espoir de Menou était que ses adversaires, une fois perdus dans l'opinion du soldat, se détermineraient à quitter l'Égypte ; mais l'armée repoussa les insinuations des hommes qui voulaient la priver de ses chefs les plus estimables ; les généraux opposés à Menou, forts de l'estime des troupes, s'obstinèrent à garder un poste où leur présence allait devenir bientôt si nécessaire pour empêcher l'entier anéantissement des Français.

Tandis que le général Menou s'enorgueillissait d'une élé- 1801-an ix.
 vation qu'il devait au hasard d'abord, et ensuite à ses in- Egypte.
 trigues auprès du premier consul, les fâcheux inconvéniens
 des mesures administratives innovées par lui commen-
 cèrent à se manifester d'une manière inquiétante. Par une
 imitation maladroite des octrois municipaux de France, il
 avait établi des droits d'entrée aux portes des principales
 villes. Le produit de ces droits couvrant à peine les frais de
 perception, il fallut avoir recours à des emprunts auprès de
 la nation cophte, que Menou avait écartée du maniement des
 revenus publics. Vers la fin du mois de janvier 1801, les
 caisses, comme les magasins, se trouvaient entièrement vides;
 et cependant c'est à cette époque que des avis certains an-
 nonçaient les efforts faits par les Anglais pour réparer la faute
 capitale qu'ils avaient commise en empêchant l'exécution du
 traité d'El-Arich; on fut informé que les troupes britanni-
 ques, battues en Hollande par le général Brune, et repous-
 sées du Ferrol par les Espagnols, se rassemblaient de nou-
 veau en corps d'armée à Macri et à Rhodes, sur les côtes de
 la Karamanie. Ces nouvelles, d'abord données par les gens du
 pays, furent confirmées par le gouvernement français lui-
 même. Deux frégates, *la Justice* et *l'Égyptienne*, entrées
 dans le port d'Alexandrie le 3 février 1801, y débarquèrent
 chacune 300 hommes avec de l'artillerie et des munitions,
 et apportèrent en même temps au général Menou des détails
 précis sur les armemens faits de concert par l'Angleterre et
 la Turquie, ainsi que l'annonce de secours considérables que
 le premier consul se proposait en conséquence de faire passer
 incessamment en Égypte.

En effet, les soins immenses que Bonaparte était obligé de
 donner à la paix et à la guerre, qu'il menait de front, ne lui
 avaient point fait perdre de vue cette armée d'Orient, à laquelle
 il devait une partie de son illustration. De retour à Paris après

1801-an IX.
Egypte.

la bataille de Marengo, il s'était occupé des moyens de la secourir : une escadre de quatre vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates avait été réunie dans le port de Brest, et devait transporter en Egypte des troupes, des munitions, et tous les autres approvisionnemens jugés nécessaires à l'armée. L'amiral Ganteaume, à qui Bonaparte gardait une vive reconnaissance de l'adresse et du bonheur avec lesquels il l'avait ramené en France, fut choisi par lui pour commander cette expédition, qui appareilla de Brest dans le mois de janvier 1801 ; mais, dans cette occasion, Ganteaume n'eut pas à se féliciter d'une chance semblable à celle qui lui avait valu la faveur du premier consul : il avait déjà passé le détroit de Gibraltar, lorsque la frégate anglaise *le Succès*, qu'il captura sur la côte d'Afrique, lui apprit qu'une escadre britannique assez forte croisait sur les côtes d'Egypte. L'amiral français n'était point en mesure de disputer la mer aux Anglais : jaloux de conserver à la France les débris de sa marine, il aima mieux rentrer dans le port de Toulon, que d'exposer son escadre à une perte presque certaine. A plusieurs reprises, il essaya de se remettre en mer ; mais ce fut toujours sans succès, et le seul parti que la France tira de cet armement dispendieux, fut de protéger, comme nous le dirons en son lieu, l'expédition conduite par le général Murat contre l'île d'Elbe. Toutefois, une des frégates de l'escadre, *la Régénérée*, détachée lors de la première sortie, arriva heureusement à Alexandrie le premier mars, et y débarqua deux cents hommes de la cinquanteunième demi-brigade, une compagnie d'artillerie et des munitions de guerre. L'arrivée de cette frégate et du *Lodi*, qui entra le même jour dans le port, ranima les espérances, et redoubla le courage des Français. Ils se flattaient que, ces deux bâtimens étant parvenus en Egypte, l'escadre entière réussirait également à effectuer le débarquement annoncé.

Menou fut celui qui embrassa cet espoir avec le plus d'ar-

deur ; et la certitude de recevoir bientôt des secours d'Eu- 1801-an ix.
 rope le rendit encore plus insouciant sur les avis qu'on ne Egypte.
 cessait point de lui donner de l'armement des Anglais et des
 Turcs. Il affecta même de dire qu'il savait de science certaine
 que le visir seul tenterait une attaque , et que les Anglais ne
 s'établissaient à Rhodes que pour se rendre maîtres de l'Ar-
 chipel. Le fidèle Mourad-Bey , mieux éclairé que personne
 sur les desseins de ceux dont il avait été l'allié et qui n'a-
 vaient pas perdu l'espérance de le ramener dans leur parti ;
 Mourad , disons-nous , ne put tirer lui-même le général fran-
 çais de sa funeste sécurité. Ce chef de mameloucks envoya au
 Kaire Osman-Bey-el-Bardissi , pour informer Menou de tous
 les préparatifs de l'ennemi , et proposer au général en chef de
 se joindre à lui pour la commune défense. Mourad pouvait
 donner des détails d'autant plus positifs à cet égard , que le
 grand-visir venait tout récemment de lui faire offrir le titre de
 médiateur entre les Français et les Turcs , et que , pour mieux
 connaître les intentions de la Porte , ce bey avait d'abord
 paru disposé à accepter cette mission.

Rien de plus généreux que la conduite du chef des mame-
 loucks , et les secours qu'il promettait à ses nouveaux amis
 ne pouvaient venir plus à propos. Tout autre que Menou eût
 fait à l'envoyé de Mourad un accueil proportionné au service
 que ce dernier offrait de rendre ; mais le général renégat , qui
 semblait en toutes circonstances vouloir agir contradictoire-
 ment avec ses intérêts , et qui avait conçu pour le bey une ja-
 lousie , ou pour mieux dire une haine d'autant plus forte ,
 que celui-ci , dans sa correspondance , ne cessait de rappeler
 avec enthousiasme la profonde estime et l'attachement qu'il
 avait voués au général Kléber , Menou reçut très-mal Osman-
 el-Bardissi , et lui laissa même entrevoir qu'il méprisait éga-
 lement les Turcs , les Anglais et les mameloucks. Loin de
 s'empressez d'accepter les secours que proposait Mourad , il

1801-an IX.
Egypte.

les refusa avec une espèce de dédain, et renvoya le bey Osman, en le chargeant de dire à son maître qu'il lui défendait de faire aucun mouvement sans un ordre exprès : poussant l'impudence et la folie jusqu'à menacer Mourad du plus sévère châtement, dans le cas où il contreviendrait à cette injonction. Les hommes sensés gémirent de cette conduite impolitique d'un général qui avait tout à ménager, et chacun put prévoir dès lors quelle serait l'issue des événemens majeurs qui se préparaient.

L'orage grossissait de plus en plus, et Menou allait bientôt se convaincre de la réalité des dangers dont on le menaçait. Après sa défaite à Héliopolis et sa retraite en Syrie, le visir Jussuf avait d'abord rassemblé les tristes débris de son armée à Jaffa, et s'était depuis renforcé de toutes les recrues que lui avaient fournies les pachas de Syrie et de l'Asie mineure. Quoique son armée fût déjà bien supérieure en nombre à celle des Français, la forte leçon qu'il avait reçue dans les plaines de la Charqieh le faisait hésiter à se mettre en campagne. Cette indécision durait encore, lorsque les Anglais, résolus de tenter un puissant effort pour enlever définitivement aux Français la possession de l'Égypte, relevèrent la confiance du ministre turc, en lui offrant d'agir eux-mêmes offensivement : nous avons dit qu'à cet effet ils avaient transporté à grands frais une armée dans l'île de Rhodes pour se joindre aux troupes que le capitán-pacha avait déjà rassemblées sur ce point. Le plan de campagne adopté par le ministère anglais était tel, qu'il eût fallu le génie d'un Bonaparte ou d'un Kléber pour s'opposer à son exécution. L'armée combinée des Anglais et du capitán-pacha devait opérer un débarquement sur la plage d'Aboukir, tandis qu'une autre escadre anglaise portant des troupes tirées de l'Inde, agirait dans la mer Rouge pour débarquer celles-ci, soit à Suez, soit à Kosseir, et que le grand-visir, après avoir franchi le désert,

marcherait de nouveau sur le Kaire par la province de Char-
 qieh. Ainsi, l'armée française, désunie par le peu de con-
 fiance que le plus grand nombre des troupes portait à son
 chef, disséminée d'ailleurs dans une étendue de près de
 deux cents lieues, allait être attaquée au moment même où
 l'incurie et la présomption de Menou n'avaient pas permis de
 rassembler les moyens et de faire les préparatifs nécessaires
 pour repousser cette triple invasion.

1801-an ix.
 Egypte.

Le général français, dans la sécurité où il se plaisait à res-
 ter, ne prévoyait guère d'autre danger pour lui et son ar-
 mée que ceux qui pouvaient résulter de l'influence maligne
 du climat, lorsqu'un courrier, envoyé d'Alexandrie par le
 général Friant, apporta, le 4 mars, la nouvelle de l'appari-
 tion d'une escadre ennemie à la hauteur de ce dernier port.
 Bonaparte et après lui Kléber avaient tracé à leur succes-
 seur les mesures à prendre et la marche à suivre dans des cir-
 constances pareilles. On doit se rappeler que Bonaparte, se
 trouvant aux Pyramides lorsque les Turcs avaient débarqué à
 Aboukir, sans prendre le temps de retourner au Kaire, était
 accouru à Alexandrie, après avoir toutefois donné des ordres
 pour que l'armée le rejoignît, à marches forcées, auprès de
 cette place, et que Kléber avait mis la même promptitude à se
 rendre à Rahmanieh. Mais le général Menou qui se piquait de
 n'imiter en rien ses illustres prédécesseurs, et qui d'ailleurs
 était loin d'être doué de la même activité, ne pensa même pas
 à quitter le Kaire. Dans la fausse opinion que l'apparition de
 l'escadre ennemie n'était qu'une démonstration dont le but
 était d'attirer sur la côte une partie des forces françaises, afin
 de donner au grand-visir plus de facilité pour pénétrer dans
 l'intérieur de l'Egypte, le général en chef se contenta d'or-
 donner au général Reynier de marcher sur Belbeis avec une
 brigade et l'artillerie de sa division; au général Morand, de
 se porter sur Damiette avec cinq cents hommes de la division

1801-an ix.
Egypte.

Rampon ; au général Bron ¹, de se diriger sur Aboukir avec le vingt-deuxième régiment de chasseurs, fort seulement de deux cents trentechevaux. Le reste de la cavalerie dut attendre des ordres à Boulaq. La division Lanusse se mit cependant en marche pour suivre, le lendemain, le mouvement du général Bron ; mais, comme si Menou eût craint de laisser trop de troupes au général Lanusse, il lui envoya en route l'ordre de faire rétrograder vers le Kaire la quatre-vingt-huitième demi-brigade, la plus forte de sa division.

Des dispositions aussi déconseillées ne pouvaient qu'appeler les représentations de chefs habiles, instruits par une longue expérience, et si bien formés à l'école des manœuvres savantes de Bonaparte et de Kléber. Les généraux crurent donc de leur devoir d'éclairer Menou sur les dangers du plan de campagne qu'il semblait vouloir adopter, et sur la nécessité pressante de concentrer ses forces pour les porter en masse contre l'ennemi qui se présenterait le premier : pour toute réponse, l'arrogant et inexpert général leur dit qu'il n'avait point de conseils à recevoir de ses subalternes, et leur intima l'ordre d'obéir. Il faut bien l'avouer, l'assurance et la tranquillité qui régnaient alors au quartier-général faisaient assez connaître la confiance du général en chef : on s'y livrait aux plaisirs et aux fêtes comme en pleine paix ; on tournait en plaisanterie l'expédition des Anglais, et l'on allait jusqu'à dire qu'il n'y avait point de troupes de débarquement sur les bâtimens signalés à Alexandrie, attendu que les Anglais étaient trop prudents pour s'exposer à une perte certaine, et que les Turcs se souvenaient trop bien de la terrible leçon que leur avait donnée Bonaparte.

Mais cette profonde sécurité fut tout à coup troublée, le 11 mars : la consternation et la stupeur succédèrent à la gaité

¹ Aujourd'hui maréchal-de-camp.

et aux jactances. Un second courrier, expédié par le général Friant, apporta au général en chef la double nouvelle du débarquement des Anglais, et de l'échec éprouvé par la garnison d'Alexandrie en s'opposant à cette opération.

1801-an ix.
Egypte.

La flotte ennemie, signalée le 1^{er} mars à l'ouest d'Alexandrie, s'était dirigée, le soir, vers la rade d'Aboukir, où elle était arrivée dans la nuit¹. Le général Friant, dont les forces à Alexandrie ne s'élevaient qu'à quinze cents hommes d'infanterie et cent quatre-vingts chevaux, s'était hâté de suivre par terre le mouvement des Anglais, afin de se trouver en même temps qu'eux au point du débarquement et de s'opposer à ce dernier autant que le lui permettrait le peu de troupes qu'il avait à sa disposition. Arrivé sur le terrain, il fit les dispositions suivantes : un bataillon de la soixante-quinzième, une compagnie de grenadiers de la vingt-cinquième et un détachement du troisième de dragons, furent placés à

¹ La flotte anglaise, commandée par l'amiral Keith, était ainsi composée :

VAISSEAUX.	Canons.	FREGATES.	Canons.
Le Foudroyant, amiral.	80	L'Ulysse.	44
Le Tigre.	80	La Pénélope.	40
L'Ajax.	80	La Flore.	36
Le Kent.	74	La Florentine.	36
Le Northumberland.	74	La Dorothée.	32
Le Switshure.	74	39 autres frégates et autres bâtimens	
8 Vaisseaux armés en flûte.		servant de transports.	

Une corvette et 3 bricks armés en guerre.

L'escadre ottomane était composée du *Sultan-Selim*, vaisseau à trois ponts de 110 canons, de cinq autres vaisseaux de 74, et de 8 corvettes.

L'armée de terre, embarquée sur la flotte anglaise, était forte de dix-sept mille cinq cents hommes, et s'éleva ensuite, par l'arrivée de plusieurs convois successifs, à vingt-trois mille quatre cents hommes.

Le capitain-pacha avait sur ses bâtimens six mille Albanais et janissaires.

Sir Ralph Abercromby commandait l'armée anglaise, et avait sous ses ordres le lieutenant-général sir Hely Hutchinson, les généraux-majors Ludlow, Coote, Kraddock, lord Cavan, Moore, les brigadiers généraux Doyle, Stuart, Finch et Lawson.

1801-an IX.
Egypte.

la maison carrée d'Edko, sur les bords du lac de ce nom ; les grenadiers et deux bataillons de la soixante-unième, les deux autres bataillons de la soixante-quinzième, un demi-bataillon de la cinquante-unième et un détachement de la vingt-cinquième, prirent poste à Aboukir, ainsi que des détachemens des dix-huitième et vingtième de dragons : trois compagnies de la soixante-unième occupaient Rosette et le fort Jullien. Le général Friant avait amené avec lui dix pièces de canon, et n'avait laissé pour la garde d'Alexandrie que les marins et les invalides.

La mer étant devenue houleuse dans la nuit du premier au 2 mars, força les vaisseaux ennemis à s'éloigner de la côte ; mais ils purent s'en rapprocher le 3, et les bâtimens de transport mouillèrent en partie dans la baie d'Aboukir. Vers le soir, trois bâtimens légers tentèrent une reconnaissance sur le lac Madieh, et mirent à terre une compagnie d'infanterie ; mais les grenadiers de la soixante-unième, accourus vers ce point, culbutèrent le détachement ennemi, lui tuèrent une vingtaine d'hommes, et firent prisonnier un officier du génie qui le commandait. Ce premier échec parut décourager les Anglais, et, quoique assurés de leur supériorité, ils restèrent cinq jours sans oser hasarder un débarquement.

Enfin, le 8 mars (17 ventose), à la pointe du jour, une multitude de chaloupes et d'embarcations se dirigèrent vers la côte, entre l'ouverture du lac Madieh et le fort d'Aboukir. Pour garantir ses troupes du feu des canonnières ennemies, disposées en avant et sur les flancs des embarcations, le général Friant avait disposé ses soldats derrière des dunes ou mamelons de sable, vis-à-vis la partie menacée. L'ennemi s'avança en très-bon ordre sur une ligne très-étendue, les rameurs nageant vigoureusement debout, tandis que les soldats étaient couchés dans les canots. Cette ligne mit tant

de prestesse et de régularité dans ses mouvemens, que six mille hommes, sous les ordres du général-major Ludlow, débarquèrent à la fois et au même instant sous la protection des chaloupes canonnières, qui faisaient un feu très-vif et continu; celui de l'artillerie du fort et de la côte, de l'infanterie placée derrière les mamelons, ne put troubler l'opération.

1801-an ix.
Egypte.

Toutefois, malgré la grande supériorité des forces ainsi débarquées, et les continuelles bordées des chaloupes canonnières de l'ennemi, le général Friant ordonna à la soixante-unième de se déployer et d'attaquer vivement la gauche des Anglais; ce qui fut exécuté de la manière la plus valeureuse: les grenadiers de cette demi-brigade, après avoir culbuté tout ce qui se trouvait devant eux, arrivèrent jusqu'aux embarcations, dont plusieurs tombèrent en leur pouvoir.

Pendant que ceci se passait à la gauche de l'ennemi, les deux bataillons de la soixante-quinzième attaquaient la droite avec la même intrépidité, en marchant au pas de charge et refoulant sur la ligne anglaise tous les tirailleurs; mais, arrivés à la hauteur d'une division de chaloupes canonnières ennemies, ces deux bataillons essuyèrent un feu terrible de mitraille que secondait celui de mousqueterie fait au même instant par les troupes anglaises. La soixante-quinzième, trop maltraitée par ce feu combiné, fut obligée de faire un mouvement rétrograde: elle avait perdu une centaine d'hommes.

Afin de réparer ce premier échec de sa gauche et soutenir les deux bataillons qui s'étaient reformés et marchaient une seconde fois à l'ennemi, Friant fit avancer l'escadron du dix-huitième de dragons, et lui ordonna de charger le flanc droit de la ligne anglaise, qui se trouvait à découvert par le mouvement qu'elle venait de faire en avant. Cette charge n'ayant pas été exécutée sur le point indiqué, parce que l'escadron se porta vers le centre, au lieu de marcher sur l'extrémité

1801-AN IX.
Egypte.

de l'aile droite ennemie, les dragons furent obligés de se replier après avoir perdu quelques - uns de leurs plus braves officiers. La soixante - quinzième ne pouvant pas plus tenir que la première fois, contre le double feu des chaloupes canonnières et de la ligne anglaise, vint prendre en arrière une position qui lui masquait au moins le feu venant de la mer.

A la droite des Français, la soixante - unième combattait toujours avec avantage; mais l'ennemi ayant détaché une partie de ses forces pour renforcer sa gauche qui cédait le terrain, la brave demi-brigade, malgré tous ses efforts et malgré la charge brillante d'un escadron du vingtième régiment de dragons, fut obligée de reculer à son tour. Le général Friant avait à ce moment plus du tiers de son monde hors de combat, et il voyait une seconde ligne de chaloupes et de canots prêts à mettre de nouvelles troupes à terre. N'espérant plus alors avec ce qui lui restait de combattans forcer des troupes si nombreuses et si disproportionnées, il jugea à propos d'ordonner la retraite, qui se fit en bon ordre, en contenant l'ennemi et emmenant tous les blessés. Le combat avait duré depuis sept heures jusqu'à près de dix heures du matin. Le général Friant prit position en avant d'Alexandrie, sa droite appuyée au lac Madieh, et sa gauche à la mer. Les Anglais s'avancèrent alors sur la hauteur qui domine le village d'Aboukir, commencèrent l'investissement du fort, et poussèrent leur avant-garde jusqu'au défilé de l'Embarcadere.

Si les Anglais réussirent à opérer leur débarquement, ils durent ce succès à la grande quantité de leurs embarcations, qui, leur permettant d'embrasser presque toute la largeur de la baie d'Aboukir, leur donnaient ainsi la facilité de débarquer plus de six mille hommes à la fois sur une ligne que le petit nombre de troupes françaises ne pouvait pas défendre complètement. Toutefois, malgré cette disproportion, et n'ayant, pour répondre au feu violent des cha-

loupes canonnières, que dix pièces de campagne, le général Friant balança long - temps l'avantage, et si la gauche n'eût pas été forcée d'agir à découvert et sous le feu des canonnières ennemies, il est douteux que l'armée anglaise eût achevé son opération.

1801-an IX.
Egypte.

Parmi les braves qui se distinguèrent en cette occasion, il convient de signaler les deux chefs de brigade de la soixante-unième et de la soixante-quinzième, Dorsenne-Lepaige, et Lhuillier¹. L'armée eut à regretter l'adjudant-général Martinet, officier de marine, passé dans le service de terre après le combat naval d'Aboukir; les chefs de bataillon Senneville et Vilain, ainsi que plusieurs autres officiers estimés. Parmi les blessés se trouvaient le chef d'escadron Leclerc du dix-huitième de dragons, les capitaines Boyeldieu² et Bodelin de la soixante-unième. La perte des Français était d'environ quatre cents hommes; celle de l'ennemi fut plus considérable, et les Anglais eux-mêmes l'estimèrent de mille à douze cents hommes.

Le général Friant avait donné dans cette affaire de nouvelles preuves de l'intrépidité et du talent que nous avons eu déjà tant d'occasions de signaler dans la campagne de la Haute - Égypte, à la bataille d'Héliopolis et pendant le siège du Kaire. La position qu'il prit devant Alexandrie, reconnue par les officiers de l'état-major anglais, fut jugée inattaquable par le général Abercromby, commandant en chef l'armée britannique. Celui-ci établit son camp sur deux lignes : la première au milieu d'un bois de palmiers, à l'extrémité de la plaine et à cheval sur la route qui conduit à Alexandrie ; la seconde sur des hauteurs qui se prolongent de la mer au lac Madieh. Dès le soir même du 8 mars, il s'occupa, de concert avec l'amiral Keith, de faire passer dans le lac un

¹ Aujourd'hui lieutenant-général, etc.

² Mort lieutenant-général, etc.

1801-an ix.
Egypte.

grand nombre de bâtimens légers armés d'artillerie, pour battre en flanc et en arrière la position de l'Embarcadere ou Maison carrée, gardée par un détachement. Le général Friant ne jugeant plus ce poste tenable par suite de la nouvelle disposition de l'ennemi, fit retirer ses troupes un peu plus en arrière, afin de mieux couvrir la place d'Alexandrie, restée, comme nous l'avons dit, pendant huit jours, sans autre garnison que des marins tirés des bâtimens qui se trouvaient dans le port, et des dépôts de quelques corps, entièrement composés d'hommes invalides.

La nouvelle du débarquement des Anglais répandit une certaine terreur dans la ville du Kaire, et il ne fallut rien moins que cet événement pour faire enfin sortir le général en chef de l'espèce de léthargie dans laquelle il paraissait plongé. Il reconnut, mais trop tard, la faute impardonnable qu'il avait commise en ne faisant point marcher sans délai toutes les troupes disponibles, au premier avis qu'il avait reçu du général Friant, et en les retenant pendant sept jours au Kaire. Il est évident que si Menou se fût porté avec les troupes qu'il avait sous sa main, sur Alexandrie, ce corps, réuni à la garnison de cette place, formant un total de dix mille hommes avec cinquante pièces de canon, il aurait pu facilement empêcher les Anglais de débarquer sur la plage d'Aboukir, où ils eussent été prévenus par ce mouvement rapide.

Nous avons dit que Menou avait cependant envoyé au secours du général Friant le général Lanusse avec une partie de sa division, et le général Bron avec le vingt-deuxième de chasseurs à cheval. Ces troupes arrivèrent successivement à Alexandrie, depuis le 9 jusqu'au 11 mars.

Ce même jour, Menou se détermina à mettre en mouvement le reste des troupes qui se trouvaient au Kaire, en les dirigeant à marches forcées sur Rahmanieh. Les généraux Rampon et Reynier durent aussi prendre la même direc-

tion : le général en chef, en partant, prit le soin d'informer officiellement le divan, les administrations, l'institut, etc., des événemens qui nécessitaient sa présence sur la côte, en donnant l'assurance solennelle qu'il allait culbuter dans la mer les nouveaux ennemis qui se présentaient, et qu'il serait de retour sous peu de jours. Le général Belliard resta au Kaire avec la neuvième demi-brigade forte seulement de neuf cent cinquante hommes. A cette époque, le général Donzelot était dans la Haute-Égypte avec six cents soldats. Les garnison de Salahieh, de Belbeis, de Suez, de Lesbeh et de Bourlos, forte chacune d'à peu près une centaine d'hommes, eurent ordre de rester à leur poste.

1801-an 12.
Egypte.

Pendant que les nouvelles dispositions du général Menou s'exécutaient à la hâte, l'armée anglaise avait étendu sa position. Le 12 mars, elle fit un mouvement pour se porter en avant. Les douze mille hommes qui la composaient alors se formèrent sur trois colonnes : l'une s'avança le long du rivage de la mer, une autre en suivant les bords du lac Madieh ; une troisième marchait au centre.

Le général Friant ne douta point que l'intention de l'ennemi ne fût de couper la communication d'Alexandrie à Birket par où devaient arriver les troupes du Kaire ; et comme il se trouvait à la tête de quatre mille hommes, au moyen des renforts qu'il venait de recevoir, il résolut d'empêcher l'ennemi d'exécuter son projet. Quittant sa position en avant d'Alexandrie, il vint occuper les hauteurs qui s'étendent perpendiculairement de la mer jusqu'à l'extrémité du lac Madieh. Le général Lanusse, avec les troupes de sa division, occupait par sa gauche la position du camp des Romains, et sa droite s'étendait jusqu'au chemin d'Aboukir. Une partie de la division Friant, sous les ordres du général Delegorgue, s'étendait jusqu'à la digue entre le lac Madieh et le lac Mareotis ; enfin la brigade de cavalerie du gé-

1801-an IX. général Bron était placée en seconde ligne, et masquée en partie
Egypte. par des hauteurs.

L'intention de Friant était d'attendre l'ennemi dans cette position, et de s'y défendre avec opiniâtreté. Pendant ce mouvement que venait de faire le général français, les Anglais avaient continué le leur, et s'étaient avancés, dans l'ordre qui a été dit, jusque sur les hauteurs de la Maison carrée, qui s'étendaient parallèlement à environ une demi-lieue de la ligne occupée par les Français. Les deux partis restèrent en présence le reste du jour et la nuit suivante.

Le 13, au soleil levant, l'armée ennemie s'ébranla de nouveau dans le même ordre que la veille, à l'exception qu'elle était disposée sur deux lignes : les chaloupes canonnières, passées dans le lac Madieh, et celles qui étaient sur la mer, soutenaient les deux flancs des Anglais, en inquiétant ceux des Français. Le vif désir qu'avait le général Lanusse d'en venir aux mains avec l'ennemi, lui fit porter en avant la quatrième demi-brigade légère, soutenue par de l'artillerie, pour attaquer les Anglais, qui parurent d'abord ébranlés par cette première agression. Profitant de ce moment d'hésitation, Lanusse fit charger le vingt-deuxième de chasseurs et bientôt après le troisième de dragons. Le choc de cette cavalerie culbuta la première ligne ennemie, et deux ou trois cents hommes furent faits prisonniers; mais le général Abercromby fit avancer sa seconde ligne, rétablit le combat, et repoussa la cavalerie, ainsi que la quatrième légère. Le général Lanusse, continuant à marcher avec le reste de son infanterie, soutint à son tour les efforts de l'ennemi, et réussit d'abord à le maintenir.

Pendant cet engagement de sa gauche, le général Friant avait fait avancer la droite, composée des vingt-cinquième, soixante-unième et soixante-quinzième demi-brigades. Le combat s'établit sur toute la ligne, et dura quelque temps

avec un égal acharnement. La soixante-unième qui tenait l'extrême droite, ayant fait quelques progrès, cessa son feu de mousqueterie, et se porta au pas de charge sur la gauche de l'ennemi, qui venait de s'écarter un peu du rivage du lac Madiéh; mais, à ce moment, la gauche des Français commença à plier, et le général Friant jugea convenable d'arrêter le mouvement de la soixante-unième, et de se retirer dans la première position qu'il occupait, le 11, devant Alexandrie. Les Anglais s'avancèrent jusqu'au dernier pont du canal d'Alexandrie, dont ils ne purent s'emparer, et formèrent deux nouvelles lignes de retranchemens, l'une auprès de ce même pont, et l'autre en avant de la maison dite de l'*ambulance*. Trop faible pour chercher désormais à repousser ses adversaires, puisqu'il venait d'avoir encore dans cette dernière affaire sept cent vingt hommes hors de combat, le général Friant ne put point empêcher l'ennemi d'occuper le hameau de Bedah sur le canal d'Alexandrie : ce qui rendit les Anglais maîtres de la partie de ce même canal, entre la pointe du lac Madiéh et le hameau que nous venons de nommer. Ils travaillèrent aussitôt à fortifier leurs retranchemens, et à élever des redoutes hérissées d'artillerie. Le 16 mars, ils commencèrent à assiéger le fort d'Aboukir, qu'ils bombardèrent et qu'ils battirent en brèche avec des pièces du calibre de 24. Le chef de bataillon du génie Vinache, commandant du fort, avait une garnison de trois cents hommes pour le défendre; mais il eut bientôt toutes ses pièces démontées, et fut obligé de se rendre le 17, pour éviter un assaut qu'il n'était pas à même de soutenir.

Sur ces entrefaites, les généraux Friant et Lanusse, inquiets de ne pas voir arriver à leur secours le reste de l'armée française, firent partir un bâtiment pour informer le gouvernement français de l'état actuel des choses, et pour prévenir l'amiral Ganteaume, qu'ils supposaient en route vers l'Égypte, de la position de la flotte anglaise.

1801-AN IX.
Egypte.

1801-an IX.
Egypte.

Cependant le général Menou, parti le 11 mars du Kaire, était arrivé le 13 à Rahmanieh; il s'y reposa le 14; marcha le 15 sur Damanhour, où il fut rejoint par les généraux Reynier et Rampon; séjourna dans cette dernière ville le 16; et n'arriva au camp sous Alexandrie que le 18 au soir. Une marche aussi lente lorsque l'ennemi se renforçait chaque jour dans sa position par les secours qu'il tirait de sa flotte, était assurément une faute aussi capitale que celle d'être resté au Kaire pendant sept jours, après avoir reçu la première dépêche du général Friant; mais le danger commun avait réuni tous les esprits, et loin d'incriminer la conduite de son général en chef, toute l'armée, remplie de zèle et de dévouement, sembla vouloir prouver à Menou qu'il pouvait compter sur elle et se promettre la victoire, s'il secondait une telle disposition par sa fermeté et quelques talens militaires.

Malheureusement, pour battre les Anglais comme Bonaparte avait écrasé les Turcs dans une circonstance à peu près pareille, il eût fallu que le chef actuel de l'armée d'Orient possédât les moyens personnels qui entraînent un succès décisif. Menou, reconnaissant toute son insuffisance à cet égard, fit inviter indirectement le général Lanusse à lui communiquer ses idées sur un plan de bataille. Il s'adressait de préférence à ce général, parce qu'il pouvait colorer cette démarche du prétexte que Lanusse, long-temps commandant supérieur d'Alexandrie, devait mieux connaître qu'aucun autre les localités; celui-ci, qui voulait bien oublier en ce moment l'injure que Menou lui avait faite en lui retirant ce même commandement d'Alexandrie, se concerta avec Reynier, et les deux généraux envoyèrent leur travail au général en chef, qui s'empressa d'en faire aussitôt l'objet d'un ordre du jour.

Reynier et Lanusse étaient d'avis d'attaquer sans délai l'armée anglaise: « une victoire, disaient-ils, remportée sur

l'armée anglaise assurait la possession de l'Égypte ; elle donnait les moyens d'arrêter la marche du grand-visir et celle du corps anglais qui, venant de l'Inde, se disposait à débarquer sur la côte de la mer Rouge. Un échec ne pouvait pas rendre la position des Français plus mauvaise que si, restant en présence de l'armée débarquée à Aboukir, on temporisait et on consommait les faibles approvisionnements rassemblés à Alexandrie, tandis que l'armée du visir, répandue dans l'intérieur, aurait le temps de s'emparer de Damiette, de Salahieh, et des autres petits forts, d'en égorger les faibles garnisons, d'en soulever les habitans, etc. Il ne fallait pas non plus laisser à l'armée anglaise le temps de recevoir des renforts et de se fortifier davantage..... Si le lac Mareotis avait été praticable dans cette saison, il aurait mieux valu retarder l'attaque, afin d'essayer par un mouvement rétrograde d'engager les Anglais à se diviser pour faire le siège d'Alexandrie, et les attirer ainsi sur un champ de bataille plus étendu, où l'armée française, profitant de sa supériorité en artillerie légère et en cavalerie, aurait pu s'assurer la victoire ; mais le sol marécageux du Mareotis s'opposait à ce dessein..... Les ennemis étaient tellement supérieurs en nombre et dans une si bonne position, qu'il n'y avait pas grande apparence de succès ; on ne pouvait guère en attendre que d'un coup de vigueur sur une de leurs ailes. » Les dispositions furent faites en conséquence dans la journée du 20 mars, et Menou décida que la bataille aurait lieu le lendemain.

1801-an ix.
Égypte.

La position de l'armée anglaise n'avait pas plus de trois cents toises de développement : les deux ailes, appuyées, la droite à la mer, la gauche au lac Madieh, étaient flanquées par des chaloupes canonnières ; l'extrême gauche était en outre fortifiée par des redoutes construites sur la digue du canal d'Alexandrie, et couvertes par des étangs ou des marécages. Des redoutes placées sur les hauteurs occupées par le

1801-AN IX.
Egypte.

centre de l'armée, prenaient des revers sur toute cette gauche, et le centre était également flanqué par la position de l'aile droite, et par une redoute élevée à côté de l'ancien camp des Romains. Tous ces ouvrages renfermaient une nombreuse artillerie : les troupes étaient campées derrière sur deux lignes ; une réserve était en troisième ligne ; l'attaque seule de la droite était praticable : on pouvait espérer de la culbuter par un grand effort, et de la déborder par la marche supérieure de l'infanterie française ; de faire agir ensuite toutes les troupes sur le centre, tandis que l'aile gauche serait occupée par une fausse attaque ; de profiter enfin du moment favorable pour décider le succès avec la cavalerie, et acculer les ennemis sur le lac Madiéh.

L'armée française n'était forte que de huit mille trois cent cinquante hommes d'infanterie, et treize cent quatre-vingts chevaux, avec quarante-six pièces d'artillerie. L'armée anglaise s'élevait à seize mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux, douze pièces de canon attelées, et trente en position dans les redoutes, sans compter celles des chaloupes canonnières.

Le 21 mars, les troupes françaises prirent les armes entre trois et quatre heures du matin, et vinrent se former en bataille à deux cents pas en avant du camp qui se trouvait au-delà de la porte de Rosette.

Le général Reynier commandait l'aile droite, formée de sa division (treizième et quatre-vingt-cinquième demi-brigades), et de celle du général Friant (vingt-cinquième, soixante-unième et soixante-quinzième).

Le centre, commandé par le général Rampon, était formé par une colonne aux ordres du général Destaing, et composée de la vingt-unième demi-brigade légère, de deux compagnies de grenadiers de la vingt-cinquième de ligne, et des grenadiers de la légion grecque, et par une partie de la division

Rampon (la trente-deuxième de ligne , et trois compagnies de la deuxième légère).

1801-an ix.
Egypte.

Le général Lanusse, commandant l'aile gauche, avait sous ses ordres la quatrième légère, les dix-huitième, soixante-neuvième et quatre-vingt-huitième de ligne, et devait commencer l'attaque. En conséquence, il forma les deux brigades des généraux Silly et Valentin en colonnes serrées, pour les déployer ensuite au-delà de la grande redoute et du camp des Romains, lorsqu'il aurait emporté les retranchemens de la droite des Anglais. La première de ces colonnes devait marcher directement sur la redoute, et la deuxième suivre le bord de la mer, et passer entre elle et le camp des Romains. Le centre, formé sur deux colonnes, devait seconder le mouvement du général Lanusse.

Le général Reynier, refusant d'abord un peu l'aile droite qu'il commandait, jusqu'à ce que l'action fût vivement engagée par la gauche, devait se déployer entre les étangs qui couvraient la gauche des Anglais et le centre français, pour attaquer celui des ennemis; il devait aussi détacher un corps pour attaquer la gauche des Anglais, et les empêcher de porter sur Alexandrie, des troupes dont leur grande supériorité leur permettait de se priver sur leur ligne. Ce détachement devait être soutenu par le général Bron, détaché lui-même avec deux régimens dans le bassin du lac Maréotis, et secondé par une fausse attaque faite par le corps des dromadaires sur le canal d'Alexandrie du côté de Bédah: on pouvait d'autant mieux espérer que cette fausse attaque retiendrait les troupes ennemies, que les Anglais ignoraient la réunion de l'armée française à Alexandrie, et qu'ils pouvaient craindre d'être attaqués du côté de Rahmanieh; ce qui donnait l'avantage d'agir sur leur droite avec égalité de forces. La cavalerie devait rester en seconde ligne derrière l'infanterie, jusqu'à ce que le général Lanusse eût enfoncé la droite des Anglais, et

1801-AN IX.
Egypte.

que le général Roize qui la commandait (la cavalerie française), pût saisir l'instant de ce désordre pour décider la victoire par une charge à fond , poussée avec la dernière vigueur.

Le régiment des dromadaires attaqua un peu avant le jour une redoute élevée près du canal d'Alexandrie , s'en empara , y fit vingt prisonniers , et tourna sur-le-champ les deux pièces dont elle était armée sur les retranchemens les plus voisins , pour attirer l'attention de l'ennemi sur ce point. A ce moment , le général Lanusse s'ébranlait lui-même , ainsi que les autres colonnes du centre et de la droite. Une compagnie de carabiniers de la quatrième légère s'empara également d'une des redoutes de la droite ennemie , sous le feu de l'artillerie de la première ligne et des chaloupes canonnières. Déjà la brigade Silly , marchant sur la grande redoute , venait de faire mettre bas les armes à un détachement anglais , lorsque le général Lanusse s'aperçut que la colonne du général Valentin avait quitté le bord de la mer , et s'était dirigée dans le rentrant de la redoute et du camp des Romains , où les feux croisés de l'ennemi la retenaient en arrière : Lanusse se porte sur ce point , encourage la troupe française , et la fait avancer sur l'ennemi ; mais dans le moment où il anime ainsi les soldats de sa voix et de son exemple , ce digne général , l'un des plus habiles et des plus distingués de l'armée d'Orient , est atteint à la cuisse d'un boulet parti des chaloupes canonnières. Quatre grenadiers veulent l'enlever du champ de bataille ; mais un second boulet vient emporter deux de ces braves. Cet événement mit le désordre dans la brigade Valentin : l'élan que lui avait communiqué le général Lanusse se ralentit ; et le feu toujours plus violent de l'ennemi force les soldats à se disperser derrière les mamelons. Sur ces entre-faites , la quatrième légère , qui formait la tête de la brigade Silly , rencontra vers l'angle de la grande redoute la trente-

deuxième demi-brigade, qui, dans l'obscurité, s'était dirigée un peu trop à gauche. Ces deux corps, par une méprise funeste, se chargèrent un moment sans se reconnaître, et cet accident entraîna une confusion qui arrêta l'ardeur des soldats. Il fallut quelque temps pour rétablir l'ordre dans les deux colonnes.

1801-an IX.
Egypte.

Cependant le général Rampon, après avoir rallié la trente-deuxième, si habituée à la voix de son intrépide chef, se précipita au pas de charge sur la première ligne des Anglais; il fut repoussé par le feu terrible qui partait de cette même ligne, eut deux chevaux tués sous lui, ses habits percés de balles, et un certain nombre d'hommes hors de combat. L'adjutant-commandant Sornet, en marchant aussi sur l'ennemi avec les trois compagnies de carabiniers de la deuxième légère, fut blessé mortellement, et la colonne qu'il commandait ne put pénétrer malgré les plus héroïques efforts. Le général Destaing, qui avait suivi la route d'Aboukir, s'était dirigé dans l'intervalle de la droite et du centre de la première ligne anglaise, afin d'attaquer la seconde; mais, accueilli par un feu des plus meurtriers, il tomba un des premiers, ainsi que le chef de bataillon Hausser, qui commandait la vingt-unième demi-brigade légère, et qui eut la cuisse emportée par un boulet. Cette demi-brigade se trouva ainsi sans chef au milieu de l'armée ennemie; un régiment, détaché pour lui couper la retraite qu'elle effectuait en bon ordre, réussit seulement à entourer le troisième bataillon, presque entièrement composé de Coptes, et le fit prisonnier; trente hommes, qui gardaient le drapeau de ce bataillon, se firent tous tuer avant qu'il ne tombât dans les mains des Anglais. Le général de brigade Eppler, qui avait marché un peu plus à droite avec les grenadiers de la vingt-cinquième et ceux de la légion grecque, accourut au secours de la vingt-unième pour la dégager; mais il fut grièvement blessé, et ses grenadiers

1801-AN IX. repoussés avec perte. Il est facile de remarquer que toutes ces
 Egypte. petites colonnes qui formaient le centre de l'armée française ,
 n'auraient point dû s'avancer ainsi avant d'avoir leur gauche
 appuyée par la prise de la grande redoute.

Pendant cette attaque, dont l'insuccès décidait, pour ainsi dire, du sort de la bataille, comme on peut en juger d'après l'exposé du plan tracé par les généraux Reynier et Lanusse, le général Menou se promenait tranquillement derrière l'armée, et paraissait ne donner qu'une attention médiocre à ces mouvemens, se reposant, sans doute, sur l'habileté des généraux qui les dirigeaient, et sur la valeur des troupes qui les exécutaient. L'aile droite française n'avait point encore donné, et il était instant de la faire mouvoir de manière à ce qu'elle pût au moins protéger la retraite des autres corps. Le général Reynier, voyant que Menou ne lui faisait parvenir aucun ordre, prit sur lui de tenter une attaque sur l'aile droite des Anglais. Laissant donc le général Damas avec la treizième demi-brigade de ligne entre les deux étangs, pour occuper la gauche, et pousser des tirailleurs vers le canal d'Alexandrie, Reynier ordonna au général Friant de marcher vers la droite ennemie, et à l'artillerie légère de se porter en avant pour éteindre le feu des redoutes ; lui-même s'avança sur un des mamelons voisins de la grande redoute pour bien reconnaître les dispositions de l'ennemi, et celles qu'il convenait de prendre pour attaquer les Anglais avec avantage : ceux-ci, qui s'étaient aperçus que les principaux efforts des Français étaient dirigés contre leur droite, venaient d'y faire marcher leur réserve. Le général Hutchinson, qui commandait l'aile gauche anglaise, forte de six mille hommes, ne fit aucun mouvement, quoiqu'il n'eût devant lui que les huit cents hommes de la treizième demi-brigade aux ordres du général Damas, trois cent cinquante chevaux des septième de husards et vingt-deuxième de chasseurs, et cent dromadaires.

Sur ces entrefaites, le général Menou, qui, comme nous venons de le dire, n'avait encore pris aucune part à l'action, jugea qu'il était de son devoir d'ordonner au moins une manœuvre, et, s'étant porté vers la réserve de cavalerie, commandée par le général Roize, il lui intima l'ordre de charger. Cette charge intempestive, que Menou seul, en raison de son inexpérience, pouvait regarder comme un mouvement décisif, provoqua les représentations du général Roize : celui-ci s'efforça de démontrer au général en chef toute l'imprudence d'une pareille tentative, qui allait priver l'armée d'une réserve importante, en la faisant détruire inutilement ; Menou n'écouta rien, et il fallut exécuter son ordre absurde. La cavalerie, en passant dans les intervalles des soixante-unième et soixante-quinzième demi-brigades, arrêta la marche de ces deux corps, et jeta quelque confusion dans leurs rangs. Le général Reynier, après s'être convaincu qu'on ne pouvait pas réorganiser une attaque avec les troupes des généraux Lanusse et Rampon, revenait joindre le général Friant, lorsqu'il rencontra cette même cavalerie du général Roize, dont les premiers pelotons étaient déjà sous le feu de l'infanterie anglaise : il était trop tard pour arrêter cette charge inutile. Le général Roize aurait perdu en restant en place, autant de monde qu'en achevant son mouvement : Reynier se borna donc à accélérer celui de l'infanterie. Mais déjà le général Silly avait eu la cuisse emportée ; plusieurs chefs de corps étaient hors de combat : il ne restait aux troupes de la gauche et du centre des Français aucun chef qui pût remédier au désordre dans lequel elles se trouvaient. Le général Baudot venait d'être blessé mortellement en conduisant la quatre-vingt-cinquième demi-brigade ; enfin il était impossible de soutenir le général Roize, et la malheureuse cavalerie allait être victime de l'impétuosité du général en chef, qui la faisait mouvoir si mal à propos.

1801-AN IX.
Egypte.

1801-an IX.
Egypte.

L'intrépide Roize, après avoir reçu l'ordre de charger la ligne anglaise, avait dit aux braves qu'il commandait : « Mes amis ! on nous envoie à la gloire et à la mort, marchons ! » La charge fut terrible, et tous les cavaliers français y développèrent une valeur surnaturelle que les difficultés excitaient encore. La première ligne, commandée par le général Bousart, et formée des troisième et quatorzième régiments de dragons, chargea la ligne ennemie qui était en arrière de la grande redoute. Le quatorzième régiment, arrêté par le fossé creusé sur le front du camp anglais, fut obligé de le tourner ; mais l'infanterie ennemie fut culbutée, et toute cette première ligne, forcée de se retirer sous la protection du feu de la seconde. Toutefois, les décharges multipliées de l'artillerie des redoutes, qui prenaient les cavaliers français à revers, et le feu, non moins meurtrier de la seconde ligne, ayant mis bientôt hors de combat un grand d'officiers et de dragons, le général Bousart crut devoir ordonner la retraite, et il fut lui-même atteint de deux balles qui le renversèrent de son cheval. L'infanterie anglaise reprit alors l'offensive, et fut renforcée par la réserve. Le général Roize, voyant sa première ligne repoussée, s'avança avec la seconde, entama la charge en désespéré, et pénétra jusque dans le camp de la seconde ligne anglaise, en sabrant et renversant tout sur son passage : les Anglais étaient dans une telle épouvante, qu'ils se jetaient ventre à terre, et rampaient jusqu'à leurs tentes pour y chercher un refuge ; mais un obstacle imprévu arrêta le terrible élan des cavaliers français et causa leur perte, au moment où ils poussaient déjà des cris de victoire. Les Anglais avaient creusé des *trous de loups* dans leur camp et l'avaient parsemé de chausse-trapes ; les cordages et les piquets des tentes étaient en outre croisés entre eux : les chevaux lancés avec impétuosité devaient s'abattre dans ces trous ou s'embarrasser dans ces piquets et

et dans ces cordes. Le général Roize parvenu sur un terrain si difficile, sans espoir de s'en tirer, mit pied à terre, se battit en lion, et fut tué lui et les vaillans cavaliers qui ne l'avaient point quitté. Dans cette mêlée épouvantable, un officier de dragons, après avoir fait mordre la poussière à tous les soldats ennemis qui l'entouraient, pénétra jusque dans la tente du général Abercromby, engagea une lutte corps à corps avec ce chef de l'armée anglaise, et lui porta des coups si terribles, qu'il en mourut quelques jours après. Les débris de la cavalerie française se retirèrent en désordre, et vinrent se reformer derrière l'infanterie.

1801-an IX.
Egypte.

La destruction de cette réserve ne laissait plus aucune chance de succès : il n'y avait plus d'autre parti à prendre que celui de la retraite, pour éviter des pertes plus considérables et pour réorganiser les corps. Cependant, le général Reynier¹, dont les troupes restaient seules en présence de l'ennemi, attendit pendant plus de quatre heures les ordres du général en chef : il s'était rendu lui-même auprès de ce dernier, et lui avait envoyé ensuite plusieurs officiers sans pouvoir obtenir aucune réponse. Pendant ce temps, les deux divisions Reynier et Friant demeuraient sous le feu des lignes et des batteries ennemies, et perdaient du monde à chaque instant ; les munitions de l'artillerie étaient épuisées : les Anglais, avaient fait avancer quelques bataillons qui prirent en flanc la quatrième demi-brigade légère et la forcèrent d'abandonner les mamelons qu'elle occupait. Les tirailleurs qui étaient sur la redoute enlevée, furent également contraints de se retirer.

Enfin, après avoir passé tant de temps dans la plus étrange

¹ Quelques relations accusent ce général d'avoir cédé, en cette occasion, à l'esprit de haine et de parti ; c'est une calomnie aussi absurde que celle d'un écrivain contemporain, qui a osé avancer que le général Roize avait sacrifié la cavalerie, et s'était fait tuer par le même motif.

1801-AN IX. indécision, Menou se déterminà à ordonner la retraite, qui
 Egypte. s'effectua en si bon ordre, que les Anglais n'osèrent pas même sortir de leurs retranchemens, et l'armée reprit, en avant d'Alexandrie, la position qu'elle occupait avant la bataille. Le général en chef, décidé à se tenir désormais sur la défensive, fit fortifier une grande ligne, dont la droite s'appuyait au canal et la gauche à la mer. La perte des Français dans cette déplorable journée du 21 mars, fut de huit cents morts, quatre cents prisonniers et deux cents blessés : perte énorme pour une armée dont la force n'était pas moitié de celle de l'ennemi !

Les plus vives inquiétudes agitaient les Français qui étaient restés au Kaire. L'impatience devançait les courriers qu'on attendait ; l'ardent désir qu'on avait d'une victoire, en faisait annoncer la nouvelle, bien qu'on n'eût encore reçu aucun détail ; mais le 23 mars étant arrivé sans qu'il fût parvenu de dépêche d'Alexandrie ou de la côte, les inquiétudes se changèrent en alarme : les espérances devinrent des craintes, et le silence absolu de Menou fit supposer l'armée française dans un désordre tel, que ce général n'osait ou ne pouvait faire connaître ce qui s'était passé. Cet état de choses fut encore aggravé par une nouvelle qui se répandit dans la ville. Le lendemain 24, le scheick de la tribu arabe des Terrabins, campée dans la vallée de Sabahbiar et alliée des Français, avait averti le commandant de Belbeis qu'un fort détachement de cavalerie ottomane venait de déboucher dans cette vallée, pour se porter sans doute (par Belbeis) sur le Kaire. Les esprits, déjà disposés à l'épouvante par les inquiétudes qu'ils éprouvaient sur le sort de l'armée devant Alexandrie, se troublèrent de plus en plus en considérant qu'on n'avait aucun moyen d'arrêter la marche de cette avant-garde de l'armée turque, et d'empêcher les féroces osmanlis de renouveler dans la capitale de l'Égypte les scènes de carnage et de

vengeance qu'ils y avaient exercées l'année précédente. Si le rapport du scheick des Terrabins était véritable, les calculs de la marche de la cavalerie turque démontraient que celle-ci pouvait être à Belbeis le 25, et devant le Kaire le 27 au plus tard. Dans cette circonstance difficile, le général Belliard, habitué à braver des dangers non moins grands, envoya la neuvième demi-brigade, seule troupe qui fût disponible, camper entre Birket-el-Hadji et le faubourg de la Qoubeh. La ville du Kaire, dans la journée du 24 et la nuit suivante, présenta le tableau le plus sinistre. Les Français s'attendaient à voir éclater, d'un moment à l'autre, une insurrection terrible, moyen unique qui restât aux habitans pour éviter la vengeance des Turcs ; mais l'issue des deux révoltes précédentes et surtout de la dernière, avait donné à ces mêmes habitans une si haute idée de la puissance des Français, que, regardant ceux-ci comme invincibles, ils s'étonnaient de la terreur qui paraissait régner parmi un certain nombre d'entre eux, et ne pensaient même pas que les Turcs pussent parvenir jusque dans la ville. Les inquiétudes diminuèrent un peu dans la journée du 25, lorsqu'on apprit que la prétendue cavalerie turque n'était autre qu'un détachement de mameloucks, venant de Syrie et qui allait joindre Mourad-Bey dans le Sayd.

Toutefois, cette demi-sécurité ne fut pas de longue durée, et le soir même les alarmes se renouvelèrent à l'arrivée du capitaine d'état-major Tioche, envoyé par Menou pour annoncer les tristes résultats de la bataille du 21. Les dépêches du général en chef renfermaient les dispositions prises à l'égard des troupes disséminées sur les divers points de l'Égypte ; il ordonnait au général Belliard de réduire à cinquante hommes les garnisons des forts de Salahieh, de Belbeis, de Suez, de Lesbeh et de Bourlos ; les trois premières devaient même abandonner les postes qu'elles défen-

1801-AN IX.
Egypte.

1801-an ix.
Egypte.

daient , en cas d'attaque par des forces trop supérieures , et se retirer sur le Kaire. Menou transmettait en outre ses ordres pour l'évacuation complète de la Haute-Égypte ; douze cents hommes devaient descendre sur-le-champ à Rahmanieh sous la conduite du général Robin ; et il enjoignait à tous les autres Français , civils comme militaires , de s'enfermer dans la citadelle et dans les forts du Kaire jusqu'à nouvel ordre ; le général en chef finissait sa dépêche au général Belliard , en lui annonçant que l'armée se tiendrait sur la défensive devant Alexandrie , jusqu'à ce qu'elle pût tomber à propos sur les Anglais , lorsque ceux-ci sortiraient de leurs retranchemens pour continuer leurs progrès dans le pays.

Telles étaient les mesures que Menou avait cru devoir adopter , malgré l'opinion du plus grand nombre des généraux , qui lui conseillaient de réunir toutes ses troupes , pour agir vigoureusement contre l'armée anglaise , en la manœuvrant avant que le grand-visir ne pût opérer la puissante diversion qu'il préparait sur le Kaire. Mais la perte de la bataille de Canope n'avait point ouvert les yeux du général en chef français ; et cet homme , qui s'emportait sans cesse contre les autres généraux , auxquels il supposait l'intention de suivre les errements du général Kléber , et d'amener l'évacuation de l'Égypte , prenait précisément toutes les dispositions propres à déterminer cette catastrophe inévitable. S'obstinant à ne pas vouloir considérer les choses sous leur véritable aspect , Menou s'imagina que les Anglais ne feraient de mouvement que sur Alexandrie , et supposa même qu'ils seraient forcés de s'embarquer , comme il avait cru précédemment qu'ils n'oseraient jamais descendre sur le rivage. Il fut impossible de lui persuader que le séjour et l'inactivité du gros des troupes à Alexandrie ouvraient à l'ennemi le chemin dans l'intérieur de l'Égypte , puisque la ville de Rosette restait sans troupes et sans aucun moyen de défense. Les événemens ne tardèrent

pas à démontrer combien ces représentations étaient fondées. 1801-AN IX,
Egypte.
Le corps de six mille Turcs, que commandait le capitain-pacha, débarqua le 3 avril à la Maison carrée, qui, ayant été désarmée et évacuée avant la bataille de Canope, fut occupée de suite par l'ennemi. Le général Fugières, commandant de Rosette, se hâta d'informer Menou de cette circonstance, en lui communiquant les craintes qu'il avait de se voir bientôt attaqué; mais le général Menou, ajoutant peu de foi à cette nouvelle, envoya un de ses aides-de-camp en reconnaissance vers la Maison carrée. Cet officier se contenta de faire quelques pas sur le chemin de Rosette, et annonça, à son retour, qu'il avait aperçu sur le point qu'il avait été chargé de reconnaître, sept à huit cents hommes seulement, employés, disait-il, à établir une double ambulance pour soigner et traiter séparément les Anglais et les Turcs blessés ou malades. Menou, pleinement rassuré par ce rapport, ne crut devoir prendre aucune mesure pour arrêter les progrès ultérieurs de ses nouveaux ennemis.

Le général Hutchinson, qui avait pris le commandement de l'armée anglaise après la mort du général Abercromby, n'imaginant pas, dans les premiers jours, que Menou pût commettre la faute de laisser sans défense un poste aussi important que Rosette, hésita d'abord à faire marcher un corps de troupes sur cette ville; mais, d'après le rapport des Arabes, il crut devoir y envoyer une reconnaissance de cinq cents hommes, et ne prit la résolution de s'en emparer que lorsqu'il fut bien assuré du petit nombre de Français qui s'y trouvaient. L'occupation de Rosette par les Anglais donnait à ceux-ci de grands moyens d'approvisionnement, et un débouché pour continuer et étendre leurs opérations.

Le 6 avril, un détachement de trois mille hommes de l'armée anglaise passa à la Maison carrée, campa le 7 à Edko, et marcha le lendemain sur Rosette avec le corps du capitain-

1801-au 1x.
Egypte.

pacha. Le troisième bataillon de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, et les trois compagnies de la soixante-unième qui se trouvaient dans cette ville, ne pouvant résister à des forces aussi considérables, passèrent sur la rive droite du Nil à l'approche de l'ennemi, et se retirèrent à Fouah. Le fort Jullien resta livré à lui-même avec une garnison de vingt-cinq hommes de la soixante-unième, une compagnie d'invalides et quelques canonniers : trois djermes armées, stationnées au Bogaz ou embouchure du Nil, eurent ordre de remonter vers ce fort dès qu'elles y seraient forcées.

Les Anglo-Turcs campèrent sur les hauteurs d'Abou-Mandhour, et s'y retranchèrent. Par une circonspection dont il est difficile de se rendre compte, ce corps d'armée resta deux jours dans cette position sans oser se porter sur Rosette. Le général Fugières, instruit de cette circonstance, repassa le Nil, rentra dans la ville et en fit occuper les hauteurs. Une partie de la journée du 10 se passa en escarmouches de la part des Turcs, qui replièrent même quelques postes français, et ces démonstrations engagèrent le commandant de Rosette à se retirer de nouveau sur la rive droite du Nil. Il était temps ; car dans l'après-midi l'ennemi s'avança sur quatre colonnes à la distance d'une demi-portée de canon l'une de l'autre. Une de ces colonnes, entièrement composée de troupes anglaises, se porta sur le fort Jullien, la seconde directement sur la ville, la troisième sur la tour d'Abou-Mandhour, et la quatrième sur le village de Gebdid. Les Français achevaient de traverser le fleuve au moment même où l'ennemi pénétrait dans Rosette, et une djerme armée qui escortait les embarcations fut sur le point d'être prise par les Turcs : les matelots et les autres passagers de ce bâtiment furent obligés de se jeter à la nage pour aborder la rive droite. Les Anglais assiégèrent sur-le-champ le fort Jullien, et une flottille forçant la barre du Bogaz entra dans le Nil. Le fort

Jullien résista pendant dix jours , et fut défendu par sa faible garnison avec un courage et une opiniâtreté d'autant plus remarquables , que l'un des fronts de ce mauvais ouvrage avait été détruit par les inondations , et que l'ennemi ne cessa point de faire un feu terrible. Lorsque les Anglais virent sortir la poignée de braves qui venaient de faire une défense aussi glorieuse , ils demandèrent avec étonnement si c'était bien là toute la garnison ¹.

1801-an ix.
Egypte.

La troupe qui avait évacué Rosette arriva le 11 à Rahmanieh , et sa présence jeta l'alarme dans ce dernier poste , occupé par deux cents hommes sous les ordres du chef de brigade Lacroix. Ce détachement , réuni à la garnison de Rosette , n'était point en état d'opposer une longue résistance aux Anglo-Turcs. Menou , ainsi qu'on l'a vu plus haut , avait bien ordonné au général Belliard , de faire descendre sur Rahmanieh un corps de douze cents hommes sous la direction du général Robin ; mais cette colonne , parvenue , le 7 avril , à cinq lieues du bourg que nous venons de nommer , avait reçu du général Belliard le contre-ordre impératif de remonter à l'instant vers le Kaire. Ce mouvement rétrograde était motivé sur la nouvelle que Belliard venait de recevoir de la marche de l'armée ottomane. Le grand-visir était parti d'El-Arich , le 4 avril , avec une armée de vingt-cinq mille Turcs , et un corps de douze cents Anglais , parmi lesquels on comptait deux cents artilleurs.

Ainsi le poste de Rahmanieh ne pouvait plus être défendu que par cinq cents hommes environ sans artillerie. La redoute que Bonaparte y avait fait construire était d'une médiocre défense , et les Anglais s'en seraient facilement emparés , s'ils s'y étaient portés avec promptitude après l'occupa-

¹ Nous avons eu déjà l'occasion de citer un fait semblable , et il se reproduira encore dans la suite de ces annales.

1801-AN IX.
Egypte.

tion de Rosette; mais le général en chef ennemi paraissait avoir adopté un système de précaution et de lenteur presque en harmonie avec celui du général français. Le commissaire-ordonnateur Sartelon, qui se trouvait dans Rahmanieh, d'où l'armée tirait ses approvisionnemens, et le général Fugières, écrivirent à Menou pour lui faire connaître la position où ils se trouvaient, et l'urgente nécessité d'envoyer sans délai des secours suffisans pour mettre cette place à l'abri d'un coup de main; ils lui mandèrent que l'ennemi s'était porté, le 10 avril, en avant de Rosette, par le bord du Nil, jusqu'au village de Dairouth. Menou se borna d'abord à faire partir le lendemain, du camp retranché d'Alexandrie, le général Valentin avec la soixante-neuvième demi-brigade, forte de sept cents hommes seulement, et le septième de hussards de cent quatre-vingts chevaux. Pressé cependant par tous les généraux d'envoyer des secours plus considérables sur un point d'où dépendait, pour ainsi dire, l'existence de l'armée, le général en chef se décida deux jours après à y faire passer le général Lagrange, son chef d'état-major, avec toutes les troupes de la division Reynier, privant ainsi ce dernier général de son commandement, et le laissant à Alexandrie comme simple particulier, conduite tout à la fois impolitique et injuste!

Les Anglais, instruits qu'une partie des forces du camp d'Alexandrie s'était portée sur Rahmanieh, et que ce détachement était en mesure non-seulement de les arrêter, mais même de les attaquer, n'osèrent pas s'avancer au-delà de Dairouth. Ils se fortifièrent dans ce village, et y restèrent jusqu'à ce que le général Hutchinson leur eût envoyé un renfort pour attaquer le général Lagrange, qui avait pris position à El-Ast, et chasser le général Valentin de Fouah, où celui-ci s'était établi à l'effet d'empêcher l'ennemi de tirer des vivres du Delta.

Afin d'assurer d'autant mieux ses opérations, et isoler entièrement Alexandrie du reste de l'Égypte, le général Hutchinson fit couper, le 15 avril, le canal qui apporte les eaux du Nil dans cette ville. Il voulait, au moyen de cette tranchée, faire passer les eaux du lac Madieh dans le bassin de l'ancien lac Mareotis, à sec depuis plusieurs siècles; mais cette opération n'eut pas un résultat aussi prompt qu'il l'avait imaginé : les eaux ne s'étendirent que très-lentement dans ce vaste bassin, et n'apportèrent d'abord que peu d'obstacles à la communication d'Alexandrie avec Rahmanieh. Il eût été beaucoup plus militaire de faire attaquer les convois qui marchaient tous avec de faibles escortes, ou, mieux encore, il aurait fallu marcher sur Rahmanieh avant que le général Menou n'y eût envoyé les renforts dont nous venons de parler.

1801-англ.
Égypte.

L'armée française se trouvait alors partagée en trois corps isolés l'un de l'autre, et ayant devant eux un ennemi supérieur en forces et en moyens. Le général Lagrange, avec quatre mille hommes à peu près, était obligé de disputer le terrain à la plus forte partie de l'armée anglo-turque. Le général Belliard, avec moins de cinq mille hommes, allait avoir à la fois sur les bras l'armée du grand-visir dont on connaît déjà la force, un autre corps d'armée composé de troupes anglaises et de cipayes arrivant de l'Inde par la mer Rouge, et toute la population du Kaire; enfin le général Menou, avec le reste des troupes, montant à six mille hommes à peu près, renfermées dans Alexandrie, se morfondait à attendre l'arrivée de l'amiral Ganteaume, et paraissait aussi tranquille que s'il eût été possesseur paisible de l'Égypte. Le général Hutchinson se garda bien de rien entreprendre contre cet adversaire; non qu'il craignît son habileté, mais parce que les eaux du lac Madieh s'étant étendues avec le temps dans le bassin du Mareotis jusque au-delà de la Tour des Arabes, la ville d'A-

1801-an IX.
Egypte. Alexandrie se trouva dès-lors bloquée naturellement du côté de la terre, comme elle l'était par la mer. Menou eut bientôt affaire à un ennemi plus redoutable encore que les Anglais : la famine. Il ne communiquait déjà plus qu'avec les plus grandes difficultés avec Rahmanieh ; et les magasins , que son imprévoyance et son entêtement avaient laissé presque vides , n'offrant plus de ressources , il fallut les remplir à grands frais. On réussit ainsi à engager les Arabes Ouadalis à procurer des grains ; et l'appât du gain fit braver à cette tribu du désert tous les dangers que présentait une telle entreprise. D'un autre côté, le général Menou détacha le corps des dromadaires pour recueillir tous les vivres qui pouvaient se trouver sur la lisière du désert, en tournant le lac Mareotis, à l'effet de se rapprocher du Bahireh. Tels furent les moyens précaires qui soutinrent pendant quelque temps le général Menou et ses troupes dans cette même ville d'Alexandrie, à la prise de laquelle (il est juste de le rappeler), ce général brave, mais inhabile, avait glorieusement contribué trois ans auparavant.

Cependant les Anglais ne paraissaient point mettre plus d'empressement à s'avancer dans le pays, que Menou n'en avait mis dans ses dispositions pour empêcher leur établissement. Depuis la prise de Rosette, ils étaient restés pendant un mois dans leurs retranchemens, consommant les vivres qu'ils avaient apportés avec eux, et semblant attendre tout le succès de leur expédition des fautes de leurs adversaires. En effet, la position prise par le général Lagrange à El-Aft avait de grands inconvéniens ; son front était bien fortifié, mais l'ennemi pouvait marcher entre la gauche et le lac, et la tourner ; il pouvait aussi faire passer entre les lacs d'Edko et de Madieh un corps, qui, menaçant Ramanieh, aurait forcé Lagrange à se retirer sur ce bourg pour défendre ses magasins. La droite de cette même position, appuyée au Nil, était, il est vrai, flanquée par quelques barques canonnières,

mais les Anglais avaient la facilité d'établir sur la rive droite du fleuve des batteries, qui, conjointement avec celles de leur flottille déjà si supérieure à la petite flottille française, auraient aisément éteint le feu de cette dernière.

1801 an ix.
Egypte.

Après avoir long-temps hésité sur le plan à suivre pour attaquer le général Lagrange, le général Hutchinson, qui venait de recevoir un renfort de trois mille hommes, résolut de profiter des inconvéniens que nous venons de signaler. A cet effet, il fit filer de son camp de Dairouth deux colonnes, dont l'une s'avança entre la gauche des Français et le lac Edko, et l'autre, passant entre ce dernier lac et celui de Madiéh, se dirigea sur Damanhour, pour se rabattre ensuite sur Rahmanieh. Le général Lagrange, instruit de ces deux mouvemens, fit demander un prompt renfort au général en chef; mais les troupes détachées à cet effet par Menou, et commandées par le général Delegorgue, ne purent arriver à temps, et furent obligées de rentrer dans Alexandrie. Le 9 mai, jour même où ces troupes étaient sorties d'Alexandrie, une troisième colonne anglaise, forte de quatre à cinq mille hommes, s'était avancée sur la rive droite du Nil, et avait chassé le général Valentin de Fouah. Cette même colonne et l'une des deux autres, secondées par la flottille qui suivait leur mouvement, s'avancèrent pour entourer la position occupée par le général Lagrange. Celui-ci, voyant qu'il allait être enveloppé par des forces triples des siennes, abandonna les retranchemens d'El-Aft, et se replia sur Rahmanieh.

Le général Hutchinson accéléra le mouvement de ses troupes. La gauche de son armée, presque entièrement composée de corps turcs, suivait les bords du Nil; une colonne anglaise marchait à la droite de ces derniers, et se dirigeait de manière à donner la main à celle qui arrivait par Damanhour. Parvenus devant Rahmanieh, les Anglo-Turcs s'occupèrent aussitôt du soin d'établir des batteries vis-à-vis la flottille

1801-AN IX.
Egypte.

française, qui se trouvait à ce moment chargée de munitions et de vivres pour Alexandrie. Le général Lagrange avait disposé ses troupes autour de la redoute ou fortin de Rahmanieh et derrière la digue du canal; la cavalerie était sur le rivage du Nil. Aussitôt que les têtes de colonne de l'ennemi se montrèrent, Lagrange détacha à leur rencontre cette même cavalerie qui traversa le canal; mais, n'étant point appuyée par l'infanterie, elle ne put entamer les rangs serrés des Anglais, qui s'avançaient d'ailleurs avec toutes les précautions qui peuvent garantir d'un pareil choc. Aussi fut-elle promptement repoussée, et obligée de repasser le canal, sur les bords duquel l'artillerie légère française mit ses pièces en batterie. Le commandant de cette dernière faisait travailler à des épaulements, lorsque la colonne ennemie, qui venait de descendre par Damanhour, vint manœuvrer sur les flancs de la troupe française, et la força de nouveau à s'éloigner. Les Anglais se déployèrent devant elle sur les bords du canal, et se bornèrent jusqu'au soir à jeter en avant quelques pelotons de tirailleurs pour insulter l'artillerie légère.

Sur ces entrefaites, le corps turc s'était également avancé, mais avec beaucoup moins de lenteur et de circonspection que les Anglais; les Osmanlis suivaient assez en désordre un petit canal d'irrigation dérivé du Nil, et il suffit d'abord de deux ou trois pelotons de tirailleurs français pour les arrêter quelque temps; ils étaient cependant parvenus à s'établir sur les bords du canal, lorsqu'à trois heures du soir, un détachement de deux cents soldats, tirés des deuxième légère et treizième de ligne, vint les attaquer, et les forcer de s'éloigner après leur avoir tué une centaine d'hommes. Les Anglais n'étaient point en mesure de soutenir cette colonne turque, et le général Hutchinson avait même arrêté le mouvement que le général Doyle, apercevant le désordre de sa marche, s'était proposé de faire pour éviter le résultat dont nous venons de parler.

Les Anglais bivouaquèrent dans les positions qu'ils venaient de prendre devant Rahmanieh , et ils se préparèrent à une attaque vigoureuse pour le lendemain. Mais le général Lagrange s'était convaincu qu'il ne pouvait plus résister dans un poste aussi fortement menacé, sans s'exposer aux plus grands malheurs : considérant que la flottille et les batteries ennemies de la rive droite prendraient ses troupes en flanc et de revers, pendant que celles-ci auraient à combattre des forces éminemment supérieures, il évacua Rahmanieh dans la nuit, et fit sa retraite sur le Kaire. Comme il devenait impossible à la flottille française de sortir du port, parce que les batteries de la rive droite s'y opposaient, Lagrange prit le parti de l'abandonner, ainsi que les munitions et les vivres, dont on noya cependant une grande partie. Le fortin de Rahmanieh, laissé à la garde des blessés et des malades qu'on n'avait pas pu évacuer, capitula le lendemain ; et, deux jours après, un convoi considérable qui venait du Kaire pour se joindre à la flottille, étant entré dans le Nil par le canal de Menouf avant d'être informé de la retraite du général Lagrange, tomba tout entier au pouvoir de l'ennemi.

1801-an ix.
Egypte.

L'occupation de Rahmanieh par les Anglo-Turcs achevait de couper la communication d'Alexandrie avec l'intérieur de l'Égypte. Cet événement abattit tous les courages, et l'armée éclata en murmures contre le général qui avait négligé les moyens de prévenir une pareille catastrophe. Menou, malgré sa sécurité ordinaire, parut terrifié du funeste résultat de ses lenteurs précédentes. Il venait de perdre la dernière ressource qui lui restait pour l'approvisionnement d'Alexandrie, et il était à la veille de voir périr de faim les troupes et tous les Français qui étaient renfermés avec lui dans cette place.

Tout autre général, en une conjoncture aussi fâcheuse, se mettant à la tête de la troupe dont il aurait pu disposer sans

1801-an IX.
Egypte.

compromettre le salut d'Alexandrie, aurait cherché à rejoindre le gros de son armée vers le Kaire, pour, de là, revenir tenter un effort désespéré, à l'effet de rouvrir ses communications avec la première des places que nous avons nommées, et y faire entrer des vivres; mais Menou n'était pas homme à prendre une résolution aussi vigoureuse. Il fit rassembler tous les chameaux qui se trouvaient dans la ville, et ordonna au chef de brigade Cavalier, commandant le régiment des dromadaires, de se rendre encore une fois dans le Bahireh, en suivant les bords du lac Maréotis jusqu'à la Tour des Arabes, et rabattant ensuite vers cette province, pour enlever tous les vivres qu'il pourrait y trouver. Cavalier sortit d'Alexandrie, le 14 mai, avec deux cent vingt hommes d'infanterie, cent vingt-cinq dragons, quatre-vingt-cinq dromadaires, et une pièce de canon, escortant un convoi de six cents chameaux. Il arriva le 16 à El-Oah sur les bords du Nil, et trouva ce village abandonné; poussant ensuite jusqu'à celui d'Amran, il rencontra la même solitude, et se vit par conséquent dans l'impossibilité de pouvoir y ramasser des subsistances. Ignorant encore si les Anglais avaient quitté Rahmanieh, et manquant de vivres pour sa colonne, il avait pris la résolution de remonter la rive gauche du Nil jusqu'au Kaire, lorsqu'il rencontra la flottille ennemie. Il crut devoir alors s'enfoncer dans le désert; mais à peine avait-il marché pendant une demi-heure, qu'il se vit entouré par un fort détachement de cavalerie anglaise, une brigade d'infanterie, et deux pièces de canon: le tout commandé par le brigadier-général Doyle. Cavalier, ne prenant conseil que de son courage, serra sa petite troupe en masse, se fit jour à travers l'ennemi, et continua sa marche toujours dans le désert, où il devait rencontrer de nouveaux obstacles et de nouveaux dangers. Une colonne d'Arabes, fondant à l'improviste sur sa colonne, la harcelait et l'empêchait d'avancer, par l'obligation

où les soldats se trouvaient de repousser cette agression continue. Cavalier, après trois heures d'une retraite aussi pénible, allait être atteint par la cavalerie anglaise qui s'était mise à sa poursuite, quand le major anglais Wilson¹, du régiment de Hompesch, le fit sommer par un parlementaire de se rendre prisonnier. Cavalier rejeta cette sommation, et continua à s'avancer, faisant face de temps en temps à la cavalerie ennemie, qui n'osait point engager le combat avec des adversaires aussi résolus. Mais les chameaux, épuisés de fatigues, ne pouvaient plus marcher, et tombaient à chaque pas ; les soldats eux-mêmes étaient tellement harassés par le besoin et la chaleur, qu'il ne leur était plus possible de continuer cette retraite sans but. Dans cette extrémité, Cavalier pensa qu'il était de son devoir de chercher à conserver à la France de braves soldats qui pouvaient encore la servir. Il fit donc proposer au major Wilson une convention, par laquelle les Anglais s'engageraient à le ramener en France, lui et sa troupe, avec armes, bagages, sans pouvoir être en aucune manière considérés comme prisonniers de guerre. Wilson, qui ne demandait pas mieux que d'éviter les chances d'un combat, accepta cette proposition, et la petite troupe française fut dirigée de suite sur Aboukir, pour y être embarquée et ramenée dans sa patrie.

La conduite du chef de brigade Cavalier en cette circonstance critique faisait, sans aucun doute, le plus grand honneur à son caractère et à sa fermeté. Il venait de conserver à la France quelques centaines de braves soldats, qui, s'ils n'eussent pas péri sur le champ de bataille, auraient trouvé la fin de leur existence dans la misérable condition de prisonniers de guerre des Anglais ou des Turcs. Cependant,

¹ Aujourd'hui général-major. C'est le même qui facilita l'évasion du comte Lavalette, condamné à mort en 1815.

1801-an IX.
Egypte.

lorsque Menou apprit cette capitulation honorable, il entra en fureur, et s'emporta contre Cavalier, qu'il accusait de tous les maux auxquels la ville d'Alexandrie allait être en proie. Il voulut même faire partager son indignation à toute l'armée, en publiant cet étrange ordre du jour :

« GÉNÉRAUX, OFFICIERS, SOLDATS ! »

» Je vous dénonce une lâcheté ; peut-être même une trahison, qui vient d'être commise : le chef de brigade Cavalier a capitulé, le 27 floréal dernier, en rase campagne, sans tirer un seul coup de fusil, commandant un détachement de plus de cinq cents hommes. La capitulation est la plus honteuse qui ait jamais été signée ; elle porte tout le caractère d'une vente faite aux Anglais : on y voit clairement qu'on a voulu prendre les moyens de transporter sûrement en France de l'argent ; mais ce qui m'étonne le plus, c'est que les autres officiers, c'est que les soldats aient obéi à une pareille capitulation.

Armée d'Orient, si jamais celui qui a l'honneur de vous commander en chef voulait commettre une lâcheté pareille à celle qui vient de l'être par le chef de brigade Cavalier, ne lui obéissez pas : vous ne lui devriez plus de soumission dès qu'il deviendrait lâche.

» Armée d'Orient, je vous répéterai jusqu'à mon dernier soupir que l'honneur est tout ; que l'argent n'est rien ; et soyez bien convaincus d'avance que, tant qu'il restera sur ma tête un de mes cheveux blancs, je ne souscrirai à aucune convention qui pût, ou ternir votre gloire, ou me rendre parjure à mes devoirs et au serment que j'ai fait à la patrie en acceptant l'honneur de vous commander.

» Abdallah-Jacques MENOUE. »

Cet ordre du jour, monument de honte pour son auteur,

avait été précédé par un acte bien plus odieux encore, et qui 1801-AN IX.
achevera de faire connaître le caractère du dernier général en Egypte.
chef de l'armée d'Orient. Nous avons dit que la nouvelle de l'occupation de Rahmanieh par les Anglais avait excité les murmures de toute l'armée : ce fut surtout dans Alexandrie, que les troupes françaises se répandirent le plus en reproches amers contre Menou. Les soldats disaient hautement qu'il fallait prendre une détermination vigoureuse en ôtant le commandement à un homme incapable de l'exercer, et en le donnant au général Reynier, qui seul pouvait sauver l'armée du déshonneur et d'un anéantissement total. Ces clameurs publiques, la crainte de voir échapper de ses mains une autorité qu'il avait tant ambitionnée, et dont il ne savait faire que l'usage le plus déplorable, mirent le comble à la haine invétérée que Menou portait aux amis de Kléber, et lui firent prendre la résolution de se délivrer de la présence de ces derniers, si fâcheuse pour ses propres intérêts. Cet homme, si faible et si timide lorsqu'il s'était agi de repousser l'invasion des Anglais et des Turcs, ou d'arrêter au moins leurs progrès, retrouva quelque énergie quand il se vit dans l'obligation de se débarrasser de ses ennemis personnels. Il ordonna au général Destaing, l'un de ses principaux affidés, d'arrêter les généraux Reynier et Damas, l'adjudant-général Boyer, et l'inspecteur aux revues Daure, qui se trouvaient alors tous les quatre à Alexandrie. Trois cents hommes d'infanterie, cinquante de cavalerie, un détachement de sapeurs et une pièce de canon, furent commandés pour cette expédition. Destaing, à la tête d'une colonne aussi formidable, n'hésita point à faire investir, dans la nuit du 13 au 14 mai, la maison du général Reynier. Celui-ci conversait avec les trois personnages que nous venons de nommer plus haut, lorsqu'il vit entrer dans son appartement un des aides-de-

1801-an IX.
Egypte.

camp de Menou, le chef de bataillon Novel, qui notifia les ordres qu'il avait de conduire le général et ses amis à bord d'un bâtiment prêt à mettre à la voile pour se rendre en France. Reynier, étonné d'une pareille mesure, écrivit au général en chef un billet, dans lequel il protestait contre cet acte arbitraire, en déclarant l'intention où il était d'en appeler en France à la justice du premier consul, et de provoquer la formation d'un conseil de guerre pour y être jugé : il finissait par donner à Menou les avis les plus sages dans l'intérêt de l'armée. Reynier se rendit ensuite à bord du brick *le Lodi*, où il s'embarqua avec l'adjutant-général Boyer. Les officiers et les soldats qui accompagnèrent ces deux déportés jusqu'au bâtiment, leur témoignèrent les regrets qu'ils avaient d'être chargés d'une semblable mission, et parurent même disposés à seconder le général Reynier, s'il eût manifesté la volonté de résister à la tyrannie de Menou. Mais l'honorable ami de Kléber rappela ces généreux guerriers à l'obéissance qu'ils devaient encore à leur injuste chef, et quitta le sol égyptien avec d'autant plus d'empressement, qu'il évitait, par son départ, d'être le témoin d'une catastrophe certaine.

Le général Damas et l'ex-ordonnateur Daure furent embarqués sur l'avis *The good union*. Ce bâtiment, porteur des effets appartenans à Kléber, fut pris par les Anglais à la hauteur de l'île de Candie. *Le Lodi*, après avoir échappé à la poursuite d'un grand nombre de bâtimens ennemis, parvint à gagner heureusement le port de Nice, le 28 juin. On va voir bientôt quel fut le résultat des imprudences d'un général qui sacrifiait ainsi l'honneur de l'armée, et ses intérêts les plus directs et les plus puissans, au désir de se venger, et de retenir dans ses mains inhabiles une autorité qu'il n'employait plus que pour achever la perte de la colonie.

Le général Belliard marche à la rencontre de l'armée du grand-visir ; les Français évacuent Damiette, les forts de Eesbeh et de Bourlos ; mort de Mourad-Bey ; convention du Kaire ; capitulation d'Alexandrie ; fin de l'expédition d'Égypte ^{1801-an ix.} ^{septembr.} ^{fruct. et vend.} ^{Egypte.}

— Le général Lagrange, après l'évacuation de Rahmanieh, s'était dirigé sur le Kaire, ainsi que nous l'avons dit dans le paragraphe précédent ; il arriva, le 13 mai, dans cette capitale de l'Égypte, et sa présence sur un point qu'il avait été chargé de couvrir, redoubla les vives alarmes dont les esprits étaient agités. La situation des Français au Kaire devenait en effet bien plus critique encore ; les Anglais n'avaient plus que quelques marches à faire pour parvenir devant Boulaq, et les avant-postes de l'armée du grand-visir étaient déjà à deux ou trois milles sur la route de Belbeis. Une victoire décisive, remportée sur ce dernier ennemi, pouvait seule dégager le corps d'armée aux ordres de Belliard, d'une partie des périls qui le menaçaient si instamment. Aussi, ce général en se voyant renforcé par les troupes venues de Rahmanieh, prit-il la résolution de marcher d'abord à la rencontre de l'armée ottomane ; il espérait pouvoir battre le grand-visir, si celui-ci acceptait le combat, et revenir ensuite sur le corps de troupes britanniques qui remontait le Nil, pour le défaire à son tour : l'extrême lenteur et la circonspection que les Anglais avaient montrées jusqu'alors dans leurs mouvemens, semblaient devoir remplir l'attente du général français.

Le plan de celui-ci, aussi hardi que brillant, était digne de l'habile lieutenant de Desaix dans la haute Égypte, et sa conception se trouvait à la hauteur du génie des grands capitaines qui avaient précédé l'inexpert Menou dans le com-

¹ Journaux du temps et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1801-20 IX.
Egypte.

mandement de l'armée d'Orient ; mais les Anglais l'avaient soupçonné et prévu, ils venaient d'envoyer au camp du grand-visir, indépendamment des douze cents hommes de leurs troupes qui s'y trouvaient déjà, plusieurs officiers généraux et supérieurs, pour empêcher les osmanlis de s'aventurer et de faire manquer par leur ardeur indisciplinée une expédition dont les succès jusqu'alors étaient dus à l'observation des règles de la prudence. Le général Hutchinson faisait donner au chef suprême de l'armée turque le conseil d'éviter toute affaire sérieuse avec les Français, de leur céder le terrain s'il y était obligé, et d'effectuer, par le Delta, sa retraite sur l'armée anglaise. La circonspection, recommandée par le général anglais en cette circonstance, était un des plus beaux hommages que l'on pût rendre à la valeur des soldats français et au talent de leur chef. Hutchinson, malgré l'énorme disproportion des forces ottomanes avec celles de Belliard, paraissait assuré que les premières seraient vaincues si le combat s'engageait : tant la bataille d'Héliopolis avait grandi la renommée de l'armée d'Orient, et ravalé celle des armes turques ! Il faut d'ailleurs rendre au général anglais la justice de dire que cette tactique était convenable et sage : elle eut tout le succès qu'il s'en était promis, et renversa tous les projets de Belliard.

Celui-ci, parti du Kaire avec quatre mille six cents hommes d'infanterie, neuf cents chevaux et vingt-quatre pièces d'artillerie, rencontra, le 16 mai, auprès du village d'El-Zouameh à moitié chemin d'El-Khanka et de Belbeis, une avant-garde ennemie, forte de neuf cents Turcs et cinq cents Anglais, et pourvue d'une nombreuse artillerie. Le général français disposa aussitôt son infanterie sur deux ailes, la cavalerie au centre, et s'avança dans cet ordre et en colonnes serrées sur les hauteurs qui terminent le désert au-dessus et à l'est du village d'El - Menayer. Le feu de l'artillerie française eut

bientôt éteint celui de l'ennemi ; la cavalerie chargea sur les pièces, en prit deux, mit en fuite l'infanterie turque et les canonniers anglais. Belliard fit poursuivre les vaincus, qui cédaient le terrain à mesure que les Français approchaient, répondant à peine au feu très-vif des tirailleurs. Un corps considérable, sorti de Belbeis, ayant paru se diriger sur les colonnes françaises, Belliard se flatta un moment de voir se renouveler pour lui la glorieuse journée d'Héliopolis : déjà ses colonnes s'ébranlaient pour marcher au pas de charge sur la masse ennemie, lorsque le visir, fidèle aux instructions du général anglais, dispersa ses troupes en un grand nombre de groupes, qui manœuvrèrent d'abord comme s'ils eussent eu l'intention d'entourer la petite armée française; pendant ce temps, de forts pelotons de cavalerie turque semblaient se porter, en faisant un long détour, sur la route du Kaire, entre cette ville et le corps de Belliard. Ce dernier général, dont les troupes étaient d'ailleurs harassées par les fatigues d'une marche accélérée sur la lisière du désert, et surtout par la privation d'eau, craignit que la cavalerie ottomane ne parvînt au Kaire avant lui, s'il continuait d'escarmoucher avec l'infanterie du grand-visir, et n'y appelât les Anglais assez à temps pour empêcher les troupes françaises d'y rentrer : il jugea donc nécessaire de se rapprocher de cette capitale, où il rentra dans la journée du 17 mai, et dont il fit occuper les avenues de manière à éviter toute surprise.

1801-AN IX.
Egypte.

Pendant ce mouvement rétrograde des troupes de Belliard, le grand-visir, informé de l'évacuation de Damiette par les Français, dirigea sur cette ville un corps de six mille Osmanlis, qui en prirent possession ; un autre détachement se porta sur le fort de Lesbeh, qui n'avait qu'une garnison de deux cents hommes environ. Investie par terre par les Turcs et attaquée par une flottille de canonnières anglaises qui força la passe du Bogaz de Damiette, la garnison de Lesbeh ré-

1801-an 13.
Egypte.

pondit, par l'organe de son commandant, à la première sommation qui lui fut faite, qu'elle ne rendrait la place qu'après avoir combattu jusqu'à la dernière extrémité; toutefois cette réponse n'était qu'un prétexte pour gagner du temps et en imposer à l'ennemi. En effet la nuit qui suivit la sommation des Anglo-Turcs, la garnison évacua le fort sans être aperçue des assiégeans, après avoir encloué les canons, jeté les munitions, les vivres dans le Nil, et coulé bas les chaloupes canonnières qui étaient dans le port : elle traversa le fleuve dans le plus grand silence et se retira sur le fort de Bourlos, d'où elle espérait gagner ensuite Rahmanieh ; mais ayant appris à Bourlos que le général Lagrange s'était retiré sur le Kaire, et ne pouvant, faute de vivres, rester dans ce nouveau poste, le commandant de Lesbeh fit embarquer sa troupe avec la garnison de Bourlos sur quatre petits bâtimens qui se trouvaient dans le lac qui porte ce dernier nom. La petite flottille manœuvra dans l'intention de gagner, s'il était possible, le port neuf d'Alexandrie : deux des bâtimens furent pris à la hauteur d'Aboukir par la frégate anglaise *la Cinthia*, les deux autres réussirent à s'échapper et gagnèrent les côtes d'Italie.

A cette époque, les Français firent une nouvelle perte d'autant plus funeste pour eux, qu'elle les privait d'un allié redoutable pour leurs ennemis. Le héros de l'Orient, que le grand Kléber avait pu seul déterminer à se soumettre et à embrasser la cause de ceux qui ne l'avaient jamais entièrement vaincu ; Mourad-Bey, malgré les justes sujets de mécontentement que lui avait donnés le général Menou, était resté fidèle à ses premiers sermens. Invité par le général Belliard à partager les dangers de ses amis dans la circonstance difficile où se trouvait l'armée française, cet illustre chef des mameloucks s'était empressé de quitter le Sayd et descendait le Nil pour se joindre au corps d'armée qui défendait le Kaire, lorsqu'il fut atteint de la peste à Beniçouef, et em-

porté par ce terrible fléau , au bout de quelques jours. Les Français furent vivement affectés de cette mort inopinée. On rendit à la mémoire du bey tous les honneurs que méritaient sa constante bravoure et la loyauté de son caractère. Les circonstances ne permettant pas de transporter son corps au lieu de la sépulture ordinaire des mameloucks, Mourad fut inhumé à Saouaki. Ses vaillans compagnons de gloire et de malheurs lui décernèrent le plus bel hommage dont on puisse honorer les mânes d'un grand guerrier : ils brisèrent ses armes sur sa tombe, en déclarant qu'aucun d'eux n'était digne de les porter.

« Mourad, dit un écrivain¹ bien en état d'apprécier ce bey, n'était pas un homme ordinaire. Il possédait éminemment les vertus et les défauts qui tiennent au degré de civilisation où les mameloucks sont parvenus. Livré à toute l'impétuosité de ses passions, son premier moment était terrible, le second l'entraînait souvent dans un excès contraire. Doué par la nature de cet ascendant qui appelle certains hommes à dominer les autres, il avait l'instinct du gouvernement sans en connaître les ressorts. Egalemeut prodigue et rapace, il donnait tout à ses amis, et pressurait ensuite le peuple pour subvenir à ses propres besoins. Joignez à ces traits généraux une force de corps extraordinaire, une bravoure à toute épreuve, et une constance dans le malheur, qui, au milieu des crises fréquentes de sa vie agitée, ne l'a jamais abandonné. »

Les beys, après sa mort, reconnurent pour leur chef Osman - Bey - el - Tamburdji, que Mourad lui-même leur avait désigné. Ce nouveau prince des mameloucks se conduisit dignement dans la position difficile où il se trouvait. Il partageait tous les sentimens de son prédécesseur pour les Fran-

¹ Le général Reynier.

1801-AN IX.
Egypte.

çais, et il leur en donna des preuves en faisant passer des grains dont on manquait au Kaire. Voyant toutefois cette capitale cernée par deux armées formidables, et regardant la cause des dominateurs de l'Égypte comme désespérée, il se crut obligé de céder à la nécessité. Il se rendit donc au corps d'armée commandé par le capitain-pacha, après avoir écrit au général Belliard qu'il avait dû songer aux intérêts des mameloucks en faisant cette démarche, puisque, pour amener le grand-visir à traiter favorablement ces derniers, il était indispensable qu'il abandonnât ostensiblement la cause des Français; le bey pria le général français de pardonner une résolution dictée par la force des circonstances, et prenait l'engagement de ne commettre aucune hostilité contre ses anciens alliés. Non moins loyal que Mourad, Osman-Bey tint religieusement sa parole. Qu'il nous soit permis de faire remarquer que cette conduite des mameloucks, si opposée à l'idée qu'on se forme vulgairement du caractère des Orientaux, si rare chez les peuples qui se targuent le plus de leur civilisation, est sans contredit le plus beau titre de gloire que l'armée d'Égypte se soit acquis dans cette contrée. Les hommes dont les Français avaient détruit la puissance, qu'ils avaient dépouillés par la victoire de toutes leurs richesses, loin de tourner leurs armes contre ces derniers au jour du malheur, déploraient leur situation, rendaient hommage à leur grand caractère, et n'abandonnaient qu'à regret une cause qu'eux-mêmes ne pouvaient plus défendre. Un pareil exemple ne se reproduira plus dans le cours de ces annales¹.

Cependant le général Hutchinson apportait toujours la même lenteur dans les mouvemens de son armée. Deux mois

¹ Si l'armée anglaise du Mysore se fût trouvée dans une position semblable à celle de l'armée française en Égypte, les sujets de Typoû-Saïb lui auraient-ils rendu le même hommage? . . .

avaient été employés à faire marcher les troupes anglo-turques du point de débarquement à Rahmanieh, et le trajet de ce dernier bourg au village d'Embabeh, qui se fait ordinairement en quatre marches, consumma quarante autres jours. Les Anglais ont donné pour motif de cette inconcevable lenteur, la crainte que le général avait de se présenter devant le Kaire avant que le grand-visiir ne fût lui-même arrivé au faubourg de la Qoubeh, et la nécessité de recevoir des nouvelles du corps anglais venant de l'Inde, afin de coordonner les opérations des trois corps d'armée; mais l'armée turque et le corps indien étaient-ils donc tellement indispensables au général en chef anglais, qu'il ne pût agir sans eux? Et les dix-huit mille hommes qu'il avait sous ses ordres n'auraient-ils pas suffi à tout autre général pour attaquer la petite armée de Belliard, dont les forces totales ne s'élevaient pas à six mille combattans? Il faut bien le dire avec un juste orgueil national, la véritable cause de cette circonspection des Anglais, était la terreur que leur imprimaient encore les débris de cette belle armée d'Orient, célèbre par tant de prodiges opérés, et victorieuse jusqu'alors de tous les ennemis qui avaient osé l'attendre en rase campagne, ou l'attaquer dans ses retranchemens.

Quoi qu'il en soit, le corps d'armée venant de l'Inde et attendu si patiemment par le général Hutchinson, avait débarqué à Suez vers le milieu du mois d'avril. Fort de six à huit mille hommes aux ordres du brigadier-général Baird et du colonel Murray, ce corps anglais pouvait assurément faire des progrès faciles dans l'Égypte orientale, puisque Menou n'avait laissé aucune troupe de ce côté. Mais le brigadier Baird donna pour prétexte le manque des chameaux nécessaires pour traverser le désert, remonta, au bout de quelques jours sur ses bâtimens, et vint débarquer de nouveau à Kosseir, le 23 mai. Traversant alors le désert

1801-an IX.
Égypte.

1801-an ix. par la vallée de la Kuittah ¹, il arriva à Kéné, sur les bords
 Egypte. du Nil, le 8 juin, descendit ensuite ce fleuve lentement, et ne parvint à la hauteur du Kaire qu'après l'évacuation de cette ville par les Français. Certes, si comme l'assurent les historiens anglais, leurs généraux ne montraient autant de prudence que pour ménager le sang de leurs soldats, le brigadier-général Baird, et son second, le colonel Murray, ont acquis les plus grands droits à la reconnaissance de leur patrie. Malheureusement cette conduite prudente qui les sauvait d'un engagement avec les troupes françaises, ne put préserver leur corps d'armée du fléau de la peste. Cette affreuse maladie fit de grands progrès parmi les Anglais et les cipayes, et en détruisit un grand nombre.

Le général Hutchinson avait attendu à Terraneh et ensuite à Wardan, où les mameloucks d'Osman-Bey-el-Tamburdji vinrent joindre le corps d'armée du capitain-pacha, des nouvelles de la marche du grand-visir, et de celle du brigadier-général Baird. Lorsqu'il eut appris que l'armée ottomane se trouvait devant le Kaire, il se crut en mesure de commencer lui-même ses opérations offensives et s'avança jusqu'à Embabeh où il établit son quartier-général le 20 juin. Un fort détachement de troupes anglaises investit la place de Gisch, tandis que le grand-visir étendait ses troupes autour du Kaire de manière à bloquer étroitement cette capitale. Un pont de bateaux que les Anglais établirent à Chobrah, servit à la communication des deux armées.

La position des troupes françaises réunies dans le Kaire sous les ordres du général Belliard, devenait de jour en jour plus alarmante. A la vérité, les ennemis montraient toujours la même circonspection, employant des forces considérables pour faire replier de faibles avant-postes, et n'osant rien ten-

¹ C'est ainsi que ce mot doit être écrit, et non pas *guitta*, comme on l'a lu dans le 10^e volume.

ter de bien sérieux ; mais ils resserraient de plus en plus la ville sans que les Français y trouvassent l'avantage de se concentrer, parce qu'il leur fallait occuper quatorze forts, indépendamment de la citadelle, et garder la ligne qui renfermait le Kaire, Boulaq, le vieux Kaire et la place de Giseh sur la rive gauche du Nil. Cette ligne de défense avait plus de douze mille six cents toises de développement. Obligé de résister aux attaques extérieures de plus de quarante-cinq mille hommes qui le cernaient, Belliard avait encore à contenir dans l'intérieur une population nombreuse, que la situation présente des Français disposait naturellement à l'insurrection, puisqu'elle avait à craindre que le grand-visir ne la punît sévèrement de son apathie alors qu'il s'agissait de rentrer sous la domination légitime du grand-seigneur. Les troupes chargées de la défense du Kaire n'étaient point assez nombreuses pour que Belliard pût tenter de grandes sorties, ou un effort décisif sur l'un des corps ennemis, sans dégarnir la plus grande partie de sa ligne : en se portant sur les Anglais, le général français n'était plus en état de contenir les Turcs, et, en marchant contre le grand-visir, il donnait au général Hutchinson la facilité de s'emparer de Giseh, où se trouvaient une grande partie des magasins de l'armée.

1801-an 12.
Egypte.

Il fallait donc renoncer à tout espoir de battre l'ennemi sous les murs de la capitale de l'Egypte. D'un autre côté, la retraite sur Damiette, où il eût été possible de trouver des ressources et de prendre une position défensive moins désavantageuse, était devenue impraticable depuis que cette ville et le fort de Lesbeh se trouvaient au pouvoir des Turcs. Il n'était pas plus possible de se retirer sur Alexandrie ; car les troupes, indépendamment des difficultés presque insurmontables qui se seraient présentées sur leur passage, auraient encore accéléré la chute de la place que nous venons de nommer, en augmentant le nombre des consommateurs au mi-

1801-an IX.
Egypte.

lieu de la disette qui commençait à y régner. Une seule voie restait encore et offrait peut-être moins d'obstacles, c'était celle de la Haute-Egypte; mais il aurait fallu pouvoir y transporter des munitions, et toutes les barques avaient été ou perdues à Rahmanieh, ou coulées bas vers Boulaq par ordre du général Belliard, afin de barrer le cours du Nil à la flottille anglaise, qui avait remonté le fleuve jusqu'au-dessous d'Embabeh; et d'ailleurs quelles ressources trouver dans un pays où la peste exerçait alors les plus terribles ravages?

Si l'abandon du Kaire, en laissant seulement une garnison dans la citadelle, offrait aussi peu de chances de succès, on ne pouvait guère fonder plus d'espérance sur la défense prolongée de cette ville par moins de cinq mille combattans, dans un développement immense et presque partout trop faible pour résister à une attaque sérieuse. Le plus grand nombre des tours ou forts qui défendaient l'approche de l'enceinte pouvaient être renversés par quelques coups de canon. Tous ces postes, ces fortifications, qui imposaient tant à l'ennemi n'étaient réellement susceptibles, que d'une défense médiocre. Le général Belliard avait, à la vérité, fait élever avec la plus grande activité quelques redoutes plus solides entre le Kaire et Boulaq; quelques flèches en avant du mur d'enceinte de Giseh, arrêtaient les Anglais assez sérieusement pour les obliger, à leur honte, d'ouvrir la tranchée devant ces ouvrages; mais, comme nous l'avons déjà dit, très-peu de points étaient à l'abri d'une attaque de vive force; un seul forcé, les autres tombaient nécessairement; la réunion des troupes dispersées sur la ligne devenait impossible; chaque poste restait à la merci de l'ennemi; et la révolte des habitans, qui auraient cru devoir se déclarer alors pour le vainqueur, eût augmenté en ce cas les embarras et les pertes des assiégés.

D'un autre côté, les vivres commençaient à s'épuiser, par suite de la négligence apportée dans les approvisionnemens avant l'ouverture de la campagne. Belliard, malgré toute son activité, n'avait pu remédier à l'insouciance de Menou à cet égard, parce qu'il s'était vu dans l'impossibilité de détacher des colonnes assez nombreuses pour protéger la rentrée des perceptions en nature et des réquisitions. Le directeur des revenus en nature, Reynier, frère du général de ce nom, avait cependant osé, lorsque l'ennemi était déjà aux portes du Kaire, se rendre dans la Haute-Égypte avec une barque armée; mais les villages du bord du Nil, ravagés par la peste, étaient abandonnés. Reynier n'ayant point de troupes à sa disposition pour pénétrer dans l'intérieur, où se trouvaient déjà des détachemens de l'armée turque, revint au Kaire sans rien rapporter.

1801-an ix.
Egypte.

Il n'y avait plus de subsistances que pour dix à quinze jours, c'est-à-dire, jusque vers le 5 juillet. La pénurie d'argent ne se faisait pas moins ressentir : les caisses étaient vides à l'ouverture de la campagne, et depuis ce temps il n'y avait eu d'autres rentrées que le produit de quelques droits levés au Kaire. Les officiers-généraux et supérieurs et les principaux administrateurs et employés avaient eux-mêmes versé leurs épargnes dans la caisse de l'armée, pour subvenir aux dépenses journalières. Les magasins de l'artillerie se trouvaient également épuisés par les demandes réitérées du général Menou. Tout avait été encombré et perdu à Rahmanieh; il ne restait pas au Kaire cent cinquante coups par pièce, et l'on y manquait d'affûts de rechange. Pour surcroît de malheur, la peste, qui d'abord avait paru respecter cette grande cité, au commencement de l'année, s'y était déclarée d'une manière tellement effrayante, que les vieillards ne se rappelaient point d'avoir vu une époque aussi désastreuse. Plus de trente mille individus avaient succombé depuis quelques mois,

1801-an ix,
Egypte.

et le nombre des Français qui entraient dans le lazaret s'éleva jusqu'à cent cinquante dans un seul jour. Les médecins et les chirurgiens de l'armée, sous la direction savante des docteurs Desgenettes et Casabianca¹, montrèrent en ces circonstances le dévouement le plus absolu; les deux tiers des malades furent sauvés par leurs soins. Mais quelque médiocre que fût la perte d'hommes occasionée par le cruel fléau que les officiers de santé de l'armée combattaient avec tant de zèle et de succès, elle n'en était pas moins désastreuse en raison de la faiblesse numérique des troupes sous les ordres de Belliard.

Trois mois s'étaient écoulés depuis que Menou avait quitté le Kaire, où il devait revenir si promptement en vainqueur, et le général Belliard n'avait reçu de ce chef de l'armée que des instructions vagues et des dépêches insignifiantes: le seul point sur lequel Menou insistât fortement, était la nécessité de défendre la capitale de l'Égypte jusqu'à la dernière extrémité; mais depuis la prise de Rahmanieh toute correspondance avait cessé entre le quartier-général et la ville du Kaire, et l'on vient de voir comment il était devenu presque impossible de remplir la seule instruction précise qu'eût donnée le général en chef. Dans une position aussi difficile que celle où il se trouvait, le général Belliard, ne voulant prendre aucune initiative, résolut de convoquer un conseil de guerre, auquel il remettrait la décision de la conduite que l'état présent des choses pouvait indiquer ou commander.

En conséquence, tous les officiers-généraux et supérieurs du corps d'armée et ceux qui se trouvaient alors dans la capitale de l'Égypte furent appelés au quartier-général. Après leur avoir retracé les ravages que la peste exerçait encore

¹ Le chirurgien en chef Larrey était alors renfermé dans Alexandrie avec le général Menou.

parmi les Français, la presque nullité des ressources qui restaient, la grandeur de celles que possédait l'ennemi, l'impossibilité de défendre des retranchemens d'un développement aussi considérable avec un corps de troupes déjà réduit de moitié et dont le nombre diminuait encore journellement, Belliard finit par inviter les membres du conseil à énoncer individuellement leur opinion, et à déterminer le parti auquel il fallait s'arrêter dans des circonstances aussi fâcheuses, aussi désespérées.

1801-an ix.
Egypte.

Le général de division Lagrange prit le premier la parole, et fut d'avis de ne point traiter avec les ennemis avant de connaître les intentions du général Menou, que sa qualité de chef suprême de l'armée rendait seul l'arbitre de la conduite à tenir en cette occasion. Le général Donzelot fit ensuite la noble proposition de se retirer dans la Haute Égypte, d'y faire la guerre à la manière des mameloucks, et d'attendre, dans cette attitude généreuse et digne des guerriers français, que le gouvernement consulaire eût fait passer des renforts assez considérables pour recouvrer la domination d'un pays qui avait déjà coûté le sacrifice de tant de braves.

Le chef de brigade Dupas, commandant la citadelle du Kaire, ayant obtenu, à son tour, d'exposer son opinion, commença par rejeter les mesures qu'avaient proposées ceux des membres du conseil qui venaient de parler avant lui, pour en présenter une autre d'un genre bien plus élevé, et il s'exprima à peu près en ces termes :

« Lorsque l'armée française, victorieuse des anciens dominateurs de l'Égypte, fit, pour la première fois, son entrée solennelle dans cette capitale, qui de nous, citoyens généraux, et vous mes camarades, eût pensé que nous nous verrions réduits un jour à l'impérieuse nécessité d'aviser aux moyens de pouvoir nous y soutenir, ou d'en sortir sans compromettre notre honneur? Telle est cependant la fâcheuse position où

1801-AN IX.
Égypte.

nous nous trouvons ; mais , en songeant à reculer une catastrophe aussi instante , ou à la couvrir du moins de couleurs honorables , dites-le-moi , guerriers français , ne nous reste-t-il plus aucune espérance dans la victoire ? Sont-ils donc morts ces soldats qui , au nombre de quatre mille , ont culbuté vingt mille Osmanlis dans la mer d'Aboukir ? N'avons-nous plus ces mêmes troupes qui , dans l'espace d'un mois , ont reconquis l'Égypte entière sur une armée de quatre-vingt mille hommes ? Les temps ne sont plus les mêmes , va-t-on me répondre ; aucune défaite n'avait alors entaché les drapeaux français : faibles argumens ! Non , vaillans compagnons , ce ne sont point les armes de nos ennemis qui ont abattu notre puissance en Égypte : nous ne devons nos malheurs qu'à nos propres dissensions. Osons croire qu'il est en notre pouvoir de vaincre , et la victoire est à nous. Croyez-moi , guerriers de Bonaparte et de Kléber , abandonnons nos retranchemens , allons affronter l'ennemi dans les siens , c'est là que la gloire nous attend encore. Si notre résolution échoue , si l'immense supériorité du nombre nous force à rentrer de nouveau dans ces murs , et qu'il ne nous reste plus d'autre alternative qu'une capitulation ou la mort , arrêtons-nous à la mort , et choisissons-en une qui réponde à la grandeur de notre renommée. Quel sujet d'orgueil pour notre patrie et d'admiration pour l'Europe , lorsque l'une et l'autre apprendront que cinq mille Français ont préféré la gloire impérissable de s'ensevelir sous les ruines de leur conquête , à la honte de la céder à l'ennemi ! »

L'enthousiasme qui animait l'intrépide orateur passa dans l'ame de la plupart de ceux qui venaient de l'entendre avec un religieux silence ; un feu martial brillait dans presque tous les regards. Entraînés par l'éloquence de Dupas , un certain nombre de ses collègues allaient se lever pour appuyer sa proposition désespérée , lorsque d'autres membres

du conseil entreprirent de la combattre, ainsi que les deux opinions précédemment énoncées par les généraux Lagrange et Donzelot. Les nouveaux orateurs représentèrent d'abord qu'il est des occasions où il convient de ne prendre conseil que de soi-même, sans recourir à une autorité qui ne peut plus vous être d'aucun secours. Passant ensuite à la proposition de se retirer dans la Haute-Égypte, ils démontrèrent l'inutilité de ce parti, en faisant observer qu'avant que le gouvernement français pût envoyer des renforts à travers une mer couverte de vaisseaux ennemis, les Anglais et les Turcs auraient le temps d'acculer la petite troupe sortie du Kaire jusqu'aux cataractes et de la jeter dans le désert, où la faim, la misère et le désespoir acheveraient d'anéantir ceux que le sort des armes aurait épargnés pendant ce long et périlleux trajet. Quant à l'avis du commandant de la citadelle, après avoir donné au courage de ce digne officier tous les éloges qu'il méritait, un des opinans présenta les considérations qu'on va lire :

1800-AN IX.
Égypte.

« Entre les deux exemples des journées d'Aboukir et d'Héliopolis, cités par le chef de brigade Dupas, il convenait, disait l'orateur, d'examiner plus particulièrement le dernier, attendu que la position où s'était trouvé Kléber avait une certaine conformité avec la situation présente du général Belliard. En effet, l'Égypte, avant la bataille d'Héliopolis, était couverte de soldats ennemis, comme elle l'était maintenant; mais la chance ne pouvait plus être la même: Kléber avait dix mille hommes réunis sous ses ordres immédiats lorsqu'il entreprit de reconquérir l'Égypte sur une armée de quatre-vingt mille Turcs; il restait à peine cinq mille hommes au général Belliard pour combattre à la fois la nouvelle armée du grand-visir, le corps du capitain-pacha, et douze à quinze mille hommes de troupes anglaises: on ne devait point espérer de forcer dans leur camp un si grand nombre d'ennemis, et

1801 an IX.
Egypte.

une entreprise de cette nature tenait plus du délire que du courage ; il n'y avait d'ailleurs aucune honte à céder un poste à l'ennemi , lorsqu'on se trouvait dans l'impossibilité de le défendre , et qu'on en sortait surtout sous les clauses d'une capitulation honorable ; enfin la position défensive du corps d'armée , quoique défectueuse sous bien des rapports , était cependant assez respectable pour faire obtenir au général Belliard toutes les conditions qu'il exigerait pour prix de l'évacuation du Kaire , et il fallait se hâter de profiter du moment opportun pour sortir avec honneur d'un pays qu'on ne pourrait quitter plus tard sans infamie. »

Ce dernier discours fixa tous les esprits jusqu'alors irrésolus : on alla aux voix , et il fut arrêté que l'on capitulerait avec l'ennemi.

Celui ci faisait les dispositions d'une attaque générale , lorsqu'un parlementaire , envoyé par le général Belliard , se présenta , le 22 juin , dans le camp anglais pour demander une suspension d'armes qui permît de traiter des conditions auxquelles les Français consentaient à évacuer le Kaire. Cette proposition fut reçue avec empressement par le général Hutchinson et par le visir , puisqu'elle les rendait sans coup férir maîtres d'une ville dont ils ne s'étaient promis la possession qu'au prix du sang de leurs plus braves soldats. Des commissaires , nommés de part et d'autre , se réunirent aussitôt dans un lieu désigné entre les retranchemens du Kaire et ceux du camp ennemi , à l'effet de dresser les articles de la capitulation suivante :

Convention pour l'évacuation de l'Égypte par le corps de troupes de l'armée française et auxiliaires aux ordres du général de division Belliard, conclue entre les citoyens Donzelot, général de brigade; Morand, général de brigade; Tarayre, chef de brigade, de la part du général de division Belliard: et M. le général-major Hope, de la part de Son Excellence le général en chef de l'armée anglaise; Osman-Bey, de la part de Son Altesse le suprême visir; et Isaac-Bey, de la part de Son Altesse le capitán-pacha.

1801-an ix.
Égypte.

Les commissaires ci-dessus nommés s'étant réunis dans un lieu de conférence entre les deux armées, après l'échange de leurs pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans :

ARTICLE 1. Les corps de l'armée française de terre et de mer, les troupes auxiliaires aux ordres du général de division Belliard, évacueront la ville du Kaire, la citadelle, les forts Boulaq, et Gizeh et toute la partie de l'Égypte qu'ils occupent en ce moment.

2. Les corps de l'armée française et les troupes auxiliaires se retireront par terre à Rosette en suivant la rive gauche du Nil avec armes, bagages, artillerie de campagne, caissons, munitions, pour y être embarqués, et de là être transportés dans les ports français de la Méditerranée avec leurs armes, artillerie, caissons, munitions, bagages, effets, aux frais des puissances alliées. L'embarquement desdits corps de troupes françaises et auxiliaires devra se faire aussitôt qu'il sera possible de l'effectuer, mais au plus tard dans cinquante jours à dater de la ratification de la présente convention; il est d'ailleurs convenu que lesdits corps seront transportés dans lesdits ports du continent français par la voie la plus prompte et la plus directe.

3. A dater de la signature et ratification de la présente

1800-an ix.

Egypte.

convention, les hostilités cesseront de part et d'autre; il sera remis aux armées alliées le fort Sulkowski et la porte des Pyramides de la place de Gizeh. La ligne des armées respectives sera déterminée par des commissaires nommés à cet effet, et il sera donné les ordres les plus précis pour qu'elle ne soit pas dépassée, afin d'éviter les rixes particulières, et, s'il en survenait, elles seraient terminées à l'amiable.

4. Douze jours après la ratification de la présente convention, la ville du Kaire, la citadelle, les forts et la ville de Boulaq seront évacués par les Français et auxiliaires, qui se retireront à la ferme d'Ibrahim-Bey, île de Raoudah et dépendances, le fort Lequoy et Gizeh, d'où elles partiront le plus tôt possible, et au plus tard dans cinq jours pour se rendre au point de l'embarquement. Les généraux des armées anglaise et ottomane s'engagent en conséquence à faire fournir, à leurs frais, aux troupes françaises et auxiliaires les moyens de transport par eau pour porter les bagages, vivres et effets au point de l'embarquement : tous ces moyens de transport par eau seront mis le plus tôt possible à la disposition des troupes françaises à Gizeh.

5. Les journées de marche et de campement de l'armée française et des auxiliaires seront réglées par les généraux des armées respectives, ou par des officiers d'état-major nommés de part et d'autre; mais il est clairement entendu que, suivant cet article, les journées de marche et de campement seront fixées par les généraux des armées combinées. En conséquence, lesdits corps de troupes françaises et auxiliaires seront accompagnés dans leur marche par des commissaires anglais et ottomans, chargés de faire fournir les vivres nécessaires pendant la route et les séjours.

6. Les bagages, munitions et autres objets voyageant par eau seront escortés par des détachemens français et par des chaloupes armées des puissances alliées.

7. Il sera fourni aux troupes françaises et auxiliaires et aux employés à leur suite les subsistances militaires, à compter de leur départ de Gizeh jusqu'au moment de l'embarquement, conformément aux réglemens des armées françaises, et du jour de l'embarquement jusqu'au débarquement en France, conformément aux réglemens maritimes de l'Angleterre.

1801-an ix.
Egypte.

8. Il sera fourni par les commandans des troupes britanniques et ottomanes, tant de terre que de mer, les bâtimens nécessaires, bons et commodes, pour le transport dans les ports de la France de la Méditerranée des troupes françaises et auxiliaires, et de tous les ingénieurs et autres employés à la suite de l'armée. Tout, à cet égard, ainsi que pour les vivres, sera réglé par des commissaires nommés à cet effet par le général de division Belliard, et par les commandans en chef des armées alliées, tant de mer que de terre. Aussitôt la ratification de la présente, ces commissaires se rendront à Rosette et à Aboukir pour y faire préparer tout ce qui est nécessaire à l'embarquement.

9. Les puissances alliées fourniront quatre bâtimens, et plus s'il est possible, préparés pour transporter des chevaux, les futailles pour l'eau, et les fourrages nécessaires jusqu'à leur débarquement.

10. Il sera fourni aux corps de l'armée française et auxiliaires, par les puissances alliées, une escorte de bâtimens de guerre suffisante pour garantir leur sûreté, et assurer leur retour en France. Lorsque les troupes seront embarquées, les puissances alliées promettent et s'engagent à ce que, jusqu'à leur arrivée sur le continent de la république française, elles ne seront nullement inquiétées; comme de son côté le général Belliard, et le corps de troupes sous ses ordres, promettent de ne commettre aucune hostilité pendant ledit temps, ni contre la flotte, ni contre les pays de S. M. Britannique,

1801-an ix.
Egypte.

ni la Sublime-Porte ou de leurs alliés. Les bâtimens qui transporteront et escorteront lesdits corps de troupes ou autres Français ne s'arrêteront à aucune autre côte que celles de la France, à moins d'une nécessité absolue. Les commandans des troupes françaises, anglaises et ottomanes, prennent réciproquement les mêmes engagemens que ci-dessus, pour le temps que les troupes françaises resteront sur le territoire de l'Égypte, depuis la ratification de la présente convention jusqu'au moment de leur embarquement. Le général de division Belliard, commandant les troupes françaises et auxiliaires, de la part de son gouvernement, promet que les bâtimens d'escorte et de transport ne seront pas retenus dans les ports de France après l'entier débarquement des troupes; et que les capitaines pourront s'y procurer à leurs frais, et de gré à gré, les vivres dont ils auront besoin pour leur retour. Le général Belliard s'engage en outre, de la part de son gouvernement, que lesdits bâtimens ne seront point inquiétés jusqu'à leur retour dans les ports des puissances alliées, pourvu qu'ils n'entreprennent et ne servent à aucune opération militaire.

11. Toutes les administrations, les membres de la commission des sciences et arts, enfin tous les individus attachés au corps de l'armée française, jouiront des mêmes avantages que les militaires. Tous les membres desdites administrations et de la commission des sciences et arts emporteront en outre avec eux non-seulement tous les papiers qui regardent leur gestion, mais encore les papiers particuliers, ainsi que les autres objets qui les concernent.

12. Tout habitant de l'Égypte, de quelque nation qu'il soit, qui voudra suivre l'armée française, sera libre de le faire, sans qu'après son départ sa famille soit inquiétée, ni ses biens séquestrés.

13. Aucun habitant de l'Égypte, de quelque religion qu'il soit, ne pourra être inquiété dans sa personne ni dans

ses biens pour les liaisons qu'il aurait eues avec les Français pendant leur occupation de l'Égypte, pourvu qu'il se conforme aux lois du pays. 1801-anix.
Égypte.

14. Les malades qui ne pourront pas supporter le transport seront admis dans un hôpital, où ils seront soignés par des officiers de santé et employés français jusqu'à leur parfaite guérison : alors ils seront renvoyés en France, les uns et les autres, aux mêmes conditions que les corps de troupes. Les commandans des troupes des armées alliées s'engagent à faire fournir, sur des demandes en règle, tous les objets qui seront nécessaires à cet hôpital, sauf les avances à être remboursées par le gouvernement français.

15. Au moment de la remise des villes et forts désignés dans la présente convention, il sera nommé des commissaires pour recevoir l'artillerie, les munitions, magasins, papiers, archives, plans, et autres effets publics, que les Français laisseraient aux puissances alliées.

16. Il sera fourni, aussitôt que possible, par le commandant des troupes de mer des puissances alliées, un aviso pour conduire à Toulon un officier et un commissaire des guerres, chargés de porter au gouvernement français la présente convention.

17. Toutes les difficultés ou toutes les contestations qui pourraient s'élever sur l'exécution de la présente convention, seront terminées à l'amiable par des commissaires nommés de part et d'autre.

18. Aussitôt la ratification de la présente convention, tous les prisonniers anglais et ottomans qui se trouvent au Kaïre seront mis en liberté, de même que les commandans en chef des puissances alliées mettront en liberté les prisonniers français qui se trouvent dans leurs camps respectifs.

19. Un officier supérieur de l'armée anglaise, un officier supérieur de S. A. le capitain-pacha, seront échangés contre

1801-an IX. des ôtages de pareils nombre et grades de troupes françaises ;
 Egypte. pour servir de garantie à l'exécution du présent traité. Aussitôt que le débarquement des troupes sera effectué dans les ports de France , les ôtages seront réciproquement rendus.

20. La présente convention sera , par un officier français , portée et communiquée au général en chef Menou , à Alexandrie , et il sera libre de l'accepter pour les troupes françaises et auxiliaires de terre et de mer qui se trouvent avec lui dans cette place , pourvu que son acceptation soit notifiée au général commandant les troupes anglaises devant Alexandrie , dans dix jours , à compter de celui où la communication lui en aura été faite.

21. La présente convention sera ratifiée par les commandans en chef des troupes et armées respectives , vingt-quatre heures après la signature.

Fait quadruple , au camp des conférences entre les deux armées , le 8 messidor an IX , à midi (27 juin 1801) , ou le 16 du mois de safar 1216.

DONZELOT , *général de brigade* ; MORAND , *général de brigade* ; TARAYRE , *chef de brigade* ; JOHN HOPE , *brigadier-general* ; OSMAN-BEY ; ISAAC-BEY.

Approuvé : J. HELY HUTCHINSON , *général en chef*.

Approuvé de la part de lord Keith : JAMES STEVENSON , *capitaine royal navy*.

Nous avons approuvé les articles de la présente convention pour l'évacuation de l'Egypte , et sa remise à la Porte-Ottomane : HADGI-JUSSUF-ZIA , *visir*.

Nous avons approuvé les articles de la présente convention pour l'évacuation de l'Egypte , et sa remise à la Porte-Ottomane : HUSSEIN-PACHA , *capitan-derya*.

Approuvé et ratifié la présente convention , le 9 messidor an IX de la république française (28 juin 1801) ,

Le général de division BELLIARD.

Cette convention, obtenue par le général Belliard, alors qu'avec plus d'énergie de la part du général anglais les Français devaient s'attendre à périr ou à rester prisonniers entre les mains de leurs nombreux ennemis, était d'ailleurs à peu près la même que celle d'El-Arich, et remettait les choses au même point où Kléber et le commodore Sidney Smith les avaient placées au mois de février de l'année précédente. Ainsi l'Angleterre était loin d'avoir à s'applaudir de sa première perfidie, et de retirer de son triomphe présent les avantages qu'elle avait attendus. Il n'avait pas fallu moins qu'un armement gigantesque et préparé à grands frais pour arriver au même but qu'elle eût atteint sans sacrifices d'hommes et d'argent, en ratifiant le premier traité. Au surplus, les généraux anglais et les chefs de l'armée turque ne craignirent point cette fois de contrarier les vues du ministère britannique. La convention du Kaire reçut sa pleine et entière exécution. Les troupes du général Belliard s'embarquèrent à Aboukir, et firent voile pour la France le 9 août (21 thermidor).

1801-an ix.
Egypte.

Pleine de reconnaissance et de vénération pour la mémoire de Kléber qu'elle devait regretter par tant de motifs, cette portion de l'armée d'Orient avait emmené avec elle le corps de son illustre général, inhumé, comme on l'a vu, dans un des bastions du camp retranché de la ferme d'Ibrahim-Bey, et qu'elle n'avait point voulu abandonner sur une terre désormais étrangère : cette translation se fit de la manière la plus solennelle, au bruit de l'artillerie de la citadelle et des forts. Les Anglais et les Turcs, prévenus par Belliard du motif de cette explosion extraordinaire, voulurent concourir aux nouveaux honneurs funèbres que l'armée française rendait au vainqueur d'Héliopolis, en répondant aux salves des Français par celles de leur propre artillerie ¹.

¹ En descendant le Nil (dit le sieur Martin dans sa relation), les Français

1800-an IX.
Egypte.

Reportons-nous maintenant sur Alexandrie ; où nous avons laissé le général Menou plus occupé de sa sûreté personnelle que du salut de l'armée confiée à ses soins.

Dès la fin du mois de mai , les faibles approvisionnemens d'Alexandrie étaient consommés , et la perte des chameaux que le chef de brigade Cavalier avait emmenés avec lui dans son expédition , ne laissait plus d'espoir de se procurer d'autres subsistances en tentant une nouvelle excursion. Les eaux du lac Mareotis étendaient leurs progrès vers l'ouest , et achevaient d'intercepter toute communication avec l'intérieur de l'Égypte. La viande commença d'abord à manquer ; l'on ne fit ensuite que des distributions de pain fabriqué avec parties égales de riz et de blé : ce dernier aliment finit par être distribué en ration insuffisante.

Cependant une lueur d'espérance vint un moment briller aux regards de la garnison d'Alexandrie , ranimer son courage et prolonger sa patience. Le 9 juin , un bâtiment signalé dès la pointe du jour entra à toutes voiles dans le port. C'était la corvette *l'Héliopolis* , détachée de l'escadre de Ganteaume , et qui venait annoncer que cet amiral ne tarderait pas à arriver avec des secours en tous genres , et un renfort considérable de troupes. Cette nouvelle calma les inquiétudes les plus vives , et le général Menou se crut enfin à la

éprouvèrent encore quelques jouissances bien vives , dans l'accueil et les regrets , assurément bien sincères , qu'ils recevaient des habitans. Dejà ceux-ci éprouvaient des vexations de la part des Turcs , et lorsqu'ils voyaient arriver un détachement de Français , ils venaient porter plainte à ces derniers comme à leurs protecteurs naturels. Il arriva même que des officiers et des soldats français sauvèrent la vie à des Turcs et à des Anglais , qui allaient être victimes de la fureur des fellahs. Lorsque ces paysans égyptiens adressaient ainsi leurs plaintes aux Français , ceux-ci leur répondaient : nous ne sommes plus les maîtres. — « Vous êtes toujours les plus forts et les plus justes , reprenaient les premiers ; nous sommes bien sûrs que vous reviendrez un jour , parce que c'est la faute de votre général en chef , si vous êtes forcés de nous quitter à présent. »

veille de voir son attente remplie. Mais cette illusion ne tarda pas à s'évanouir, et les esprits tombèrent de nouveau dans l'abattement.

1801-AN IX.
Egypte.

Nous avons dit plus haut que l'amiral Ganteaume, après être entré dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, était entré à Toulon, parce qu'il avait appris que les Anglais se trouvaient en force sur les côtes d'Égypte. Le premier consul, mécontent de la circonspection de l'amiral, lui envoya l'ordre de se remettre sur-le-champ en mer, de se diriger sur l'Égypte, ou de débarquer sur le point des côtes d'Afrique le plus rapproché, quelles que fussent la position et les forces de l'ennemi. Le gouvernement, pour se ménager le moyen de faire arriver ses troupes de renfort par terre jusque sur le sol égyptien, avait fait la paix et conclu des traités avec les régences barbaresques, notamment avec Tunis et Tripoli, et les instructions de Ganteaume portaient qu'il pourrait débarquer, s'il y était forcé, à Derne ou à Bengazi, pour que les troupes pussent se porter de là sur Alexandrie par terre. Bonaparte envoya à cet effet le chef de brigade Lacuée, son aide-de-camp, à l'amiral français, pour accélérer et presser le départ de l'escadre. Ganteaume était, le 8 juin au soir, à vingt lieues environ à l'ouest d'Alexandrie, lorsqu'il détacha la corvette *l'Héliopolis* pour éclairer sa marche, et annoncer son arrivée. On ne doit pas douter que l'amiral ne fût entré dans le port que nous venons de nommer, en même temps que la corvette, s'il l'eût suivie immédiatement; mais n'ayant pas jugé à propos de tenter l'entreprise, il fit voile pour Bengazi¹, afin d'y débarquer les troupes qu'il avait à bord de son escadre. Les gens du pays, à la vue des bâtimens français, ayant pris les armes, et s'étant

¹ Ville sur la côte du grand désert de Barqah, dépendante de la régence de Tripoli, et à 168 lieues E. q. S. de cette dernière ville.

1801-an ix.
Egypte.

mis en devoir de s'opposer au débarquement, Ganteaume craignit encore de compromettre la mission dont il était chargé, et retourna à Toulon. Il captura en route le vaisseau de guerre anglais *le Swiftshure*, qui, escortant un convoi destiné pour Malte, en avait été séparé par un coup de vent. Cette prise était un bien faible dédommagement des pertes auxquelles la non arrivée de l'escadre française à Alexandrie allait donner lieu.

Depuis l'entrée de *l'Héliopolis* dans ce port, Menou allait tous les jours au phare ou sur le bord de la mer, et promenant ses regards sur l'horizon, il s'attendait à voir paraître la flotte française à chaque instant : cette pensée absorbait toutes ses facultés, et lui faisait négliger plus que jamais les détails administratifs et militaires. Fort heureusement les autres généraux, et notamment le général Friant, ainsi que les officiers supérieurs de l'artillerie et du génie, ne s'endormaient point dans une fausse sécurité et ne se berçaient point d'un espoir qui pouvait ne pas se réaliser. Les travaux de défense se continuaient avec la même activité qu'auparavant, et les troupes campées sur les hauteurs dites de Nécropolis (ville des morts)¹, étaient employées à élever une forte ligne de retranchemens, à laquelle Menou avait voulu d'ailleurs qu'on donnât trop de développement : inconvénient qui contraria la réunion de forces suffisantes pour empêcher le débarquement que les Anglais projetaient de faire au Marabou. On s'occupa de revêtir la nouvelle enceinte d'Alexandrie, et d'abord il fallut construire un nouveau front sur le rivage de la mer, afin de fermer, du côté du port, la place où Menou se tenait campé avec tout l'état-major. La nécessité de clore en premier lieu la ville et d'ajouter

¹ Les savans et les voyageurs ont conservé ce nom à un terrain situé à l'ouest d'Alexandrie, et où se trouvent de vastes catacombes. — Voir le plan placé dans le tome ix, page 29.

aux moyens de défense de son enceinte , avait fait négliger précédemment la construction de deux forts : le premier sur la hauteur dite de Cléopâtre , et le second sur un monticule qui se trouve à côté de la colonne dite de Pompée. Ces deux points étaient cependant d'une haute importance pour défendre les approches. Les généraux de l'artillerie et du génie s'empressèrent , aussitôt qu'ils le purent , de faire travailler à ces ouvrages , qui furent bientôt en état de défense. L'inondation du lac Mareotis , qui venait baigner le pied de la colonne de Pompée , resserrant la position des Français , rendait l'occupation des deux hauteurs que nous venons de nommer encore plus importante , parce qu'alors les Anglais se voyaient forcés de n'attaquer qu'un seul front , en divisant d'ailleurs leurs forces pour investir étroitement la place. Les généraux Songis (de l'artillerie) , Samson (du génie) , et le chef de brigade Bertrand , directeur des fortifications de la place , se firent remarquer par leur zèle , par l'activité et le talent qu'ils déployèrent en cette circonstance : leur mérite fut d'autant plus grand , que , sans cesse contrariés par le général en chef , ils étaient souvent obligés d'interrompre ces utiles travaux pour en exécuter d'autres bien moins importants , que Menou leur prescrivait.

Les Anglais et les Turcs étaient depuis plus de dix jours maîtres du Kaire , et le général en chef français ignorait encore cet événement. Soit insouciance , soit impossibilité de trouver des hommes assez sûrs , Menou n'avait employé aucun agent à l'extérieur qui pût l'instruire des mouvemens de l'ennemi ; et comme il s'occupait toujours de la chose la moins urgente , il avait nommé le chef d'escadron de Saint-Geniès , commandant du corps des dromadaires , en remplacement du chef de brigade Cavalier , bien que ce même corps eût été fait prisonnier presque en entier avec son chef. Toutefois , les Arabes Ouadališ ayant procuré quelques-uns

1801 — an IX. de ces animaux, Menou fit partir de Saint-Geniès¹ pour faire
 Egypte. une excursion dans le Bahireh, et savoir des nouvelles de
 l'intérieur de l'Égypte. Le nouveau commandant des dro-
 madaires fut plus heureux que son prédécesseur, et remit
 ses dépêches au général Belliard.

Une grande partie des membres de l'institut et de la commis-
 sion des arts avaient quitté le Kaire après les premiers évé-
 nemens de la campagne, et étaient venus chercher un refuge à
 Alexandrie. Par suite d'une négociation avec les Anglais, ils
 avaient obtenu, vers le milieu de mai, la faculté de revenir
 en France avec les conquêtes scientifiques que l'on devait à
 leurs recherches et à leur dévoûment. Embarqués sur un bâ-
 timent préparé pour eux, ils étaient sortis du port, lorsque
 l'ennemi refusa de les laisser passer : ils voulurent alors
 rentrer dans Alexandrie ; mais, par un caprice inconcevable,
 Menou leur fit dire qu'il allait faire tirer le canon sur eux,
 et couler bas leur bâtiment s'il s'approchait du rivage. Ces
 savans et ces artistes distingués restèrent ainsi plusieurs
 jours devant le port dans un état d'anxiété difficile à expri-
 mer : des hommes qui méritaient le respect, la juste protec-
 tion des nations civilisées, se trouvèrent ainsi placés dans
 l'alternative de périr par le canon des Anglais, ou par celui
 de leurs compatriotes, pour récompense de leurs nobles
 travaux, de leurs généreuses investigations. Gagné à la fin
 par les prières des généraux et des autres chefs de l'armée,
 Menou consentit à recevoir ces victimes de ses odieux caprices,
 et le bâtiment qui les portait rentra dans le port. On avait
 organisé une garde nationale, composée des employés et des
 autres Français non militaires : les savans et les artistes y

¹ Le commandant de St-Geniès, se dirigeant d'abord vers la tour des Arabes, gagna le lac Natron; et, après trois jours de marche dans le désert, arriva près des Pyramides : il cacha son détachement dans le creux d'un rocher; à minuit il descendit dans la plaine, et eut le bonheur de franchir les lignes devant Gizeh occupées par les Anglais, les Turcs, les Mamelouks et les Arabes, et remit ses dépêches.

furent incorporés , et se firent remarquer par leur zèle dans le nouveau service que l'on réclama d'eux.

1801-AN IX.
Egypte.

Ce fut par les Anglais que l'on reçut la nouvelle de l'évacuation du Kaire : les vedettes ennemies l'apprirent aux sentinelles françaises, et le bruit s'en répandit à l'instant dans Alexandrie. Menou ne manqua point de démentir cette nouvelle alarmante , et déclara qu'il ferait fusiller quiconque la répéterait. Cependant, un officier de l'état-major étant venu, d'après l'article 20 de la convention signée par les généraux Belliard et Hutchinson, présenter une copie de cet acte au général en chef français, celui-ci ne put douter de la réalité de l'évacuation du Kaire ; mais, entrant dans la plus violente colère contre ceux qui l'avaient consentie, il jura qu'il ne ratifierait jamais une pareille infamie, et il publia à l'instant l'ordre du jour suivant :

« *Le général en chef sous les murs de la place d' Alexandrie.*

» Généraux, officiers, sous-officiers et soldats de toutes armes !

» Les troupes françaises qui étaient au Kaire et forts environnans ont capitulé sans se battre, sans que la ville et les forts aient été attaqués régulièrement. Je ne me permets aucune réflexion sur cet événement, le plus extraordinaire peut-être qui soit arrivé à la guerre, parce que je craindrais d'envelopper dans le déshonneur des hommes qui s'étaient montrés dignes du nom de Français et de républicain.

» Je vous déclare que j'ai rassemblé autour de moi mes lieutenans Friant et Rampon¹, les généraux de division Songis, Destaing, Zayonscheck, et le général de brigade

¹ On retrouve encore ici le caractère bizarre du général Menou. Singeant en tout les institutions du premier consul, il s'était donné des lieutenans-généraux, comme si la poignée d'hommes qu'il avait avec lui dans Alexandrie lui eût permis de diviser cette troupe en plusieurs corps d'armée. Mais Bonaparte

1801-AN IX. **Egypte.** Samson, commandant le corps du génie; tous ont été d'avis que nous devons nous conduire ici comme le doivent faire des hommes qui ne connaissent d'autre règle de conduite que l'honneur et l'attachement à leur patrie.

» Soldats, vous avez montré jusqu'à présent tant de dévouement, de patience et de courage, que je ne vous fais pas l'affront de douter un seul instant de la conduite que vous tiendrez. Nous montrerons ce que peuvent de braves soldats, nous nous défendrons jusqu'à la mort; mais s'il en était parmi vous et parmi les autres Français qui sont ici, qui ne se sentissent pas l'énergie nécessaire pour combattre encore long-temps les ennemis de la république, la porte leur est ouverte : je les enverrai à Rosette, où doivent se réunir sous peu de jours les troupes qui descendent du Kaire.

» Abdallah Jacques **MENOU.** »

Le général en chef se hâta d'expédier un bâtiment en France pour dénoncer au premier consul la conduite du général Belliard : en faisant cette démarche plus qu'inconvenante, il ne s'apercevait pas qu'il s'accusait lui-même, puisque l'évacuation du Kaire était le résultat de ses mauvaises dispositions, et que d'ailleurs son poste naturel aurait dû être dans cette capitale de l'Égypte après la perte de la bataille de Canope. Menou déclarait en outre au gouvernement qu'il avait des vivres pour plusieurs mois, et qu'il s'ensevelirait sous les ruines d'Alexandrie, plutôt que de consentir à capituler. C'est ainsi que, par des forfanteries et des mensonges, ce général cherchait à tromper le premier consul. La vérité est qu'il n'avait pas à cette époque pour plus de

avait créé des lieutenans pour les autres généraux en chef, et l'orgueilleux Menou pensa qu'il devait jouir de la même prérogative que ces derniers. Il nous semble que ce nouveau trait achève de peindre l'homme auquel le premier consul avait confié les destins de la colonie.

trois semaines de vivres ; il faisait un crime à Belliard d'une convention honorable, et lui-même allait bientôt signer une capitulation, que la noble fermeté des savans et des artistes français sut rendre moins fâcheuse qu'elle devait l'être par l'effet de sa pusillanimité.

1801-an ix.
Egypte.

L'armée anglo-turque avait escorté la garnison du Kaire jusqu'à Aboukir, et lorsque les Français, ainsi que les nombreux habitans qui voulurent les suivre¹, furent embarqués, le général Hutchinson, apprenant que le général Menou rejetait toutes les propositions qui lui étaient faites pour l'évacuation d'Alexandrie, résolut de pousser avec vigueur le siège de cette place, d'autant plus que, malgré les inondations du lac Mareotis, les Arabes Ouadalis y faisaient toujours passer quelques approvisionnemens. Le 6 août, les Anglais augmentèrent la flottille qu'ils avaient sur le lac Mareotis, et y firent entrer un grand nombre d'embarcations pour le transport des troupes. L'ennemi projetait de détourner l'attention des Français par une fausse attaque sur le camp de Nécropolis, tandis qu'un corps de troupes débarquerait au Marabou, et s'établirait sur la langue de terre qui sépare le lac de la mer : nous avons dit que la trop grande étendue des retranchemens du camp français employait toutes les troupes disponibles, et qu'il ne restait pas de réserve pour pouvoir s'opposer aux autres attaques.

Le 17 août avant le jour, deux mille Albanais du corps du capitan-pacha attaquèrent un mamelon qui dominait le bord de la mer, en avant de la gauche du camp français. Le détachement qui occupait ce poste se retira dans les ouvrages, dont l'artillerie tira avec succès sur les assaillans.

¹ Ils étaient au nombre de sept à huit mille, et, parmi eux, on remarquait des chrétiens de toutes les sectes, des Arméniens, des Syriens, des Coptes, des Juifs et jusqu'à des Musulmans, qui, craignant tous la vengeance des Osmanlis, abandonnaient ainsi leur patrie, et se confiaient à la générosité française.

1801-an IX.
Egypte.

Deux compagnies de grenadiers, profitant du désordre que cette canonnade venait de jeter dans les rangs albanais, sortirent des retranchemens et fondirent impétueusement sur l'ennemi, qui s'enfuit après avoir laissé bon nombre de ses morts et de ses blessés sur le terrain. Les Albanais firent leur retraite sur le camp anglais, et se bornèrent à tirailler jusqu'à la nuit avec les avant-postes français.

Pendant cette attaque, un corps de six mille Anglais s'était déployé entre les étangs et le premier pont du canal d'Alexandrie, et avait forcé les postes français de se replier sur ce même pont; mais laissant ses troupes masquées par la hauteur, le général ennemi ne présenta ensuite qu'un rideau de tirailleurs pour contenir ses adversaires, attendu qu'il craignait de s'exposer au feu des batteries, qui l'auraient écrasé s'il eût avancé davantage. Menou, enhardi par cette circonspection, crut devoir envoyer deux compagnies de grenadiers, et deux autres de fusiliers de la vingt-cinquième demi-brigade de ligne, avec un bataillon de la soixante-quinzième, formant en tout une colonne de quatre cent cinquante hommes environ, pour chasser les six mille Anglais de leur position. Malgré l'énorme disproportion du nombre, les vaillans Français se portèrent à cette attaque avec tout le dévouement et l'énergie qu'on pouvait attendre des héros du mont Thabor, d'Aboukir et d'Héliopolis. Ils gravirent la hauteur au pas de charge, et culbutèrent les tirailleurs ennemis; mais, arrivés sur la crête, ils eurent à essuyer le feu de toute la ligne anglaise. Se voyant trop faibles pour continuer à s'avancer, ils se replièrent en bon ordre sur leur camp, sans être poursuivis par les Anglais, et sans que ceux-ci songeassent à faire usage de leur cavalerie pour essayer de couper la retraite à cette petite troupe.

Cependant le lac Mareotis se couvrait de barques et de chaloupes remplies de soldats, et protégées par cinquante ca-

nonnières. Le 18, au lever du soleil, cette flottille était en face de la colonne de Pompée, et les Français pouvaient la voir se diriger vers l'embouchure d'un ancien canal, par lequel le lac Mareotis communiquait autrefois avec la mer. C'était dans ce même endroit que la flottille française, au nombre de dix-huit chaloupes canonnières, se trouvait placée sous la protection d'une batterie de trois pièces de 18. Il paraissait donc certain que la flottille ennemie manœuvrait dans le dessein de s'emparer de ces bâtimens, et de débarquer un peu plus loin, afin de s'établir sur la langue de terre du Marabou, et d'attaquer ensuite ce dernier poste. Mais le général d'artillerie Songis insista vainement auprès du général en chef pour l'engager à ne porter qu'une attention médiocre à la fausse attaque de Nécropolis, et à diriger la meilleure partie des troupes de ce camp vers le véritable point d'attaque. Menou s'obstina à ne point vouloir dégarnir ses retranchemens, et ne fit suivre le mouvement de la flottille ennemie que par un bataillon de la vingt-unième légère, cent guides à pied, et cent vingt dragons. Cette faible colonne, de cinq cents hommes au plus, était bien insuffisante pour s'opposer au débarquement des troupes nombreuses que portaient les embarcations anglo-turques, et pour les empêcher de s'établir sur une plage unie, commandée par le feu de toutes les chaloupes canonnières; aussi fut-elle obligée de se retirer vers les ravins de l'ancien canal. La flottille française, également trop faible pour combattre celle des Anglais, n'ayant d'ailleurs aucune anse pour se mettre à l'abri, devait nécessairement être prise. On voulut essayer de la convertir en brûlots lorsque les chaloupes canonnières et les autres embarcations ennemies s'approchèrent; mais le vent ne favorisa point ce dessein, les chaloupes françaises brûlèrent dans un trop grand éloignement, et ne firent aucun mal à l'ennemi.

1801-AN IX.
Egypte.

Les Anglais, après avoir débarqué, attaquèrent le fort

1801-an ix.
Egypte.

Marabou, et le canonnèrent vivement par terre et par mer. Ce poste, qui n'était qu'un ancien santon ou chapelle funéraire, bâti sur un rocher détaché du continent, fut bientôt détruit; la garnison capitula le 21 août. De trois avisos qui étaient mouillés près du Marabou, deux furent coulés bas, et le troisième, qui rentra dans Alexandrie, était hors d'état de pouvoir servir par la suite.

Maîtres du Marabou, les Anglais purent faire pénétrer, à l'entrée du port vieux d'Alexandrie¹, une frégate, six corvettes et plusieurs bâtimens légers, qui canonnèrent aussitôt la petite colonne envoyée pour s'opposer au débarquement de l'ennemi, et postée, depuis le 19, sur les bords du *Kibotos*, cet ancien canal du lac Mareotis, dont nous avons parlé plus haut. Ces bâtimens prenaient à revers la droite du détachement français, tandis que la gauche était écrasée par le feu de la flottille du lac. Le général de brigade Eppler, qui commandait ce même détachement, ne quitta la position que lorsque les Anglais s'avancèrent pour l'attaquer par terre; il fit alors sa retraite en bon ordre sur le fort le Turc. L'ennemi s'établit devant ce dernier poste, et se mit en devoir de l'assiéger.

En voyant entrer incessamment beaucoup de petits bâtimens dans le port vieux, les Français pensèrent que l'intention de l'ennemi était d'effectuer un débarquement à la pointe dite des Figuiers, pour pénétrer par là dans l'intérieur de la place. Afin de s'opposer à cette tentative, on fit échouer plusieurs bâtimens de convoi, et on établit sur leurs ponts, restés au-dessus de l'eau, des batteries destinées à défendre la pointe que nous venons de nommer. Mais les Anglais, redoutant toujours les chances d'un combat de terre, ne formèrent aucune entreprise de ce côté, et ne s'occupèrent que du siège du fort le Turc, qui fut bombardé jusqu'au 25 août.

¹ En s'approchant le plus près possible de la côte, ils n'avaient rien à craindre du feu des batteries destinées à défendre l'entrée de ce port.

Nous avons dit que le grand développement de la ligne française ne pouvait pas être suffisamment gardé par le petit nombre de troupes qui restaient encore au général Menou ; indépendamment de ce grave inconvénient, comme les frégates et autres bâtimens de l'ennemi ne cessaient point de tirer, tant du côté de la mer que de celui du lac Mareotis, on avait placé une partie des soldats dans des creux ou des espèces de petits vallons que forment les dunes. Une telle disposition laissait de nouveaux espaces sans défense ; l'ennemi, qui s'en aperçut, voulut en profiter. Le 25 août, à onze heures du soir, une colonne nombreuse, composée d'infanterie et soutenue par de la cavalerie, surprit les avant-postes, rompit la ligne française, enveloppa un bataillon de la dix-huitième demi-brigade de ligne, et lui fit éprouver une perte immense : tout ce qui ne fut pas tué fut fait prisonnier. Le troisième bataillon de la vingt-unième demi-brigade légère tenta vainement de se défendre. Une partie tomba sous le feu des Albanais, une autre chercha son salut en se jetant dans le lac Mareotis, et le reste fut fait prisonnier. Cette surprise jeta le désordre dans le camp français ; mais quelques bataillons, s'étant formés à l'instant, soutinrent le choc de la cavalerie ennemie, et arrêtaient les progrès de l'infanterie. La droite des Français, appuyée au port vieux, accourut au secours de la gauche et parvint à la dégager. L'ennemi, n'ayant pu réussir à enlever le fort le Turc dans cette attaque de nuit, commença à ouvrir la tranchée pour l'attaquer dans les règles.

1801-an ix.
Egypte.

Le nouvel échec que venait d'éprouver la garnison d'Alexandrie rendait sa situation encore plus critique. Le seul parti qui restât à prendre pour prolonger la défense de la place était de la considérer comme un camp retranché, de se renfermer dans ses ouvrages, et de conserver toujours au centre une réserve pour s'opposer à l'ennemi sur tous les

1801-20 IX.
Egypte.

points où il aurait attaqué l'enceinte en force. Il aurait fallu, à cet effet, abandonner le camp de Nécropolis, et ne conserver en dehors de l'enceinte que le fort le Turc, les hauteurs de la colonne de Pompée, une partie de la vieille enceinte des Arabes et la redoute de Cléopâtre; mais alors même qu'il eût été possible de faire renoncer le général Menou au système de défense qu'il avait adopté, on n'eût retardé que de quelques jours la prise d'Alexandrie : déjà les subsistances étaient épuisées, la famine commençait à étendre ses ravages, l'eau même était devenue si rare, qu'on ne la distribuait plus que par ration. Les maladies, qui sont la suite ordinaire d'un pareil ordre de choses, retenaient dans les hôpitaux la moitié des hommes en état de porter les armes, et le découragement s'était emparé de tous les autres. Ceux-ci voyaient avec douleur s'approcher une catastrophe inévitable, sans pouvoir combattre un ennemi, dont la marche lente et timide semblait annoncer qu'il attendait du temps un succès plus facile; ils avaient devant les yeux la perspective la plus accablante pour des gens de cœur, une mort inutile et sans gloire.

Tous les regards se portaient sur les généraux de division Friant, Rampon et Songis, pour arrêter les effets de l'aveugle entêtement du général en chef, qui sacrifiait ainsi à son ambition et au ridicule dessein de prouver son dévouement au premier consul, les derniers débris d'une armée valeureuse, sans se dévouer lui-même à leur tête, et sans partager les périls des combats; mais personne n'osait entreprendre d'aborder un tel sujet avec le despote Menou. Enfin, le général Rampon se chargea de cette commission délicate, et, le 25 août, il se rendit auprès du général en chef pour lui représenter qu'il était temps de traiter avec honneur; qu'ayant perdu huit à neuf cents hommes dans les dernières affaires, et la garnison se trouvant réduite à moins de cinq

mille, dont dix-neuf cents dans les hôpitaux, il était à crain-
dre qu'une résistance plus prolongée ne déterminât l'ennemi
à refuser toute composition à venir. Menou entra en fureur
à cette première ouverture; il s'écria que tout le monde l'a-
bandonnait, mais que lui seul persistait à se montrer digne
de la renommée qu'avait acquise l'armée d'Orient. Rebuté
par cet accueil d'un homme en délire, l'intrépide et sage
Rampon convoqua chez lui les autres généraux, pour aviser
aux moyens de mettre fin à une situation aussi désespérée.
Le général Darmagnac, député officiellement par cette as-
semblée, annonça au général en chef que toute l'armée par-
tageait l'avis du général Rampon. L'irascible Menou s'exhala
en reproches et en invectives contre cet interprète de l'opi-
nion générale : « Quoi ! dit-il à Darmagnac, vous aussi !
vous que j'ai fait général ! — Reprenez votre brevet, répli-
qua celui-ci, je ne suis plus général, si vous avez cru par
là m'isoler de l'intérêt et de l'honneur de l'armée. — Eh
bien ! vous serez tous satisfaits, hommes pusillanimes, je
vais ouvrir des conférences avec l'ennemi. » Il tint parole.

1801-an ix.
Egypte.

Le même jour, à quatre heures du soir, Menou envoya
deux de ses aides-de-camp en parlementaires. L'un se rendit,
par la porte de Rosette, au camp du général en chef Hut-
chinson, et l'autre, traversant la ligne du fort le Turc, alla
trouver le général Coote, qui commandait les troupes enne-
mies de ce côté. Ces deux officiers étaient chargés de de-
mander une suspension d'armes. Le premier fut reçu avec
distinction par le général en chef ennemi, qui accorda sur-
le-champ la suspension pour trois jours, avec l'assurance
qu'il s'emploierait auprès de l'amiral Keith pour engager
celui-ci à souscrire à toutes les conditions raisonnables qui
pourraient être proposées pour la reddition de la place. En
effet, Hutchinson expédia de suite un avis à l'amiral, afin
de l'informer des dispositions présentes des Français. Quant

1801-an 17. au général Coote, il répondit à l'aide-de-camp qui lui avait
Egypte. été envoyé, que, ne pouvant rien prendre sur lui, il allait en référer à son général en chef; mais il promit de ne pas attaquer avant d'avoir reçu la réponse de celui-ci. De leur côté, les Français suspendirent tous leurs travaux de défense.

Le 28 août au matin, le général Menou convoqua un conseil de guerre dans la maison du général Friant : celui-ci, les généraux de division Rampon, Songis, Destaing et Zayonscheck, les généraux de brigade Fugières, Samson, Faultrier, Boussard, Delegorgue, Lefebvre, Delzons, Darnagnac et Eppler, le commissaire-ordonnateur en chef Sartelon, le préfet maritime Leroi, et le commandant du port, Richer, composaient ce conseil extraordinaire, auquel furent également admis le chirurgien en chef Larrey et le médecin Savaresi. Tous furent d'avis, à l'exception pourtant des généraux Destaing, Delzons et Zayonscheck, qu'une capitulation honorable était le seul parti qui restât à prendre pour tirer les débris de l'armée de la situation désespérée où elle se trouvait. Menou prit la parole le dernier, et dit que tant qu'il avait conservé l'espoir de l'arrivée d'une flotte et des secours de France, il avait cru devoir prolonger la résistance; mais qu'en ce jour les raisons majeures qui venaient d'être développées par le plus grand nombre des préopinans, et particulièrement la situation des hôpitaux et des vivres, faisant cesser ses hésitations, il se rangeait de l'avis de la majorité.

Dans une seconde séance, qui eut lieu le lendemain, le conseil discuta le plan de capitulation rédigé pendant la nuit par les généraux Rampon, Friant, Songis, Samson et Delegorgue. La majorité de la veille approuva la rédaction; mais les mêmes généraux qui s'étaient refusés à admettre le principe de la capitulation, ne voulurent point adhérer à un

acte qu'ils persistaient à considérer comme déshonorant pour l'armée; nous devons même dire que cette opposition de leur part donna lieu à des scènes et à des personnalités déplorables dans une telle circonstance. Toutefois, le général Menou partageant de nouveau l'opinion de la majorité, le projet de capitulation fut arrêté définitivement tel qu'il était présenté par les généraux chargés de le dresser.

1801-an ix.
Egypte.

Il contenait en substance :

1°. La demande d'un armistice jusqu'au 17 septembre, jour auquel la place serait remise aux Anglo-Turcs, si elle n'était pas secourue. Cet article avait occasioné de grands débats dans le conseil de guerre : la position où se trouvaient les troupes françaises, tourmentées par la faim et travaillées par l'épidémie, permettait-elle qu'on reculât autant le terme de leur délivrance ? Voilà la question qui fut élevée par quelques-uns des membres de ce conseil. On répondit qu'en déterminant une époque plus rapprochée, c'était faire connaître à l'ennemi l'état de détresse où l'on se trouvait, et le rendre plus difficile à concéder des conditions avantageuses; outre que l'on renonçait par là, trop légèrement peut-être, à l'espoir de voir enfin arriver les secours annoncés par la corvette *l'Héliopolis*.

2°. La demande d'emmener en France tous les bâtimens de l'Etat et de commerce qui étaient dans le port, ainsi que toute l'artillerie de siège et de campagne; et, en troisième lieu, le droit aux membres de la commission des sciences et des arts d'emporter tous les résultats de leurs travaux en Egypte, ainsi que les monumens d'arts et autres objets de science et de curiosité qu'ils avaient fait transporter à Alexandrie.

Vingt-deux autres articles renfermaient les détails d'exécution.

Cette dernière séance du conseil de guerre avait été ter-

1801-an 1x.

Egypte.

minée dans la matinée du 29, mais, par l'effet de la lenteur que le général Menou apportait ordinairement dans ses opérations, les copies de la capitulation ne purent être terminées dans la journée. La trêve expirait cependant le lendemain, et il fallut envoyer un officier d'état-major au général Hutchinson, pour le prier de la prolonger. Le général anglais, choqué de n'avoir reçu aucune communication pendant les trois jours qu'il avait accordés, pensa que Menou ne cherchait qu'à gagner du temps, et refusa la prolongation demandée, en annonçant qu'il venait de donner ses ordres pour qu'on attaquât à minuit la ligne française. Cette réponse jeta l'alarme dans Alexandrie. On accusait hautement la lenteur, ou plutôt l'obstination du général en chef, qui allait encore faire verser un sang inutile. Toutefois, sur une nouvelle instance qui lui fut faite, Hutchinson consentit à prolonger la trêve pendant vingt-quatre heures, à condition que la capitulation lui serait présentée dans la matinée du 30.

Ce jour-là, le conseil fut convoqué de nouveau par Menou, qui voulait communiquer quelques modifications faites par lui au projet arrêté. Elles furent approuvées, et, sur-le-champ, l'aide-de-camp du général en chef, Habert, et le chef de la soixante-quinzième demi brigade, Lhuillier, furent envoyés au général anglais pour lui porter l'acte signé. Hutchinson ne fit point attendre sa réponse; il écrivit au général Menou :

« Monsieur le général, si vous êtes de bonne foi, vous accepterez les articles suivans :

« 1^o. L'armée française que vous commandez sera transportée en France avec armes, bagages, et seulement onze pièces de campagne.

« 2 . La place sera remise au bout de dix jours, l'embarquement aura lieu dans les dix jours suivans, et le départ aussitôt que la flotte sera prête .

« 3°. Quant à la commission des sciences et arts, elle n'em-
portera aucun des monumens publics, ni manuscrits arabes, 1801-AN IX.
ni cartes et dessins, ni mémoires, ni collections, et elle les Egypte.
laissera à la disposition des généraux et commandans anglais.

« 4°. Les détails d'exécution seront les mêmes que pour la convention du Kaire. »

Le général Hutchinson donnait jusqu'à dix heures du soir pour accepter ces conditions, et les parlementaires ne furent de retour qu'à cinq; il restait donc fort peu de temps pour délibérer. Cependant Menou crut devoir réunir encore le conseil de guerre, afin de lui communiquer la lettre du général anglais. Le ton impératif et les expressions sèches qu'elle renfermait, blessèrent vivement ces dignes guerriers, si peu habitués à un langage pareil de la part de l'ennemi. Toutefois, l'impossibilité de reculer après une démarche qui était bien évidemment l'aveu tacite de la détresse où se trouvait l'armée, l'urgence des circonstances, l'emportèrent sur le premier mouvement d'un noble orgueil, et les conditions présentées par le général anglais furent agréées après des débats très-longes et très-animés. Dès le lendemain 2 septembre, on remit aux troupes anglaises les forts le Turc et Duvivier, et le camp de Nécropolis. Les troupes françaises rentrèrent dans l'intérieur de la ville des Arabes, où elles campèrent jusqu'à ce que les bâtimens de transport fussent préparés pour l'embarquement. Les trois frégates et les autres bâtimens de la marine française qui se trouvaient dans le port furent également remis aux Anglais. L'entêtement du général Menou était encore la cause de cette perte. Le capitaine Villeneuve, commandant les frégates, avait voulu, quelque temps avant la capitulation, essayer de sortir pendant la nuit, pour sauver ces bâtimens, s'il était possible, ou ne les rendre du moins qu'après un combat; Menou s'y était formellement opposé.

1801-an ix.
Egypte.

Nous avons dit que, par l'un des articles de la capitulation imposée par le général anglais, les Français devaient abandonner les précieuses conquêtes des sciences et arts, qui avaient coûté tant de travaux et de fatigues à la commission. Un Anglais, nommé Hamilton, venu en Egypte à la suite de l'armée pour visiter en amateur ce pays classique, trouvant plus commode de s'approprier, sans recherches et sans danger, le résultat des investigations et du labeur des savans français, n'avait pas peu contribué à faire prendre au général en chef ennemi cette détermination fâcheuse; mais il était réservé aux généreux Français qui composaient la commission des sciences et arts, de défendre, avec un noble courage, ce qui était devenu la propriété du savoir, et le fruit de la plus légitime industrie. Ils n'eurent pas plus tôt connaissance de la condition stipulée par le général Hutchinson, qu'ils écrivirent au général Menou pour protester contre la violence dont on usait à leur égard : ils lui firent observer qu'il avait bien pu traiter avec l'ennemi pour tout ce qui regardait l'armée et le gouvernement; mais que leurs dessins, leurs manuscrits et leurs collections étant leur propriété, personne n'avait le droit d'en disposer.

Cette réclamation était juste, et Menou ne put se refuser à l'accueillir. Il informa en conséquence le général Hutchinson de l'opposition mise par les savans et artistes à l'exécution de l'article qui les concernait, et insinua qu'une pareille condition n'aurait pas dû être exigée. Malheureusement la conduite du général en chef français ne lui avait pas donné un grand crédit auprès de l'ennemi, et les représentations des membres de la commission seraient demeurées sans résultat, n'étant appuyées que par lui seul. Aussi, le général anglais répondit-il durement que la capitulation recevrait son entière exécution, et que rien de ce qui était exigé des savans et artistes ne pouvait être distrait. Cette décision

étonna, mais ne découragea point les membres de la commission : voyant que l'intervention du général Menou n'avait produit aucun effet, ils résolurent de négocier par eux-mêmes, et députèrent vers le général anglais le naturaliste Geoffroy Saint-Hilaire, son collègue Savigny, et le botaniste Delille. Ces savans déclarèrent courageusement que la violence qu'on voulait leur faire était contraire aux lois et aux usages des nations civilisées, et qu'ils n'y céderaient jamais ; que si les Anglais persistaient à vouloir s'emparer de ce qui était leur propriété particulière, ils jetteraient à la mer le fruit de quatre années de travaux, et que, de retour dans leur patrie, ils instruiraient l'Europe entière d'un acte barbare, qui privait le monde civilisé d'objets précieux à jamais perdus pour la postérité.

1801-an IX.
Egypte.

La fermeté de ces trois envoyés, la menace énergique de dénoncer à l'Europe la mesure spoliatrice dont on voulait les rendre victimes (mesure prise au nom d'un gouvernement qui se prétendait si fastueusement l'ami et le protecteur des sciences et des beaux-arts), et peut-être aussi la crainte d'encourir le blâme de ses compatriotes éclairés, ébranlèrent le général Hutchinson. Il finit par se désister d'une partie de la condition imposée, et consentit, après de longs débats, à laisser aux membres de la commission le droit de disposer de ce qui leur appartenait. Le sieur Hamilton, devenu lui-même plus doux et plus humble depuis qu'il perdait l'espoir de s'enrichir des dépouilles des savans français, se rapprocha de leurs députés, et demanda la permission de les accompagner à Alexandrie, afin de jouir au moins de la vue des richesses scientifiques qu'il avait convoitées si ardemment¹.

Cet événement, que nous avons rapporté dans tous ses

¹ Il obtint cette permission ; mais, oubliant la générosité du procédé des Français à son égard, il ne rougit point de faire à la commission la proposition outrageante de venir avec lui à Londres, et d'y publier, sous les auspices du

1801-an IX.
Egypte.

détails, parce que rien de ce qui honore le nom français ne peut être étranger à notre sujet, fut le dernier qui signala la célèbre expédition d'Égypte. L'embarquement s'effectua successivement par convois, et, dans les derniers jours de septembre, les restes de cette immortelle armée d'Orient avaient presque tous salué de leur dernier adieu une terre conquise et conservée si glorieusement pendant plus de trois années. Le général Menou, comme s'il eût été honteux de reparaître en France en même temps que les généreux guerriers dont il avait trahi la valeur par son impéritie, ne quitta Alexandrie que le 17 octobre. En proie à toutes les anxiétés, dévoré de chagrins et peut-être de remords, il fut atteint de la peste quelque temps avant de s'embarquer sur la frégate anglaise *la Diane*, préparée pour son retour. Il se décida toutefois à partir, d'après le conseil du chirurgien en chef Larrey. C'est aux soins empressés, à l'habileté de cet officier de santé, si recommandable sous tous les rapports, que le général Menou dut de n'avoir pas succombé au seul danger auquel il eût été exposé depuis la prise d'Alexandrie par l'armée française. Il était encore convalescent en arrivant au lazaret de Toulon; mais peu de jours suffirent pour son entier rétablissement.

Ainsi fut terminée l'expédition la plus mémorable des temps modernes. Les droits acquis par l'armée d'Orient à l'intérêt, nous osons dire à l'admiration de la postérité, ne peuvent être contestés. César fit brûler les vaisseaux qui transportèrent ses légions sur le sol des Bretons indomptés; mais, en mettant ses soldats dans la nécessité de vaincre, il n'avait point de flotte ennemie à redouter, et quelques lieues

gouvernement de la Grande-Bretagne, le résultat de leurs travaux, leur promettant les plus brillans effets de la munificence nationale. Les savans lui répondirent, en dissimulant l'injure qu'ils recevaient : « si vous étiez dans la même position que nous, viendriez-vous en France ? » Hamilton garda le silence et retourna vers les siens.

de mer le séparaient du continent des Gaules asservies. Ici nous voyons une armée transportée à sept cents lieues de la France, au-delà d'une mer couverte des flottes de ses ennemis ; et, pour ajouter aux difficultés, non-seulement du retour, mais encore des communications indispensables avec la mère patrie, le combat naval d'Aboukir anéantit l'escadre française de la Méditerranée. Les troupes d'Orient ne sont point découragées par cette catastrophe imprévue. En s'enfonçant dans un pays entièrement nouveau pour elles, autant sous les rapports du climat et des habitans, que par la manière d'y combattre, tous leurs pas sont marqués par des succès ; en deux mois, l'Égypte est conquise : plus tard, la Syrie est envahie ; mais la fortune française échoue sous les murs de Ptolémaïs (Saint-Jean d'Acre) ; et c'est à l'activité, au génie d'un compatriote qu'il convient encore d'attribuer la plus grande part de cet échec éprouvé par des soldats victorieux, dans les plaines du mont Thabor, de l'armée innombrable des pachas de l'Orient. Parlerons-nous de la bataille d'Aboukir, et surtout de celle d'Héliopolis ? Les revers de la dernière campagne de l'armée d'Orient ne sauraient flétrir sa gloire et sa renommée. Disséminée sur un trop grand espace, par les mauvaises dispositions du chef inhabile qui la commandait, combien n'a-t-elle pas imposé à des ennemis supérieurs sur tous les points ; et quel éclat réfléchit encore sur elle au milieu des calamités et des désastres qui l'accablent ! Que les Anglais s'applaudissent, s'ils le veulent, d'un triomphe dû tout entier aux fautes d'un seul homme ! Mais leurs généraux ont-ils pu se vanter d'une victoire qu'ils n'ont remportée ni par leurs dispositions, ni par la valeur et l'audace de leurs soldats ? « Leur marche timide, dit le général Reynier, malgré leur énorme supériorité, dénote aisément quelle aurait été la destinée des troupes anglaises et turques, si le chef de l'armée d'Orient eût été digne d'elle. »

1801-an 12.
Égypte.

1801-an IX.
octobre.
(brumaire)
Italie.

*Traité de paix définitif avec le roi de Naples; expédition de l'île d'Elbe; siège de Porto-Ferraïo, etc.*¹

— Nous avons dit, au commencement de ce chapitre, que Bonaparte, dans le dessein de détacher tout à fait le roi de Naples de l'Angleterre, et de lui faire désirer avec plus d'empressement encore un rapprochement avec la France, n'avait point voulu qu'il fût question des intérêts de ce monarque dans le traité de Luneville; mais que, pour répondre à la démarche que l'empereur de Russie venait de faire faire auprès de lui par son grand-veneur, M. de Levachew, le premier consul avait consenti à traiter avec le souverain des Deux-Siciles, se promettant bien de tirer parti de la situation précaire où se trouvait celui-ci. L'armistice conclu à Foligno, et dont nous avons mentionné les clauses principales, n'était valable que pour un mois; le général Murat avait toujours son armée réunie sur les frontières des états romains, et menaçait incessamment le royaume de Naples. D'un autre côté, les conditions imposées par le premier consul paraissaient si dures au ministère napolitain, encore sous l'influence de la politique anglaise, qu'il ne se hâtait point de les accepter par un traité définitif.

Sur ces entrefaites, le général Murat reçut de Paris de nouvelles instructions, par lesquelles on lui prescrivait de ne consentir à la prolongation de l'armistice, sollicitée par la cour de Naples, qu'au cas où celle-ci exécuterait préalablement les dispositions convenues dans l'acte dont nous parlons, et les conditions suivantes: 1°. la restitution de tous les objets d'arts qui auraient été pris à Rome par les Napolitains, et qui appartenaient à la république française; 2°. l'occupation de Tarente et de la plus grande partie de la presqu'île par une forte

¹ Journaux du temps, et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

division de l'armée française ; 3°. la remise des forteresses de Tarente, Gallipoli, Brindisi et Otrante ; 4°. l'occupation par les troupes françaises de Chieti, d'Aquila, et de la communication avec Tarente ; 5°. le versement d'une somme de cinq cent mille francs par mois dans la caisse de l'armée d'occupation, pour la solde et l'entretien des troupes, indépendamment d'une fourniture de grains pour leur subsistance. Le gouvernement français donnait au surplus l'assurance qu'aucune des places occupées par son armée ne serait démolie. Murat avait ordre, si ces conditions n'étaient point acceptées, de marcher sur Naples par Aquila, en évitant toutefois de passer par Rome, à moins d'une nécessité absolue.

1801-AN IX.
Italie.

La cour de Naples, pressée de sortir d'une position aussi difficile, et se flattant d'empêcher par sa soumission aux désirs du premier consul l'entrée des troupes françaises dans le royaume, renonça au système de lenteur que lui conseillaient les agens britanniques, et autorisa son plénipotentiaire à accepter le traité de paix que le gouvernement français voudrait dicter. Ce traité fut définitivement signé à Florence le 28 mars ¹, par M. Alquier, ministre de France, et le chevalier Micheroux, plénipotentiaire du roi de Naples, et qui avait déjà conclu l'armistice de Foligno.

En voici la teneur :

ARTICLE 1^{er}. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et Sa Majesté le roi des Deux-Sicules ; toutes hostilités par mer et par terre cesseront définitivement entre les deux puissances, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, et au préa-

¹ Pour ne point interrompre notre récit de la fin de l'expédition d'Égypte, nous n'avons pas cru devoir rapporter ce traité de paix avec Naples, à sa date. Il trouve naturellement sa place dans ce paragraphe, qui termine les opérations de la campagne de 1801.

1801-an ix.
Italie.

lable l'armistice conclu à Foligno, le 29 pluviôse (18 février) dernier, entre les généraux respectifs, aura sa pleine et entière exécution.

2. Tout acte, engagement, ou convention antérieure de la part de l'un ou de l'autre des deux parties contractantes, qui seraient contraires au présent traité, sont révoqués, et seront regardés comme nuls et non venus.

3. Tous les ports du royaume de Naples et de Sicile seront fermés à tous bâtimens de guerre et de commerce turcs et anglais, jusqu'à la conclusion, tant de la paix définitive entre la république française et ces deux puissances, que des différens survenus entre Angleterre et les puissances du nord de l'Europe, et spécialement entre la Russie et l'Angleterre. Lesdits ports demeureront au contraire ouverts à tous les bâtimens de guerre et de commerce, tant de la part de Sa Majesté Impériale de Russie et des états compris dans la neutralité maritime du Nord, que de la république française et de ses alliés. Et si, par suite de cette détermination, Sa Majesté le roi des Deux-Siciles se trouvait exposée aux attaques des Turcs ou des Anglais, la république française s'engage à mettre à la disposition de Sa Majesté, et d'après sa demande, pour être employé dans ses états, un nombre de troupes égal à celui qui lui serait auxiliairement envoyé par Sa Majesté Impériale de Russie.

4. Sa Majesté le roi des Deux-Siciles renonce à perpétuité, pour elle et ses successeurs, premièrement à Porto-Longone dans l'île d'Elbe, et à tout ce qui pouvait lui appartenir dans cette île; secondement aux états des présides de la Toscane, et elle les cède, ainsi que la principauté de Piombino (tous situés sur la mer du grand-duché), à la république française, qui pourra en disposer à son gré.

5. La république française et Sa Majesté le roi des Deux-Siciles s'engagent à donner réciproquement main-levée du

séquestre de tous effets, revenus, biens confisqués, biens saisis ou retenus sur les citoyens ou sujets de l'une ou de l'autre puissance, par suite de la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions et droits qui pourraient leur appartenir.

1801-an IX.
Italie.

6. Afin de faire disparaître toute trace de malheurs particuliers qui ont signalé la guerre actuelle, et pour donner à la paix rétablie la stabilité que l'on ne peut attendre que d'un oubli général du passé, la république française renonce à toute poursuite par rapport aux faits dont elle peut avoir eu à se plaindre; et le roi, voulant de son côté réparer les malheurs occasionés par les troubles qui ont eu lieu dans ses états, s'engage à faire payer dans trois mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, une somme de cinq millions, qui sera partagée entre les agens et les citoyens français qui ont été particulièrement victimes des désordres arrivés à Naples, à Viterbe, et dans d'autres points de l'Italie méridionale, par le fait des Napolitains.

7. Sa Majesté Sicilienne s'engage aussi à permettre que tous ceux de ses sujets qui n'auraient été poursuivis, bannis ou forcés de s'expatrier volontairement que pour des faits relatifs au séjour des Français dans le royaume de Naples, retournent librement dans leur pays, et soient réintégrés dans leurs biens. Sa Majesté promet également que toutes les personnes actuellement détenues à raison des opinions politiques qu'elles ont manifestées, seront incessamment remises en liberté.

8. Sa Majesté le roi des Deux-Siciles s'engage à faire restituer à la république française les statues, tableaux et autres objets d'arts qui ont été enlevés à Rome par les troupes napolitaines.

9. Le présent traité est déclaré commun aux républiques batave, cisalpine et ligurienne.

1801-an ix.
Italic.

10. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées dans l'espace de trente jours pour tout délai.

Fait et signé à Florence, le 7 germinal an ix de la république française (28 mars 1801).

ALQUIER ; Ant. de MICHEROUX.

Trois jours après la signature de ce traité, le général Soult, commandant une des divisions de l'armée de Murat, se mit en marche avec un corps de douze mille hommes pour occuper les places et les ports de l'Adriatique. Bonaparte, qui attachait la plus grande importance à cette occupation, et préluait ainsi à son grand système continental contre le commerce de l'Angleterre, envoya au général Murat les instructions les plus détaillées. Il lui recommandait, entre autres choses, de faire fortifier la belle rade et le port de Tarente, d'où il espérait pouvoir faire parvenir des secours à l'armée d'Egypte.

Le premier consul ordonna également à Murat de faire sur-le-champ toutes les dispositions nécessaires pour se rendre maître de l'île d'Elbe, cédée, comme on vient de le voir, par le roi de Naples¹, mais actuellement occupée en partie par les Anglais. Ceux-ci, pouvant communiquer facilement avec la Toscane, ne cessaient point d'entretenir le feu de l'insurrection dans les montagnes situées entre Massa et Sienne ; la vigilance de leurs croiseurs, toujours assurés de trouver un refuge à Porto-Ferraïo et Porto-Longone, interrompait toute espèce de navigation sur cette partie des côtes de l'Italie. Bonaparte avait hâte de délivrer le nouveau royaume d'Etrurie, qu'il venait de fonder par le traité de Lunéville, de ce

¹ Cette cession de l'île d'Elbe à la France, dans les premiers temps du consulat de Bonaparte, a fait dire à un homme de beaucoup d'esprit (M. Norvins de Montbreton), qu'il semblait que le destin se plût à attacher à l'élévation de cet homme extraordinaire l'apanage de sa chute.



bino
brig

vins
a de

blocus rigoureux et insultant ; il voulait que le jeune prince qu'il venait de placer sur le trône toscan, n'eût point à réprimer des révoltes, et à entendre les murmures de ses sujets, justement excités par la cessation du commerce, qu'amenait l'interception de tout débouché aux produits de leur industrie.

1801-an IX.
Italie.

Murat s'occupa d'abord du soin de détruire les derniers germes de l'insurrection dans les parties de la Toscane où ils existaient encore. Divers détachemens de troupes françaises et eisalpines furent dirigés dans les montagnes du côté de Massa, afin de pouvoir cerner les rassemblemens qui s'y trouvaient. Cette entreprise présenta plus d'obstacles encore qu'on ne s'attendait à en rencontrer. Les paysans insurgés et les déserteurs italiens et allemands qui avaient pris des positions d'un difficile accès et occupaient les gorges les plus resserrées des montagnes, se défendirent long-temps avec courage et succès. Devenus même plus audacieux, ils avaient entrepris de se réunir en masse dans une position centrale pour agir ensuite offensivement contre leurs adversaires ; mais ce fut une faute très grave qui accéléra leur défaite. Cernés facilement par les colonnes de Murat, ils furent forcés dans leurs retranchemens après la résistance la plus vive, et avec une perte immense en morts, blessés et prisonniers : le reste se dispersa dans les montagnes. Murat fit proclamer ensuite une amnistie générale pour tous ceux qui déposeraient volontairement les armes. Ce moyen de douceur acheva de rétablir l'ordre et la tranquillité dans la Toscane, et le général français put s'occuper désormais de l'expédition projetée contre l'île d'Elbe.

Le général Tharreau en fut chargé ; il se rendit à cet effet sur le point de la côte le plus rapproché de l'île, à Piombino, où il devait s'embarquer avec la soixantième demi-brigade et trois cents hommes de la légion polonaise, pour

1801-au 1x.
Italie.

mettre ensuite pied à terre sous Porto-Ferrajo. Ce débarquement était combiné avec un autre, exécuté en même temps près de Porto-Longone, par le chef de brigade Mariotti, qui avait reçu l'ordre de s'embarquer à Bastia en Corse avec six cents Polonais. Il est facile de juger par la faiblesse de ces préparatifs, que le premier consul qui les avait lui-même ordonnés, ne croyait pas que la prise de possession de l'île d'Elbe dût entraîner de grandes difficultés. Les Anglais, qui s'étaient emparés de la partie de l'île appartenant à la Toscane, n'avaient effectivement qu'une faible garnison dans Porto-Ferrajo; celle de Porto-Longone, composée de troupes napolitaines, devait remettre cette dernière place aux Français, d'après le traité de Florence. Les opérations militaires se bornaient donc réellement à s'emparer de la seule place de Porto-Ferrajo.

Le premier obstacle qui se présenta, et celui sans doute qu'on devait le moins s'attendre à rencontrer, fut la sédition qui se manifesta tout à coup dans la soixantième demi-brigade de ligne. Les soldats, sous le prétexte qu'ils n'étaient tenus qu'au service de terre, refusèrent de se rendre au point d'embarquement, et poussèrent l'esprit de révolte jusqu'à massacrer leur chef de brigade qui voulait les engager à obéir aux ordres du gouvernement. Murat réprima avec la plus grande sévérité ce funeste mouvement d'indiscipline, si rare parmi les troupes françaises, surtout quand on leur commande de marcher à l'ennemi. Il fit désarmer la demi-brigade, cassa les compagnies de grenadiers de ce corps qui avaient eu la lâcheté de tuer ou de laisser massacrer leur commandant, et donna l'ordre que ces soldats fussent conduits et renfermés dans la citadelle de Turin. Les autres compagnies de la soixantième demi-brigade se jetèrent aux pieds du général, désavouèrent l'horrible conduite de leurs camarades, et demandèrent à grands cris qu'on les menât contre les Anglais, pour laver dans le sang de ces ennemis irréconciliables de la

France le crime dont venaient de se couvrir quelques misérables indignes du nom de Français. Murat, se laissant fléchir, permit à ces troupes repentantes de reprendre leurs armes ; mais il fit juger par un conseil de guerre les grenadiers coupables du meurtre du chef de brigade ; et pour punir le corps en masse d'un délit aussi grave, il le priva de son drapeau, en déclarant que ces soldats ne pouvaient plus obtenir désormais cette honorable enseigne que de la clémence du premier consul. En effet, le drapeau ne fut rendu à la soixantième demi-brigade que plus d'un an après cet événement, par Bonaparte lui-même, à l'une des parades qui avaient lieu tous les mois dans la cour du palais des Tuileries à Paris.

1807-an ix.
Italie.

Le retard occasioné par cet acte d'indiscipline ne nuisit point cependant au concert des dispositions arrêtées. Le chef de brigade Mariotti, parti de Bastia le 30 avril avec la petite flottille qui transportait ses six cents Polonais, arriva le lendemain, premier mai, devant le village de Marciana qu'il espérait surprendre ; mais il fut accueilli par une vive fusillade, dirigée contre lui par un détachement anglais, et quelques habitans de l'île d'Elbe. Obligé de s'éloigner, Mariotti vint aborder sur un autre point entre des rochers, d'où il ne pouvait pas être aperçu de l'intérieur de l'île. Les Polonais gravirent un escarpement difficile, en s'aidant des broussailles qui le couvraient, et parurent tout à coup sur les hauteurs qui dominant le village dont nous venons de parler plus haut. L'officier napolitain qui commandait à Porto-Longone, informé de l'arrivée du chef de brigade Mariotti, ordonna au commandant de la tour de Marciana de remettre ce poste aux Français, conformément au traité de Florence, et lui-même s'empessa de leur ouvrir le lendemain les portes de Porto-Longone. Toute la partie napolitaine ne tarda point à se soumettre de la même manière, et la petite troupe de Ma-

1801-an IX.
Italie.

riotti n'ayant à combattre que quelques patrouilles anglaises, auxquelles s'étaient réunis des paysans et plusieurs déserteurs napolitains, les dispersa facilement.

Le général Tharreau, après être sorti du port de Piombino, débarqua le 2 mai dans l'île d'Elbe avec environ quinze cents hommes, sans aucune opposition de la part de l'ennemi, et forma de suite l'investissement de Porto-Ferraïo ; mais, avant de commencer les hostilités, le général français crut devoir sommer le gouverneur anglais de lui rendre la place qui, faisant partie du grand-duché de Toscane, appartenait de droit au nouveau roi d'Etrurie, d'après le traité de Lunéville. Le commandant anglais Airey, répondit qu'il ne reconnaissait point le traité dont on lui parlait, et qu'il ne céderait qu'à la force des armes. La présence de l'escadre française aux ordres de l'amiral Ganteaume, qui, la veille, avait mouillé dans la rade de Livourne, n'imposa point au gouverneur de Porto-Ferraïo, et quelques obus lancés sur la place ne servirent qu'à lui démontrer l'insuffisance des moyens employés pour la réduire. Le premier consul s'était flatté trop légèrement que le manque de vivres et les dispositions de la majeure partie des habitans, forceraient les Anglais à évacuer la capitale de l'île d'Elbe. Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de la bloquer par mer, puisque la présence de l'escadre de Ganteaume n'était que momentanée, et que cet amiral devait continuer sa route vers les côtes d'Afrique, il devenait facile aux bâtimens ennemis de ravitailler cette place.

Le général Tharreau, successivement renforcé par plusieurs détachemens que lui fit passer le général Murat, tenta plusieurs attaques qui n'eurent aucun succès. Après un mois d'investissement par terre, et un simulacre de blocus par mer, il fallut se résoudre à entreprendre un siège régulier. La garnison de Porto-Ferraïo consistait en trois cents hommes

de troupes anglaises, huit cents de troupes toscanes, et quatre cents Corses à la solde de l'Angleterre. Ces derniers étaient d'autant mieux déterminés à résister jusqu'à la dernière extrémité, que les Anglais leur avaient persuadé qu'ils seraient fusillés comme rebelles par les Français, s'ils tombaient entre les mains de ceux-ci. Le gouverneur Airey avait en outre contraint tous les habitans valides à prendre les armes : un riche négociant, ayant osé parler de la nécessité de se soumettre, fut impitoyablement fusillé.

1801-an ix.
Italie.

Le premier consul, irrité de voir ses troupes arrêtées si long-temps devant une bicoque, envoya au général Murat l'ordre de pousser le siège de Porto-Ferrajo avec plus de moyens et de vigueur. Un renfort de cinq mille hommes, une nombreuse artillerie, des détachemens de sapeurs et de pionniers furent envoyés dans l'île d'Elbe vers la fin du mois de juillet, et le général Watrin vint remplacer le général Tharreau dans le commandement des troupes. Trois frégates françaises en croisière devant l'île, tenant le port étroitement bloqué, la garnison commençait à souffrir de la disette des vivres, lorsque l'apparition d'une escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Warren, changea cette situation pénible, et releva le courage des soldats et des habitans. A l'approche des vaisseaux ennemis, les frégates françaises *la Bravoure* et *le Succès* cherchèrent un asile dans le port de Livourne, et la troisième, *la Cérés*, alla mouiller sous le canon d'Orbitello. L'amiral Warren s'empressa de ravitailler Porto-Ferrajo, et formant ensuite, pour ainsi dire, le blocus de l'île, il parvint à isoler les Français de la terre-ferme en croisant dans les eaux de Piombino jusqu'à la hauteur de Livourne, et interceptant tous les secours que Murat s'efforçait de faire passer aux troupes assiégeantes. Cette croisière opiniâtre des Anglais finit par rendre la position du général Watrin très-critique. Ce n'était qu'à force de courage et d'au-

1801-an IX.
Italie.

dace que quelques bateaux pêcheurs , épiant les mouvemens de l'ennemi , réussissaient quelquefois à apporter des munitions de guerre et de bouche , dont les Français éprouvaient un besoin journalier.

Toutefois , une partie des vaisseaux croiseurs s'étant éloignée momentanément , le général Murat essaya de négocier la reddition de la place au nom du roi d'Etrurie , et envoya à cet effet un agent muni de pleins-pouvoirs. Cette tentative fut infructueuse : l'envoyé revint à Florence sans avoir rien obtenu. Un événement qu'il était facile de prévoir , augmenta encore les embarras des Français , et prolongea la durée du siège. Les trois frégates françaises , qui s'étaient sagement mises à l'abri lors de l'apparition de l'escadre , se hasardèrent à se remettre en mer pour protéger les convois , quand on se fut aperçu de l'éloignement d'une partie des bâtimens ennemis ; mais elles ne purent échapper à la vigilance des vaisseaux restés en croisière. *La Cérès* , attaquée par deux autres frégates dans les parages de Porto-Ercole , fut obligée de se rendre après un sanglant et honorable combat , pendant lequel presque tout le convoi qu'elle escortait atteignit Porto-Longone. Les frégates *la Bravoure* et *le Succès* , parties de Livourne avec un autre convoi , furent rencontrées par deux vaisseaux de ligne qui les forcèrent à s'échouer ou à se briser sur la côte , parce qu'il leur fut impossible de regagner le port : les bâtimens du convoi furent pris ou dispersés sans atteindre leur destination.

Malgré toutes ces contrariétés , l'actif général Watrin n'en pressait pas moins le siège de Porto-Ferraio avec toute la vigueur que les faibles moyens mis à sa disposition lui permettaient. Il fit établir des batteries pour empêcher les bâtimens ennemis de pénétrer dans le port , et toutes les mesures furent prises pour bombarder la place. Alarmés des progrès des travaux des assiégeans , le lieutenant-colonel Airey et

l'amiral Warren se concertèrent pour tenter un dernier effort. 1801-AN IX.
Italie.
 Le 13 septembre, une partie de l'escadre anglaise vint mouiller près de la plage de Marciana, et le lendemain plusieurs chaloupes et autres transports débarquèrent dans l'anse de Bagnaja le régiment suisse de Wateville et quelques détachemens de troupes anglaises de terre et de marine, au nombre de deux mille cinq cents hommes. Pendant ce débarquement, les assiégés firent une sortie générale, et s'emparèrent de la batterie de droite des Français, qui empêchait l'entrée du port. Trois frégates et une division de chaloupes canonnières, n'attendant que ce moment, entrèrent dans la rade, et y jetèrent l'ancre. Le général Watrin avait attendu les troupes ennemies dans une position où la difficulté du terrain ne leur permettait pas de marcher en bon ordre. Aussitôt qu'il les vit parvenues à la distance convenable, il ordonna une charge générale à la baïonnette : elle fut terrible. Les Anglais et les Suisses, dont les rangs se trouvaient rompus par les accidens du terrain sur lequel ils se trouvaient, furent culbutés sans opposer une vive résistance, et rejetés précipitamment vers la mer. La moitié des troupes débarquées put à peine regagner ses embarcations; le reste fut tué, ou fait prisonnier. Cette même soixantième demi-brigade, qui s'était si honteusement mutinée au commencement de l'expédition, fit en cette circonstance des prodiges de valeur et de dévouement, et lava complètement la tache dont elle s'était souillée. Une autre colonne française repoussa, avec un égal succès, la sortie de la garnison de Porto-Ferrajo. Deux cents Anglais qui en faisaient partie furent coupés et mirent bas les armes. La perte de l'ennemi, dans cette action générale, fut très-considérable en morts, blessés et prisonniers. L'engagement fut si vif et si prompt, que les frégates et les canonnières qui venaient de mouiller dans la rade, n'eurent pas le temps d'appareiller avant la reprise de la

1801-30 IX. Italie. batterie qui commandait l'entrée du port, et se trouvèrent exposées à tout son feu. L'une d'elles fut entièrement démantée, et dix des chaloupes canonnières amenèrent pavillon.

Malgré la fâcheuse issue de cette tentative de la part des Anglais, les assiégés ayant reçu quelques secours pendant le combat, le commandant Airey en profita pour prolonger encore, pendant quelque temps, la défense de la place. Mais après avoir épuisé toutes ses ressources, et perdu une partie de sa garnison par les maladies et la désertion, il était déterminé à se rendre, et se disposait à faire quelques démarches pour obtenir une capitulation honorable, lorsque la réception des préliminaires de paix, signés à Londres, le premier octobre 1801, par le commissaire français M. Otto et lord Hawkesbury, vint lui épargner les chances d'une pareille négociation. L'article 7 de ces préliminaires portait que les forces anglaises évacueraient Porto-Ferraio, ainsi que tous les ports et îles qu'elles occupaient encore dans la Méditerranée et dans l'Adriatique : le commandant Airey s'empressa, en conséquence, de remplir cette clause, et remit la place de Porto-Ferraio entre les mains du général Watrin; celui-ci témoigna au brave lieutenant-colonel anglais l'estime que lui avait inspirée sa belle défense, en lui prodiguant, ainsi qu'à ses troupes, tous les secours que sa situation lui permettait d'offrir.

CHAPITRE XXI.

SUITE ET FIN DE L'ANNÉE 1801.

Situation politique du Portugal vis-à-vis de la France et de l'Angleterre; intrigues du premier consul auprès de la cour d'Espagne à ce sujet; marche d'une armée française vers les frontières du Portugal; traité de paix entre cette dernière puissance et la France.—Événemens maritimes dans le cours de l'année 1801; expédition de l'amiral Ganteaume dans la Méditerranée; combat naval d'Algésiras; combat du détroit de Gibraltar. — Menaces et préparatifs d'une descente en Angleterre; attaques infructueuses de l'amiral Nelson contre la flottille française devant Boulogne; préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre. — Traités de paix avec la Russie, la Turquie, la Bavière, etc. ¹

Situation politique du Portugal vis-à-vis de la France; 1801-an ix.
intrigues du premier consul auprès de la cour d'Espagne à ^{29 septembr.}
ce sujet, etc., etc. — Nous avons dit, dans le chapitre pré- ^(7 vendém.)
 cédent, qu'aussitôt après le traité de Lunéville, le premier ^{Espagne.}
 consul avait apporté tous ses soins à détacher de l'Angle-
 terre les puissances sur lesquelles le cabinet de Londres exer-
 çait encore une influence qui nuisait aux développemens du
 grand système continental dont il commençait déjà à poser
 les bases. La disponibilité des nombreuses troupes françaises
 en Italie, et les succès déjà obtenus contre l'armée napolit-
 aine avaient, comme on l'a vu, contraint la cour des Deux-
 Siciles à accepter toutes les conditions que voulut lui im-
 poser le consul; mais il restait sur le continent une puissance
 qui résistait encore à toutes les démarches et même aux
 menaces de ce dernier.

¹ Quoique les événemens que nous allons rapporter soient antérieurs à ceux que l'on vient de lire dans le chapitre précédent, nous avons eu devoir les rejeter à la fin de notre relation de la campagne de 1801, conformément à la marche que nous avons adoptée pour les événemens maritimes, et pour ne point interrompre trop brusquement la suite de nos récits.

1801-an IX.
Espagne.

La cour de Lisbonne, influencée sans doute par le cabinet de Madrid, s'était déterminée à entrer en négociation avec le directoire exécutif français, dans le cours de l'année 1797, et son ambassadeur d'Araujo avait même conclu un traité de paix entre la république et la reine Marie ¹; mais, par des motifs qui n'ont point encore été bien connus jusqu'à présent, le directoire annula ce traité de son autorité privée, et notifia au ministre portugais de quitter sans délai le territoire français. D'Araujo, au lieu d'obéir, essaya, dit-on, la voie de la corruption pour faire revenir les membres du gouvernement républicain sur leur brusque décision, regardant le cabinet du Luxembourg comme aussi vénal que le sénat romain, d'après l'opinion du roi Jugurtha. Soit qu'il ne mît point la condescendance du directoire à un assez haut prix, soit que ce gouvernement demeurât incorruptible, toujours est-il que le négociateur, traduit devant le ministre de la police générale Cochon, fut enfermé dans la prison du Temple, où il expia pendant quatre mois la tentative qu'il avait faite.

Depuis cette époque, le Portugal, constant dans son inimitié, n'avait pris aucune part aux transactions de l'Espagne avec la France : son éloignement du théâtre de la guerre le mettait à l'abri du ressentiment de cette dernière puissance, et, jouissant avec sécurité des avantages de sa position géographique, il avait continué d'ouvrir ses ports aux Anglais, maîtres de tout son commerce. La situation des affaires sur le continent augmentait même encore la prospérité de cet état, devenu, par suite des circonstances, l'entrepôt et le principal débouché des marchandises de la Grande-Bretagne. Le premier consul avait espéré que les humilia-

¹ Marie-Françoise-Elizabeth, veuve de don Pierre III, roi de Portugal, mort en 1786; cette reine est morte au Brésil en 1816.

tions attachées à la protection anglaise indisposeraient assez le peuple portugais, pour lui faire supporter impatiemment un joug qui arrêta le développement de son industrie nationale, et pour lui faire demander la paix avec la France ; mais cette considération, sans effet aux yeux de la cour de Lisbonne, ne pouvait pas amener celle-ci à des dispositions dans lesquelles elle ne voyait aucun avantage réel. Toutefois, Bonaparte ne voulut rien négliger de ce qui pouvait le faire parvenir à son but, et s'étaya de l'influence qu'il exerçait déjà sur la cour de Madrid. En effet, sa conduite envers cette dernière avait été toute entière dans ce motif. Il avait fait connaître le mépris qu'il portait aux faibles restes du parti républicain en France, en plaçant sur le trône de la Toscane, érigée par lui en royaume, un prince de la maison de Bourbon ; et l'ambassadeur, Lucien Bonaparte, en achevant de rassurer le monarque espagnol sur les vues ultérieures du consul son frère, s'attacha surtout à mettre entièrement dans les intérêts de celui-ci le trop célèbre Godoï, prince de la Paix. La disgrâce du ministre don Urquijo, le plus redoutable des adversaires de ce favori (disgrâce qui fut le résultat des intrigues du gouvernement français), assura le succès des démarches de Lucien. Elevé au rang et au pouvoir des anciens maires du palais, sous un roi aussi faible que ceux de la race des Mérovingiens, Godoï se fit nommer généralissime et *consultador general*, et fut tout dévoué à Bonaparte ¹.

1801-an IX.
Espagne.

¹ Les paroles flattantes adressées à Lucien dans une audience solennelle, quelques jours après le triomphe de Godoï sur son adversaire, firent assez connaître la part que le gouvernement français avait prise à cette intrigue. Le roi dit à l'ambassadeur : « Le premier consul peut compter sur ma loyauté, comme je compte sur la sienne, et chaque jour vous le prouvera davantage. » La reine ajouta : « Nous savons que le premier consul a de l'amitié pour nous, et nous le lui rendons bien ; il peut compter sur notre bienveillance, puisqu'il nous donne tant de preuves de la sienne. »

1801-an ix.
Espagne.

Après la victoire d'Hohenlinden, le premier consul, qui en prévoyait les conséquences, crut devoir inviter plus instamment le cabinet de Madrid à seconder ses desseins sur le Portugal. Il fit entrevoir à l'ambitieux favori qu'il lui laisserait toute la gloire d'une expédition où celui-ci pouvait jouer le rôle de conquérant et de pacificateur. Dès le 26 décembre 1800, les ordres furent expédiés pour la réunion à Bordeaux d'un corps d'observation destiné à entrer comme auxiliaire en Espagne ; sept demi-brigades d'infanterie, cinq régimens de cavalerie, deux divisions d'artillerie, présentant un effectif de vingt mille hommes, formaient ce corps d'armée. Ces premières dispositions ne tardèrent point à répandre quelque alarme en Portugal, et Bonaparte devait s'attendre que le prince régent de ce royaume, redoutant de voir une armée française sur son territoire, s'empresserait de souscrire à ce qu'on exigeait de lui pour en suspendre la marche ; mais il ne reçut d'autre réponse aux démarches qu'il fit faire à ce sujet, qu'un refus formel de fermer les ports du royaume aux Anglais, et d'accepter les conditions humiliantes qu'il avait proposées.

Il ne faut pas, toutefois, attribuer cette résistance du gouvernement portugais au sentiment qu'il pouvait avoir de ses propres forces, évidemment trop inférieures à celles de la France et de l'Espagne réunies ; le prince régent comptait beaucoup sur l'appui et les secours efficaces de la puissance pour laquelle il sacrifiait ainsi les intérêts de sa nation. En effet, le ministère britannique ayant rejeté la médiation que l'Espagne avait proposée à différentes reprises, on ne pouvait guère douter qu'il ne fût disposé à soutenir avec vigueur une cause qui était encore bien plus la sienne que celle des Portugais. Cependant, les deux gouvernemens ne purent s'accorder sur la nature et l'emploi des forces à employer pour défendre le Portugal de l'invasion projetée. Le cabinet

de Londres insistait pour que le commandement de l'armée fût exclusivement confié à un général anglais, et ce n'était qu'à cette condition qu'il consentait à envoyer et à entretenir en Portugal un corps de troupes anglaises. La fierté portugaise rejetait cette condition, et n'admettait qu'un ministre, ou commissaire anglais, pour diriger et surveiller les opérations de guerre, dans le cas seulement où le corps auxiliaire serait porté et maintenu à un effectif de vingt-cinq mille hommes; mais le cabinet de Saint-James avait eu un tout autre motif que celui que le gouvernement portugais lui-même avait supposé, en offrant à celui-ci des secours qu'il ne devait pas fournir; ils servirent de masque à l'expédition méditée depuis long-temps contre l'armée française en Egypte; opération bien plus importante pour le ministère anglais, parce qu'il en regardait le succès comme certain, dans les circonstances où se trouvait alors l'armée d'Orient.

1801-an IX.
Espagne.

La cour d'Espagne, unie par les liens du sang avec celle de Portugal, intéressée d'ailleurs à la conservation d'une couronne à laquelle elle n'avait point renoncé, malgré la révolution de 1640¹, répugnait à des hostilités dont les résultats heureux ne lui étaient pas garantis en sa faveur. Quelques mois s'écoulèrent dans l'hésitation et l'espérance d'un accommodement; mais le prince régent, toujours sous l'influence anglaise, persistait dans son refus de se soumettre aux conditions qui lui étaient imposées. Enfin, le traité de Lunéville ayant donné un plus grand poids aux volontés du premier consul, celui-ci fit au gouvernement portugais des propositions plus humiliantes encore que ne l'étaient les premières pour cette puissance. Il fut arrêté, dans une convention secrète conclue entre le roi d'Espagne et Bonaparte, « que S. M. C. et la république française formeraient

¹ C'est celle qui plaça le duc de Bragance sur le trône de Portugal, au détriment de Philippe IV, roi d'Espagne.

1801-an IX.
Espagne.

une armée combinée pour obliger le Portugal à se détacher de son alliance avec l'Angleterre, et à céder, jusqu'à la paix définitive, aux troupes espagnoles et françaises, le quart de son territoire. »

Ainsi la guerre fut résolue. Le corps d'observation dit *de la Gironde*, se renforça des troupes qui revenaient d'Italie, et se prépara à franchir les Pyrénées pour aller donner la main aux quarante mille hommes que l'Espagne s'était bien engagée à mettre sur pied, mais que le manque de soldats et d'approvisionnement ne lui permettaient guère de rassembler en totalité. Toutefois, le prince de la Paix, qui devait prendre le commandement de cette armée espagnole destinée à commencer la campagne, en pressait avec ardeur les préparatifs.

N'ayant que fort peu de confiance dans les talens et la capacité du généralissime espagnol, le premier consul ne voulut confier la direction supérieure des opérations combinées qu'à un général français dont la réputation et l'expérience reconnues pussent lui en garantir le succès, et il fit choix du général Gouvion-Saint-Cyr. Personne n'était plus en état que cet illustre lieutenant-général de remplir un pareil poste, et il fallait avoir la sottise présomption et la fatuité du prince de la Paix pour oser le lui disputer. Cet ex-garde du corps, aussi faible militaire qu'il était médiocre ministre, ne voulut point consentir à jouer un rôle secondaire, et prétendait commander en chef les deux armées, entrer à Lisbonne et y régner en conquérant; mais Bonaparte, sans faire attention à cette conduite ridicule du favori de son allié, arrêta lui-même le plan de campagne, et fixa de la manière la plus impérative la part que l'armée espagnole devait y prendre.

L'armée française devait pénétrer en Portugal par l'un des deux principaux débouchés de la frontière entre ce royaume

et celui d'Espagne, c'est-à-dire en suivant la vallée du Tage 1801-an ix.
 par la rive droite, passant par Alcantara, Villa-Velho do Espagne.
 Rodao, Abrantès, etc. L'autre débouché, qui se trouve au
 sud en descendant la Guadiana, et qui donne l'entrée des
 provinces méridionales à la rive gauche du Tage, fut réservé
 à l'armée espagnole.

Ce plan d'invasion réduisait, comme l'on voit, le généra-
 lissime espagnol à un rôle secondaire, puisque, par la route
 qui lui était tracée, il ne pouvait que très-difficilement tenter
 le passage du Tage et se porter sur Lisbonne; mais l'ambi-
 tieux Godoï résolut de gagner de vitesse l'armée française,
 de précipiter ses opérations dans l'Alentejo, en forçant les
 places de la Guadiana avant que les Français eussent franchi
 la frontière montagneuse de la province de Beira, et de con-
 traindre le Portugal à recevoir la paix de lui seul.

Il s'empessa donc de faire rédiger une déclaration de
 guerre du roi d'Espagne au Portugal, et la fit publier le 27
 février 1801. Le roi exposait, dans cette pièce officielle, les
 griefs qui le déterminaient à une mesure aussi violente; il ré-
 capitulait la conduite du gouvernement portugais envers l'Es-
 pagne et la France. « Comme il importe, disait-il, à la tranqui-
 lité de l'Europe de contraindre cette puissance (le Portugal)
 à la paix avec la France, et d'assurer à mes chers vassaux les
 dédommagemens auxquels ils ont des droits, j'ai ordonné à
 mon ambassadeur de quitter Lisbonne; j'ai donné des passe-
 ports à celui de Portugal à ma cour, décidé, quoiqu'à regret,
 à attaquer cette puissance par l'union de mes forces avec
 celles de la république, dont la cause est devenue la mienne,
 par la médiation imprudente dans laquelle je me suis engagé,
 par nos rapports d'intérêts, et pour me venger de mes insultes
 particulières. A cet effet, je déclare la guerre, etc. »

L'Europe ne jugea pas les griefs laborieusement rassem-
 blés dans cette déclaration assez puissans pour justifier un tel

1801-an IX.
Espagne.

acte, malgré les efforts faits par le roi, ou plutôt par son ministre, pour donner quelque apparence de justice et d'intérêt national à une cause qui était uniquement celle du premier consul, dont l'inflexible politique du régent de Portugal humiliait l'orgueil.

Le gouvernement portugais, comptant encore sur la coopération des Anglais, négligea ses préparatifs de défense, et s'endormit dans une fausse sécurité. Les secours de l'Angleterre se bornèrent à un subside de sept millions de francs, et à quelques faibles bataillons qui furent laissés en Portugal, après avoir réuni à l'armée du général Abercromby, destinée pour l'Égypte, les troupes britanniques qui se trouvaient à Lisbonne et à Oporto.

Cependant, avec des moyens aussi faibles, le gouvernement portugais ne se laissa point abattre lorsque le danger devint imminent. Une levée générale, sans distinction de classe ni de rang, fut ordonnée dans tout le royaume; l'argenterie des églises fut portée à la monnaie, la paye des soldats fut augmentée; mais tous ces efforts ne produisirent qu'une armée de douze à quinze mille hommes, mal organisés, sans instruction, incapables de résister au premier choc de l'ennemi. Le prince du Brésil s'en déclara le général en chef, et répondit, le 26 avril, à la déclaration de guerre du roi d'Espagne, par une adresse au clergé, à la noblesse et au peuple du Portugal. Nous en citerons quelques passages :

« Au milieu de toutes les agitations dont l'Europe a été la proie, une vigilance active, une justice aussi ferme qu'imposante, ont assuré aux Portugais le repos qu'ils goûtent depuis 1790. Cet état, demeuré libre lorsque tant de contrées étaient subjuguées, offrit à l'Europe l'exemple d'une fidélité scrupuleuse dans l'accomplissement de toutes les promesses envers les nations étrangères. Quiconque a fait ce qu'il a dû n'a rien à craindre, et ne fonde que sur une justice rigou-

reuse ses droits à la reconnaissance. On veut vous dégrader , vous avilir , en vous réduisant à ne plus être que les simples courtiers de votre commerce ; l'Espagne exige que nos ports soient gardés par ses troupes , pour avoir une garantie de notre fidélité. Une nation qui sut résister aux Romains , conquérir l'Asie , enseigner une route sur les mers , secouer , lorsqu'elle était encore affaiblie , le joug héréditaire d'un sceptre étranger , recouvrer et maintenir son indépendance ; cette nation , dis-je , doit maintenant rappeler les faits honorables de son histoire. . . . Portugais ! nous conserverons encore le courage et les sentimens d'honneur que nous ont transmis nos ancêtres. »

1801-an ix.
Espagne.

Il y a sans doute de l'élévation dans ce langage ; mais le prince ne dit point à la nation portugaise qu'il l'invite à repousser une injuste agression , pour rester tributaire des Anglais , qui se sont emparés de son commerce. Il est facile de remarquer qu'il n'y avait pas plus de bonne foi dans l'adresse du prince du Brésil que dans le manifeste du roi d'Espagne , et que les deux cabinets cherchaient également à en imposer sur les motifs réels de la guerre ; motifs étrangers , pour ainsi dire , aux vrais intérêts des peuples portugais et espagnol'.

L'armée espagnole commença les hostilités sans attendre que le corps français fût en mesure d'y coopérer selon le plan convenu. Partie de Badajoz , elle avait dépassé la frontière et était devant Elvas , que l'armée française avait à peine traversé la Bidassoa et mis le pied sur le territoire d'Espagne. Nous nous abstiendrons de rapporter les détails de cette expédition , insérés dans la gazette de Madrid : c'est une imitation burlesque des bulletins des armées françaises. Le prince de la Paix entra sans résistance dans la petite ville d'Arron-

' *Quidquid delirant reges plectuntur achiui.*

HORAT.

1801-an 1x.
Espagne.

ches, poste fortifié entre Elvas et Portalègre, et il annonça au roi que les Portugais étaient en pleine déroute et jetaient leurs armes. Après avoir fait investir les places d'Elvas et de Campo-Mayor, il dirigea l'armée sur Estremoz. Le 20 mai, les places d'Olivença et de Jurumenha, situées, la première sur la rive gauche, et la seconde sur la rive droite de la Guadiana, ouvrirent leurs portes aux Espagnols, et les garnisons se retirèrent librement, sous la condition de ne point porter les armes pendant la durée de la guerre. Au 5 juin, l'armée espagnole se trouvait aux portes d'Abrantès; Elvas s'était rendu, ainsi que Campo-Mayor, et toute la province d'Alentejo était conquise.

Le ministère portugais avait pensé jusqu'alors que le motif des menaces de la France et de l'Espagne était de hâter l'ouverture des négociations du premier consul avec l'Angleterre, et il n'avait dû considérer les hostilités déjà commencées que comme une sorte de diversion politique. L'exclusion des Anglais des ports de la péninsule devant les exciter à chercher un dédommagement dans ses possessions hors de l'Europe, le prince régent de Portugal ne croyait pas que Bonaparte voulût sérieusement leur offrir un si beau prétexte pour s'emparer des ports du Brésil. Cette persuasion du prince et de son ministère leur fit négliger les moyens de défense qu'offrait le pays; il ne fallut rien moins que l'invasion et la conquête d'une partie du royaume, pour leur prouver que le premier consul ne s'arrêtait point à de pareilles considérations. Trompé par cette fausse politique et livré à la discrétion du prince de la Paix, le cabinet de Lisbonne résolut de conclure la paix avec l'Espagne, avant que les premières colonnes françaises eussent dépassé la frontière du Portugal. Le prince régent envoya au quartier-général espagnol M. Louis Pinto de Souza Coutinho, pour demander une suspension d'armes et traiter de la paix. La trêve fut accordée, sous la

condition que les Espagnols continueraient leur marche, et, quelques jours après, on arrêta les bases d'une paix séparée.

1801-an IX.
Espagne.

L'excessif amour-propre du prince de la Paix lui faisait commettre une faute bien grave dans cette occasion : il ne s'aperçut point qu'il blessait trop fortement l'orgueil du premier consul, en traitant sans l'intervention de la France, pour ne pas être exposé à un désaveu humiliant pour lui et pour sa nation. Le Portugal acheta une paix éphémère par le sacrifice d'une petite province, et consentit à céder au roi d'Espagne la place d'Olivença et son territoire, situés sur la rive gauche de la Guadiana, et presque entourés par l'Estramadure espagnole. Ce traité fut conclu et signé à Badajoz, le 6 juin. Il y fut stipulé que les ports seraient fermés à tous les vaisseaux anglais; que S. M. C. rendrait au prince régent tout le territoire conquis au-delà de la Guadiana, c'est-à-dire la province d'Alentejo; enfin, les deux puissances s'obligèrent à renouveler incessamment l'alliance défensive qui avait existé jusqu'alors entre elles, néanmoins avec les clauses et modifications qu'exigeait l'alliance entre le roi d'Espagne et la république française.

Le prince de la Paix ne doutant point, dans sa téméraire présomption, que ce traité ne fût approuvé par la France, n'oublia rien de ce qui pouvait le rendre solennel. Il attira le roi et la reine à Badajoz, sous le prétexte d'une entrevue avec la princesse du Brésil, leur fille. Il reçut leurs majestés au milieu des acclamations des troupes espagnoles; la revue du roi fut une pompe triomphale; la reine suivit son époux dans un char magnifique, traîné par les soldats. Dans une lettre qui fut rendue publique, le prince de la Paix disait au roi : « C'est pour moi une extrême satisfaction et une joie singulière, que de présenter à Votre Majesté le laurier et l'olivier qui ont couronné les armes dont j'ai été le *moteur*; mon cœur est pénétré d'un doux plaisir, en considérant que dans cette

1801-an 12.
Espagne.

occasion la fortune me présente aux yeux de Votre Majesté comme digne, *par les moyens qui sont en mon pouvoir*, des grâces singulières et multipliées dont elle a honoré ma loyauté et mon amour pour son auguste personne. » Ce langage d'un favori élevé par l'intrigue au faite du pouvoir, dit un judicieux historien¹, est une grande leçon pour les souverains. L'illustration de Manuel Godoï fut, comme on le verra dans la suite de ces annales, l'une des causes les plus actives des malheurs de l'Espagne et de la France.

Le traité de Badajoz, ratifié à Lisbonne le 6 juin, ne fut cependant publié que le 20 juillet suivant, afin d'avoir le temps de garantir les possessions portugaises d'outre-mer d'une attaque assez vraisemblable. L'envoyé anglais auprès de la cour de Portugal se plaignit amèrement, dans une note adressée au ministre, que le traité eût été conclu sans la participation de l'Angleterre, et fit ordonner aux vaisseaux de sa nation qui se trouvaient dans les ports du royaume de se tenir prêts à partir. Le prince régent les retint, et dans la proclamation qui fut publiée à l'occasion de la paix, il évita de faire aucune mention de la république française; mais ces ménagemens ne pouvaient rien changer à la dure situation où se trouvait le Portugal, pressé par les deux puissances prépondérantes, l'une sur mer et l'autre sur le continent.

Le premier consul refusa formellement son adhésion à un traité dans lequel on avait oublié la condition principale qu'il avait imposée, celle de l'occupation des places par les troupes françaises, et la cession d'un quart du territoire jusqu'à la conclusion de la paix générale. Le négociateur portugais, Louis Pinto, chargé de présenter cet acte à sa ratification, étant arrivé à Lorient, Bonaparte lui envoya l'ordre de repartir sur-le-champ, et, pour motiver son refus, il alléguait que le traité était contraire à la convention arrêtée à Madrid entre

¹ Le lieutenant-général M. Dumas.

le roi d'Espagne et la république ; que son contenu ne serait pas moins nuisible à sa politique particulière qu'à l'intérêt général des alliés ; que la conséquence immédiate de la ratification de ce traité pour Sa Majesté Catholique serait la perte de l'île de la Trinité, qui devait être cédée comme condition de paix avec l'Angleterre, si l'occupation d'une partie du Portugal ne mettait pas le gouvernement français à même d'offrir au cabinet de Londres une option que celui-ci préférerait même à la possession de cette île. En conséquence, comme le traité de Badajoz n'était qu'entre l'Espagne et le Portugal, l'état de guerre fut maintenu contre cette dernière puissance. Le premier consul ayant nommé le général Gouvion Saint-Cyr ambassadeur extraordinaire de la république à la cour d'Espagne, le remplaça dans le commandement de l'armée destinée à agir contre le Portugal par le général Leclerc. Le général Gouvion resta spécialement chargé de diriger les opérations pour l'exécution du plan déjà arrêté.

1801-an ix.
Espagne.

L'armée française, après avoir traversé le territoire espagnol, où elle se fit remarquer par sa belle tenue et son excellente discipline, s'était réunie sous les murs d'Alméida ; elle reçut l'ordre de se remettre en mouvement, et de se porter à marches forcées sur Lisbonne. Le premier consul fit annoncer en même temps dans les gazettes qu'un nouveau corps de trente mille hommes allait entrer en Espagne par Baïonne et par Perpignan.

Ainsi qu'on l'avait prévu, le cabinet de Londres résolut de s'emparer des possessions portugaises d'outre-mer, pour contrebalancer la conquête que les Français allaient faire du territoire d'Europe, et il commença par l'île de Madère. Une escadre arriva le 23 juillet devant cette île : le débarquement eut lieu les deux jours suivans, et le gouverneur, rassuré sur les intentions amicales des Anglais, mit le colonel Clinton en possession des deux forts qui commandent la baie de

1801-an ix.
Espagne.

Funchal, la capitale de l'île. La cour de Lisbonne, qui ne voulait point irriter l'Angleterre en précipitant les concessions que la France exigeait d'elle, redoubla, au contraire, d'activité pour repousser l'invasion qui la menaçait. Elle ordonna de nouvelles levées par des édits multipliés ; six vaisseaux de ligne furent équipés pour se joindre à l'escadre anglaise qui croisait devant Cadix. L'armée portugaise fut portée à vingt-cinq mille hommes, en y comprenant trois régimens d'émigrés français à la solde de la Grande-Bretagne et quelques escadrons de cavalerie anglaise. Le comte de Gortz fut nommé général en chef de cette armée, mal organisée et mal pourvue, et la rassembla dans une position devant Abrantès, la seule qui pût garantir momentanément la capitale du Portugal de l'invasion des Français.

Le général Leclerc, beau-frère du premier consul, s'était déjà mis en marche pour descendre par la Haute-Beira dans la vallée du Tage, lorsque la négociation entamée par le général Gouvion Saint-Cyr, sous la médiation de l'Espagne, vint arrêter ce mouvement des troupes françaises.

Déjà les communications rouvertes entre la France et l'Angleterre tendaient à un rapprochement, et, dans l'intérêt de la pacification générale qui se préparait, il convenait mieux au premier consul d'obtenir de grands avantages commerciaux, que d'envahir un territoire et des places qu'il aurait fallu rendre bientôt. Le traité qu'on va lire, signé à Madrid le 29 septembre 1801, suspendit les hostilités et sauva, pour cette fois, le Portugal.

Traité de paix entre la république française et son Altesse Royale le prince régent du royaume de Portugal et des Algarves.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et son Altesse Royale le prince régent, au

teresse jusqu'à l'extrémité. Quant à l'intérêt que vous prenez 1800-an VIII. Méditerranée. aux rebelles de la campagne, leur conduite parjure les mène à leur perte; c'est tout ce qu'ils peuvent attendre de leurs projets insensés. Nous les plaignons sincèrement d'être les dupes des conseils de quelques ambitieux, et nous sommes disposés à repousser leurs efforts avec tout le courage dont des gens d'honneur peuvent être susceptibles. » Trois autres sommations furent faites à divers intervalles sans obtenir plus de succès. Irrités de ces refus constans, les assiégeans résolurent de tenter un dernier effort pour emporter la place d'assaut. Le 16 février 1800¹, les insurgés maltais, encouragés et soutenus par des détachemens de troupes anglaises et napolitaines, attaquèrent la place du côté de la mer. Ils s'avancèrent jusqu'au pied des remparts avec des barques, et tentèrent d'escalader le mur d'enceinte du côté de Bourmala. Cette attaque était protégée par le feu des bâtimens anglais, portugais et napolitains qui formaient la ligne de blocus, à l'effet d'appeler l'attention de la garnison sur plusieurs points à la fois; mais les Français ne prirent point le change. Au moment où l'ennemi s'élança de ses barques pour appuyer ses échelles et tenter l'assaut, un feu de mitraille bien dirigé les repoussa et les renversa dans la mer où la plupart se noyèrent.

Deux jours après cette dernière entreprise, une nouvelle bien affligeante vint éprouver d'une manière plus forte la constance des braves défenseurs de Malte. Le contre-amiral Perrée avait appareillé de Toulon, au commencement de février de cette année, avec une division composée du vaisseau de guerre *le Généreux*, un des bâtimens échappés au désastre d'Aboukir, de trois corvettes, et de plusieurs bâtimens de transport, ayant à bord trois mille hommes de troupes et une quantité de vivres et de munitions de guerre. Arrivé,

¹ Le général Mathieu Dumas place cette action au 16 février 1799 : c'est une erreur de date.

1800-AU VIII.
Méditerranée.

le 18 février, jusqu'à la hauteur de Malte sans avoir rencontré de navires ennemis, il aperçut la frégate anglaise *le Succès*, faisant partie de la ligne de blocus, et manœuvra pour la capturer. Un cutter qui accompagnait la frégate, força de voiles pour prévenir l'amiral Nelson qui montait *le Foudroyant*¹, et croisait au vent de l'île. L'amiral anglais se rapprocha et laissa arriver sur le convoi français avec des forces supérieures. Le combat s'engagea à la vue de Malte; le contre-amiral se défendit en désespéré et fut blessé mortellement². L'heureux Nelson réussit à s'emparer du *Généreux* qui lui avait échappé à Aboukir : le convoi se dispersa; quelques transports furent pris par l'escadre de l'amiral Keith; et de cette division, les trois corvettes seules rentrèrent dans le port de Toulon.

Ce funeste événement, dont les Français de Malte avaient été, pour ainsi dire, les malheureux témoins, fit prendre au général Vaubois la résolution d'envoyer le contre-amiral Decrès sur le vaisseau *le Guillaume - Tell*, pour annoncer au premier consul que la place ne pouvait pas tenir au delà du mois de juin. Decrès tenta, en vain, de traverser la croisière ennemie : son vaisseau, le dernier qui restât de la flotte d'Égypte, eut le même sort que les autres. Nelson s'empressa de faire connaître ce nouveau revers à la garnison, en envoyant une cinquième sommation qui n'eut pas plus de succès que les précédentes.

Les munitions, les moyens de subsistance, et jusqu'aux

¹ Vaisseau de guerre français et l'un des plus beaux de notre ancienne marine : les Anglais l'avaient pris à Toulon en 1793.

² Blessé d'abord à l'œil gauche par un éclat de bois, Perrée dit à ceux qui l'entouraient : « Ce n'est rien, mes amis, continuons notre besogne. » Resté sur le banc de quart, il ordonnait une manœuvre, quand un boulet lui emporta la cuisse droite; il tomba sans connaissance, et expira quelques momens après. La perte de ce brave officier fut vivement sentie par tous les marins français, les Anglais eux-mêmes avaient su apprécier son courage et son habileté.

médicamens pour les malades , s'épuisèrent de plus en plus ^{1800-an VIII.} dans Malte ; les soldats touchaient au moment des plus grandes ^{Méditerranéc.} privations. Une poule se vendait soixante francs , un lapin douze francs , un œuf jusqu'à vingt sous , une laitue dix-huit sous , un rat quarante sous , et le poisson jusqu'à six francs la livre. Les chaleurs et la disette multiplièrent bientôt les maladies. Le typhus , qui prit naissance dans les hôpitaux , enleva cent vingt , cent trente hommes par jour. La garnison était diminuée de près de moitié au commencement de juillet. Instruit de l'extrémité où les Français se trouvaient réduits , Nelson envoya au général Vaubois une sixième sommation , par laquelle il le menaçait du refus d'une capitulation honorable , si la garnison ne se rendait pas avant l'arrivée d'une flotte russe qu'il disait à Messine. « La valeur de la garnison , répondit le général Vaubois , est celle de républicains , aussi remplis de l'amour de leur devoir que de courage. Cette place est en trop bon état , et je suis moi-même trop jaloux de bien servir mon pays et de conserver mon honneur , pour écouter vos propositions. Quelques ennemis qui se présentent , nous les combattons avec vigueur , et nous les forcerons , ainsi que tous ceux qui viendraient après , à nous craindre et à nous estimer. »

Les commandans ennemis firent à Vaubois l'injure de le croire susceptible d'être séduit. Le marquis de Nizza (Nelson eût rougi de faire une pareille démarche) demanda une entrevue au général français : celui-ci consentit à le recevoir au fort Manoel ; mais en voyant paraître l'amiral portugais , les soldats de la garnison , ne pouvant contenir leur indignation , s'écrièrent : « Non , non , nous voulons conserver Malte à la république : nous périrons tous sur les remparts avant de capituler ! Osez venir nous attaquer ! » Ce fut en vain que le général Vaubois voulut faire cesser ces clameurs universelles. Il fut impossible au marquis d'expliquer le motif de sa

1800-an VII. Méditerranée. présence , et il se retira bien convaincu qu'avec de tels hommes on ne pouvait pas espérer de faire rendre la place avant la dernière extrémité.

Cependant la détresse des Français était presque à son comble. Vaubois , pour ménager encore le peu de ressources qui lui restait , se vit forcé d'ordonner une dernière expulsion des habitans que la famine effrayait le plus.

Des neuf mille habitans qui étaient encore dans la place , deux mille sept cents furent mis hors des portes : le général anglais Graham ¹ défendit à ses avant-postes de les laisser passer. C'est en vain qu'ils implorèrent l'intercession de leurs compatriotes mêlés parmi les Anglais : ces derniers firent feu sur eux pour les forcer à rétrograder. Ces malheureuses victimes des fureurs de la guerre , passèrent deux jours au pied des remparts dans la plus affreuse situation , réduits à mourir de faim ou à périr sous le feu des soldats ennemis. Vaubois en eut pitié , leur fit ouvrir les portes , et les Français toujours humains , toujours généreux , s'empressèrent de partager avec eux leurs faibles portions d'alimens.

Dès le commencement du blocus , le général Vaubois avait réduit au tiers la ration des vivres : par une nouvelle réduction , on put atteindre le mois d'août ; mais à cette époque , la garnison et les habitans commencèrent à éprouver les horreurs de la famine. Toutes les bêtes de somme avaient été consommées : les chiens , les chats , les poules , les lapins avaient cessé d'être une ressource , puisqu'il n'était plus possible de les nourrir eux-mêmes. Le bois manquait totalement : Vaubois avait été réduit à faire dépecer la frégate *la Boudeuse*. Les citernes étaient à sec ; les maladies augmentaient et prenaient le plus effrayant caractère ; il n'y avait plus de pain

¹ C'est le même qui a écrit l'histoire des campagnes de 1796 à 1799 , et dont nous avons fait remarquer la véracité. On doit le reconnaître à ce nouveau trait de bienveillance et de générosité.

à espérer après le 2 septembre. La ville présentait l'aspect 1800-an VIII: Méditerranée.
le plus lugubre, on ne voyait de tous côtés que des morts ou des mourans. Vaubois, réduit à capituler incessamment, voulut au moins soustraire à l'ennemi les deux frégates *la Diane* et *la Justice*, il les fit appareiller et sortir du port dans l'espoir qu'elles pourraient échapper à la croisière. La première fut prise; la seconde, que l'obscurité déroba à la vue des bâtimens ennemis, parvint à s'échapper et à gagner les côtes de France.

Le 3 septembre, le général Vaubois ayant épuisé toutes ses ressources, ne voulut cependant pas entrer en négociation avec l'ennemi sans avoir pris l'avis d'un conseil de guerre. Tous les officiers décidèrent, à l'unanimité, qu'une prompte capitulation était le seul moyen d'arracher la garnison à une destruction certaine. En conséquence, et dès le lendemain 4, le général Vaubois envoya un parlementaire au général anglais Pigot. Il lui écrivait en ces termes :

« Par votre lettre, du 17 juillet dernier, vous me proposez, monsieur, d'envoyer à la Valette un officier de marque pour traiter; l'honneur me permet de le recevoir, si vous persistez à ce qu'il se présente. Je vous garantis qu'il sera reçu et respecté comme doit l'être un officier revêtu du caractère qu'il aura. Entrant dans ce moment en négociation pour capituler, je vous préviens que je viens de donner des ordres pour qu'on cesse toute hostilité; j'espère que vous voudrez bien en donner de semblables. »

Cette proposition d'un général qui s'était défendu avec une opiniâtreté si honorable, fut acceptée avec empressement, et les généraux ennemis envoyèrent le capitaine de vaisseau anglais Martin, pour s'entendre avec le général Vaubois. Les deux partis furent bientôt d'accord, et, le 5 septembre, le général Vaubois et le contre-amiral Villeneuve d'une part,

1800-an VIII. le major-général Pigot , et le capitaine de vaisseau Martin Méditerranée. de l'autre , arrêterent ce qui suit :

ART. 1^{er}. Aussitôt que la capitulation sera signée, les forts Riccazoli et Tigné seront livrés aux troupes de S. M. Britannique , et les vaisseaux pourront entrer dans le port. La porte nationale sera occupée par une garde composée de Français et d'Anglais , en nombre égal , jusqu'à ce que les vaisseaux soient prêts à recevoir le premier embarquement : alors toute la garnison défilera avec les honneurs de la guerre jusqu'à la marine , où elle déposera ses armes. Ceux qui ne pourront faire partie du premier embarquement occuperont l'île et le fort Manoel , ayant une garde armée pour empêcher que quique ce soit se répande dans la campagne. La garnison sera considérée comme prisonnière de guerre , et ne pourra servir contre S. M. Britannique jusqu'à l'échange , de quoi les officiers respectifs donneront leurs paroles d'honneur. Toute l'artillerie , les munitions et magasins publics de toutes espèces , seront délivrés aux officiers préposés à cet effet , ainsi que les inventaires des papiers publics.

2. Le général de brigade Chanez , commandant la place et les forts ; le général de brigade d'Hennezel , commandant l'artillerie et le génie , les officiers de terre et de mer , les employés quelconques de la marine , le citoyen Pierre-Alphonse Guys , commissaire-général des relations commerciales de la république française en Syrie et en Palestine , accidentellement à Malte avec sa famille ; les employés civils et militaires , les ordonnateurs et commissaires des guerre et de la marine , les administrateurs civils , les membres quelconques des autorités constituées emporteront leurs armes , leurs effets personnels et leurs propriétés de quelque nature qu'elles soient. Les sous-officiers de terre et de mer conserveront leurs sabres.

3. Sont regardés comme faisant partie de la garnison tous

ceux de quelque nation que ce soit , qui ont porté les armes au service de la république pendant le siège.

1800-an VIII.
Méditerranée.

4. La division sera embarquée aux frais de S. M. Britannique ; chaque militaire ou employé recevra , pendant la traversée , les rations telles qu'elles sont attribuées à chaque grade , suivant les lois et réglemens français. Les officiers membres d'administration civile, qui passent en France, jouiront du même traitement eux et leur famille , en les assimilant à des grades militaires correspondant à l'élévation de leurs fonctions. (Les Anglais n'accordèrent cet article que conformément aux usages de leur marine , qui n'attribue que la même ration à tous les individus de quelque grade et condition qu'ils soient.)

5. Il sera fourni le nombre nécessaire de chariots et de chaloupes pour transporter et mettre à bord les effets personnels des généraux , de leurs aides-de-camp , des ordonnateurs et commissaires , des chefs de corps , des officiers , du citoyen Guys , des administrateurs civils et militaires de terre et de mer , ainsi que les papiers des conseils d'administration des corps , ceux des commissaires des guerres de terre et de mer , du payeur de la division , et des autres employés d'administrations civiles et militaires. Ces effets et papiers ne pourront être assujettis à aucune recherche ni inspection, sous la garantie que donnent les généraux stipulans qu'ils ne contiendront aucune propriété publique ni particulière.

6. Les malades transportables seront embarqués avec la division et pourvus des vivres , médicamens , coffres de chirurgie , effets et officiers de santé nécessaires à leur traitement pendant la traversée ; ceux qui ne seront pas transportables seront traités comme il convient ; le général en chef laissant à Malte un médecin et un chirurgien au service de France qui en prendront soin. Il leur sera fourni des logemens *gratis*

1800-01 VIII.
Méditerranée.

s'ils sortent de l'hôpital, et ils seront renvoyés en France dès que leur état le permettra, avec tout ce qui leur appartient et de la même manière que la garnison. Les généraux en chef de terre et de mer en évacuant Malte, les confient à la loyauté et à l'humanité de M. le général anglais.

7. Tous les individus de quelque nation qu'ils soient, habitans de l'île de Malte ou autres, ne pourront être ni troublés, ni inquiétés, ni molestés pour leurs opinions politiques, ni pour tous les faits qui ont eu lieu pendant que Malte a été au pouvoir du gouvernement français. Cette disposition s'applique principalement dans tout son entier à ceux qui ont pris les armes ou qui ont rempli des emplois civils, administratifs ou militaires. Ils ne pourront être recherchés en rien, encore moins poursuivis pour les faits de leur gestion.

8. Les Français qui habitaient Malte, de quelque état qu'ils soient, qui voudront suivre l'armée française et se rendre en France avec leurs propriétés, en auront la liberté. Ceux qui ont des meubles ou immeubles dont la vente ne peut se faire de suite, et qui seront dans l'intention de venir habiter la France, auront le mois à dater du jour de la signature de la présente capitulation, pour vendre leurs propriétés foncières ou mobilières. Ces propriétés seront respectées. Ils pourront agir par eux-mêmes s'ils restent, ou par procureurs fondés s'ils suivent la division. Lorsqu'ils auront fini leurs affaires dans le temps convenu, il leur sera fourni des passeports pour venir en France, transportant ou faisant passer sur des bâtimens les meubles qui pourraient leur rester, ainsi que leurs capitaux en argent ou lettres de change, suivant leur commodité.

9 Aussitôt la capitulation signée, M. le général anglais laissera entièrement à la disposition du général commandant les troupes françaises de faire partir une felouque avec l'équi-

page nécessaire, et un officier chargé de porter la capitulation au gouvernement français. Il lui sera donné le sauf-conduit nécessaire. 1800-an VIII.
Méditerranée.

10. Les articles de la capitulation signés, il sera livré à M. le général anglais, la porte dite des *Bombes*, qui sera occupée par une garde d'égale force d'Anglais et de Français. Il sera consigné à ces gardes de ne laisser pénétrer dans la ville ni soldats des troupes assiégeantes, ni habitans de l'île quels qu'ils soient, jusqu'à ce que les troupes françaises soient embarquées et hors de vue du port. A mesure que l'embarquement s'exécutera, les troupes anglaises occuperont les portes par lesquelles on pourrait entrer dans la place.

11. Toutes aliénations et ventes des meubles et immeubles quelconques pour le gouvernement français, pendant le temps qu'il a resté en possession de Malte, et toutes transactions entre particuliers seront maintenues inviolables.

12. Les agens des puissances alliées qui se trouveront dans la Valette lors de la reddition de la place, ne seront inquiétés en rien, et leurs personnes et leurs propriétés seront garanties par la présente capitulation.

13. Le général en chef et les autres généraux seront embarqués avec leurs aides-de-camp, les officiers attachés à eux, ainsi que les ordonnateurs et leurs suites sans séparations respectives.

14. Les prisonniers faits pendant le siège, y compris le vaisseau *le Guillaume - Tell* et la frégate *la Diane*, seront rendus et traités comme la garnison; il en sera de même de l'équipage de *la Justice*, si elle était prise en se rendant dans un des ports de la république.

15. Tout ce qui est au service de la république ne sera sujet à aucun acte de représailles de quelque nature que ce puisse être, et sous quelque prétexte que ce soit.

1800-au VIII.
Méditerranée.

16. S'il survient quelques difficultés sur les termes et conditions de la capitulation, elles seront interprétées dans le sens le plus favorable à la garnison. »

La capitulation de Malte, dit M. le lieutenant-général Dumas, fut pour la France le fruit le plus amer de la défaite de sa flotte à Aboukir. Elle ne perdit pas seulement les avantages d'un beau port protégé par une forteresse inexpugnable au centre de la Méditerranée, d'un appui pour ses croisières sur le passage le plus fréquenté, d'un refuge pour sa marine militaire et marchande ; mais elle dut gémir, elle devra regretter long-temps que cette funeste conquête, passant sous la domination des Anglais, ait détruit sa prépondérance, la sécurité de son commerce, et, par conséquent, les élémens de sa puissance maritime dans les mers du Levant.

 CHAPITRE XVIII.

SUITE DE L'ANNÉE 1800.

Situation des puissances belligérantes après l'armistice de Parsdorf; prolongation de cet armistice; ouverture d'un congrès à Lunéville; démarches hostiles des Napolitains; insurrection de la Toscane; occupation de Florence, etc.; dénonciation de l'armistice, etc., etc. — Ouverture de la campagne dite d'hiver, en Allemagne, par l'armée aux ordres de Moreau; combat d'Ampfing; bataille de Hohenlinden; passage de l'Inn; armistice de Steyer, etc. — Opérations de l'armée dite gallo-batave en Allemagne; occupation des villes d'Aschaffenburg, Schweinfurt et Wurtzburg; combats de Burg - Eberach, de Nurenberg, de Neukirchen, etc.; cessation des hostilités, etc., etc. — Opérations militaires dans le pays des Grisons et le Tyrol; passage du Spugen par l'armée aux ordres du général Macdonald; attaque du mont Tonal; combats de Zernetz, de San-Martinsbruk, etc., etc. ¹.

L'armistice de Parsdorf semblait promettre à l'Europe la ^{1800-an ix.} paix, que la convention d'Alexandrie avait permis d'espérer; ^{29 novembre,} et les peuples, fatigués d'une guerre de neuf ans, soupiraient ^(5 frimaire.) plus que jamais après un repos que l'épuisement général rendait bien nécessaire. Jamais les circonstances n'avaient été plus favorables pour amener une prompte conclusion; la France victorieuse ne la désirait pas moins que l'Autriche vaincue, et les démarches de Bonaparte démontraient assez qu'il bornait son ambition à devenir le pacificateur du pays qui l'avait appelé à la suprême magistrature, en mettant un terme à la guerre excitée par les intérêts révolutionnaires. Mais le cabinet de Vienne, quoique empressé de remédier aux suites fâcheuses d'une lutte dans laquelle l'Autriche avait été si maltraitée à plusieurs reprises, se trouvait lié par ses engagements avec l'Angleterre, et comptait encore trop sur

¹ Journaux du temps, et mêmes Documents que ceux indiqués précédemment.

1800-an IX.

les ressources et les intrigues de cette puissance, pour se déterminer franchement à abandonner la partie, sans essayer de reprendre l'avantage.

D'un autre côté, le cabinet de Saint - James redoublait d'efforts pour fixer l'indécision de son alliée, et faire recommencer la guerre. Il trouvait dans la continuation des hostilités la garantie de sa prépondérance et du monopole du commerce du monde; il sentait que l'état de guerre pouvait seul empêcher la France de rétablir sa marine, et de demander, de concert avec la Hollande, l'Espagne et les autres puissances du continent, l'affranchissement des mers. Enfin, le fils de Chatam, l'orgueilleux Pitt, ne voyait dans la paix avec la France qu'un aveu fait par tous les souverains de leur impuissance pour détruire les résultats de la révolution de 1789, pour arrêter le cours des succès de la république sous le gouvernement consulaire, l'activité de son industrie et l'infaillible développement de sa puissance; et, conséquemment, sans se laisser éblouir ou intimider par l'éclat des victoires remportées récemment sur les alliés, ce ministre, inébranlable dans ses desseins, s'occupait avec une nouvelle ardeur du soin de renouer les fils de la coalition près de se dissoudre.

Cependant l'armée autrichienne, découragée par des revers multipliés, menaçait de ne vouloir plus combattre pour une querelle dont elle avait perdu de vue le but et les résultats possibles. Epuisés par les charges d'une guerre poussée avec une vigueur inconnue jusqu'alors, les peuples des Etats héréditaires supportaient avec peine les obligations militaires qui leur étaient imposées. La présence des Français sur les bords de l'Inn avait répandu l'alarme jusque dans Vienne, et la nation autrichienne, naturellement tranquille, s'était laissé entraîner à des manifestations séditieuses, qui pouvaient faire craindre une prochaine insurrection.

Dans cet état de choses , la cour d'Autriche se vit comme forcée d'écouter les propositions du premier consul , malgré le traité de subsides conclu avec l'Angleterre , et qui lui interdisait la faculté de faire une paix séparée jusqu'au 28 février 1801.

1800-an ix.

Ainsi , moins pour procéder franchement à la conclusion de la paix , que pour gagner du temps , le cabinet de Vienne se décida à envoyer à Paris le comte de Saint-Julien. Cet officier-général , dont la mission fut d'abord couverte du voile du mystère , était porteur d'une lettre autographe de l'empereur François , en réponse à celle que le premier consul avait écrite lui-même après la convention d'Alexandrie. Le but apparent du voyage de l'agent autrichien était de régler les conditions d'un armistice général ; mais le comte était muni de tous les pouvoirs nécessaires pour entrer en négociations avec Bonaparte. Les préliminaires proposés par celui-ci étaient : 1°. l'occupation , par les Français , de toutes les forteresses de l'Italie occidentale , en commençant par Mantoue ; 2°. la reconnaissance des républiques cisalpine et ligurienne ; 3°. enfin , l'indépendance de la Toscane , sauf la compensation réglée pour le grand-duc Ferdinand.

Ces propositions avaient été d'abord communiquées , par le ministre autrichien baron de Thugut , à lord Minto , ambassadeur de la Grande-Bretagne à Vienne , et il avait été convenu qu'elles seraient rejetées comme étant contraires aux intérêts respectifs des deux puissances. Cependant , la situation des affaires de l'Autriche étant devenue telle , qu'il semblait presque impossible que cette puissance pût continuer la guerre avec espoir de succès , le cabinet de Londres crut devoir approuver la mission du général Saint-Julien , en déclarant que l'Angleterre consentait à prendre part aux négociations entamées , et qu'elle enverrait des plénipotentiaires , pour , de concert avec celui de l'empereur , traiter avec le premier consul , aussitôt que ce dernier aurait fait

1800-an ix.

connaître qu'il agréait cette proposition. Cette concession du ministère britannique n'avait point d'autre motif que celui d'entamer les négociations, et d'amener l'Autriche à les rompre elle-même.

Le baron de Thugut, dans une dépêche adressée, le 11 août 1800, à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures de France, annonça, d'une manière officielle, la détermination de la cour de Londres, et cette nouvelle, accréditée par les trois gouvernemens, fit une grande sensation en Europe. Tous les regards se tournèrent sur la ville où le ministre autrichien proposait d'envoyer les plénipotentiaires respectifs, et l'on attendait, avec une vive impatience, le résultat des conférences qui devaient avoir lieu à Schelestadt ou Lunéville : l'un ou l'autre de ces deux endroits était désigné au choix ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les trois puissances étaient encore trop peu disposées à s'entendre pour assurer les bases d'une paix durable.

Enflé par les derniers succès remportés, poussé par cet instinct de domination qui devait prendre de si grands développemens par la suite, affermi dans sa haine contre l'Angleterre, Bonaparte oubliait déjà qu'il avait proposé la paix au cabinet de Saint-James, et qu'il se fût cru heureux de l'obtenir alors qu'il fit cette première démarche. Ses prétentions étaient singulièrement haussées depuis la victoire de Marengo. Il consentait volontiers à faire une paix séparée avec l'Autriche ; mais c'était pour être plus à même d'employer les moyens immenses de la république contre la Grande-Bretagne seule. Déjà il nourrissait dans sa pensée le projet gigantesque d'une descente en Angleterre ; projet dont les préparatifs menaçans devaient inspirer, deux ans plus tard, tant de terreur aux trois royaumes, et qui n'échoua, au moment de son exécution, que par l'intervention de cette même Autriche, remplacée sous l'influence de la politique anglaise.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

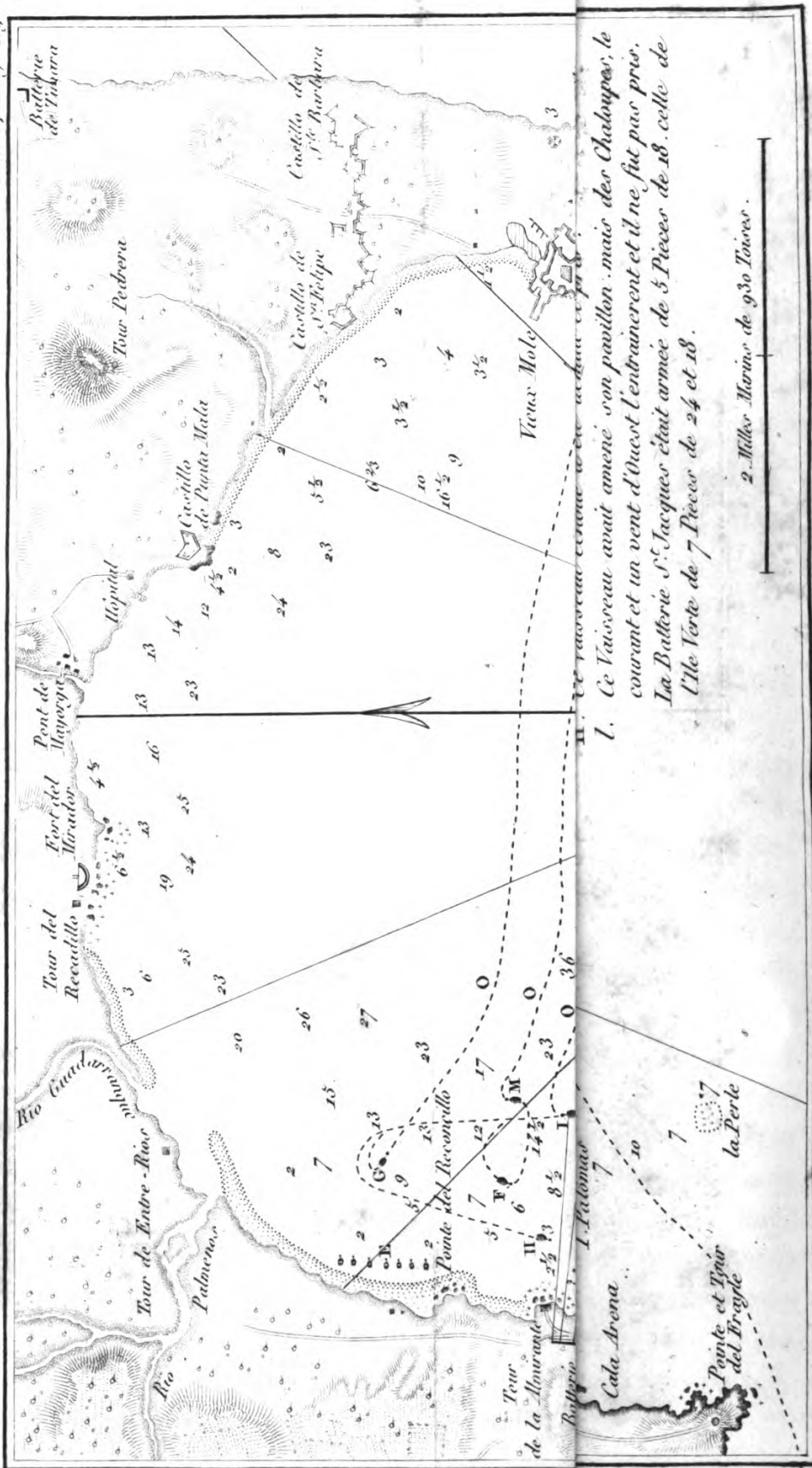
11

12

13

14

15



I. Le Vaisseau avait amene son pavillon . mais des Chuloupes, le couvant et un vent d'Ouest l'entraînerent et il ne fut pas pris, La Batterie S. Jacques était armee de 5 Pièces de 18. celle de Ulle Verte de 7 Pièces de 24 et 18.

2. Miller Marins de 930 Toises.

Cependant les préliminaires de la paix avec l'Autriche avaient été signés à Paris le 28 juillet, six jours après l'arrivée du comte de Saint-Julien dans cette capitale; ils étaient basés sur l'ancien traité de Campo-Formio. Mais la déclaration faite par l'Angleterre de prendre part aux négociations, ayant changé les intentions du cabinet autrichien, l'empereur François II refusa de ratifier ces préliminaires, et le comte de Saint-Julien fut même disgracié pour les avoir signés, sous le prétexte que les pouvoirs qui lui avaient été donnés ne s'étendaient pas jusque-là. 1800-an IX.

Bonaparte se voyant frustré dans son espoir de faire une paix séparée avec l'Autriche, et ne voulant point se démentir aux yeux de l'Europe, en refusant l'intervention de l'Angleterre dans les négociations pour une paix générale, répondit à la note de lord Minto, communiquée par le baron de Thugut, en chargeant M. Otto, commissaire français à Londres pour l'échange des prisonniers, de remettre une note par laquelle le consul proposait au cabinet de Saint-James un armistice naval entre les deux puissances. Cette proposition à laquelle le ministère anglais ne s'attendait point, bien qu'elle fût d'ailleurs très-naturelle, embarrassa beaucoup lord Grenville, ministre des affaires étrangères. Puisque l'Angleterre voulait prendre part aux négociations pour la paix, il convenait sans doute qu'elle se placât dans la même position que son alliée, et qu'elle consentît à un armistice sur mer, comme il en existait un sur terre entre la France et l'Autriche. Mais le ministère britannique prévoyant qu'en faisant cette proposition, Bonaparte avait pour but d'assimiler les places de Malte et d'Alexandrie à celles d'Ulm et d'Ingolstadt pour les conserver; le ministère, disons-nous, ne donna point dans ce piège. Après avoir cherché à gagner du temps par des délais, il finit par déclarer que les circonstances où se trouvait l'Angleterre n'étaient point les mêmes que celles où

1800-AN IX.

s'était placée l'Autriche. La proposition d'armistice fut donc rejetée, et lord Grenville s'en référant à la note de lord Minto, demanda des passeports pour Thomas Grenville son frère, désigné par le roi, comme plénipotentiaire de l'Angleterre au congrès qui devait se réunir à Lunéville.

Ce refus fait par le gouvernement britannique de consentir à un armistice naval contraria singulièrement les vues de Bonaparte. M. Otto eut ordre de déclarer à son tour, que l'armistice sur mer était la condition *sine qua non* de l'admission du plénipotentiaire anglais. Le 11 septembre, jour de la reprise des hostilités en Italie et en Allemagne, fut fixé comme terme fatal après lequel l'admission ne pourrait plus avoir lieu.

D'après une autre note qui fut remise par M. Otto le 5 septembre, Bonaparte demandait la libre navigation des bâtimens de guerre et de commerce, et l'admission des neutres dans les ports de Belle-Isle (sur les côtes de France), de Malte et d'Alexandrie. Cette note était présentée comme *ultimatum* du gouvernement français. Bien qu'une pareille demande fût évidemment contraire aux vues du cabinet de Saint-James, l'imminence des dangers dont l'Autriche était menacée par la reprise des hostilités sur le continent, déterminina le ministère à faire quelques concessions en faveur de l'alliée de la Grande-Bretagne. Sans faire entièrement droit aux demandes exprimées dans la note du commissaire français, lord Grenville répondit que S. M. britannique consentirait à mettre Malte et les ports d'Egypte sur le pied des places d'Allemagne comprises dans la ligne de démarcation; que le blocus des ports de France, tels que Brest, Rochefort, Toulon et autres, serait levé, et la libre navigation garantie aux vaisseaux marchands; mais qu'aucun bâtiment de guerre ne pourrait, jusqu'à la reprise des hostilités, faire de mouvemens ni changer de station. Le principal motif de Boua-

et un autre fut pris. Ce renfort dans l'île Verte changea la face des choses ; la batterie servie par les soldats français recommença à tirer avec vivacité. Un des vaisseaux ennemis, *le Pompée*, ayant touché sur le bas-fond situé vis-à-vis cette batterie, et essuyant aussi le feu de l'*Indomptable*, amena son pavillon ; mais, remorqué par des chaloupes venues de Gibraltar, et entraîné par le courant et un vent d'est, il ne put pas être pris.

1801-an IX.
Méditerranée.

Après l'échouage des vaisseaux français, sept chaloupes canonnières espagnoles, sortant du port d'Algésiras, étaient venues fermer la gauche de la ligne, sous la protection de la batterie de Saint-Jacques. Elles prirent une part si vive à l'action, que cinq d'entre elles furent coulées ou mises hors de combat : la batterie de Saint-Jacques avait aussi ralenti son feu ; mais le général de brigade Devaux, à la tête d'un détachement de troupes qu'il prit à bord du *Desaix*, s'y porta rapidement, et fit servir les pièces avec plus d'activité et dans une meilleure direction.

Le combat s'était renouvelé plus vivement que jamais ; mais les Anglais ne purent résister long-temps au feu terrible des vaisseaux français et des batteries espagnoles servies par des soldats intrépides. Trois d'entre eux furent démâtés de leurs mâts de hune, et tous étaient avariés dans leur voilure ; ceux qui étaient mouillés coupèrent leurs câbles : l'*Annibal*, échoué près du *Formidable*, essuyant en même temps le feu de la batterie Saint-Jacques et celui du vaisseau français, amena son pavillon à deux heures du soir. L'amiral Saumarez l'abandonna, fit cesser le combat qui avait duré six heures, et se retira sous Gibraltar avec les quatre vaisseaux qui lui restaient.

La perte des Anglais fut plus considérable que celle de leurs adversaires dans ce combat opiniâtre et meurtrier. Les capitaines français, Lalonde et Moncousu, officiers d'une

1801-an IX.
Méditerranée.

grande distinction, commandant, le premier, *le Formidable*, et le second, *l'Indomptable*, moururent glorieusement sur leur banc de quart. Les équipages et les troupes de terre rivalisèrent de zèle et de courage, et combattirent en bon ordre avec une constance digne des plus grands éloges.

L'amiral Linois, presque surpris sur une rade ouverte au vent d'est, qui favorisait l'ennemi, n'ayant point, comme son adversaire, bien supérieur en force, le choix des moyens d'action et une retraite assurée sous le canon de Gibraltar, s'acquit une très-grande gloire par la fermeté de sa résolution et par sa belle défense.

Les Anglais avaient perdu le tiers de leurs forces : *l'Annibal*, resté au pouvoir des Français, et *le Pompée*, entièrement démâté; mais ils trouvaient à Gibraltar toutes les ressources nécessaires pour réparer leurs bâtimens et renforcer leurs équipages, tandis que l'amiral Linois n'avait à espérer aucun secours de la côte d'Algésiras, et n'en pouvait attendre que de Cadix. L'amiral Saumarez se hâta de profiter de cet avantage, et la fortune lui fournit l'occasion d'effacer la honte de sa défaite, dans un de ces événemens où le talent et la valeur ne peuvent rien contre les caprices de cette déesse.

L'amiral Linois réclama avec instance auprès de l'amiral Massaredo, commandant la marine espagnole à Cadix, et du contre-amiral Dumanoir, chargé par le premier consul des détails relatifs aux armemens, les secours sans lesquels il ne pouvait se relever de la côte et quitter la baie d'Algésiras en présence de l'ennemi, et se rendre dans la rade de Cadix. Il écrivait au contre-amiral Dumanoir qu'il ne fallait pas donner aux Anglais le temps de respirer; que l'escadre espagnole, en venant à Algésiras, pourrait sauver la division française, qui était à flot, et la remorquer jusqu'au port de Cadix; que *l'Annibal* étant démâté de tous mâts et dans un état effroyable, il lui fallait des câbles, des grelins, des ancres à jet, etc.

Comme ces secours tardaient à arriver, Linois se plaignit amèrement, dans une seconde dépêche, de l'inaction des vaisseaux espagnols, qui auraient dû être déjà rendus à Algésiras, puisque les vents avaient été favorables. « Que peut craindre cette escadre ? disait l'amiral français ; les vaisseaux ennemis ont été tellement maltraités, que deux sont entrés dans le port de Gibraltar, et des trois qui sont sur la rade, l'un a ses mâts de hune cassés, l'autre est démâté de son beaupré. Nos quatre vaisseaux, je comprends *l'Annibal*, sont embossés et nous sommes en état de recevoir l'ennemi ; mais s'il nous vient du vent, je ne répons plus des vaisseaux. » Dans sa lettre à l'amiral Massaredo, Linois disait : « On vient de me renouveler l'avis que l'ennemi se dispose à nous incendier au mouillage ; vous pouvez sauver à la république trois beaux vaisseaux et une frégate, en ordonnant que l'escadre de Cadix vienne nous chercher »

Les vives sollicitations et l'activité du contre-amiral Dumanoir décidèrent enfin les Espagnols. Don Juan Moreno mit à la voile, le 8 juillet, et sortit de la rade de Cadix : l'escadre était composée de six vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts, de quatre frégates et d'un brick ; savoir, *le Real Carlos*, 112 canons ; *le San-Hermenegilde*, 112 ; *le San-Fernando*, 94 ; *l'Argonaute*, 74 ; *la Sabine*, 44 : ces cinq bâtimens sous pavillon espagnol. *Le Saint-Antoine*, 74 canons ; *la Libre*, 44 ; *l'Indienne*, 44 ; *le Vautour*, 14 : ces quatre bâtimens sous pavillon français.

Cette escadre, sur laquelle le contre-amiral Dumanoir s'embarqua avec l'amiral Moreno, arriva le 9 juillet devant Algésiras ; mais il était trop tard pour que les vaisseaux français pussent être remorqués en présence des Anglais qui, déjà réparés, étaient en observation. Il fallait, même avec des vents favorables pour passer le détroit, mettre les vaisseaux avariés en état de faire toute la voile indispensable-

1801-an IX. Méditerranée. ment nécessaire pour sortir de la baie : on y travailla nuit et jour, et tout était prêt le 12 au matin. A une heure après midi, le général Moreno fit signal d'appareiller, à raison de la marée. Les vents étaient à l'est; le mouvement du vaisseau de tête de la ligne pour sortir de la baie, fut suivi successivement : de sorte que l'ordre de bataille naturel de l'escadre espagnole se trouva formé de suite au vent des vaisseaux français.

Un calme inégal qui survint à la hauteur de Gibraltar, déranger la régularité de cet ordre, et retarda la marche des derniers vaisseaux, tandis qu'au contraire les Anglais, au nombre de cinq vaisseaux, une frégate, un brick et une autre frégate portugaise, appareillèrent avec une brise fraîche de l'est, se formèrent en ligne de bataille au vent de l'escadre combinée.

L'amiral Moreno, se conformant aux ordonnances qui prescrivent impérieusement au commandant d'une escadre espagnole, lorsqu'il se trouve en présence de l'ennemi, de quitter son vaisseau et de passer sur une frégate, porta son pavillon sur la *Sabine*; il exigea que le commandant français se rendît auprès de lui, pour le concert des mouvemens et la transmission des signaux : l'amiral Linois n'y consentit qu'après avoir fortement exprimé sa répugnance à cette démarche, et ses regrets d'abandonner le *Formidable*, qui resta sous le commandement immédiat du capitaine Troude¹.

Au coucher du soleil, les derniers vaisseaux de l'escadre franco-espagnole étaient parvenus, non sans de grandes difficultés, à doubler la pointe *del Carnero*. Il ne restait en arrière que le vaisseau l'*Annibal*, qui, bien que remorqué

¹ Ce brave officier, aujourd'hui contre-amiral, n'était alors que capitaine de frégate. Ses talens l'avaient fait distinguer par l'amiral Linois, qui l'appela au commandement du *Formidable*, après la mort du capitaine Lalonde.

par la frégate *l'Indienne*, n'ayant pour mâts majeurs que des mâts de hune, ne put faire assez de voile pour s'élever, et qu'il fallut faire relâcher à Algésiras. L'amiral Moreno fit mettre en panne à une lieue, sous le vent de l'ennemi, pour faciliter le ralliement des vaisseaux que le calme avait surpris. La ligne étant formée, l'amiral fit signal de former à l'ordre de front pour arriver au détroit, et sa frégate, passant en avant de la ligne, alluma ses fanaux. L'escadre manœuvra d'abord en assez bon ordre dans l'obscurité; mais bientôt il ne fut plus permis à des bâtimens d'une marche et d'une voilure si inégale, de s'observer mutuellement et de conserver leur poste.

L'amiral anglais, qui était resté en panne au vent de l'escadre combinée jusqu'à la chute du jour, força alors de voiles pour l'atteindre. Vers onze heures, il ordonna au *Superbe* d'attaquer les vaisseaux d'arrière-garde. Ce vaisseau, passant entre les trois ponts espagnols, *le Real Carlos* et *l'Hermenegilde*, lâcha ses bordées de tribord et de babord sur l'un et sur l'autre, et, forçant de voile, il se porta sur *le Saint-Antoine*, déjà attaqué par *le César*. Les deux trois-ponts qui, dans l'obscurité, n'avaient point aperçu le changement de position du vaisseau anglais, croyant, l'un et l'autre, riposter à son feu, se prirent réciproquement pour ennemis, et se livrèrent un combat terrible: entraînés de plus en plus dans cette funeste erreur, ils s'abordèrent; le vent fraîchit tout à coup et devint impétueux; le feu se déclara à bord du *Real Carlos*; les flammes qui le dévoraient gagnèrent *l'Hermenegilde*, qui ne put s'en séparer. A ce moment, les deux escadres étaient mêlées. Amis et ennemis, témoins de ce désastre, ignorant quelles en étaient les victimes, tous s'éloignaient de cet effrayant incendie: les deux vaisseaux sautèrent à vingt minutes de distance. Cette double explosion retentit au loin et produisit dans Cadix l'effet d'un tremble-

1801-an IX. Méditerranée. ment de terre : trois cents hommes seulement, de deux mille qui composaient les équipages de ces deux vaisseaux, purent échapper à la mort, en se jetant dans les embarcations; mais, pour comble de malheur, ils abordèrent *le Saint-Antoine* au moment où celui-ci amenait son pavillon au *César* et au *Superbe* qui l'avaient entièrement démâté. La frégate *la Sabine*, attirant l'attention de l'ennemi par ses feux à tête de mât (signal de ralliement), fut vivement canonnée par l'ennemi pendant cette nuit désastreuse. Le jour vint éclairer l'amiral espagnol sur les pertes qu'il avait faites; il rallia le reste de l'escadre, à l'exception du *Formidable*, dont il entendit le combat dans la partie de l'est, la brise étant au sud-est : Don Juan Moreno fit former une prompte ligne de bataille, et sans égard aux postes, pour aller au secours du vaisseau, se dirigeant sur la fumée qu'il apercevait.

Le Formidable, qui était ainsi engagé avec l'ennemi, n'avait pu, dans l'obscurité de la nuit, avec des tronçons de mâts, ses seules basses voiles et un équipage réduit à un nombre d'hommes insuffisant, suivre le mouvement de l'escadre combinée. A minuit, il fut joint par cinq vaisseaux ennemis et essuya leur feu : ils tiraient à boulets rouges. Le capitaine Troude, commandant du *Formidable*, défendit de riposter, et voyant que les Anglais portaient trois feux de reconnaissance à la corne, il fit hisser les mêmes feux, et réussit ainsi à se dégager en se laissant culer. A une heure du matin, il avait perdu de vue l'escadre combinée, et s'estimant par le travers de Tanger¹, il manœuvra pour rallier la terre et se trouver devant Cadix à la pointe du jour. A quatre heures du matin, il aperçut dans ses eaux quatre bâtimens, qu'il reconnut pour ennemis : c'était en effet une partie de l'escadre anglaise : *le César*, monté par l'amiral Saumarez, *le Vénérable*, *le Superbe* et la frégate *la Tamise*. Le brave Troude se disposa au com-

¹ Sur la côte d'Afrique.

bat et renforça ses batteries par les hommes des gaillards. Il fut joint d'abord par *le Vénérable* et *la Tamise* : le premier envoya sa volée par la hanche de babord, et *le Formidable* arriva pour serrer cet adversaire au feu; le combat le plus vif s'engagea vergue à vergue, et souvent à longueur d'écouvillon. Le capitaine français ordonna de mettre jusqu'à trois boulets dans chaque canon. *La Tamise* le battait en poupe; mais ses canons de retraite ripostaient à ce feu. Les deux autres vaisseaux ennemis arrivèrent successivement, et, ne pouvant doubler *le Formidable* au vent, ils prirent position par sa hanche de babord. Les premières volées du vaisseau français démâtèrent *le Vénérable* de son perroquet de fougue, et bientôt après de son grand mât : l'anglais laissa arriver; mais Troude le suivit dans ce mouvement pour le battre en poupe, en même temps qu'il faisait canonner *le César*, qui, se trouvant de l'avant du *Vénérable*, ne pouvait riposter : pas un boulet français n'était perdu. Dans cette position, *le Vénérable* perdit encore son mât de misaine.

Troude fit diriger ensuite tout son feu sur *le César*, le serrant le plus près possible; après demi-heure d'engagement, quoique l'anglais, qui avait toutes ses voiles, dépassât *le Formidable*, et forçât celui-ci à manœuvrer pour le tenir par son travers, *le César* abandonna la partie, arriva en désordre, prit les amures à babord, et rejoignit *le Vénérable*, auquel *la Tamise* portait des secours. Il restait encore à combattre *le Superbe*, qui était par la joue de babord du vaisseau français; mais l'anglais laissa arriver, passa sous le vent au *Formidable*, hors de portée, et rejoignit les autres bâtimens.

A sept heures du matin, le capitaine Troude était maître du champ de bataille. Il fit monter dans les batteries le reste des boulets, qui pouvaient lui faire tenir encore une heure

1801-an 1x.
Méditerranée.

de combat, rafraîchir le vaillant équipage qui l'avait si bien secondé, et réparer son grément; ses voiles étaient en lambeaux; la brise de terre avait cessé, et il se trouvait en calme, à portée de canon de l'escadre ennemie, dont les embarcations étaient alors occupées à secourir *le Vénérable*. Ce vaisseau avait encore démâté de son mât d'artimon, et les courans le portaient à la côte. A dix heures, le vent ayant fraîchi, *la Tamise* essaya de prendre ce même vaisseau à la remorque; mais, ne pouvant se relever, il fut s'échouer entre l'île de Léon et la pointe Saint-Roch, à deux ou trois lieues de Cadix.

Le capitaine Troude présumait que l'ennemi allait recommencer le combat, et il fit tout disposer pour le recevoir. Officiers et matelots, tous désiraient ardemment avoir une seconde occasion de prouver leur dévouement et leur intrépidité aux nombreux spectateurs, qui, de Cadix et de l'île de Léon, attendaient l'issue de cette lutte inégale; mais l'ennemi n'osa point s'y engager, bien que l'escadre combinée fût encore éloignée de cinq lieues; il fit route pour le détroit, abandonnant son vaisseau à la côte. Troude avait ordonné au commandant de quatre chaloupes canonnières espagnoles, qui étaient venues le joindre de la rade de Cadix, d'amariner *le Vénérable*; cet officier n'obéit point. Enfin, à deux heures du soir, le digne capitaine français entra dans le port de Cadix aux acclamations de toute la population de cette ville, dont une grande partie, comme nous venons de le dire, avait été témoin du glorieux combat qu'il avait soutenu le matin. Le reste de la flotte combinée mouilla aussi à Cadix, vers le soir de cette même journée du 13 juillet. L'amiral Saumarez, après avoir réparé son escadre avec cette activité et cette promptitude si familières aux Anglais dans leurs travaux maritimes, ne tarda point à reprendre sa station devant Cadix.

La perte des deux plus beaux vaisseaux de la marine espagnole, dit le général M. Dumas, causa dans le royaume une consternation générale. La nouvelle de cet événement, dont l'histoire des guerres maritimes n'offre aucun autre exemple, parvint en Angleterre en même temps que celle du combat d'Algésiras, et balança la fâcheuse impression qu'aurait causée ce dernier événement, s'il eût été isolé. On fit honneur à l'heureux Saumarez de sa manœuvre au vent de l'escadre combinée, et du désordre qu'il y jeta pendant la nuit par son attaque audacieuse au milieu du détroit : la prise du *Saint - Antoine*, désemparé sous le feu de deux vaisseaux anglais dans la funeste nuit du 12 au 13, compensa la perte de *l'Annibal*; mais la victoire remportée par l'amiral Linois devant Algésiras, et le beau combat du capitaine Troude dans le détroit, assurèrent au pavillon français la gloire de cette courte et mémorable campagne de mer.

1807-an IX.
Méditerranée.

*Préparatifs et menaces d'une descente en Angleterre ; attaques infructueuses de l'amiral Nelson contre la flottille française devant Boulogne, etc., etc.*¹. — Nous avons parlé, au commencement de ce volume, des dispositions prises par le premier consul contre l'Angleterre immédiatement après la signature du traité de Lunéville; nous avons dit que l'ancien projet d'une descente sur le territoire britannique avait été reproduit et accueilli avec enthousiasme, et que des démonstrations allaient être faites assez sérieusement pour que l'on crût à la possibilité de son exécution. L'entière pacification du continent permettait à Bonaparte de se livrer presque exclusivement à cet objet. Le port de Boulogne fut choisi pour être le point central de tous les armemens. Un arrêté

France.

¹ Journaux du temps et mêmes Documents que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1801-an ix.
France.

du premier consul, à la date du 12 juillet, organisa neuf divisions de bâtimens légers, et il désigna un pareil nombre de bataillons tirés de l'armée du Rhin et de la Hollande, ainsi que des détachemens d'artillerie pour faire le service sur cette flottille, dont le contre-amiral la Touche-Tréville, officier distingué de l'ancienne marine, fut nommé commandant en chef. Les troupes embarquées furent exercées aux manœuvres de mer, au service de l'artillerie, aux abordages, au débarquement.

Ces apprêts, exagérés par la renommée, répandirent d'abord l'alarme en Angleterre. La première apparition des troupes sur les côtes de la Manche fit croire à la réunion d'une armée imposante, destinée à envahir incessamment le sol de la Grande-Bretagne. Quoique plus de trente vaisseaux de ligne, et un très-grand nombre de frégates et de bricks, fussent alors employés à observer les côtes de France et de la Hollande, depuis le Texel jusqu'au golfe de Biscaïe, le cabinet de Saint-James pensa qu'il fallait encore pourvoir à la défense des points qui semblaient être plus particulièrement et plus prochainement menacés. Il ordonna la construction d'un grand nombre de chaloupes canonnières et de bombardes, qui furent placées à l'entrée des ports et à l'embouchure des rivières. Il fit armer les vaisseaux de la compagnie des Indes qui ne servaient point au commerce; les forces de terre dont on pouvait disposer furent augmentées; un appel général fut fait à tous les corps de volontaires, qui furent rassemblés et exercés; le duc d'Yorck, général en chef des armées britanniques, publia des instructions pour régler le mouvement de ces troupes dans le cas d'une invasion de la part des Français; enfin, le gouvernement anglais crut devoir mettre en œuvre la mesure de la levée en masse: on répandit parmi le peuple des écrits pour exciter toute la population à prendre les armes en cas d'une invasion subite.

Il résulta de tout cet appareil d'attaque et de défense un dispendieux et inutile simulacre de guerre, dont le théâtre était restreint à cet espace de côtes comprises entre Calais et l'embouchure de la Somme. Les bâtimens de la flottille française, dispersés dans différens ports, et qui devaient tous se réunir à Boulogne, ne pouvaient prendre le large pour doubler les caps, les pointes ou les bancs, selon les courans et les marées, sans être chassés ou canonnés par les frégates anglaises et les autres moindres bâtimens de guerre dont la Manche était couverte. Les Français serraient alors la côte pour chercher un abri sous la protection des batteries de terre; à l'aide de ces repos, et presque toujours en combattant, ils parvenaient cependant à atteindre le point de réunion. Dans ces fréquentes escarmouches, qui excitaient plus d'intérêt qu'elles n'avaient d'importance réelle, chaque nation faisait valoir ses succès comme s'il se fût agi d'une grande bataille navale. Six chaloupes canonnières ayant doublé le cap Grisnez en présence de deux vaisseaux, deux frégates, douze bricks et plusieurs canonnières anglaises, et soutenu le feu de cette escadre, parvinrent à mouiller dans la rade de Boulogne; les gazettes françaises signalèrent cet événement comme une victoire. D'un autre côté, la corvette française *la Chevrette*, surprise et abordée pendant la nuit dans la baie de Camaret par les embarcations des frégates ennemies *la Doris*, *la Beauhieu* et *l'Uranie*, sous le feu des batteries, s'étant rendue après un combat qui dura plus de deux heures, les Anglais ne manquèrent pas de présenter cette action comme un des plus rares exemples de la science de leurs officiers et de l'intrépidité de leurs marins.

Cependant le ministère britannique résolut de prendre une offensive vigoureuse, autant dans les intérêts du commerce, qui souffrait de l'état d'anxiété où la nation était placée par la menace d'une invasion, que par la crainte de voir l'esprit public s'attiédir. Il fit donc préparer secrètement à Sheerness

1801-an IX.
France.

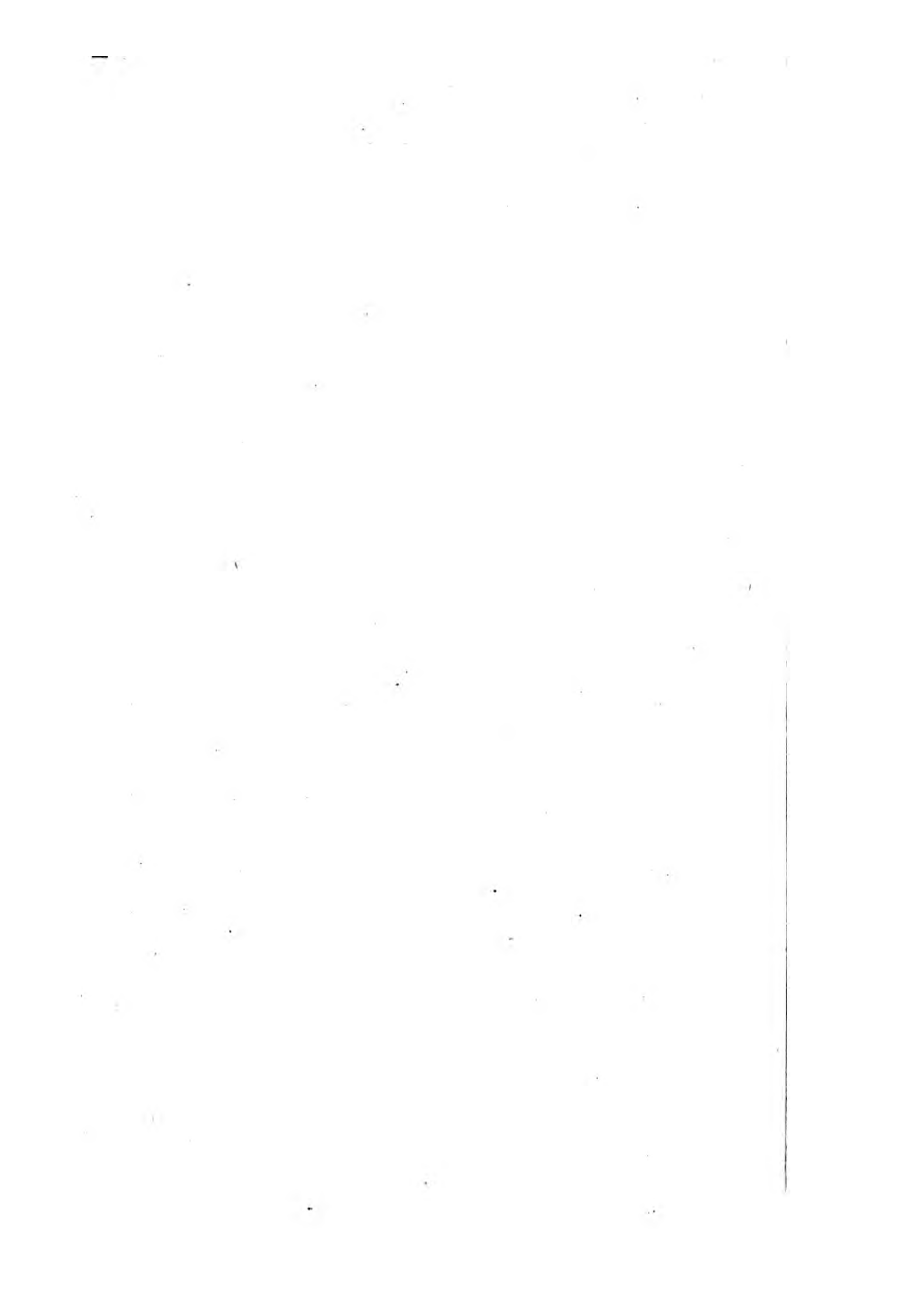
1801-AN IX.
France.

et à Nore une expédition destinée à attaquer sérieusement le port de Boulogne , tandis que , pour faire diversion , les autres bâtimens qui tenaient la mer , menaçaient les ports et les mouillages des côtes de la Hollande , et des anciennes provinces de Normandie et de Bretagne. L'amiral Nelson , de retour de son expédition contre Copenhague , ne contribua pas peu à cette détermination prise par le gouvernement ; il ne mit point en doute la possibilité d'incendier la flottille française en la surprenant sur la rade , où la plus grande partie était mouillée , pour favoriser l'arrivage successif des divisions et des petits convois qui venaient s'y rallier. Quelque mystérieux et secrets que fussent les préparatifs de l'expédition anglaise , le premier consul en fut informé. Il reçut , par des agens secrets , des rapports circonstanciés sur l'espèce de bâtimens , de brûlots , de machines infernales , qu'on avait construits et armés dans les ports de Sheerness et de Nore avec une grande activité , et il prévint le contre-amiral la Touche qu'il serait incessamment attaqué.

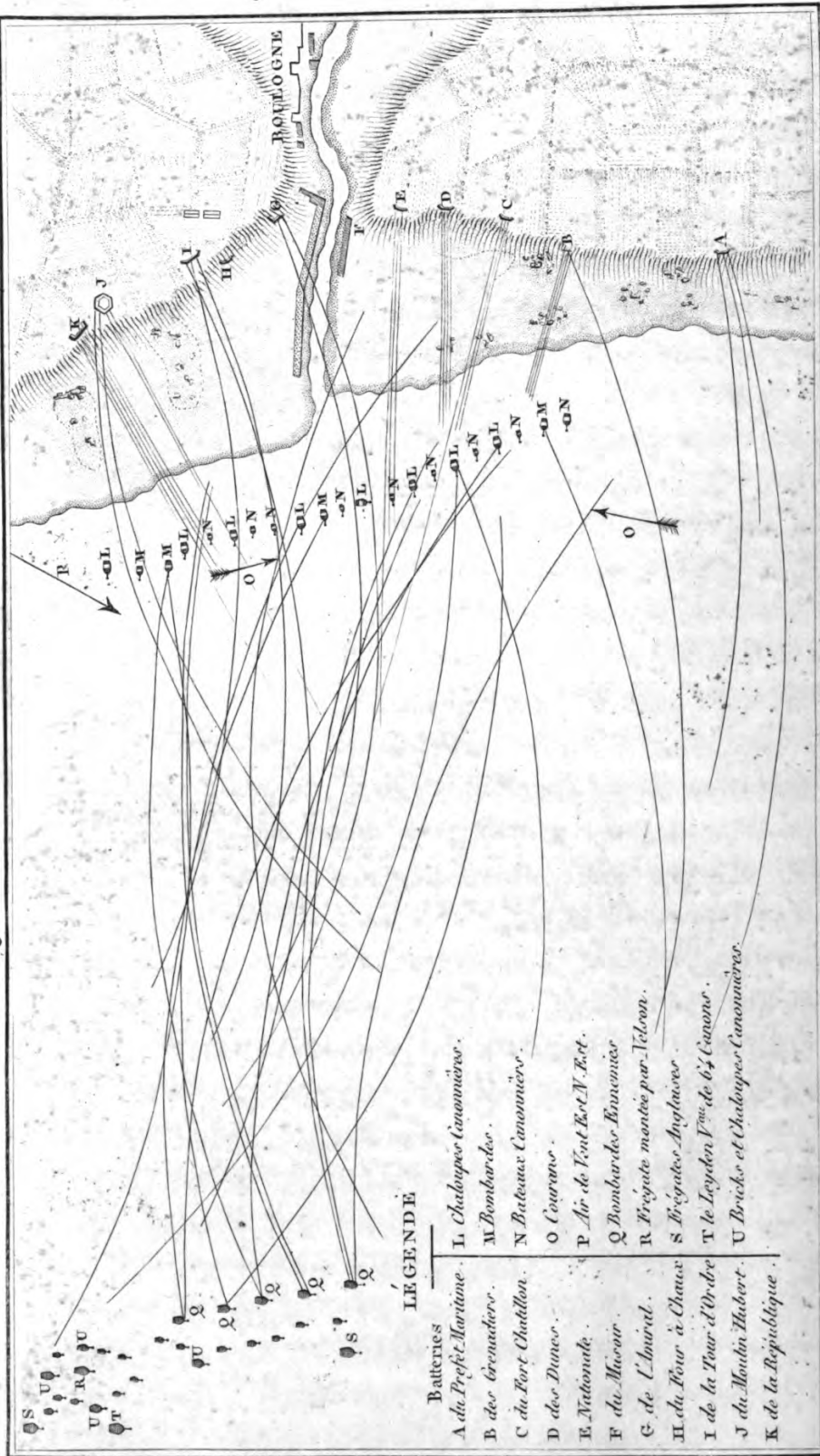
L'amiral Nelson fut désigné pour commander l'escadre qui se rassemblait dans la rade de Deal : rendu à ce poste le 31 juillet , il mit à la voile le 1^{er} août , et se dirigea sur Boulogne. Ses forces consistaient en quarante voiles de guerre , dont trois vaisseaux de ligne , deux frégates , quelque bricks et cutters : des bombardes , chaloupes canonnières et brûlots formaient le reste.

Le contre-amiral la Touche , à la réception des dépêches du premier consul , avait formé un peu en avant de la rade une ligne d'embossage de six bricks , deux schooners , vingt chaloupes canonnières , et un grand nombre de bateaux plats. A l'approche de l'ennemi , il ne changea rien à cette disposition , et se borna à faire garnir les batteries de terre , et tenir à portée une réserve de quatre mille hommes d'infanterie.

Lord Nelson , arrivé en vue de la rade de Boulogne le 2



ATAQUE DE LA FLOTILLE DE BOULOGNE.



LEGENDE

Batteries

- A du Préfet Maritime.
- B des Breuchères.
- C du Fort Chastillon.
- D des Dunes.
- E Nationale.
- F du Miroir.
- G de L'Amiral.
- H du Tour à Chaux.
- I de la Tour d'Orde.
- J du Moulin Habert.
- K de la République.

- L Chaloupes Canonnières.
- M Bombardes.
- N Bateaux Canonniers.
- O Courvins.
- P Air de Vent Est N. Est.
- Q Bombardes Brussonnes.
- R Frégate montée par Telson.
- S Brégates Anglaises.
- T le Leyden Foc de 64 Canons.
- U Bricks et Chaloupes Canonnières.

1000 Toises.

août, employa la journée du lendemain à reconnaître de près les différens points de la côte et l'emplacement des batteries au-dessus et au-dessous du port ; et, après s'être assuré par des essais que les bombes pouvaient atteindre le rivage, il concentra ses bâtimens et jeta l'ancre à une lieue et demie de terre. Le 4, à la pointe du jour, monté à bord de la frégate *la Méduse*, l'amiral plaça lui-même ses bombardes dans une position oblique par rapport à la ligne française, en les rapprochant de l'extrémité droite de cette même ligne. Il tenait par là presque tous ces bâtimens hors de la portée des batteries qui défendaient l'entrée du port, et ne pouvaient découvrir à leur gauche la droite de la ligne des bombardes. Le reste de l'escadre ennemie resta mouillé en arrière. Nelson s'attendait au meilleur effet de ses bombes ; il espérait que la flottille française, pour les éviter, se réfugierait dans le port de Boulogne, où il se proposait, la nuit suivante, de diriger ses brûlots, pour incendier cette masse de bâtimens ainsi resserrés dans un espace étroit.

1801 an IX.
France.

Le bombardement commença vers neuf heures du matin ; et, pour engager les Français à démasquer toutes leurs batteries, que les plis du terrain ne lui avaient pas permis de bien reconnaître, Nelson fit appareiller en même temps ses vaisseaux, qui longèrent le rivage et le mouillage de la flottille. La canonnade s'engagea alors entre la terre et ces vaisseaux, qui lâchaient tour à tour leur bordée en revirant, mais sans produire un grand effet. Celui des bombes ne put ébranler la ligne d'embossage : une canonnière et un bateau plat seulement furent coulés bas. Le vent ayant changé au moment où la marée se retirait, Nelson abandonna une position qui devenait périlleuse, satisfait, comme il le dit lui-même, dans son rapport aux commissaires de l'amirauté, « d'avoir appris aux Français qu'il ne leur était point permis de sortir de leurs ports. » Il retourna vers les côtes d'Angleterre, ne laissant

1801-an IX.
France.

qu'une faible croisière devant Boulogne, pour observer le mouvemens de la flottille.

Prenant le soin de ne présenter cette tentative que comme un simple coup d'essai, l'amiral anglais dit dans son ordre du 5, adressé à tous ses équipages, « Qu'ayant remarqué le zèle ardent et le désir qui s'étaient manifestés dans tous les rangs de joindre l'ennemi corps à corps, il eût donné libre carrière si le moment eût été propice; mais que les officiers, les matelots et les soldats, pouvaient compter sur une occasion prochaine de faire paraître leurs bonnes dispositions, leur zèle et leur valeur. »

Le mauvais succès d'une entreprise qu'on lui avait présentée comme facile fit, sur le peuple anglais, une impression fâcheuse. On accusa, dans les feuilles ministérielles, le commissaire français Otto, qui était à Londres pour l'échange des prisonniers, d'avoir surpris et livré au premier consul le secret des opérations du ministère; on insinuait que, dans des circonstances aussi graves, la personne de cet agent n'était pas en sûreté, et qu'il ne devait pas être exposé aux insultes du peuple. Une seconde attaque parut propre à détruire l'effet produit par la première dans l'esprit public.

La presse des matelots fut ordonnée, et l'escadre de Nelson, mouillée dès le 6 août à Margate et à Deal, fut augmentée de trente bâtimens, sur lesquels on fit embarquer environ quatre mille soldats de marine. L'amiral appareilla avec ces soixante-dix voiles de la rade de Margate, et se dirigea d'abord vers l'est, comme pour se porter sur l'île Walcheren pour attaquer Flessingue ou quelque autre point de la côte batave; mais les Français ne prirent point le change.

Déjà l'amiral la Touche avait mis le temps à profit: des batteries avaient été construites par son ordre sur les points qui avaient été négligés vers les extrémités de la ligne, et dont l'ennemi pouvait tirer avantage; on avait placé des mortiers.

dans les intervalles des batteries , et disposé les troupes de terre de manière à ce qu'elles pussent , au besoin , prendre une part active à l'action ; la ligne d'embossage avait été renforcée de quelques bâtimens et soutenue par des bombardes.

1801-20 IX.
France.

Nelson vint mouiller le 15 août , à trois mille toises environ de l'avant-garde de la flottille française. Les vaisseaux ennemis étaient entourés de chaloupes et de péniches de toute grandeur. L'amiral la Touche , ne doutant point qu'il ne fût attaqué sous peu d'heures , fit donner , par le capitaine de vaisseau Pévriex , commandant la rade , l'ordre à tous les bâtimens et aux batteries de terre , de se préparer à un engagement général. En effet , Nelson méditait de surprendre la flottille cette nuit même du 15 au 16 : il forma quatre divisions , commandées chacune par un capitaine de haut bord et composées de six bateaux plats et dix péniches ; une cinquième division , formant la réserve , était toute composée de bateaux armés d'obusiers , et destinés à incendier la partie de la flottille qui ne serait point enlevée à l'abordage ; chaque division devait attaquer un certain nombre de bâtimens de la ligne française , en commençant par le côté de l'est , et s'engageant successivement vers l'ouest : toutes se mirent en mouvement à onze heures du soir , et s'approchèrent en silence de la ligne d'embossage. Les matelots et les soldats anglais étaient armés de piques , de sabres et de haches d'abordage , et avaient ordre de ne faire feu que dans le cas où les Français prendraient l'alarme avant qu'on eût pu accoster leurs bâtimens.

Le flot et les courans ne permirent point aux divisions anglaises de conserver , en s'avançant , l'ordre et l'ensemble qui leur étaient prescrits : elles se séparèrent et se mêlèrent dans l'obscurité. Vers une heure du matin , la seconde division étant arrivée à la hauteur de la tête de l'avant-garde française , le capitaine Parker fit commencer de suite l'atta-

1807-AN IX.
France.

que; entoura et voulut enlever la canonnière *l'Etna*, qui se trouvait la plus avancée, et à bord de laquelle était le brave capitaine Pévrieux, qui tua de sa main deux matelots ennemis s'efforçant, malgré les filets d'abordage, de sauter à bord de ce bâtiment. Un feu de file bien dirigé par le détachement des troupes de terre qui était sur la chaloupe française, et les bordées de mitraille de cette dernière, lâchées à bout portant, tuèrent ou blessèrent en un instant les deux tiers des hommes à bord des péniches¹ de la division anglaise; le capitaine Parker eut la cuisse emportée: le combat devint général; presque tous les bâtimens de la flottille furent attaqués avec la même fureur, et partout les péniches anglaises furent vivement repoussées. Les chaloupes canonnières *le Volcan* et *la Surprise* eurent à soutenir le plus grand effort: cette dernière coula bas quatre péniches et en amarina plusieurs autres. Pendant ce temps, la division anglaise de réserve s'avança vers la jetée, et le capitaine Konn qui la commandait voulut se placer entre la terre et la ligne d'embossage; mais elle fut foudroyée par les batteries et forcée de gagner le large. Le rivage et la rade étaient couverts de feu.

L'action cessa à la pointe du jour. Nelson fit alors signal de ralliement, et retira toutes les péniches hors de portée. D'après le propre aveu des Anglais, ils avaient perdu plus de deux cents hommes tués ou blessés; les Français n'avaient eu que trente-cinq hommes hors de combat. L'amiral La Touche donna, dans son rapport, de grands éloges aux détachemens des quarante - sixième, cinquante - septième et cent huitième demi - brigades, qui formaient les garnisons des bâtimens de la flottille, pour la fermeté, le calme et l'adresse avec lesquels ils dirigèrent leur feu sur les péniches

¹ Chaque péniche pouvait contenir de vingt-cinq à trente hommes.

ennemies au moment de l'abordage. Les Anglais, en rendant justice à leurs adversaires et à la sincérité des rapports de l'amiral la Touche, supposèrent, pour justifier en partie l'échec éprouvé par Nelson, que les bâtimens étaient fixés au fond et même liés entre eux par des chaînes de fer¹; supposition évidemment ridicule, comme s'il était probable qu'un pareil obstacle eût empêché les Anglais de sauter à bord de ces bâtimens, et de les incendier, s'ils avaient pu s'en rendre maîtres.

1801-an IX.
France.

Cette seconde tentative de Nelson lui attira de graves reproches de la part de ses concitoyens; on l'accusa d'avoir inutilement prodigué le sang des Anglais pour venger la honte de son premier échec. L'amiral fut consolé de cette injustice par les témoignages d'estime et d'admiration que ne cessèrent point de lui prodiguer tous ses compagnons d'armes, et par la lettre qu'il reçut du premier lord de l'amirauté, l'amiral Saint-Vincent. Celui-ci lui disait : « Il ne nous est pas donné de commander les succès; votre Seigneurie et les braves officiers sous vos ordres méritaient de les obtenir, et je ne puis suffisamment exprimer mon admiration pour le zèle et le courage avec lesquels cette expédition a été suivie. » C'est dans cette lettre que lord Saint-Vincent paraissait croire que la flottille française fut attachée au rivage, et les bâtimens liés les uns aux autres. De retour à Déal, le vainqueur d'Aboukir, visitant l'hôpital des blessés, entendit un matelot qui se plaignait amèrement d'avoir une jambe amputée : « Eh ! n'ai-je pas moi-même perdu un bras, lui dit Nelson, et ne dois-je pas m'attendre à être encore plus sévèrement mutilé pour la défense de notre patrie ? —

¹ La vérité est qu'on avait placé des chaînes sur les câbles des canonniers, pour empêcher celles-ci, au cas où les câbles seraient coupés, d'aller en dérive, et d'être entraînées au large; ce qui les eût fait tomber au pouvoir de l'ennemi.

1801-an IX
France.

Je ne me plains, répliqua le matelot, que d'être privé de l'avantage de pouvoir accompagner votre Honneur à la prochaine attaque. »

Le combat naval de Boulogne fut célébré en France comme un avantage remarquable. Bonaparte se fit présenter à la grande parade des Tuileries les canonniers, soldats et matelots qui s'étaient le plus distingués, et que l'amiral la Touche avait particulièrement désignés à la bienveillance du gouvernement : il leur distribua des grenades, des haches d'abordage et des fusils d'honneur ; l'enseigne de vaisseau Rouvillois, les deux aspirans de marine, Buron et Victor Lettré¹, étaient du nombre des braves que le premier consul récompensait ainsi de leur belle conduite.

Nelson crut pouvoir se dédommager du mauvais succès de ses entreprises contre la France, en tentant une troisième expédition dirigée cette fois contre la Hollande ; mais les deux attaques devant Boulogne avaient donné l'éveil sur toutes les parties de la côte de l'Océan. L'amiral Dewinter, de concert avec le général Augereau qui commandait l'armée gallo-batave, avait pris des mesures pour garantir d'insultes les postes les plus importants, depuis le Helder jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. L'escadre anglaise parut devant Walcheren, le 24 août. Nelson ayant été reconnaître lui-même les défenses du port de Flessingue, les trouva en si bon état, qu'il renonça à l'attaque projetée, et rentra à Déal avec ses bâtimens.

1801-an X. — *Préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre*¹.
1^{er} octobre. — Le traité de Lunéville avait consacré la nouvelle existence politique de la France. Les puissances continentales
(9 vendém.)

¹ Aujourd'hui capitaine de frégate.

² Journaux du temps, mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

regardaient cette transaction mémorable comme le dénouement d'une révolution qui les avait si fortement et si longtemps alarmées, et l'Angleterre elle-même dut céder à cette opinion. Un changement remarquable eut lieu dans le ministère britannique; MM. Pitt, Dundas et lord Grenville donnèrent leur démission, pour ne pas être les instrumens d'une démarche politique, que, dans leur système, ils regardaient comme honteuse et nuisible aux véritables intérêts de la nation. On a vu, dans les paragraphes précédens, qu'ils avaient conservé assez d'influence pour retarder encore, pendant quelque temps, l'effet des dispositions où se trouvait alors le nouveau ministère.

En effet, dès le 21 mars 1801, le commissaire français Otto, qui allait quitter l'Angleterre par ordre de son gouvernement, avait reçu de lord Hawkesbury, successeur de lord Grenville dans la place de premier secrétaire d'État, la note suivante :

« Le soussigné a reçu l'ordre du roi de communiquer au gouvernement français les dispositions de Sa Majesté d'entamer immédiatement des négociations pour le rétablissement de la paix, et de déclarer que Sa Majesté est prête à envoyer à Paris, ou dans tout autre endroit qui pourra être convenu entre les deux gouvernemens, un ministre pleinement autorisé à donner toutes les explications nécessaires, et à négocier et conclure, au nom de Sa Majesté, un traité entre ce peuple et la France. »

Cette démarche était faite au moment où l'Espagne et la France se disposaient à envahir le Portugal, où la Prusse menaçait le Hanovre, et où l'Angleterre attaquait la capitale du Danemarck. Le premier consul fit remettre, par M. Otto, une note dans laquelle il déclarait « que, persistant dans son désir constant de la paix, il éprouvait une vive satisfaction de voir le cabinet de Londres disposé à mettre un terme

1801-an x.

au fléau qui désolait l'Europe depuis neuf années; mais qu'au milieu de ces apprêts de guerre et de ces nouveaux motifs d'exaspération, on pouvait difficilement espérer quelque heureux résultat d'une négociation d'*apparat*, commencée sans être d'accord sur les premières bases; qu'il lui paraissait plus naturel de faire précéder toute négociation par une suspension d'hostilités, en convenant des articles d'une trêve générale. » Le ministère britannique ne pouvait point agréer une proposition qu'il avait rejetée deux ans auparavant comme plaçant l'Angleterre dans une position désavantageuse vis-à-vis des neutres coalisés contre son commerce, et le premier consul se restreignit à *la communication immédiate pleine et confidentielle, touchant les termes et les préliminaires de la paix*¹.

Les deux gouvernemens allaient rencontrer de grandes difficultés dans l'établissement des premières bases sur lesquelles devait être posé l'édifice de cette pacification. Nous allons esquisser leur situation respective à cette époque, afin de faire mieux apprécier la valeur des sacrifices exigés, et des compensations offertes par les parties contractantes.

Au Nord, la France avait porté sa frontière militaire jusqu'à la rive gauche du Rhin et aux bouches de la Meuse; le riche et populeux pays qui s'étendait des anciennes jusqu'aux nouvelles limites faisait partie du territoire de la république: deux traités solennels avaient sanctionné la cession du Brabant autrichien et de la Flandre maritime; l'Empire avait consenti la suppression et la dépossession des anciens électors ecclésiastiques; la nouvelle constitution de la Hollande avait fait de cette république une puissance auxiliaire nécessairement soumise à l'influence française. Au midi, le Piémont était sous la domination de la république, déjà

¹ C'était les propres expressions de lord Hawkesbury.

maîtresse, par une réunion solennelle, de la Savoie et du comté de Nice. La Lombardie, devenue république cisalpine; la Toscane, érigée en royaume pour un prince espagnol, n'étaient point des changemens éphémères; l'Autriche, par le traité de Lunéville, venait d'en accepter les dédommagemens par la cession d'une partie de la république de Venise, Etat entièrement effacé de la carte de l'Europe. L'Italie méridionale était dans la dépendance du gouvernement français, par l'occupation militaire du royaume de Naples et des meilleurs ports de l'Adriatique; enfin, à cette époque, l'Egypte n'était point évacuée.

La situation de l'Angleterre au dehors n'était pas moins brillante. Dominatrice du vaste empire de l'Indostan, elle s'était emparée des Etats du sultan du Mysore (Tippoo-Saëb), et elle avait subjugué tous les autres princes qui s'étaient alliés à ce malheureux monarque: les colonies hollandaises et espagnoles dans cette partie du monde étaient, ainsi que les comptoirs français, tombées en son pouvoir; les colonies des Indes occidentales (des îles du Vent), restées sans défense et sans protection maritime, avaient eu le même sort. L'occupation du cap de Bonne-Espérance mettait entre les mains des Anglais la clé du commerce des deux hémisphères, et celle de Malte et des îles Baléares leur assurait l'empire de la Méditerranée.

Dans les premières conférences qui eurent lieu entre M. Otto et lord Hawkesbury, le ministre anglais, après avoir mis en avant les prétentions de son gouvernement pour la rétrocession de la Belgique et le rétablissement du stathoudérat en Hollande, fit valoir le désistement de cette base fondamentale comme le sacrifice le plus grand que pût faire l'Angleterre, et remit entre les mains du négociateur français l'aperçu suivant des conditions proposées comme devant former les préliminaires de la pacification :

1801-an x.

« Le gouvernement français évacuera l'Égypte et la rendra aux Turcs.

« Sa Majesté restituera de son côté à la France et à ses alliés les conquêtes ci-après : Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Négapatán, Malacca, Amboine, les îles Banda¹, Cochín, le cap de Bonne-Espérance (sous condition toutefois qu'on en fera un port franc), Gorée, Surinam, Curaçao, Sainte-Lucie, les Saintes, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Marcouf et Minorque.

« La république hollandaise accordera à la maison d'Orange une indemnité entière pour les pertes qu'elle a éprouvées dans ses propriétés.

« Dans le cas où l'on recevrait, avant la signature des préliminaires, des nouvelles authentiques de l'évacuation de l'Égypte par les troupes françaises, ou d'une convention conclue pour cet effet, Sa Majesté ne sera point tenue de souscrire aux conditions ci-dessus dans toute leur étendue. »

Ces propositions étaient trop peu modérées pour que le premier consul pût croire à la sincérité du rapprochement des Anglais, qui voulaient garder, comme on le voit, les îles de la Martinique, de la Trinité et de Ceylan. Bonaparte ne dut considérer cette première ouverture que comme un moyen de gagner du temps ; il déclara qu'il ne consentirait jamais à laisser entre les mains de l'Angleterre des pays et des établissemens d'un poids aussi considérable dans la balance de l'Europe, que ceux que cette puissance prétendait se réserver ; il se refusa surtout à admettre que les événemens de la guerre pussent désormais rien changer aux conditions de la paix maritime, et il demanda au gouvernement britannique de présenter des bases plus conformes aux principes de modération et de justice dont il faisait profession.

Deux mois s'écoulèrent ainsi sans que les deux gouverne-

¹ L'une des Moluques.

mens pussent s'accorder sur ces points principaux. Au commencement de juin, le premier consul fit demander, par M. Otto, qu'on spécifiât les propositions, en lui donnant l'ordre d'insister pour que les communications prissent un caractère plus officiel. Lord Hawkesbury se référa, dans sa réponse, à l'aperçu que nous avons cité, justifia les intentions de sa cour, et provoqua une explication sur les propositions que le gouvernement français jugerait à propos d'opposer à celles qu'il avait lui-même présentées. Dans une note remise le 15 juin par M. Otto, le premier consul reconnaissait que les changemens arrivés dans les limites des grands états du continent pouvaient autoriser une partie des demandes du gouvernement britannique; mais il rejetait celles de la conservation de Malte, de Ceylan, du Mysore, de la Trinité, de la Martinique, et, pour amener un *ultimatum*, il faisait cette question : « Dans le cas où le gouvernement français accèderait aux arrangemens proposés pour les grandes Indes par l'Angleterre, et adopterait le rétablissement du *status ante bellum* pour le Portugal, S. M. Britannique consentirait-elle à ce que le *status ante bellum* fût rétabli dans la Méditerranée et en Amérique? »

Le cabinet de Londres ne voulait point renoncer à son système de balance entre les acquisitions continentales et les possessions maritimes. Des notes écrites avec aigreur furent échangées de part et d'autre à ce sujet, et le premier consul, jugeant bien qu'on finirait par ne plus s'entendre sur la question, la fixa par une nouvelle note explicative et catégorique, dans laquelle il énonçait les conditions auxquelles il était prêt à signer les articles préliminaires de paix, en voici la substance :

« L'Égypte restituée à la Porte; la république des Sept-Iles (Corfou, Zante, Céphalonie, etc.) reconnue; les ports de l'Adriatique et de la Méditerranée restitués au roi de Naples et au pape; Mahon rendu à l'Espagne; Malte restituée

1801-anx. à l'ordre, et ses fortifications rasées, si le roi d'Angleterre juge cette clause conforme à ses intérêts.

« L'Angleterre gardera Ceylan ; les autres établissemens , y compris le cap de Bonne-Espérance , seront restitués aux alliés ; le Portugal sera conservé. »

Le premier consul déclarait que la France ne renoncerait jamais à la restitution de la Martinique , qui n'avait pas été conquise par les Anglais , mais déposée entre leurs mains par les habitans , à l'époque de la révolution de Saint-Domingue , par un motif d'intérêt général , et seulement jusqu'à l'époque où la France aurait un gouvernement.

Dans la réponse faite à cette note , lord Hawkesbury évita de rien articuler sur le restitution de la Martinique : en admettant l'arrangement relatif aux Indes , comme la juste base des négociations , il déclara que le roi d'Angleterre était prêt à entrer dans des négociations ultérieures relativement à l'île de Malte , et que Sa Majesté désirait sérieusement concerter les moyens de faire pour cette île un arrangement qui la rendît indépendante de la Grande-Bretagne et de la France.

La difficulté n'exista plus bientôt que pour l'Amérique. L'Angleterre ne consentait à se désister de la possession de la Martinique , qu'en offrant l'alternative ou de conserver les îles de la Trinité et de Tabago , et , dans ce cas , il fallait que Demerari , Essequibo et Berbice fussent des ports francs , ou de garder Sainte-Lucie , Tabago , Demerari , Essequibo , Berbice. Cette espèce d'*ultimatum* mettait le premier consul dans une situation fort embarrassante vis-à-vis des alliés de la république. En abandonnant la Trinité aux Anglais , il faisait perdre peu généreusement à l'Espagne l'entrepôt de son commerce et la clé de ses vastes possessions d'Amérique ; d'un autre côté , si , pour faire restituer la Trinité , il consentait à ce que l'Angleterre gardât Demerari , Essequibo , Berbice , établissemens hollandais , il faisait payer à la république

batave une grande partie des frais de la guerre, et augmentait encore la prépondérance britannique dans le commerce du continent américain. Le gouvernement français, pour échapper à l'alternative de blesser si sensiblement les intérêts de l'un ou l'autre de ses alliés, offrit l'abandon des îles de Tabago et de Curaçao ; mais l'Angleterre insista pour garder la Trinité, et il fallut bien que le premier consul consentît à imposer ce sacrifice à l'Espagne. Dès-lors le rapprochement devint plus facile ; des conférences succédèrent à la remise des notes officielles : la première eut lieu le 7 septembre. M. Otto commença par donner communication d'un projet de traité préliminaire, qui fut discuté article par article. Le négociateur français, après avoir établi que le gouvernement français n'avait pas le droit de disposer d'aucune colonie appartenant à ses alliés, voulait qu'on se bornât à énumérer les conquêtes que le gouvernement anglais s'engageait à restituer, et qu'on omît celles qui, par le traité, seraient censées devoir rester à la Grande-Bretagne, stipulant seulement que la France ne s'opposerait pas aux arrangemens d'après lesquels S. M. Britannique pourrait obtenir du congrès futur telle ou telle possession.

Lord Hawkesbury fit observer que les engagemens de la France avec ses alliés ne pouvaient lier le gouvernement britannique ; que l'omission demandée donnerait au traité un sens équivoque, que les plénipotentiaires alliés pourraient tourner à leur avantage ; il s'opposa enfin à toute espèce de réserve et de clandestinité.

La restitution et la franchise du cap de Bonne-Espérance furent consenties. Le mode et l'époque de l'évacuation de Malte par les Anglais donnèrent lieu à de grandes difficultés. M. Otto dit que le premier consul ne se refusait pas à admettre la garantie de la Russie, mais qu'il désirait que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem fût remis de suite en possession, et

1801-an x

jugeait inutile que l'empereur de Russie fût chargé d'une protection qu'il avait déjà avouée en se déclarant chef de l'ordre. Le ministre anglais soutenait que le grand sacrifice que faisait l'Angleterre en renonçant à Malte, rendait nécessaires toutes les précautions possibles pour empêcher que cette île ne tombât sous l'influence du gouvernement français, et, dans ce cas, la protection de la Russie, consacrée solennellement, écartait tout motif de jalousie. M. Otto répondit qu'il fallait attendre la réponse du premier consul avant de rien statuer, ce qui fut convenu.

La restitution de l'Égypte au grand-seigneur et l'intégrité du Portugal furent consenties.

Les époques des évacuations respectives furent réciproquement adoptées, à l'exception de celle du royaume de Naples et des États romains par les troupes françaises, attendu qu'il fallait que le mode d'évacuation de Malte fût déterminé avant de fixer ce dernier point.

L'article relatif au renvoi respectif des prisonniers et aux avances faites pour leur entretien, celui qui concernait les arrangemens pour les pêcheurs et la franchise réclamée par la France, furent ajournés jusqu'au traité définitif.

Lord Hawkesbury remit à M. Otto un contre-projet, qui fut adressé par celui-ci, avec le procès-verbal de la conférence, à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures de France. M. Otto reçut bientôt la réponse à cet envoi : c'était l'*ultimatum* du premier consul. M. de Talleyrand disait dans sa dépêche : « Qu'on n'aurait pu croire que l'Angleterre, dominant les mers d'Asie, voulût acquérir la même prépondérance exclusive dans les mers d'Amérique ; que le premier consul avait déclaré qu'il ne s'arrêterait pas à une île du second ordre, s'il n'y avait que cet obstacle qui retardât la fin des malheurs de la guerre ; mais qu'aujourd'hui le gouvernement anglais ne demandait plus une île du second ordre,

qu'il en exigeait deux , Tabago et la Trinité , et que cette acquisition ne lui suffisant pas , ce même gouvernement voulait que Demerari , Essequibo , Berbice , et les principaux débouchés du commerce de l'Amérique méridionale , fussent et demeurassent ouverts à ses vaisseaux. »

Toutefois malgré ces récriminations , qui étaient plus dans l'intérêt des alliés que dans ceux de la France , le premier consul paraissait céder à la nécessité des compensations ; il ne se montrait difficile que sur l'évacuation de Malte , qui le touchait plus directement. C'était là le véritable objet de la note officielle du ministre des relations extérieures , et voici ses raisonnemens pour ne point admettre l'occupation militaire de Malte : l'île de Malte appartenait en souveraineté à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; cet ordre était de temps immémorial sous la protection immédiate du pape. Si donc il était vrai que l'ordre , dans son état actuel , se trouvât livré à les dissensions dangereuses , ce serait à l'intervention et à l'influence du saint-siège qu'il faudrait recourir pour les faire cesser. On n'avait pas pu attendre , en plaçant l'île de Malte sous la protection d'une grande puissance , que celle-ci entretiendrait des troupes dans la place de Malte , puisqu'il est reconnu qu'elle est en état de se défendre , et que toute occupation matérielle par une puissance étrangère serait attentatoire à la souveraineté de l'ordre. Pouvait-on subordonner en quelque sorte le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre à une condition qui se trouverait dépendre d'une tierce puissance ? S'il fallait absolument une garantie , et que celle de la Russie fût admise , cette garantie ne devait entraîner aucune occupation militaire , et aucune autre protection que celle qui résulterait du traité même ; et si en résultat il y avait encore quelques points à décider à l'égard de Malte , la discussion devrait en être remise aux négociations pour le traité définitif.

1801-an x.

Enfin le gouvernement anglais, en persistant à placer l'île de Malte sous la protection d'une puissance en état de maintenir son indépendance de la France, ainsi que de la Grande-Bretagne, consentait à l'évacuer dans le délai qui serait fixé pour les mesures de ce genre en Europe, pourvu que l'empereur de Russie, ou toute autre puissance qui serait reconnue par les parties contractantes, se chargeât efficacement de la défense et de la sûreté de Malte; mais, comme il fut impossible de tomber d'accord sur le choix de cette puissance, on convint de le remettre à la discussion du traité définitif. Quant aux autres difficultés, l'Angleterre se désista de la franchise précédemment réclamée pour les ports de Demerari, Essequibo et Berbice : elle persista seulement à demander la conservation de Tabago, île presque entièrement habitée par des colons anglais.

Enfin, six mois après toutes ces concessions mutuelles, les préliminaires suivans de la paix entre la république française et S. M. le roi de la Grande-Bretagne, furent signés à Londres, le premier octobre 1801.

Articles préliminaires de paix.

« Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, également animés, etc. (*Suivent le protocole ordinaire, le nom et la qualité des plénipotentiaires.*)

ARTICLE 1^{er}. Aussitôt que les préliminaires seront signés et ratifiés, l'amitié sincère sera rétablie entre la république française et S. M. Britannique, par terre et par mer, dans toutes les parties du monde. En conséquence, et pour que toutes hostilités cessent immédiatement entre les deux puissances, et entre elles et leurs alliés respectivement, les ordres seront transmis aux forces de terre et de mer avec la plus

grande célérité, chacune des parties contractantes s'engageant à donner les passe-ports et les facilités nécessaires pour accélérer l'arrivée desdits ordres et assurer leur exécution. Il est de plus convenu que toute conquête qui aurait eu lieu de la part de l'une ou l'autre des parties contractantes sur l'une d'elles ou sur leurs alliés, après la ratification des présens préliminaires, sera regardée comme non avenue, et fidèlement comprise dans les restitutions qui auront lieu après la ratification du traité définitif.

2. S. M. Britannique restituera à la république française et à ses alliés, nommément à S. M. Catholique et à la république batave, toutes les possessions et colonies occupées ou conquises par les forces anglaises dans le cours de la guerre actuelle, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan, desquelles îles et possessions S. M. Britannique se réserve la pleine et entière souveraineté.

3. Le port du cap de Bonne-Espérance sera ouvert au commerce et à la navigation des deux parties contractantes, qui y jouiront des mêmes avantages.

4. L'île de Malte, avec ses dépendances, sera évacuée par les troupes anglaises, et elle sera rendue à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; pour assurer l'indépendance absolue de cette île de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, elle sera mise sous la garantie et la protection d'une puissance tierce, qui sera désignée par le traité définitif.

5. L'Égypte sera restituée à la Sublime-Porte, dont les territoires et possessions seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre actuelle.

6. Les territoires et possessions de S. M. Très-Fidèle (le roi de Portugal) seront aussi maintenus dans leur intégrité.

7. Les troupes françaises évacueront le royaume de Naples et les États romains. Les forces anglaises évacueront égale-

1801-an x.

quelque condition ou nation qu'ils soient, un terme de trois ans, à compter de la notification du traité de paix définitif, pour disposer de leurs propriétés acquises et possédées, soit avant, soit pendant la guerre actuelle : dans lequel terme de trois ans, ils pourront exercer librement leur religion, et jouir de leurs propriétés.

La même facilité est accordée, dans les pays restitués, à tous ceux qui auront fait des établissemens quelconques pendant le temps où ces pays étaient possédés par la Grande-Bretagne.

Quant aux autres habitans des pays restitués ou cédés, il est convenu qu'aucun d'eux ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement à aucune des deux puissances, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers des individus ou pour des actes postérieurs au traité définitif.

15. Les présens articles préliminaires seront ratifiés, et les ratifications échangées à Londres dans le terme de quinze jours pour tout délai, et, aussitôt après la ratification, il sera nommé de part et d'autre des plénipotentiaires qui se rendront à Amiens, pour procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes.

En foi de quoi nous soussignés, etc., etc.

Fait à Londres, le 1^{er} jour d'octobre 1801 (9 vendémiaire an x de la république.)

OTTO, HAWKESBURY.

Le jour même de la signature de ces préliminaires, les feuilles anglaises assuraient que les négociations étaient rompues, tant le secret avait été soigneusement gardé par les deux cabinets. Ce fut pendant la nuit du 1^{er} au 2 octobre que le lord maire de Londres reçut, de lord Hawkesbury, l'avis

officiel , et l'invitation de le publier dans la cité. Cette proclamation fut accueillie avec une allégresse universelle par le peuple anglais. On avait inscrit sur les voitures publiques en gros caractère : *la paix avec la France !* pour faire connaître plus promptement cette importante nouvelle aux différents comtés de l'Angleterre et de l'Écosse.

1801-an x.

Elle parvint au premier consul, alors dans son château de *la Malmaison*, le 3 octobre, vers deux heures de l'après-midi, et le canon des Tuileries et de l'Hôtel des invalides l'annonça au peuple de Paris, dans la soirée. La surprise et la joie ne furent pas moindres dans la capitale de la France que dans celle de l'Angleterre : la ville fut illuminée spontanément ; et le lendemain le premier consul reçut les félicitations des autorités, et les témoignages multipliés et non équivoques de la reconnaissance publique.

Le chef de brigade Law de Lauriston, un des aides-de-camp du premier consul, fut chargé par lui de porter à Londres les préliminaires, ratifiés par le gouvernement français. Cet officier, d'origine écossaise, fut reçu avec enthousiasme par le peuple de Londres, qui coupa les traits des chevaux et traîna sa voiture jusqu'à l'hôtel de M. Otto, et de là encore chez le premier secrétaire d'état, lord Hawkesbury, où les ratifications furent échangées entre ce ministre et le commissaire français, le 12 octobre.

Ainsi finit une guerre de neuf années, entreprise par l'Angleterre pour arriver à un but qu'elle ne put point atteindre et qu'elle parut avoir oublié dans la transaction qu'elle venait de passer. Ce traité était une reconnaissance authentique du nouveau gouvernement de la France. La cause de la maison de Bourbon, qui n'avait plus d'asile assuré qu'en Angleterre, était abandonnée par cette puissance. Le silence absolu gardé, dans les préliminaires de paix, à l'égard de la famille royale

1801-an x.

et des émigrés de France, dit un historien ¹, ne saurait être justifié par les dispositions qu'aurait montrées le gouvernement français, ou qu'on lui aurait supposées : c'était, pour le ministère anglais, une noble cause à soutenir : Sa conduite, en cette circonstance, peut apprendre qu'il n'y a pour les gouvernemens, comme pour la plupart des individus, de principe invariable que celui de leur propre intérêt : ce n'est point le premier exemple qui nous en soit offert par l'histoire.

octobre.

(vendém.)

Traités de paix avec la Russie, la Turquie, la Bavière, etc. ². — Un événement que les circonstances rendirent encore plus remarquable, avait eu lieu en Russie au mois de mars 1801. L'empereur Paul 1^{er}, à l'âge de quarante-six ans, était mort subitement dans la nuit du 23 au 24 mars : c'était au moment même où une flotte anglaise, commandée par les amiraux Hyde Parker et Nelson, allait passer le Sund pour châtier les puissances du Nord qui avaient osé se confédérer pour maintenir l'indépendance de la navigation européenne. Cette mort inattendue devint une matière inépuisable de soupçons, de conjectures et de rapprochemens. Nous nous bornerons à transcrire fidèlement quelques passages d'un ouvrage anglais fort estimé ³, sans nous permettre de hasarder d'autres réflexions sur un fait historique aussi extraordinaire :

« Dans les gouvernemens les plus arbitraires, la stabilité du pouvoir dépend de l'opinion publique : quand tout respect pour la personne, fût-ce même un despote de l'Orient, est une fois perdu, les combinaisons et les intrigues des courtisans, rompant aisément la faible barrière de l'éclat de la cour, qui n'en impose que de loin, manquent rarement de

¹ Le général M. Dumas.

² Journaux du temps, et mêmes Documents que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

³ Annual-Register, 1801.

produire une révolution de gouvernement. La connexité de ce mépris de la personne du souverain avec une telle révolution devient encore plus nécessaire dans un pays où le commerce, le progrès des lumières et les idées libérales ont à la fois disposé et autorisé de nombreuses corporations à tracer les rapports qui doivent exister entre leurs propres intérêts et la conduite du souverain ; mais on doit craindre surtout que la folie et l'extravagance de la cour n'annoncent une révolution dans un pays tel que la Russie, où la succession à la couronne a été si irrégulière, et dans lequel ces révolutions ont été si fréquentes. . . . »

Plus bas on lit :

« La cour publia que l'empereur (Paul 1^{er}) avait été subitement frappé d'un coup d'apoplexie, et le public crut que sa mort était l'effet d'une conspiration. Laissons cette question à décider aux historiens à venir ; elle appartient plutôt à des mémoires particuliers qu'à l'histoire politique de l'Europe : l'annaliste doit s'occuper principalement des résultats de la mort de Paul, et non de l'enchaînement de circonstances dans lequel cet événement fut enveloppé. »

Les résultats dont nous venons de parler furent que les puissances confédérées, étonnées de la coïncidence de cette mort avec l'expédition de Copenhague ¹, se montrèrent incertaines et prêtes à changer d'attitude selon les dispositions du nouveau czar, lorsque celui-ci (Alexandre 1^{er}) déclara solennellement qu'il renonçait au système de son père. Ainsi s'écroula la formidable neutralité armée des puissances du Nord ; elle ne laissa après elle d'autre trace que les désastres éprouvés par la flotte danoise dans le combat du 2 avril.

Cette confédération avait été excitée par les intrigues diplomatiques du premier consul, et l'on doit croire que la

¹ Cette capitale du Danemarck fut attaquée, le 2 avril, par l'amiral Nelson.

1801-an X. guerre maritime qui devait en résulter, n'était qu'une partie du vaste plan conçu par ce chef du gouvernement français, et que fit échouer la mort de Paul 1^{er}. Ce plan devait s'étendre en Orient; deux armées russes déjà rassemblées étaient destinées à menacer les états du sultan de Constantinople, et à effectuer ainsi, en faveur de la France, une diversion assez puissante pour tenir en échec les forces qui devaient coopérer avec les Anglais en Égypte. Le système pacifique d'Alexandre 1^{er} arrêta l'exécution d'un pareil projet; mais si cet empereur refusa de seconder le premier consul dans ses vues, il n'abandonna point la cause de la France, et offrit sa médiation pour la paix générale. Bonaparte, dans la position où il se trouvait alors, dut dissimuler son dépit de voir ses espérances déçues et ses profonds desseins contre l'Angleterre avortés en partie; il parut entrer dans l'esprit de modération du nouvel empereur, et s'appliqua à capter sa bienveillance, en flattant son amour propre par d'autres moyens que ceux qu'il avait employés auprès du père de ce jeune monarque : il y réussit.

Il n'existait entre la France et la Russie qu'une simple cessation d'hostilités par le fait et sans aucune convention écrite. Alexandre s'étant décidé à traiter avec l'Angleterre, le 17 juin, il ne crut pas devoir refuser les garanties que le consul pouvait lui demander pour contrebalancer ce traité. Le comte de Marcow, envoyé par lui en qualité de plénipotentiaire, arriva à Paris le 22 septembre, et conclut, quelques jours après, avec M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, le traité qu'on va lire :

« Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et S. M. l'empereur de toutes les Russies, animés du désir de rétablir les relations de bonne intelligence qui subsistaient entre les deux gouvernemens avant la guerre actuelle, et de mettre un terme aux maux dont l'Europe est affligée, ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires,

savoir : le premier consul de la république française , au nom du peuple français , le citoyen Charles-Maurice Talleyrand , ministre des relations extérieures ; et S. M. l'empereur de toutes les Russies , le sieur Arcode , comte de Marcow , son conseiller-privé actuel , et chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre Newski , et grand'croix de celui de Saint-Wladimir de la première classe : lesquels , après la vérification et l'échange de leurs pleins-pouvoirs , sont convenus des articles suivans :

» Art. 1. Il y aura paix , amitié et bonne intelligence entre la république française et S. M. l'empereur de toutes les Russies.

» 2. En conséquence , il ne sera commise aucune hostilité entre les deux états , à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité , et aucune des parties contractantes ne pourra fournir aux ennemis de l'autre , tant intérieurs qu'extérieurs , aucun secours ou contingent en hommes ni en argent , sous quelque dénomination que ce soit.

» 3. Les deux parties contractantes voulant , autant qu'il est en leur pouvoir , contribuer à la tranquillité des gouvernemens respectifs , se promettent mutuellement de ne pas souffrir qu'aucun de leurs sujets entretienne de correspondance quelconque , soit directe , soit indirecte , avec les ennemis intérieurs du gouvernement actuel des deux états ; d'y propager des principes contraires à leurs constitutions respectives , d'y fomenter des troubles ; et , par une suite de ce concert , tout sujet de l'une des deux puissances , qui , en séjournant dans les états de l'autre , attenterait à sa sûreté , sera de suite éloigné dudit pays , et transporté hors des frontières , sans pouvoir , en aucun cas , se réclamer de la protection de son gouvernement.

» 4. Il est convenu de s'en tenir , quant au rétablissement des légations respectives et au cérémonial à suivre entre les

801-an x.

deux gouvernemens , à ce qui était d'usage avant la présente guerre.

» 5. Les deux parties contractantes conviennent, en attendant la confection d'un nouveau traité de commerce, de rétablir les relations commerciales entre les deux pays, sur le pied où elles étaient avant la guerre, en tant que faire se pourra, et sauf les modifications que le temps et les circonstances peuvent avoir amenées, et qui ont donné lieu à de nouveaux réglemens.

» 6. Le présent décret est déclaré commun à la république batave.

» 7. Le présent traité sera ratifié, et ses ratifications échangées dans l'espace de cinquante jours, ou plus tôt si faire se peut.

» En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité, et y avons apposé nos cachets.

» Fait à Paris, le 16 vendémiaire an x de la république française (8 octobre 1801).

» *Signé* Ch.-Maur. TALLEYRAND ;
le comte DE MARCOW. »

La conclusion du traité avec la Russie avait été immédiatement suivie de la signature des préliminaires de paix entre la république française et la Porte-Ottomane. Pendant les négociations ouvertes à cet effet à Paris entre le ministre Talleyrand et l'ambassadeur du sultan, Esseyd-Ali-Effendi, le premier consul avait reçu la nouvelle de la capitulation du Kaire par le général Belliard, et s'était dès-lors convaincu de l'impossibilité de conserver l'Égypte. Certain désormais de l'inutilité des efforts qu'il pourrait diriger de ce côté, il s'attacha à faire valoir l'entière évacuation de ce beau théâtre des exploits français. La négociation était sur le point d'être ter-

minée, lorsque, le 7 octobre, le consul reçut la nouvelle de la capitulation d'Alexandrie. Sentant toute l'influence qu'un pareil événement allait avoir, il pressa tellement la conclusion du traité, que l'envoyé turc le signa le 9 octobre, avant d'avoir eu connaissance du nouvel incident qui aurait pu changer les dispositions de son gouvernement. Telle était la teneur de cette convention, qui n'offrait à la Porte aucun autre avantage que ceux qu'elle avait déjà par suite des deux capitulations dont nous venons de parler :

« Art. 1. Il y aura paix et amitié entre la république française et la sublime Porte-Ottomane; en conséquence de quoi les hostilités cesseront entre les deux puissances, à dater de l'échange et des ratifications des présens articles préliminaires. Immédiatement après ledit échange, la province de l'Égypte sera évacuée par l'armée française, et restituée à la sublime Porte-Ottomane, dont le territoire et les possessions seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre actuelle.

» Il est entendu qu'après l'évacuation, les concessions qui pourraient être faites en Égypte aux autres puissances seront communes aux Français.

» 2. La république française reconnaît la constitution des Sept-Iles unies et des pays ex-vénitiens situés sur le continent : elle garantit le maintien de cette constitution. La sublime Porte-Ottomane accepte et reconnaît à cet effet la garantie de la république française, ainsi que celle de la Russie.

» 3. Il sera pris des arrangemens définitifs entre la république française et la sublime Porte-Ottomane, relativement aux biens et effets des sujets et citoyens respectifs, confisqués ou séquestrés pendant la guerre. Les agens publics et commerciaux, et les prisonniers de guerre de tous grades seront mis en liberté immédiatement après la ratification des présens articles préliminaires,

1801-an x.

» 4. Les traités qui existaient avant la présente guerre, entre la France et la sublime Porte-Ottomane, sont renouvelés en entier. En conséquence de ce renouvellement, la république française jouira, dans toute l'étendue des états de sa hauteesse, des droits de commerce et de navigation dont elle jouissait autrefois, et de ceux dont pourront jouir à l'avenir les nations les plus favorisées. Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quatre-vingts jours.

» Fait à Paris le 17 vendémiaire an x de la république française, ou le 1^{er} du mois gemasy-ul-abir 1216 de l'égire.

» Signé Ch.-Maur. TALLEYRAND,

et ESSEYD-ALY-EFFENDY. »

Après ce traité avec la Porte-Ottomane, on vit paraître le traité conclu quelques mois auparavant avec l'électeur palatin de Bavière. Il renfermait la renonciation formelle de la maison de Bavière aux droits de souveraineté exercés jusqu'alors par elle sur les duchés de Juliers et de Deux-Ponts, et sur les bailliages du palatinat du Rhin situés sur la rive gauche de ce fleuve, et dont le traité de Lunéville avait d'avance assuré la possession à la France. On pouvait regarder ce traité comme surabondant; mais le premier consul, jaloux de donner à ses transactions politiques la solidité dont elles étaient susceptibles, avait voulu obvier à toutes réclamations subséquentes, en obtenant le consentement formel de l'électeur de Bavière. Celui-ci, de son côté, s'était d'autant mieux prêté à cet arrangement, que, regardant dès-lors la France comme plus puissante que l'Empire, il s'armait de sa protection, et l'engageait en quelque sorte à garantir l'intégralité de ses possessions sur la rive droite du Rhin. Cette politique de l'électeur de Bavière, un des princes les plus remarquables du siècle, était bien calculée, puisque c'est à elle qu'il dut le titre de roi,

dont il jouit encore aujourd'hui, et que l'amitié seule du premier consul lui a fait obtenir. 1801-an x.

Nous n'avons point parlé d'un autre traité qui fut conclu, à la fin de l'année 1800, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, attendu que cette transaction n'a qu'un rapport très-éloigné avec notre objet, qui est de présenter les résultats politiques obtenus par les victoires dont nous avons entrepris le récit : elle était destinée à consacrer les droits des neutres pendant l'état de guerre. Le premier consul avait voulu présenter à l'Europe le modèle des principes maritimes qu'il convenait de faire prévaloir, et dont l'application était diamétralement opposée à la domination exclusive de l'Angleterre ; mais il n'avait pas pu obtenir des Américains la renonciation à leur traité de 1794 avec les Anglais, c'est-à-dire, qu'ils désavouassent le *droit de visite* des bâtimens de commerce, qu'ils avaient reconnu et accordé aux Anglais par le même traité.

1802-an x.

CHAPITRE XXII.

ANNÉES 1802 ET 1803.

Changement dans le gouvernement des républiques batave , helvétique et cisalpine. — Traité de paix d'Amiens entre la république française, l'Angleterre, l'Espagne et la république batave. — Concordat avec le pape; consulat à vie; instruction publique; institution de la légion d'honneur. — Précis de l'expédition de Saint-Domingue, etc. ¹

Changemens dans le gouvernement des républiques batave, helvétique et cisalpine, etc. — Pendant que le premier consul rétablissait les relations politiques de la France avec les souverains de l'Europe, il ne travaillait pas avec une moindre activité à étendre et à consolider son influence sur les Etats voisins et alliés qui avaient suivi les différentes phases de la révolution française dans leur marche administrative, et que l'ancien directoire avait assez ingénieusement nommés *les satellites de la grande république*. La Suisse, la Hollande, la Lombardie, avaient encore la même forme de gouvernement qui leur avait été imposée lors de la conquête de leur territoire, et ne se trouvaient plus par conséquent en harmonie avec la France soumise au régime consulaire. Il était d'autant plus nécessaire d'apporter, dans l'administration des pays dont nous venons de parler, les changemens réclamés par la politique, qu'ils étaient dans

¹ Journaux du temps, et mêmes Documents que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

l'intérêt spécial des citoyens qui les habitaient. Les moteurs et les partisans des révolutions opérées en Suisse, en Hollande et en Lombardie, avaient conservé les anciennes allures de la république mère, et, sous le prétexte de conserver la liberté, ils étaient devenus presque tous les oppresseurs de leurs concitoyens. Leurs intrigues et leurs excès réagissaient jusque sur la France, et entretenaient parmi les révolutionnaires déçus l'espérance de ressaisir tôt ou tard leur influence, et d'exploiter encore l'autorité à leur profit. Bonaparte ne pouvait pas ignorer ces menées et ces associations secrètes, et c'est pour y mettre fin et pour abattre toutes les têtes de l'hydre démocratique, qu'il s'appliqua, aussitôt qu'il en eut le loisir, à favoriser les changemens qu'un parti plus nombreux et moins tumultueux que les autres sollicitait dans les trois pays ci-dessus désignés.

La Hollande donna le premier exemple. La révolution de ce pays, préparée à Paris par l'ambassadeur Schimmelpenninck, et calquée sur celle du 18 brumaire, fut favorisée par le directoire exécutif batave lui-même. Une constitution rédigée à la hâte ayant été rejetée par les deux conseils du corps législatif, composés d'un très-grand nombre de partisans de la démocratie, le directoire déclara la dissolution de ces deux chambres, ferma le local de leurs séances, délia le bataillon qui les gardait du serment de fidélité à l'ancienne constitution, et remplaça tous les chefs des diverses administrations par des hommes dont les principes modérés étaient connus. Les troupes françaises, mises à la disposition des conjurés, eurent la plus grande part à ces mesures vigoureuses. La nouvelle constitution imposée à la Hollande se rapprochait beaucoup de celle des anciennes Provinces-Unies. Le corps législatif, composé de trente-cinq membres, rappelait les anciens Etats-Généraux, et les départemens n'étaient autres que les Provinces-Unies, sous une autre dénomination. Le conseil

1802-an x.

d'Etat, composé de douze membres, dont le président devait être élu tous les trois mois, avait les mêmes pouvoirs et les mêmes attributions que l'ancien stathouder. Ce changement de gouvernement délivra les Hollandais d'une partie de l'armée française d'occupation, qui s'y trouvait depuis la conquête. Bonaparte, satisfait de la manière dont la révolution s'était opérée dans ce pays, n'y laissa qu'un corps de six à huit mille hommes.

Le premier consul dirigea ensuite son attention sur la Suisse. En proie depuis deux ans à des révolutions continues, fomentées par les différentes factions qui les divisaient, les Helvétiens vivaient dans une espèce d'anarchie ; l'antique constitution de leur pays, premier modèle des constitutions libres dans l'Europe moderne, avait été remplacée par des essais de gouvernement plus monstrueux les uns que les autres, et qui n'étant appropriés ni aux mœurs ni au caractère des habitans, étaient devenus d'inépuisables sujets de dissensions civiles. Deux membres du directoire helvétique, Dolder et Savary, entreprirent, sous les auspices et à l'instigation de l'envoyé du premier consul, le citoyen Verninac, de faire une révolution également dans le genre de celle opérée le 18 brumaire en France. Ils firent entourer, par des hommes dévoués, la salle des séances du corps législatif, annoncèrent que cette assemblée était dissoute, et annullèrent de leur pleine autorité la constitution alors en vigueur. Ces deux dictateurs organisèrent ensuite un sénat provisoire de vingt-cinq membres, qui fut appelé à concourir avec eux à donner une nouvelle forme de gouvernement à l'Helvétie. Dans une lettre ostensible, adressée à l'envoyé Verninac, ils déclarèrent « que l'unique but de ce mouvement politique était de seconder les vœux du peuple suisse, auquel le premier consul, Bonaparte, daignait prendre un intérêt si vif, et de lui frayer la route vers la modération et la sagesse, par lesquelles la France

était parvenue à assurer sa tranquillité intérieure et sa prospérité. » 1802-an x^s

Il restait encore à fixer le gouvernement définitif de l'état que Bonaparte avait créé lui-même, sous la dénomination de république cisalpine. En abandonnant aux habitants de ce pays le soin de se constituer eux-mêmes d'une manière indépendante, le premier consul craignait de perdre l'influence qu'il y avait acquise, et de voir une révolution intérieure préparer le retour de la domination autrichienne. Afin donc d'éviter ces inconvénients, il résolut de diriger la formation du gouvernement cisalpin, et de régler le sort de cette république de manière à la conserver toujours dans la dépendance de la France, ou plutôt dans la sienne propre. Le gouvernement qu'il avait établi provisoirement à Milan rendit, à son instigation, un décret portant qu'il serait convoqué à Lyon une assemblée extraordinaire, chargée d'asseoir les nouvelles bases de la république cisalpine, sous les auspices et en présence du premier magistrat de la république française. Quoique ce fut une idée assez bizarre que celle d'appeler sur un sol étranger les mandataires d'une nation, pour y délibérer sur la constitution de leur pays; tel était cependant l'enthousiasme que Bonaparte avait inspiré à cette portion de la nation italienne, que les hommes les plus considérés parmi les Cisalpins briguaient à l'envi l'honneur de faire partie de cette assemblée constituante (*consulta*), dont les membres furent nommés par les autorités alors existantes.

L'ouverture de la consulte cisalpine fut fixée au 31 décembre, et eut lieu ce jour-là avec toute la pompe et la solennité requises pour une opération de cette importance. Le premier consul avait choisi pour présider l'assemblée, composée de quatre cent cinquante-deux membres, le conseiller-d'état Petiet, ministre extraordinaire de France à Milan. Cet administrateur général de la république cisalpine pendant le

1802-an x.

gouvernement provisoire, s'était acquis par sa belle conduite et ses talens l'estime générale des Lombards, et il eût été difficile de faire un choix plus distingué. Bonaparte, accompagné des ministres de l'intérieur et des relations extérieures, s'était rendu à Lyon pour assurer par sa présence le résultat attendu des délibérations de l'assemblée, qui se divisa en cinq sections. Il assista à la première séance, dans une tribune placée en face du fauteuil du président, et qu'on avait ornée de trophées d'armes en mémoire des victoires remportées par lui en Italie et en Egypte. On y voyait le Tibre et le Nil réunis aux pieds du triomphateur; le plafond représentait un ciel sans nuages¹.

Une commission de trente membres nommés au scrutin présenta à l'acceptation de l'assemblée un projet de constitution qui fut adopté presque sans discussion. Cet acte établissait un corps législatif, un conseil d'état et un président de la république, en qui seul devait résider le pouvoir exécutif. En communiquant son projet à l'assemblée, cette commission avait annoncé que les circonstances lui paraissaient trop graves pour que le nouvel état pût se passer de tout secours étranger, et qu'elle croyait utile de supplier le général Bonaparte de vouloir bien honorer la république cisalpine en continuant de la gouverner, et en associant à la direction des affaires de la France le soin de la conduire elle-même pendant tout le temps qu'il croirait nécessaire; pour réduire toutes les parties du territoire à l'uniformité des mêmes principes, et pour

¹ On avait proposé d'y placer en légende ce vers de Virgile :

Collectas..... fugat nubes, solemque reducit.

Æneid., lib. 1.

mais Bonaparte ne le voulut point, craignant sans doute que cette comparaison adoulatrice de sa personne avec Neptune n'excitât quelques réflexions malignes sur les nouveaux échecs que la marine française venait d'éprouver sous son consulat.

faire reconnaître le nouvel état par toutes les puissances de l'Europe. Cette proposition fut consacrée par l'assemblée, qui décida que le premier consul de la république française serait supplié de vouloir bien accepter la dignité de président de la république cisalpine, qui lui était offerte par la reconnaissance et les vœux unanimes de l'assemblée. 1802-an x.

Bonaparte n'avait garde de refuser un poste qu'il avait sollicité en quelque sorte par ses intrigues préparatoires. Le lendemain de cette délibération, 26 janvier 1802, il se rendit en grand cortège à la consulte, et prononça en italien un discours dont voici quelques passages remarquables :

« La république cisalpine, reconnue depuis Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes. Les derniers efforts faits pour la constituer ont mal réussi. Envahie depuis par des armées ennemies, son existence ne paraissait plus probable, lorsque le peuple français, pour la seconde fois, chassa les ennemis de votre territoire. Depuis ce temps, on a tout tenté pour vous démembrer; la protection de la France vous a sauvés. Vous avez été reconnus à Lunéville; accrûs d'un cinquième, vous existez plus puissans, plus consolidés, avec plus d'espérances... Vous m'avez donné les renseignemens nécessaires pour remplir la noble tâche que mon devoir m'impose comme premier magistrat du peuple français, et comme l'homme qui a le plus contribué à votre création en corps de nation.

« Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité; quant à celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, et qui eût rendu d'assez grands services à son pays pour la lui confier. Le procès-verbal que vous m'aviez fait

1802-III X. remettre par votre comité des trente , où sont analysées avec autant de vérité que de précision les circonstances extérieures et intérieures dans lesquelles se trouve votre patrie , m'a vivement pénétré. J'adhère à votre vœu ; je conserverai encore , pendant le temps que ces circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires , etc. »

C'est après ce discours , qui fut souvent interrompu par les applaudissemens de tous les assistans , qu'on procéda , en présence du premier consul , à la lecture solennelle de l'acte constitutionnel de la république cisalpine. Tous les membres de la consulta se levèrent , par un mouvement spontané , pour demander que le mot *cisalpine* fût remplacé par le mot *italienne* , plus conforme au véritable génie et aux espérances de la nation. Bonaparte se rendit à ce vœu ; et ce grand et hardi changement , qui devait avoir une influence marquante sur les destinées futures du nouvel état , fut proclamé sur-le-champ. Le vice-président et les autres grands magistrats qui devaient gouverner la république sous la direction de Napoléon Bonaparte , furent aussi proclamés dans cette séance. Melzi était vice-président , Guicciardi secrétaire d'état , Spanocchi grand-juge , etc. Afin de terminer d'une manière aussi pathétique que solennelle cette journée , qui fixait les destins de la Lombardie , Bonaparte invita l'ex-comte de Melzi à venir s'asseoir auprès de lui et l'embrassa. Cette scène émut d'autant plus fortement l'assemblée , que Melzi , issu d'une ancienne famille , et l'un des personnages les plus considérables de l'ancien duché de Milan , s'était toujours montré opposé à Bonaparte , dont il redoutait et blâmait hautement les vues ambitieuses. Le premier consul ayant ainsi terminé au gré de ses désirs les affaires de l'Italie , partit presque aussitôt pour Paris , où il fut reçu avec les mêmes acclamations qui signalaient toujours sa rentrée dans cette capitale.

Traité d'Amiens ¹. — Les soins divers donnés par Bonaparte aux opérations politiques dont nous venons de rendre compte, n'avaient point ralenti les négociations du traité définitif de paix avec l'Angleterre. Le génie actif et fécond du premier consul, parvenu alors à son plus haut degré d'énergie, étendait partout sa puissante influence, et aucun des vastes intérêts dont il s'était chargé n'était négligé. En conformité de l'article 15 des préliminaires signés à Londres, les plénipotentiaires français, anglais, espagnols et hollandais, Joseph Bonaparte, lord Cornwallis, le chevalier d'Azzara et M. Schimmelpenninck s'étaient réunis dans la ville d'Amiens, et s'y étaient sérieusement occupés du soin de donner une paix stable à l'Europe : de grandes et intéressantes discussions eurent lieu à cet égard ; mais les négociations diplomatiques n'ayant qu'un rapport éloigné avec ce qui nous occupe, nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, et nous dirons seulement que la possession de l'île de Malte, qui devait être un jour la cause du renouvellement de la guerre, fut alors même comme une pierre d'achoppement dans ce congrès ouvert à Amiens. Après être tombés d'accord que l'île serait rendue aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les plénipotentiaires français et anglais passèrent près de deux mois à discuter quelle serait la nation qui exercerait la haute suzeraineté sur cette île, et combien de troupes y seraient envoyées par elle jusqu'à ce que l'ordre fût assez fort par lui-même pour se passer de secours étrangers ; enfin, après bien des disputes et des chicanes diplomatiques presque interminables, les quatre plénipotentiaires arrêterent et signèrent le traité suivant, si connu sous le nom de traité de paix d'Amiens.

1802-anx.

27 mars.

(6 germinal.)

France.

¹ Journaux du temps, et mêmes Documents que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1802-an x.
France.

Traité définitif de paix entre la république française, sa majesté le roi d'Espagne et des Indes, et la république batave d'une part; et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part.

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, également animés du désir de faire cesser les calamités de la guerre, ont posé les articles de la paix par les articles préliminaires, signés à Londres, le 9 vendémiaire an x (1^{er} octobre 1801).

Et comme, par l'article 15 desdits préliminaires, il a été convenu qu'il serait nommé, de part et d'autre, des plénipotentiaires qui se rendraient à Amiens pour y procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes :

Le premier consul de la république française, au nom du peuple, a nommé le citoyen Joseph Bonaparte, conseiller d'état;

Et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le marquis de Cornwallis, chevalier de l'ordre très-illustre de la jarretière, conseiller privé de sa majesté, général de ses armées;

Sa majesté le roi d'Espagne et des Indes, et le gouvernement d'état de la république batave, ont nommé pour leurs plénipotentiaires; savoir, sa majesté catholique, don Joseph-Nicolas d'Azzara, son conseiller d'état, chevalier grand' croix de l'ordre de Charles III, ambassadeur extraordinaire de sa majesté près la république française, etc.,

Et le gouvernement d'état de la république batave, Roger-Jean Schimmelpenninck, son ambassadeur extraordinaire près la république française :

Lesquels, après s'être dûment communiqué leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans.

ART. 1^{er}. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française, sa majesté le roi d'Espagne, ses héritiers et ses successeurs, et la république batave d'une part; et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ses héritiers et successeurs, d'autre part. 1802-an x.
France.

Les parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir une parfaite harmonie entre elles et leurs états, sans permettre que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilité par terre ou par mer pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être.

Elles éviteront soigneusement tout ce qui pourrait altérer à l'avenir l'union heureusement rétablie, et ne donneront aucun secours ni protection, soit directement, soit indirectement à ceux qui voudraient porter préjudice à aucune d'elles.

2. Tous les prisonniers faits de part et d'autre, tant par terre que par mer, autant que les otages enlevés ou donnés pendant la guerre jusqu'à ce jour, seront restitués sans rançon dans six semaines au plus tard, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité et en payant les dettes qu'ils auraient contractées pour leur captivité.

Chaque partie contractante soldera respectivement les avances qui auraient été faites par aucune des parties contractantes pour la subsistance et l'entretien des prisonniers dans le pays où ils ont été détenus. Il sera nommé de concert, pour cet effet, une commission spécialement chargée de constater et de régler la compensation qui pourra être due à l'une ou à l'autre des parties contractantes. On fixera également de concert l'époque et le lieu où se rassembleront les commissaires qui seront chargés de l'exécution de cet article, et qui porteront en compte non-seulement les dépenses faites par les prisonniers des nations respectives, mais aussi pour les troupes étrangères qui, avant d'être prises, étaient à la solde et à la disposition de l'une des parties contractantes.

1802-an x.
France.

3. S. M. Britannique restitue à la république française et à ses alliés, savoir : à S. M. Catholique et à la république batave, toutes les possessions et colonies qui leur appartenaient respectivement, et qui ont été occupées ou conquises par les forces britanniques dans le cours de la guerre, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan.

4. S. M. Catholique cède et garantit en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique, l'île de la Trinité.

5. La république batave cède et garantit en toute propriété et souveraineté, à S. M. Britannique, toutes les possessions et établissemens dans l'île de Ceylan, qui appartenaient, avant la guerre, à la république des Provinces-Unies, ou à la compagnie des Indes orientales.

6. Le cap de Bonne-Espérance reste à la république batave en toute souveraineté, comme cela avait lieu avant la guerre.

Les bâtimens de toute espèce appartenant aux autres parties contractantes auront la faculté d'y relâcher et d'y acheter les approvisionnemens nécessaires, comme auparavant, sans payer d'autres droits que ceux auxquels la république batave assujétit les bâtimens de sa nation.

7. Les territoires et possessions de S. M. Très-Fidèle sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre. Cependant les limites des Guyanes française et portugaise sont fixées à la rivière d'Arowari, qui se jette dans l'Océan au-dessus du cap Nord, près de l'île Neuve et de l'île de la Pénitence, environ à un degré vingt minutes de latitude septentrionale. Ces limites suivront la rivière d'Arowari, depuis son embouchure la plus éloignée du cap Nord, jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tirée de cette source jusqu'au Rio-Branco, vers l'ouest.

En conséquence, la rive septentrionale de la rivière d'Aro-

wari, depuis sa dernière embouchure jusqu'à sa source, et les terres qui se trouvent au nord de la ligne des limites fixées ci-dessus, appartiendront en toute souveraineté à la république française.

1802-an x.
France.

La rive méridionale de ladite rivière, à partir de la même embouchure, et toutes les terres au sud de ladite ligne des limites, appartiendront à S. M. Très-Fidèle.

La navigation de la rivière d'Arowari, dans tout son cours, sera commune aux deux nations.

Les arrangemens qui ont eu lieu entre les cours de Madrid et de Lisbonne pour la rectification de leurs frontières en Europe, seront toutefois exécutés suivant les stipulations du traité de Badajoz.

8. Les territoires, possessions et droits de la Sublime-Porte sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre.

9. La république des Sept-Iles est reconnue.

10. Les îles de Malte, de Gose et Comino seront rendues à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour être par lui tenues aux mêmes conditions auxquelles il les possédait avant la guerre, et sous les stipulations suivantes :

1°. Les chevaliers de l'ordre dont les langues continueront à subsister après l'échange des ratifications du présent traité, sont invités à retourner à Malte aussitôt que l'échange aura eu lieu : ils y formeront un chapitre général, et procéderont à l'élection d'un grand-maître, choisi parmi les natifs des nations qui conservent des langues, à moins qu'elle n'ait été déjà faite depuis l'échange des ratifications des préliminaires.

Il est entendu qu'une élection faite depuis cette époque sera seule considérée comme valable, à l'exclusion de toute autre qui aurait eu lieu dans aucun temps antérieur à ladite époque.

2°. Les gouvernemens de la république française et de la

1802-an x.
France.

Grande-Bretagne, désirant mettre l'ordre et l'île de Malte dans un état d'indépendance entière à leur égard, conviennent qu'il n'y aura désormais ni langue française ni anglaise, et que nul individu appartenant à l'une ou à l'autre de ces puissances ne pourra être admis dans l'ordre.

3°. Il sera établi une langue maltaise, qui sera entretenue par les revenus territoriaux et les droits-commerciaux de l'île. Cette langue aura des dignités qui lui seront propres, des traitemens et une auberge. Les preuves de noblesse ne seront pas nécessaires pour l'admission des chevaliers de ladite langue : ils seront d'ailleurs admissibles à toutes les charges, et jouiront de tous les privilèges comme les chevaliers des autres langues. Les emplois municipaux, administratifs, civils, judiciaires et autres, dépendans du gouvernement de l'île, seront occupés au moins par moitié par les habitans des îles de Malte, Gose et Comino.

4°. Les forces de S. M. Britannique évacueront l'île et ses dépendances dans les trois mois qui suivront l'échange des ratifications, ou plus tôt si faire se peut. A cette époque, elle sera remise à l'ordre dans l'état où elle se trouve, pourvu que le grand-maître ou des commissaires pleinement autorisés suivant les statuts de l'ordre soient dans ladite île pour en prendre possession, et que la force qui doit être fournie par S. M. Sicilienne, comme il est ci-après stipulé, y soit arrivée.

5°. La moitié de la garnison, pour le moins, sera toujours composée de Maltais natifs : pour le restant, l'ordre aura la faculté de recruter parmi les natifs des pays seuls qui continuent de posséder des langues. Les troupes maltaises auront des officiers maltais. Le commandement en chef de la garnison, ainsi que la nomination des officiers, appartiendront au grand-maître, et ils ne pourront s'en démettre, même temporairement, qu'en faveur d'un chevalier, d'après l'avis du conseil de l'ordre.

6°. L'indépendance des îles de Malte, de Gose et de Comino, ainsi que le présent arrangement, sont mis sous la protection et la garantie de la France et de la Grande-Bretagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Russie et de la Prusse.

1802-an x.
France.

7°. La neutralité permanente de l'ordre et de l'île de Malte, avec ses dépendances, est proclamée.

8°. Les ports de Malte seront ouverts au commerce et à la navigation de toutes les nations, qui y paieront des droits égaux et modérés. Ces droits seront appliqués à l'entretien de la langue maltaise, comme il est spécifié dans le paragraphe 3, à celui des établissemens civils et militaires de l'île, ainsi qu'à celui du lazaret général ouvert à tous les pavillons.

9°. Les états barbaresques sont exceptés des dispositions des deux paragraphes précédens, jusqu'à ce que, par le moyen d'un arrangement que procureront les parties contractantes, le système d'hostilités qui subsiste entre lesdits états barbaresques, l'ordre de Saint-Jean et les puissances possédant des langues ou concourant à leur composition, ait cessé.

10°. L'ordre sera régi, quant au spirituel et au temporel, par les mêmes statuts qui étaient en vigueur lorsque les chevaliers sont sortis de l'île, autant qu'il n'y est pas dérogé par le présent traité.

11°. Les dispositions contenues dans les paragraphes 3, 5, 7, 8 et 10 seront converties en lois et statuts perpétuels de l'ordre, dans la forme usitée, et le grand-maître, s'il n'était pas dans l'île au moment où elle sera remise à l'ordre, son représentant, ainsi que ses successeurs, seront tenus de faire serment de les observer ponctuellement.

12°. S. M. Sicilienne sera invitée à fournir deux mille hommes, natifs de ses états, pour servir de garnison dans les différentes forteresses desdites îles. Cette force y restera un an à dater de leur restitution aux chevaliers, et si, à l'expiration

1802-an x.
France.

de ce terme, l'ordre n'avait pas encore levé la force suffisante, au jugement des puissances garantes, pour servir de garnison dans l'île et ses dépendances, telle qu'elle est spécifiée dans le paragraphe 5, les troupes napolitaines y resteront jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par une autre force jugée suffisante par lesdites puissances.

13°. Les différentes puissances désignées dans le paragraphe 6, savoir : la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, l'Espagne, la Russie et la Prusse, seront invitées à accéder aux présentes stipulations.

11. Les troupes françaises évacueront le royaume de Naples et l'état romain : les forces anglaises évacueront pareillement Porto-Ferrajo, et généralement tous les ports et îles qu'elles occuperaient dans la Méditerranée ou dans l'Adriatique.

12. Les évacuations, cessions et restitutions stipulées par le présent traité seront exécutées, pour l'Europe dans le mois ; pour le continent et les mers d'Amérique et d'Afrique, dans les trois mois ; pour le continent et les mers d'Asie, dans les six mois qui suivront les ratifications du présent traité définitif, excepté dans le cas où il y est spécialement dérogé.

13. Dans tous les cas de restitution convenus par le présent traité, les fortifications seront rendues dans l'état où elles se trouvaient au moment de la signature des préliminaires, et tous les ouvrages qui auront été construits depuis l'occupation resteront intacts.

Il est convenu en outre que, dans tous les cas de cession stipulés, il sera alloué aux habitans, de quelque condition ou nation qu'ils soient, un terme de trois ans, à compter de la notification du présent traité, pour disposer de leurs propriétés acquises et possédées, soit avant, soit pendant la guerre ; dans lequel terme de trois ans, ils pourront exercer librement leur religion et jouir de leurs propriétés. La même faculté est accordée, dans les pays restitués, à tous ceux,

soit habitans ou autres , qui y auront fait des établissemens quelconques pendant le temps où ces pays étaient possédés par la Grande-Bretagne.

1802-an x.
France.

Quant aux habitans des pays restitués ou cédés, il est convenu qu'aucun d'eux ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement à aucune des parties contractantes, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour des actes postérieurs au présent traité.

14. Tous les séquestres mis de part et d'autre sur les fonds, revenus et créances, de quelque espèce qu'ils soient, appartenans à l'une des puissances contractantes, ou à ses citoyens et sujets, seront levés immédiatement après la signature de ce traité définitif.

La décision de toutes réclamations entre les individus des nations respectives, pour dettes, propriétés, effets ou droits quelconques qui, conformément aux usages reçus et au droit des gens, doivent être reproduites à l'époque de la paix, sera renvoyée devant les tribunaux compétens; et, dans ce cas, il sera rendu une prompte et entière justice dans le pays où les réclamations seront faites respectivement.

15. Les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve, des îles adjacentes, et dans le golfe Saint-Laurent, seront remises sur le même pied où elles étaient avant la guerre.

Les pêcheurs français de Terre-Neuve, et les habitans des îles Saint-Pierre et Miquelon, pourront couper les bois qui leur seront nécessaires dans les baies de Fortune et du Désespoir, pendant la première année à compter de la notification du présent traité.

16. Pour prévenir tous les sujets de plaintes et de contestations qui pourraient naître à l'occasion des prises qui auraient été faites en mer après la signature des préliminaires,

1802-27 X.
France.

il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient avoir été pris dans la Manche et dans les mers du Nord après l'espace de douze jours, à compter des ratifications des articles préliminaires, seront de part et d'autre restitués; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles des Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de deux mois depuis les îles Canaries jusqu'à l'équateur; et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception, ni aucune autre distinction plus particulière de temps et de lieux.

17. Des ambassadeurs, ministres, et autres agens des puissances contractantes, jouiront respectivement, dans les états des deux puissances, des mêmes rangs, privilèges, prérogatives et immunités, dont jouissaient avant la guerre les agens de la même classe.

18. La branche de la maison de Nassau qui était établie dans la ci-devant république des Provinces-Unies, actuellement la république batave, y ayant fait des pertes, tant en propriétés particulières que par les changemens de constitution adoptée dans ce pays, il lui sera procuré une compensation équivalente pour lesdites pertes.

19. Le présent traité définitif de paix est déclaré commun à la Sublime-Porte ottomane, alliée de S. M. Britannique, et la Sublime-Porte sera invitée à transmettre son acte d'accession dans le plus court délai.

20. Il est convenu que les parties contractantes, sur les réquisitions faites par elles respectivement, ou par leurs ministres ou officiers dûment autorisés à cet effet, seront tenues de livrer en justice les personnes accusées des crimes de meurtre, de falsification ou banqueroute frauduleuse, commis dans la juridiction de la partie conquérante, pourvu que cela ne soit fait que lorsque l'évidence du crime sera si bien cons-

tatée, que les lois du lieu où l'on découvrira ainsi la personne accusée auraient autorisé la détention et la traduction devant la justice, encore que le crime y eût été commis. Les frais de la prise de corps et de la traduction en justice seront à la charge de ceux qui feront la réquisition : bien entendu que cet article ne regarde en aucune manière les crimes de meurtre, de falsification ou de banqueroute frauduleuse commis antérieurement à la conclusion de ce traité définitif.

1802-an x.
France.

21. Les parties contractantes promettent d'observer sincèrement et de bonne foi tous les articles contenus au présent traité, et elles ne souffriront pas qu'il y soit fait de contravention directe ou indirecte par leurs citoyens ou sujets respectifs; et les susdites parties contractantes se garantissent généralement et réciproquement toutes les stipulations du présent traité.

22. Le présent traité sera ratifié par les parties contractantes dans l'espace de trente jours, ou plus tôt, si faire se peut, et les ratifications, en due forme, seront échangées à Paris.

En foi de quoi, nous, soussignés, plénipotentiaires, avons signé de notre main, et en vertu de nos pleins-pouvoirs respectifs, le présent traité définitif, et y avons fait apposer nos cachets respectifs.

Fait à Amiens, le 6 germinal an x de la république française (le 27 mars 1802).

Joseph BONAPARTE, CORNWALLIS, J.-Nicolas D'AZZARA,
et SCHIMMELPENNINCK.

Ce traité, qui acheva de consolider la puissance déjà colossale de Bonaparte, en ajoutant à ses autres titres de gloire celui de pacificateur de l'Europe, ne répandit pas autant d'allégresse en Angleterre qu'en France. Une partie du peuple

1802-an x.
France.

anglais, dont les vœux pour la paix s'étaient refroidis par suite des débats qui avaient eu lieu dans le parlement lorsque le roi y annonça les préliminaires de paix conclus avec la France, en donnant communication des papiers y relatifs, et encore pendant la lenteur des conférences d'Amiens, ne put voir sans un sentiment d'orgueil humilié tous les avantages que le nouveau traité assurait à la France, cette nation rivale, que tant de sacrifices et tant de trésors prodigués depuis dix ans n'avaient pu abattre ni affaiblir. Les nouvelles acquisitions de la république, la prise de possession immédiate ou la réversion assurée de la Lombardie, de la Louisiane, du duché de Parme et de l'île d'Elbe, paraissaient, aux yeux des Anglais mécontents, autant d'usurpations ou de concessions que lord Cornwallis n'avait pas été autorisé à consacrer. Chose étrange ! on vit le célèbre Pitt, alors sorti du ministère, comme nous l'avons déjà dit, défendre avec son éloquence ordinaire, contre son propre parti, une négociation qui mettait fin à une guerre dont il avait été l'ame et le principal artisan. Son opinion sur le passé était la même ; mais il pensait que le ministère britannique avait eu raison de croire que la dissolution du gouvernement révolutionnaire en France était la plus sûre garantie pour le présent et l'avenir. Il avait pensé et il pensait encore que la restauration de la monarchie serait un heureux événement pour la France et pour l'Europe ; mais, cet objet ne pouvant plus être atteint, son opinion était qu'il fallait s'attacher à ce qu'on en pouvait saisir, considérer la situation présente des deux pays, compter aussi les pertes de la France dans sa population, dans ses capitaux, dans son industrie, et mettre dans la balance des accroissemens les avantages qu'avait acquis l'Angleterre, l'union avec l'Irlande, la haute réputation de ses armes sur terre et sur mer, l'affranchissement de l'empire des Indes, et les immenses progrès du commerce.

*Concordat avec le pape ; consulat à vie ; instruction publique ; institution de la Légion-d'Honneur*¹. — La paix régnait ; et déjà la France commençait à jouir d'une prospérité qui lui avait été si long-temps inconnue ; de toutes les parties de cette belle et vaste contrée s'élevait comme un concert unanime d'action de grâces vers l'auteur de ce bienfait.

1802-an x.
19 mai.
(29 floréal.)
France.

Un nouveau pontife avait été donné à l'église romaine, dès le 13 mars 1800. Le pape élu, Chiaramonti, évêque d'Imola, qui prit le nom de Pie VII, s'était montré, avant son élévation, partisan des idées républicaines qui sont en harmonie avec le génie du christianisme² ; il devait en grande partie la tiare à l'influence que le premier consul avait exercée sur le conclave, et il semblait promettre de prendre pour modèle dans sa conduite politique un de ses prédécesseurs les plus distingués, Benoît XIV. Il envoya en France le cardinal Gonsalvi, pour négocier un concordat sur des bases un peu moins ultramontaines que celles du fameux concordat du roi François 1^{er} avec le pape Léon X. Le 15 juillet 1801, une convention fut signée par Joseph Bonaparte, frère du consul et son plénipotentiaire, le cardinal Gonsalvi, et monsignor Spina, archevêque de Corinthe, tous les deux représentans du Saint-Siège. Le gouvernement y déclarait que « la grande majorité des Français reconnaissait le culte catholique, apostolique et romain pour sa religion. » Ce traité, qui relevait les autels du christianisme en France, tenu d'abord secret entre les deux parties contractantes, fut publié dans Paris en même temps que le traité d'Amiens. Ce fut le 18 avril 1802, le jour solennel de Pâques, que cette promulgation eut lieu,

¹ Journaux et Relations du temps.

² Nous avons de ce pape, encore existant, une homélie publiée à Imola en 1797, dans laquelle ces principes sont développés avec beaucoup d'éloquence et d'onction.

1802-AN X.
France.

au son des trompettes et au bruit des salves d'artillerie. La pompe des cérémonies religieuses dans la métropole, après tant d'années d'absence de tout culte imposant de la Divinité, le brillant cortège où le légat du pape, le cardinal Caprara, figurait auprès du premier consul, avait attiré une foule innombrable de spectateurs, qui témoignèrent leur allégresse de cette nouvelle inauguration du culte de leurs pères.

Tant de gloire et d'éclat répandus sur la France, que Bonaparte appelait déjà la GRANDE NATION, tant de services rendus en si peu de temps à la patrie, sembleraient devoir justifier la grande récompense qu'à cette époque on décerna spontanément au premier consul de la république. Organe du peuple, le tribunat en émit le vœu le premier, et le sénat conservateur, auquel ce vœu fut communiqué, s'empressa de prendre occasion du message du gouvernement relatif à la paix, pour le réaliser. Son acte portait, que le premier consul Bonaparte serait réélu pour dix ans au-delà du terme d'un pareil nombre d'années fixé par l'acte constitutionnel. Déjà les esprits tendaient fortement vers les principes d'une monarchie tempérée; les motifs exprimés dans le sénatus-consulte sont trop remarquables, à cet égard, pour que nous ne les rapportions pas. « Considérant que dans les circonstances où se trouve la république, était-il dit, il est du devoir du sénat conservateur d'employer tous les moyens que la constitution a mis en son pouvoir, pour donner au gouvernement la stabilité, qui seule multiplie les ressources, inspire la confiance au dehors, établit le crédit au dedans, rassure les alliés, décourage les ennemis secrets, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, et laisse à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre, etc. » On ne pouvait pas désigner plus clairement la monarchie, à moins de la nommer.

La réponse du premier consul au message du sénat conservateur, qui lui annonçait cette prolongation de dix années dans l'exercice de la dignité consulaire, ne mérite pas moins d'être rapportée. Elle renferme des paroles en quelque sorte prophétiques : « La fortune, disait Bonaparte, a souri à la république; *mais la fortune est inconstante; et combien d'hommes qu'elle avait comblés de sa faveur ont vécu trop de quelques années !* L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur *sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique* au moment où la paix du monde est proclamée..... Mais vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice ; je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

1802-an x.
France.

Le sénatus-consulte dont nous venons de parler n'était qu'un premier degré préparé par l'ambitieux consul lui-même pour monter plus rapidement, et sans aucune secousse, au faite de la puissance. En effet, la prolongation accordée à l'autorité de Bonaparte parut bientôt trop courte. Toutefois, les orateurs gagés du tribunat, n'osant pas encore se montrer trop manifestement en contradiction avec les idées républicaines, qui conservaient encore un grand nombre de partisans, hésitèrent à faire la proposition formelle que Bonaparte restât premier consul toute sa vie, et se bornèrent à déclarer que, pour remplir entièrement le vœu et l'attente de la nation, « l'avenir devait ressembler au présent ; que la gratitude devait être sans bornes comme le bienfait. » Mais les deux hommes que Bonaparte s'était associés dans l'administration générale des affaires de l'état, et qui lui devaient en quelque sorte le haut rang auquel ils étaient parvenus, se montrèrent plus hardis que les tribuns adulateurs. Ils prirent un arrêté, portant que le peuple serait consulté sur cette question : Bonaparte sera-t-il consul à vie ? Ainsi qu'on devait s'y attendre, et Bonaparte sans doute le premier, les trois sections du

1802-an x.
France.

corps législatif (le sénat , le tribunal et la chambre des représentans) sanctionnèrent l'arrêté et résolurent la question par l'affirmative. Quelques oppositions, parmi lesquelles on remarqua celle du sénateur Lanjuinais, annoncèrent que le parti républicain, toujours existant, s'affaiblissait de jour en jour, par l'effet de la séduction ou d'un enthousiasme irréfléchi. La nation s'abandonna au mouvement qu'avaient imprimé à l'opinion publique les premiers corps de l'état, les feuilles publiques, l'autorité littéraire des académies. On n'examina point quelles pouvaient être les conséquences du consulat à vie décerné avant l'expiration de cette magistrature décennaire. Les votes négatifs furent à peine aperçus au milieu des autres, qui consacraient l'affirmative; toutes les autorités secondaires ayant suivi avec zèle l'exemple donné par les premiers corps de l'état, entraînèrent avec elles la grande majorité des citoyens : Bonaparte fut solennellement proclamé consul à vie.

L'assemblée constituante, dans sa marche régénératrice, s'était occupée de l'instruction publique; mais son œuvre avait disparu pendant la grande tourmente révolutionnaire qui avait suivi le 10 août 1792. Bonaparte avait senti la nécessité de faire sortir cette branche si importante de l'économie politique du néant où elle était encore plongée, et de la faire servir à ses vues ultérieures. Il en confia la direction à un homme en qui se trouvait réuni tout ce que la science donne à l'esprit de profondeur, d'étendue et de rectitude; tout ce que l'éloquence et la saine littérature ajoutent à ces qualités d'éclat et d'autorité persuasive; enfin, cette liberté de raison et de principes qui conviennent à l'homme d'état, au magistrat vertueux auquel la patrie commet ses plus chères sollicitudes. Fourcroy semblait formé tout exprès pour cet important ministère. Il pensait que l'instruction publique dans les états libres, réfléchissant de plus en plus la consti-

tution, à chaque degré de l'enseignement, devait former le citoyen avant l'homme de lettres, et des hommes d'état plutôt que des savans : c'est pourquoi il employa, avec une prédilection marquée, des maîtres éprouvés, des citoyens fidèles, étrangers à tout esprit de corporation, à toute doctrine désavouée par les lois. Il savait que le plus solide appui de la liberté politique et civile est une éducation uniforme et nationale, dans un état où les mœurs et la législation protègent les lumières, mais Bonaparte s'empressa bientôt d'altérer l'ouvrage de Fourcroy : il trouva par la suite un homme qui entra plus complaisamment dans ses desseins, en dirigeant l'instruction publique dans un système presque entièrement militaire. Le général consul voulait une nation de soldats, pour comprimer les sentimens de liberté qui auraient entravé son ambition démesurée.

1802 - an x.
France.

Peu de temps après le notable changement opéré dans la constitution de l'an VIII, changement qui plaçait Bonaparte sur les premières marches du trône de France, la Légion d'Honneur fut créée : grande et belle institution, qui associait dans la même récompense et les mêmes honneurs les services civils et militaires, les vertus du magistrat, le savoir et les talens du citoyen et le dévouement du soldat ! Après de longs débats qui eurent lieu dans le tribunat, où quelques orateurs s'efforcèrent de faire considérer cette innovation comme contraire aux principes de l'égalité et de la morale républicaines, la proposition faite par le consul, et défendue par son frère Lucien, fut adoptée, et la loi suivante proclamée.

Loi du 19 mai 1802 portant création d'une légion d'honneur.

TITRE PREMIER.

ARTICLE 1. En exécution de l'article 87 de la constitution concernant les récompenses militaires, et pour récompenser

1802-an x. aussi les services et les vertus civiles, il sera formé une légion
France. d'honneur.

2. Cette légion sera composée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes, dont chacune aura son chef-lieu particulier.

3. Il sera affecté à chaque cohorte des biens nationaux portant deux cent mille francs de rente.

4. Le grand conseil d'administration sera composé de sept grands officiers, savoir : des trois consuls et de quatre autres membres, dont un sera nommé, entre les sénateurs, par le sénat ; un autre, entre les membres du corps législatif, par le corps législatif ; un autre, entre les membres du tribunal, par le tribunal ; et un enfin, entre les conseillers d'état, par le conseil d'état. Les membres du grand-conseil d'administration conserveront, pendant leur vie, le titre de grand-officier, lors même qu'ils seraient remplacés par l'effet de nouvelles élections.

5. Le premier consul est de droit chef de la légion, et président du grand-conseil d'administration.

6. Chaque cohorte sera composée de sept grands-officiers, de vingt commandans, de trente officiers, et de trois cent cinquante légionnaires.

Les membres de la légion sont à vie.

7. Il sera affecté, à chaque grand-officier, 5,000 fr. ; à chaque commandant, 2,000 fr. ; à chaque officier, 1,000 ; à chaque légionnaire, 250 fr.

Ces traitemens sont pris sur les biens affectés à chaque cohorte.

8. Chaque individu admis dans la légion jurera, sur son honneur, de se dévouer au service de la république, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense des consuls, des lois de la république et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens

que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le régime féodal, des titres et qualités qui en étaient l'attribut; enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité.

1802 - an x.
France.

9. Il sera établi, dans chaque chef-lieu de cohorte, un hospice et des logemens pour recueillir, soit les membres de la légion, que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'État, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin.

TITRE II.

Composition.

ARTICLE 1. Sont membres de la légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur.

Pourront y être nommés les militaires qui ont rendu des services majeurs à l'État dans la guerre de la liberté;

Les citoyens qui, par leurs services, leurs talens, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la république, ou fait aimer et respecter la justice ou l'administration publique.

2. Le grand conseil d'administration nommera les membres de la légion.

3. Durant les dix premières années de paix qui pourront suivre la première formation, les places qui viendront à vaquer demeureront vacantes jusqu'à concurrence du dixième de la légion, et, pour la suite, jusqu'à concurrence du cinquième. Ces places ne seront remplies qu'à la fin de la première campagne.

4. En temps de guerre, il ne sera nommé aux places vacantes qu'à la fin de chaque campagne.

5. En temps de guerre, les actions d'éclat feront titres pour tous les grades.

1802 - an x.
France.

6. En temps de paix, il faudra avoir vingt-cinq années de service militaire pour pouvoir être nommé membre de la légion ; les années de service, en temps de guerre, compteront double, et chaque campagne de la guerre dernière comptera pour quatre années.

7. Les grands services rendus à l'État dans les fonctions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice ou les sciences, seront aussi des titres d'admission, pourvu que la personne qui les aura rendus ait fait partie de la garde nationale du lieu de son domicile.

8. La première organisation faite, nul ne sera admis dans la légion, qu'il n'ait exercé pendant vingt-cinq ans ses fonctions avec les distinctions requises.

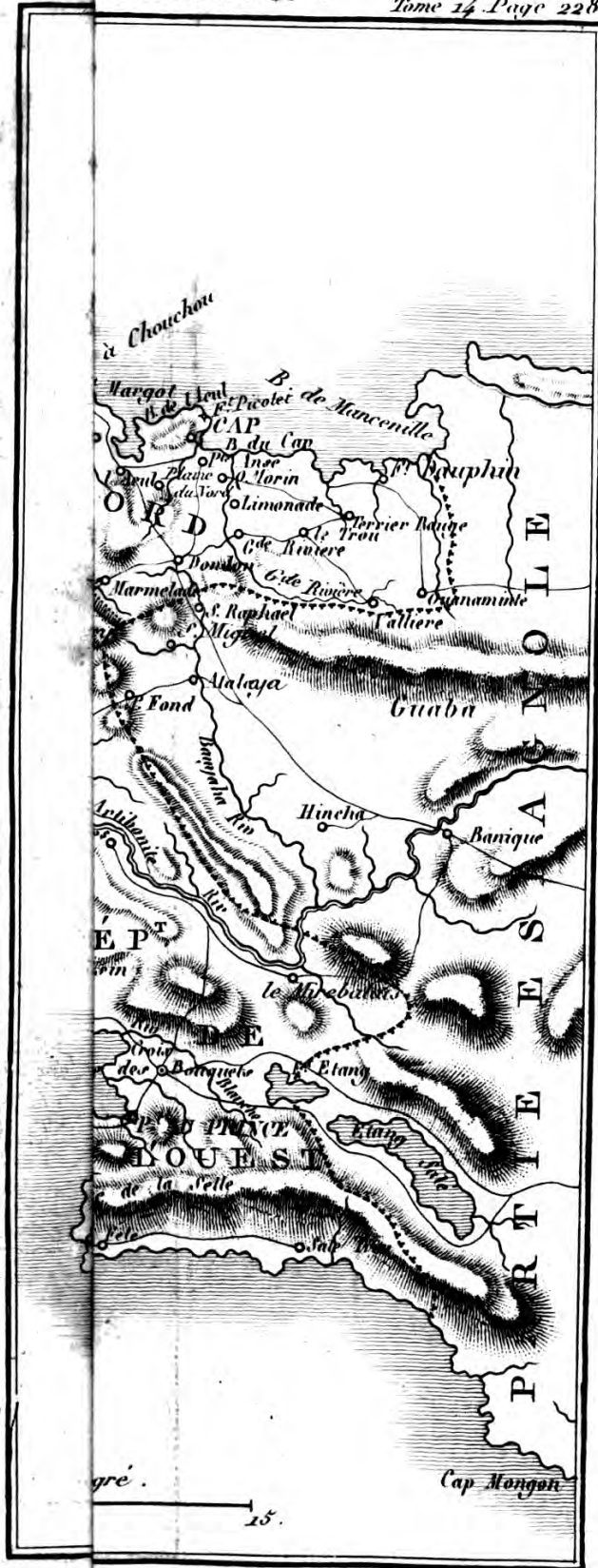
9. La première organisation faite, nul ne pourra parvenir à un grade supérieur qu'après avoir passé par le plus simple grade.

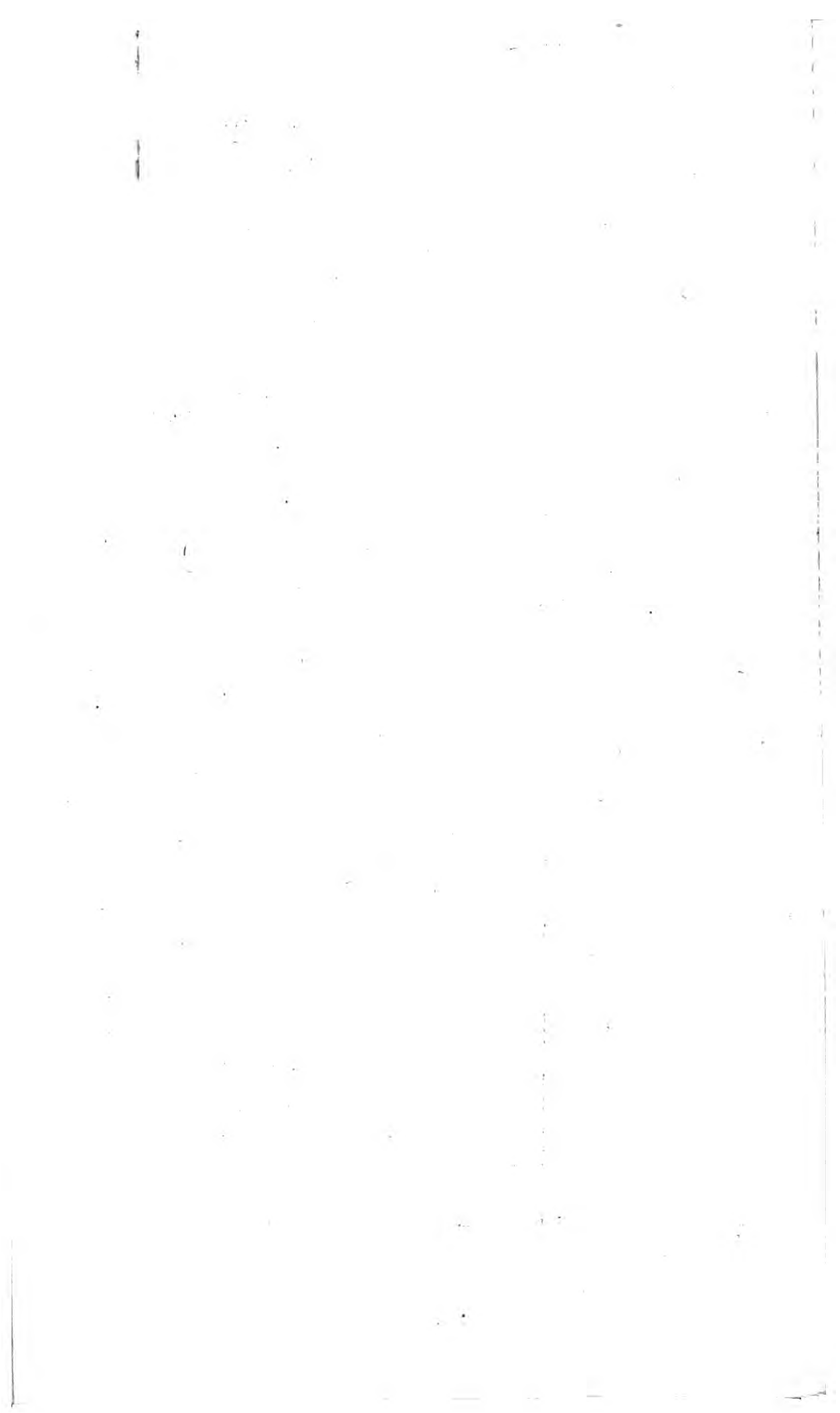
10. Les détails de l'organisation seront déterminés par des règles d'administration publique : elle devra être faite au premier vendémiaire an xii, et, passé ce temps, il ne pourra y être rien changé que par les lois.

30 avril.
(10 floréal.)
Colonies
des
Antilles.

Précis de l'expédition de Saint-Domingue ; première époque, jusqu'à la soumission du général noir Toussaint-Louverture ¹. — Lorsqu'un affranchissement prématuré brisa la chaîne des noirs au commencement de la révolution, la colonie de Saint-Domingue, la plus importante des possessions françaises dans les mers d'Amérique, offrit d'abord l'aspect d'un repaire habité par des bêtes féroces. Victimes d'une philanthropie mal calculée, privés du bienfait d'une éducation qui les eût préparés au régime social, les noirs durent abuser de leur liberté, parce qu'ils n'en avaient pas le sentiment

¹ Journaux et relations du temps. — Histoire de Saint-Domingue. — Mémoires du général Pamphile Lacroix. — M. Dumas. — Mémoires manuscrits des généraux B. et C. — Notes et documens communiqués, etc.





véritable, parce qu'ils n'en connaissaient ni le principe ni les limites. Toutefois, la lutte des passions, des partis, des factions avança dans ces hommes grossiers le développement de leur intelligence. Sans civilisation, ils reconnurent des droits et des devoirs; sans morale, ils se soumirent à des lois; et jaloux, par instinct, de leur indépendance, ils marchèrent et combattirent sous des chefs par nécessité. Les efforts de la métropole pour ramener les noirs sous le joug régulier de la domination française furent rendus infructueux par l'ambition de certains hommes de couleur. Ceux-ci, nourris et instruits par les blancs, s'étaient élevés rapidement au-dessus des hordes africaines, qui, ayant perdu, sous une discipline plus que sévère, l'innocence des passions, n'avaient acquis que les vices de la servitude. Plusieurs commissaires et autres agens, envoyés successivement par le gouvernement conventionnel et par le directoire, avaient été contraints de se rembarquer. Enfin un noir, Toussaint-Louverture, qui avait vécu cinquante années dans l'esclavage, sachant à peine lire, mais doué par la nature d'un génie extraordinaire, s'éleva tout à coup parmi les siens et devint leur chef suprême, parce qu'ils en voulaient un de leur couleur. Il n'avait été d'abord qu'un instrument dont le général français Laveaux, resté commandant-général de la colonie après le régime anarchique des agens et commissaires civils envoyés de France, crut devoir se servir pour essayer de remettre et de maintenir les noirs sous la domination de la république. Nommé par la suite lieutenant au gouvernement de la colonie, et bientôt après général en chef des armées de Saint-Domingue (en germinal an v, mars 1797), par les commissaires du directoire Sonthonax et Raimond, Toussaint-Louverture supplanta son bienfaiteur¹. Il ne s'en tint pas là : la présence de Sonthonax,

1802 - an x.
Antilles.

¹ Dans les commencemens de sa fortune, Toussaint disait, dans son langage créole : *Après bon Dieu, c'est Laveaux.*

1802 - an. x.
Antilles.

désagréable à la colonie, qui se rappelait les troubles que la première administration de ce commissaire avait fait naître, ne gênait pas moins Toussaint dans ses vues ultérieures; il le fit nommer représentant de Saint-Domingue au corps législatif de France, et lui enjoignit (avec toutes les marques extérieures du respect et de la soumission) d'aller défendre auprès du directoire et de la métropole les intérêts de ses mandataires, et de faire connaître la vérité sur la situation de la colonie, rendue à l'ordre et à la tranquillité.

Tous ceux qui présentaient le résultat nécessaire du renvoi de Sonthonax, auquel ils s'étaient opposés dans l'intérêt de la république, passèrent en France avec ce commissaire. D'après leurs plaintes et les éclaircissemens qu'ils donnèrent, le directoire conçut de justes alarmes sur les projets ultérieurs de l'homme qui venait de se placer ainsi, de son autorité privée, au gouvernail de la colonie. Le général Hédouville reçut, au commencement de l'année 1797, la mission difficile d'aller observer et contenir, s'il était possible, l'ambitieux noir, que les Anglais cherchaient alors à détacher entièrement de la France, en offrant de lui garantir la souveraineté de Saint-Domingue.

Le général Hédouville, n'amenant avec lui qu'une escorte ou garde d'honneur, ne pouvait exercer que l'influence de son caractère public et privé : faibles armes contre un homme qui disposait de grandes forces positives! Il débarqua d'abord à Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole de l'île et se rendit ensuite par mer au Cap, capitale de la partie française. Son premier soin fut de mander auprès de lui Toussaint-Louverture ainsi que le général Rigaud (mulâtre), qui commandait, sous les ordres du premier, la partie du sud, et il reconnut, dans l'entrevue qu'il eut avec ces deux hommes, combien leur défiance commune et individuelle rendait sa mission difficile.

Bientôt Toussaint s'éloigna de l'agent français, sous le prétexte plausible de donner suite aux négociations militaires qu'il avait entamées avec les Anglais pour l'évacuation de ce qui leur restait encore sur le sol de l'île. La capitulation accordée par ce général noir à la garnison du Port-au-Prince, accrédita les bruits qui commençaient à se répandre de sa connivence avec les ennemis de la république. En effet, Toussaint, à la tête d'une armée de quinze mille hommes, fit à une poignée d'Anglais le pont d'or qu'ils avaient demandé, et leur laissa jusqu'à la faculté et le temps d'embarquer l'artillerie en fonte et de détruire les canons en fer.

1802 - an x.
Antilles.

Hédouville blâma hautement cette première capitulation, et résolut de traiter lui-même pour l'évacuation de la colonie. Il avait réussi à faire capituler le môle Saint-Nicolas, où se trouvaient, indépendamment d'une bonne garnison, plus de six mille hommes de troupes anglaises en rade; la remise de cette place devait avoir lieu dans le même état et avec la même quantité de bouches à feu qu'au moment de la prise de possession. Il avait été stipulé qu'aucun émigré ne pourrait rester en ville et dans le pays évacué ou à évacuer; mais Toussaint, en apprenant cette capitulation, se plaignit, dans les termes les plus vifs, de ce qu'il n'avait pas été employé pour traiter avec l'ennemi, et prétendit que, en sa qualité de général en chef, c'était à lui seul de négocier les conventions de ce genre. A l'instigation du général noir, le général anglais Maitland ne voulut plus tenir le traité qu'il avait signé pour l'évacuation du môle Saint-Nicolas, déclarant qu'il ne contracterait désormais aucun arrangement qu'avec l'autorité militaire, en qui seul il reconnaissait la puissance. En effet, une nouvelle capitulation eut lieu, modifiée et arrêtée définitivement par Toussaint.

Ce noir fit une entrée solennelle au môle Saint-Nicolas. A son arrivée dans cette place, les troupes anglaises bordaient

1802 - an x.
Antilles.

la haie ; le curé vint processionnellement le recevoir sous le dais , portant à sa rencontre le Saint-Sacrement. Une tente magnifique était dressée sur la place d'armes : le général Maitland y donna à Toussaint un repas somptueux , à la suite duquel il lui fit présent , au nom du roi d'Angleterre , de l'argenterie qui avait orné la table Le chef des noirs passa ensuite en revue les troupes anglaises , qui défilèrent devant lui. Après cette parade , le général Maitland lui fit encore présent , toujours au nom de S. M. Britannique , de deux coulevrines en bronze , et de la maison du gouvernement , que les Anglais avaient fait bâtir et meubler de la manière la plus élégante ¹. Il paraît que le général noir , par des considérations qui prenaient leur source dans la position où se trouvaient alors les Anglais , éluda de répondre à ce qu'on attendait de lui d'après ces démonstrations ; mais il resta si charmé de la conduite des Anglais à son égard , qu'il répéta souvent par la suite : « que la république ne lui avait jamais rendu autant d'honneur que le roi d'Angleterre. »

Il n'entre pas dans notre plan de rendre compte de toutes les menées de Toussaint-Louverture pour obliger le général Hédouville , dont il méconnaissait l'autorité et bravait les mesures impuissantes , à se rembarquer , afin de ne pas attirer de nouvelles désolations sur un pays déjà si malheureux.

¹ Le lieutenant-général Pamphile Lacroix a vu , dans les papiers de Toussaint restés dans les archives du gouvernement au Port-au-Prince , les propositions secrètes qui étaient la cause de toutes ces démonstrations publiques. Elles tendaient à faire déclarer Toussaint-Louverture ROI D'HAÏTI , qualité dans laquelle le général promettait à ce noir qu'il serait de suite reconnu par l'Angleterre , s'il consentait , en ceignant la couronne , à signer , sans restriction , un traité de commerce exclusif , qui donnerait à la Grande-Bretagne seule le droit d'exporter les productions coloniales , et d'importer en échange ses produits manufacturés , à l'exclusion de ceux du continent. On donnait au nouveau roi l'assurance qu'une forte escadre de frégates anglaises serait toujours dans ses ports ou sur ses côtes pour les protéger.

L'agent français emmena avec lui trois frégates, et les bâtimens qui étaient en rade du Cap. Quinze à dix-huit cents personnes de toutes couleurs s'embarquèrent sur cette escadre; Hédouville publia, en partant, une proclamation, par laquelle il prévint les habitans de la colonie qu'on allait mettre à exécution un projet d'indépendance concerté avec le cabinet de Saint-James et le gouvernement des Etats-Unis.

1802 - an x.
Antilles.

Immédiatement après le départ de cet agent, Toussaint s'empessa d'écrire au directoire pour lui rendre compte de sa propre conduite et pour se justifier des torts dont on allait l'accuser. Après être entré dans beaucoup de détails à cet égard, il finissait sa dépêche en disant : « Fort de ma conscience, je ne vous rappellerai pas, citoyens directeurs, tout ce que j'ai fait pour le triomphe de la liberté, la prospérité de Saint-Domingue, la gloire de la république française; je ne protesterai pas, auprès de vous, de mon attachement à la métropole, à mes devoirs, de mon respect à la constitution, aux lois de la république, et de ma soumission au gouvernement; je vous en fis le serment, j'y suis fidèle, et ma conduite à venir, plus que tous les sermens, vous prouvera que j'y serai toujours fidèle. » Toussaint annonçait en même temps qu'il avait député auprès du commissaire Roume, délégué par le directoire dans la partie ci-devant espagnole de Saint-Domingue, pour l'inviter à venir prendre les rênes du gouvernement, abandonnées par le général Hédouville.

Le commissaire Roume se rendit à l'invitation de Toussaint, et prit le titre d'agent du directoire. Jugeant les intentions d'autrui d'après les siennes, il espéra faire le bien de la colonie, et, dans ce but, il appela au Port-au-Prince, pour les concilier, Toussaint et le général Rigaud. Ce dernier, ayant reçu du général Hédouville, partant pour la France, le conseil de se méfier de l'ambitieux Toussaint, et de rester toujours fidèle à la république, n'était point disposé à obéir

1802-an X.
Antilles.

en subalterne au général noir; les relations de service entre ces deux chefs avaient cessé : les efforts de Roume pour étouffer le germe d'une nouvelle guerre intestine furent inutiles.

La caste des hommes de couleur, alarmée de voir un noir exercer le commandement suprême, et gouverner la colonie de sa pleine autorité, vint se ranger avec empressement sous les étendards du général Rigaud. Plus audacieuse, plus brave, plus forte, au moral comme au physique, que celle des nègres, plus instruite, mais aussi féroce, cette caste, qui dans la lutte qu'elle allait entreprendre, avait à combattre dans la proportion d'un contre dix, ne s'effraya pas du nombre.

Les deux partis se recrutèrent au nom de la France, dont ils portaient également les couleurs, en prétendant chacun combattre pour elle. Les blancs, suivant l'assiette de leurs propriétés, se rangèrent de l'un ou de l'autre côté; mais ils ne pouvaient plus être que des auxiliaires dédaignés. Ceux qui habitaient la partie du sud marchèrent avec Rigaud, et ceux du nord ou de l'ouest, ou servirent en personne sous les drapeaux de Toussaint, ou furent obligés de faire des vœux et des sacrifices pour ce noir.

Le début de cette guerre atroce fut la surprise, par Rigaud, de la ville de Léogane, où plusieurs individus de tout rang et de toutes couleurs furent impitoyablement massacrés.

En apprenant cet événement, Toussaint concentra une partie de ses troupes sur le Port-au-Prince, et ayant ordonné à tous les hommes de couleur de se réunir dans l'église, il monta en chaire, leur annonça son départ, et leur prédit qu'il serait victorieux de Rigaud. « Vous étiez prêts à vous soulever contre moi, dit-il aux mulâtres, mais je laisse ici mon œil et mon bras : le premier saura vous surveiller, le second saura vous atteindre. »

A la suite de cette admonition menaçante, les hommes de

couleur se retirèrent frappés de consternation , se renfermèrent dans leurs maisons , et se donnèrent bien de garde de tenter le moindre mouvement. Ceux du sud , animés et encouragés par leur général , défendirent l'approche de leur territoire , et , quoique inférieurs en nombre , ils battirent souvent les noirs.

1802-an x.
Antilles.

Rigaud fit égorger tous les agens de Toussaint et ceux des Anglais qui tombèrent en son pouvoir à Jérémie , au grand et au petit Goave. Beaucoup de propriétaires de toutes couleurs payèrent de leur vie les hommages qu'ils s'étaient empressés de rendre à Toussaint , regardé par eux comme le régénérateur de la colonie.

Sur ces entrefaites , le général noir , que ses adversaires croyaient renfermé au Port-au-Prince , où ils espéraient pouvoir le faire assassiner , s'était porté vers le nord , avait forcé le pont de l'Ester , gardé par des hommes de couleur , et était venu soumettre le môle Saint-Nicolas , après avoir échappé aux plus grands dangers et rompu partout les trames de ses ennemis. Les hommes de couleur de cette partie de l'île furent arrêtés et traînés à la suite de l'armée noire , dont ils eurent à essuyer tous les outrages ; nus , enchaînés , il leur était défendu d'articuler la moindre plainte , sous peine de la flagellation ou d'être passés par les armes. Cependant , à son retour au Cap , Toussaint déclara que ces hommes avaient été assez punis ; qu'ils allaient recevoir des passeports et des vêtemens pour se rendre auprès de leurs familles souffrantes , et qu'ils seraient protégés dans leur route et traités comme des frères.

Cette conduite politique , dont l'astucieux chef des noirs se promettait de grands résultats par la reconnaissance qu'il croyait exciter chez les hommes de couleur , n'eut aucune influence sur ceux qui avaient les armes à la main : les hostilités ne se ralentirent point entre les deux partis.

1802 - an x.
Antilles.

L'agent Roume, spectateur impuissant de ces scènes désastreuses, désespérant de pouvoir calmer ou modérer les combattans, prit le parti d'envoyer le chef de brigade du génie, Vincent, officier de mérite et d'une grande sagesse, pour aller rendre compte au directoire de la malheureuse guerre qui mettait en compromis les destinées de Saint-Domingue.

Cette guerre prit encore un caractère plus terrible après le départ du chef de brigade Vincent. La population des campagnes, pour éviter de tomber sans défense sous les coups de la soldatesque effrénée qui les parcourait, se réfugiait de toutes parts dans les postes fortifiés et dans les villes. L'encombrement produisit bientôt la famine; plus de quatre mille individus périrent ainsi de faim dans le seul bourg de Jacmel. La garnison de ce poste, commandée par le chef de brigade Pétion¹, homme de couleur, ayant perdu l'espoir d'être secourue, et se voyant serrée de près par Toussaint-Louverture, se fit jour l'épée à la main à travers les nombreux ennemis qui la pressaient, et se réfugia au grand Goave. Plus de huit cents hommes périrent dans la mêlée, et la plupart des femmes qui suivaient cette colonne tombèrent entre les mains de Toussaint. Les noirs, plus nombreux, finirent par triompher de leurs adversaires, Rigaud se vit successivement enlever toutes ses places, et fut acculé jusqu'aux Cayes.

Cependant le chef de brigade Vincent était arrivé en France. Il eut long-temps à lutter contre les efforts des différens partis qui divisaient l'opinion sur Saint-Domingue, et qui presque tous l'égarèrent sur le véritable état des choses dans cette colonie. Les uns représentaient Toussaint-Louverture comme un brigand ambitieux, devenu l'instrument des Anglais pour

¹ Depuis président de la partie de l'île de Saint-Domingue ou d'Haïti, qui s'est formée en république. Pétion est mort en 1817, et le général Boyer, autre homme de couleur, lui a succédé.

enlever la colonie à la république ; d'autres affirmaient qu'il agissait pour son propre compte, et qu'il voulait se rendre tout-à-fait indépendant ; plusieurs soutenaient qu'il fallait seconder les efforts des hommes de couleur et de leur général Rigaud, pour l'anéantissement d'un homme dont la conduite envers les agens de la république démontrait assez les desseins ultérieurs ; enfin quelques-uns, mais en petit nombre, regardaient Toussaint comme le seul homme qui pût ramener les noirs à la discipline, et réparer une partie des maux que l'intempestive émancipation de ces Africains avait causés.

1802 - an X.
Antilles.

Dans les circonstances critiques où le directoire se trouvait placé alors, et au milieu de ce conflit d'opinions diverses sur la situation de Saint-Domingue, il devenait bien difficile au chef de brigade Vincent de faire connaître la vérité, et d'indiquer au gouvernement le seul parti à prendre dans les intérêts réels des colons et de la métropole. La révolution du 18 brumaire s'opéra : le premier consul, éclairé par Vincent, considéra Toussaint-Louverture comme l'homme propre à introduire dans le gouvernement et l'administration de la colonie le système que lui-même se proposait de suivre en France. En conséquence, dès le 4 nivose an VIII (24 septembre 1799), il prit, avec les deux autres consuls, un arrêté, portant que le chef de brigade du génie Vincent, l'ex-commissaire du directoire à Saint-Domingue, Raymond, et le général Michel, qui avait déjà servi dans la colonie, partiraient sans délai pour Saint-Domingue ; qu'ils seraient porteurs de la proclamation que nous transcrivons plus bas ; que les mots suivans : « *Braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits,* » seraient inscrits en lettres d'or sur tous les drapeaux des bataillons de garde nationale de la colonie de Saint-Domingue. Cette députation était en outre chargée d'apprendre à Toussaint que le gouvernement consulaire le maintenait dans son em-

1802 - an x.
Antilles. plois de général en chef de l'armée de Saint-Domingue. La proclamation dont ils étaient porteurs était ainsi conçue :

Les consuls de la république aux citoyens de Saint-Domingue.

« Citoyens,

« Une constitution qui n'a pu se soutenir contre des violations multipliées est remplacée par un nouveau pacte, destiné à affermir la liberté.

« L'article 91 porte que les colonies françaises seront régies par des lois spéciales.

« Cette disposition dérive de la nature des choses et de la différence des climats.

« Les habitans des colonies françaises situées en Amérique, en Asie, en Afrique, ne peuvent être gouvernées par la même loi.

« La différence des habitudes, des mœurs, des intérêts, la diversité du sol, des cultures, des productions, exigent des modifications diverses.

« Un des premiers actes de la nouvelle législature sera la rédaction des lois destinées à vous régir.

« Loin qu'elles soient pour vous un sujet d'alarmes, vous y reconnaîtrez la sagesse et la profondeur des vues qui animent les législateurs de la France.

« Les consuls de la république, en vous annonçant le nouveau pacte social, vous déclarent que les principes sacrés de la liberté et de l'égalité des noirs n'éprouveront jamais parmi vous d'atteinte ni de modification.

« S'il est dans la colonie des hommes malintentionnés, s'il en est qui conservent des relations avec les puissances ennemies, *braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits.* »

Quoique les membres de cette députation fussent des personnes connues, auxquelles Toussaint-Louverture avait plusieurs fois marqué de la confiance, il fit arrêter le général Michel et le chef de brigade Vincent, pour prendre connaissance par avance des papiers dont ils étaient porteurs, et pour s'assurer s'ils n'avaient point d'arrière-mission. Ils n'obtinrent l'un et l'autre leur élargissement que sur l'ordre patent de celui qui avait prescrit sous main leur arrestation.

1802-an x.
Antilles.

L'expédition du général Ganteaume, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, et que l'on disait destinée pour Saint-Domingue, avait inspiré au général noir la méfiance qu'il venait de témoigner. Les Anglais avaient d'ailleurs fait répandre le bruit que la guerre du sud de la colonie était excitée par la métropole, qui laissait ainsi la population s'entre-détruire pour arriver d'une manière plus facile au rétablissement de l'esclavage.

La proclamation des consuls ne pouvait guère tranquilliser les noirs, puisqu'elle remettait aux actes d'une nouvelle législature la rédaction des lois destinées à régir les colonies; aussi Toussaint éluda-t-il de la faire imprimer et de faire placer sur les drapeaux l'inscription prescrite. Cependant il partit pour le sud, afin d'aller faire connaître lui-même à son armée sa confirmation dans le grade de général en chef, et tenter de ramener son antagoniste Rigaud dans les voies de l'obéissance. Cette dernière entreprise fut exécutée par le chef de brigade Vincent, malgré toutes les difficultés qu'elle présentait.

Muni d'un sauf-conduit de l'agent Roume (confirmé dans sa place par les consuls de la république), le directeur des fortifications, Vincent, se rendit aux Cayes, quartier-général de Rigaud. Celui-ci se livra à des accès de fureur, en apprenant de la bouche de l'ingénieur que le nouveau gouvernement de la métropole confirmait Toussaint dans le poste de

1802-an x.
Antilles.

général en chef de Saint-Domingue, et en recevant l'ordre de ce dernier, qui lui prescrivait de quitter momentanément le département du sud. Le bouillant mulâtre eût peut-être à l'instant même poignardé le chef de brigade Vincent, si cet officier n'avait pas eu l'attention de se munir d'une lettre de Rigaud fils, qui le recommandait à l'auteur de ses jours, l'appelant son second père, en reconnaissance des soins qu'il en avait reçus au collège de Liancourt, où ce jeune homme était élevé. Rigaud, en dévorant cette lettre, s'écria : « Prenez mon sang, il est à vous ; » et comme il faisait mine de vouloir se poignarder lui-même, les gens de sa suite l'entraînèrent.

L'arrivée de la députation détruisit le prestige de la résistance des mulâtres ; on s'occupa dans la partie du sud encore insurgée contre Toussaint de triompher de l'obstination de Rigaud. A force d'essais et de soins, on obtint de ce général, qui ne pouvait pas se familiariser avec l'idée d'obéir à un noir, qu'il enverrait des parlementaires au général en chef de la colonie.

Cette dernière démarche acheva d'enlever à Rigaud toute espèce de crédit auprès des siens, et il ne lui fut plus possible de les rassembler en corps d'armée ; dans cette situation des choses, il prit le parti de s'embarquer et de se réfugier en France avec Pétion et quelques-uns des chefs qui l'avaient servi. A son exemple, les autres chefs opposés à Toussaint quittèrent la colonie et s'éparpillèrent dans l'archipel des Antilles.

C'est ainsi que se termina une guerre intestine qui avait duré près de dix-huit mois, et dont nous avons cru devoir passer sous silence la plus grande partie des détails odieux. Il n'y eut plus dès-lors à Saint-Domingue d'opposition apparente. Toussaint fit publier une amnistie générale, et bientôt les habitans de la grande anse ou des parties de l'ouest et du

sud furent aussi soumis que ceux du canton de Toussaint. 1802 - an x.
 Toutefois les hommes de couleur marquans avaient pris la Antilles.
 fuite, et il ne restait de cette caste, dans le sud, que les
 femmes, les enfans, et les subalternes qui ne se crurent point
 trop compromis.

La sécurité de ces derniers ne fut pas de longue durée, et ils eurent bientôt à regretter de s'être fiés à la clémence du général noir. Toussaint, en politique adroit, et afin de faire retomber sur un autre tout l'odieux de ses moyens administratifs, fit choix d'un noir bien plus féroce et plus sanguinaire que lui pour être l'exécuteur de sa haute justice. Desalines, c'était le nom de ce noir, qui avait le grade de général de division dans l'armée coloniale, parcourait les différens quartiers de l'île, suivi d'une compagnie de guides armés de fouets : il faisait impitoyablement fustiger les noirs et les hommes de couleur dont l'attitude n'était pas assez tremblante ; des massacres, soit de jour, soit pendant la nuit, des noyades signalaient la présence de ce bourreau ; l'âge et le sexe n'étaient point épargnés ; et, s'il faut en croire la voix publique, dix mille victimes de couleur périrent en sacrifice¹.

Après avoir exercé cette vengeance sur les individus qui avaient osé méconnaître son autorité, Toussaint-Louverture reprit la marche de sa politique, et s'avança rapidement vers le but qu'il s'était proposé. Il accueillit sans familiarité les anciens colons qui s'étaient montrés les plus imbus des préjugés de couleur ; il caressa les anciens souvenirs, et abolit le calendrier républicain dont on se servait. Des officiers français émigrés, restés dans la colonie après le départ des Anglais, au service desquels ils s'étaient mis, entrèrent à celui de Toussaint, et le chef noir offrit sa protection à ceux d'entre eux qui ne voulaient plus suivre cette carrière.

¹ *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant-général Pamphile de Lacroix.

1802 - an x.
Antilles.

Ce même noir, qui avait écrit dans le temps au gouvernement directorial que sa religion n'était qu'un masque politique pour en imposer aux hommes superstitieux qu'il commandait, s'appliqua à gagner les prêtres en leur témoignant les plus grands égards. Cette conduite lui réussit : il fut proclamé le protecteur, le restaurateur de la religion ; et, si la fortune eût voulu qu'il finît ses jours dans l'exercice du pouvoir, peut-être eût-il été canonisé, en reconnaissance des services par lui rendus à la foi.

Bientôt il ne conserva plus d'humilité que dans sa mise : toutes ses actions, tous ses actes publics ne tendirent plus qu'à élever l'assiette de son pouvoir. Il s'entoura d'une garde formidable, et l'on distinguait parmi les officiers des noms connus dans l'ancien régime ; il donna à ses gardes à cheval les couleurs et le trèfle des anciens gardes-du-corps des rois de France, et ne se montra plus qu'avec un grand faste militaire ; il s'entoura de tous les dehors d'un pouvoir absolu ; enfin, pour entraîner l'opinion, tout ce qui dominait par le rang et la propriété parmi les habitans de la colonie devint l'objet marqué de ses soins d'affection ; et, à l'aide de tels moyens, il obtint facilement des prôneurs jusqu'en Europe¹.

Il est juste de dire qu'au milieu de ces soins donnés aux signes extérieurs de son autorité, le général noir s'appliqua à cicatriser en partie les plaies profondes qu'avait reçues la colonie, et qu'il s'entoura d'administrateurs éclairés, qui donnèrent le plus grand développement à ses vues réparatrices. Les guerres qui avaient désolé Saint-Domingue en avaient chassé le plus grand nombre des propriétaires, et fait perdre la trace collatérale de beaucoup de successions. Le directeur-général du domaine, Idlinger, imagina d'affermir aux chefs militaires, pour des redevances assez faibles, les habitations

¹ *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant-général baron Pamphile de Lacroix.

délaissées. L'intérêt qu'avait chaque corps de faire prospérer les travaux dont il retirait sa solde , et la cupidité des chefs , jointe à leurs moyens d'autorité , rappelèrent comme par enchantement l'aspect florissant des anciennes cultures. Les exploitations prospérèrent surtout au nord et dans l'ouest. Le premier fruit de l'organisation de ces ressources fut plus que suffisant pour couvrir les charges de la colonie.

1802 - an x.
Antilles.

La cession de la partie espagnole à la France avait été stipulée par le traité de paix conclu à Bâle , en 1795 , entre la république et le roi Charles iv ; mais l'incertitude des événements de la colonie avait fait retarder la prise de possession de ce territoire jusqu'en 1799 , dans le temps même où la guerre désastreuse du sud était dans sa plus grande activité. A cette époque, Toussaint-Louverture, alarmé des progrès de Rigaud, et pour masquer son insuffisance contre ce redoutable adversaire , avait imaginé de former une expédition pour mettre entre les mains de la France la partie de Saint-Domingue légalement cédée par le monarque espagnol. Il se fit requérir en conséquence par l'agent du gouvernement , Roume , de donner ordre au général Agé , son chef d'état-major-général , d'aller prendre possession de cette partie de l'île avec tel nombre de troupes blanches que lui , général en chef , croirait nécessaire. Le général Agé se rendit à Santo-Domingo , mais sans être accompagné d'aucune troupe. La présence de cet officier et l'objet de sa mission soulevèrent le peuple , excité d'ailleurs sourdement par les autorités espagnoles. Le *cabildo* (conseil colonial) vint dire au gouverneur et capitaine-général pour le roi d'Espagne que la sûreté du délégué Agé était compromise , et celui-ci fut reconduit avec une escorte jusque sur le territoire de la partie française.

En cédant ainsi trop légèrement aux insinuations du général noir , l'agent Roume n'avait point réfléchi que la responsabilité de cette démarche intempestive devait peser sur

1802 - an x.
Antilles. lui seul. Éclairé par le retour du général Agé, il s'empresse de rapporter son arrêté, et en fit informer officiellement les autorités espagnoles. Toussaint entra en fureur contre Roume, et le fit conduire prisonnier dans l'intérieur des terres pour le punir de la conduite raisonnable qu'il venait de tenir.

Lorsque la guerre du sud fut terminée, Toussaint, persistant plus que jamais dans son premier dessein, écrivit au capitaine-général, don Joachim Garcia, qu'il allait envoyer le général noir Moïse, avec un corps de troupes, pour prendre possession de la partie espagnole, aux termes du traité de Bâle, et il demandait en même temps réparation de l'insulte commise en la personne du général Agé. Le gouverneur espagnol, dans sa réponse, commença par flatter l'amour-propre de Toussaint, en lui donnant le titre d'*Excellence* et en lui prodiguant les compliments. Il lui dit ensuite que l'agent Roume, en annulant son premier arrêté, était convenu d'attendre avec lui les instructions des deux cabinets de France et d'Espagne avant de mettre à exécution la prise de possession, et il finit par déclarer que le général Agé n'avait reçu aucune insulte.

Mais ce n'était plus avec des compliments qu'on pouvait espérer de modifier les projets du général noir. Il fit donc avancer ses colonnes sur le territoire espagnol, ainsi qu'il l'avait annoncé à don Garcia. Les généraux Kerverseau, Chanlatte, homme de couleur, plusieurs autres Français qui se trouvaient alors à Santo-Domingo et les fonctionnaires espagnols cherchèrent en vain à provoquer quelque résistance : leurs efforts se bornèrent à faire poser dans le département du Cibao¹ des embuscades derrière les rivières de Guayavin et d'Amina, et dans le département de l'Ozama², derrière celle du Nisao.

¹ Montagne très-élevée vers le milieu de l'île, et dans la partie espagnole.

² Grande rivière qui a son embouchure à Santo-Domingo.

L'armée noire força sans peine ces faibles obstacles , et , 1802 - an x. Antilles.
bientôt après, une convention , signée par don Garcia et Toussaint , substitua le pavillon de la république à celui du roi d'Espagne sur les remparts de Santo-Domingo. Plusieurs militaires et autres , qui s'étaient compromis vis-à-vis de Toussaint en cette circonstance , ne faisant aucun fond sur la magnanimité de ce général africain , s'embarquèrent à la hâte et quittèrent la colonie.

Cette prise de possession étendait l'autorité de l'ambitieux Toussaint du cap Tiburon au cap Samana , c'est-à-dire aux deux extrémités est et ouest de l'île de Saint-Domingue. Il parcourut les villes de la partie espagnole au bruit du canon et au son de toutes les cloches ; partout le clergé venait pieds nus le recevoir processionnellement sous le dais , et le général noir s'étudiait à flatter les espérances et le crédit de ces prêtres , connaissant toutes les conséquences d'une conduite aussi politique. En effet , peu de jours après la prise de possession , il était aussi maître de l'obéissance de la population espagnole , qu'il l'était déjà de la confiance des noirs.

Au surplus , cette réunion des deux parties de l'île ne tarda pas à procurer des avantages réciproques : la partie française eut plus de facilités dans les acquisitions de chevaux et de mulets pour activer la culture des terres , et la partie espagnole trouva de très-grands bénéfices dans l'exportation et la vente facile de ses bestiaux et de ses troupeaux de bêtes à cornes. Il ne resta dans cette dernière contrée que le nombre de troupes nécessaire pour les garnisons.

Toussaint , ayant préparé de longue main les esprits à l'acte politique qu'il méditait , réunit en assemblée générale les hommes de la colonie qui lui étaient le plus dévoués , et se fit présenter par cette assemblée un projet de constitution coloniale , qui , en lui remettant tous les pouvoirs , le nommait gouverneur et président à vie , avec le droit d'élire son

1802-an 1. Antilles. successeur et de nommer à tous les emplois. Déjà ce chef des noirs avait répondu à ceux qui tentaient de le dissuader du dessein de s'emparer ainsi du pouvoir, et lui prédisaient les suites d'une pareille entreprise : « Je suis le Bonaparte de Saint-Domingue, et la colonie ne peut plus exister sans moi ; » tant il était aveuglé par les séductions avec lesquelles d'avidés spéculateurs exaltaient le sentiment des services qu'il avait rendus !

Le chef de brigade du génie Vincent était du petit nombre des Français qui, toujours fidèles aux intérêts de la mère-patrie, avaient conservé le crédit et la faculté de dire la vérité à Toussaint-Louverture. Il en usa avec énergie dans cette occasion, pour lui mettre sous les yeux les torts nouveaux qu'allait lui donner, vis-à-vis du gouvernement français, l'acte qu'il avait provoqué. Toussaint lui fit l'aveu qu'il s'était engagé trop avant pour reculer. « Il était entraîné, dit le judicieux général P. de Lacroix, par une force occulte qui partait des insinuations que la politique étrangère avait laissées derrière elle dans la colonie. » Le chef de brigade Vincent a parfaitement démêlé, dans des mémoires remis par lui au gouvernement, le nœud de cette intrigue politique. Ce fut ce même officier que Toussaint chargea de porter au premier consul l'acte de constitution coloniale.

Vincent arriva en France à l'époque du traité d'Amiens. Il eut le courage de représenter au premier consul le danger d'employer la force pour soumettre Toussaint-Louverture, dans la conjoncture extraordinaire où Saint-Domingue se trouvait placé. Il lui dit que les vaillantes troupes qui venaient de conquérir la paix en Europe, employées dans les Antilles, succomberaient sous l'influence du climat, lors même qu'elles remporteraient quelques avantages éphémères sur les noirs, que leur chef maintiendrait dans un état de révolte continuel. Il ajouta à cette considération la crainte

que les Anglais ne contrariassent l'expédition projetée. Le premier consul accueillit avec humeur ces représentations. « Le cabinet de Saint-James, dit-il au chef de brigade, a voulu s'opposer à ce que je fisse passer une escadre à Saint-Domingue ; je lui ai fait notifier que, s'il n'y consentait pas, j'allais envoyer à Toussaint des pouvoirs illimités, et le reconnaître indépendant. Il ne m'a plus fait d'observations. » Le ton de confiance que prit ensuite Bonaparte démontra qu'il croyait avoir forcé l'Angleterre à approuver son entreprise contre Toussaint. Le sage Vincent se permit de dire au consul qu'il voyait avec peine mettre à la merci des Anglais et du climat de Saint-Domingue la marine et l'élite des troupes françaises. Les courageuses observations du directeur des fortifications le firent reléguer à l'île d'Elbe ; mais les événemens n'ont que trop justifié ses justes appréhensions.

Le vainqueur et le pacificateur de l'Europe était trop fier pour se laisser imposer des conditions par un homme qu'il regardait comme un misérable chef d'esclaves révoltés, incité par des intrigans qui voulaient s'emparer, sous son nom, de l'administration de la colonie. Sanctionner la constitution que lui faisait présenter Toussaint-Louverture, était, dans l'opinion de Bonaparte, un acte de faiblesse qui l'aurait déshonoré aux yeux de la nation et de l'Europe entière. Devant sa fortune à la force des armes, ce fut par cette force qu'il entreprit de soumettre un pays dont il était loin de soupçonner toutes les ressources dans une guerre nationale : l'exemple de l'Amérique septentrionale fut sans effet pour lui. Il ne voulut point voir que la Grande-Bretagne n'avait perdu sa suprématie sur les importantes colonies de la nouvelle Angleterre, que pour avoir aussi refusé de reconnaître les droits politiques qu'elles réclamaient.

Déterminé à remettre la colonie de Saint - Domingue dans les voies de la dépendance et de l'obéissance aux lois de la

1802 - an x.
Antilles. métropole , et à châtier le chef ambitieux qui avait osé employer cette suscription dans une de ses lettres : *Le premier des noirs au premier des blancs*, Bonaparte dissimula pendant quelque temps , afin de préparer en silence l'expédition qu'il méditait ; mais lorsque les préliminaires de paix avec l'Angleterre lui eurent garanti la sûreté de son entreprise , il cessa de feindre , et présenta Toussaint - Louverture , aux yeux de l'Europe , comme l'artisan des discordes de Saint-Domingue , et l'usurpateur des droits de propriété et de souveraineté sur la métropole. Ce même noir , que Bonaparte avait d'abord paru considérer comme le conservateur de la colonie , n'était plus maintenant à ses yeux qu'un chef de flibustiers , contre lequel devait s'allumer toute l'indignation nationale : les journaux , des brochures éphémères , eurent ordre de peindre Toussaint - Louverture sous ces couleurs. Bonaparte oublia à quels nouveaux malheurs il allait livrer les colons blancs , et , sans calculer les chances funestes de son invasion , il en précipita les apprêts avec une célérité et une ostentation que condamnaient également la raison et la politique.

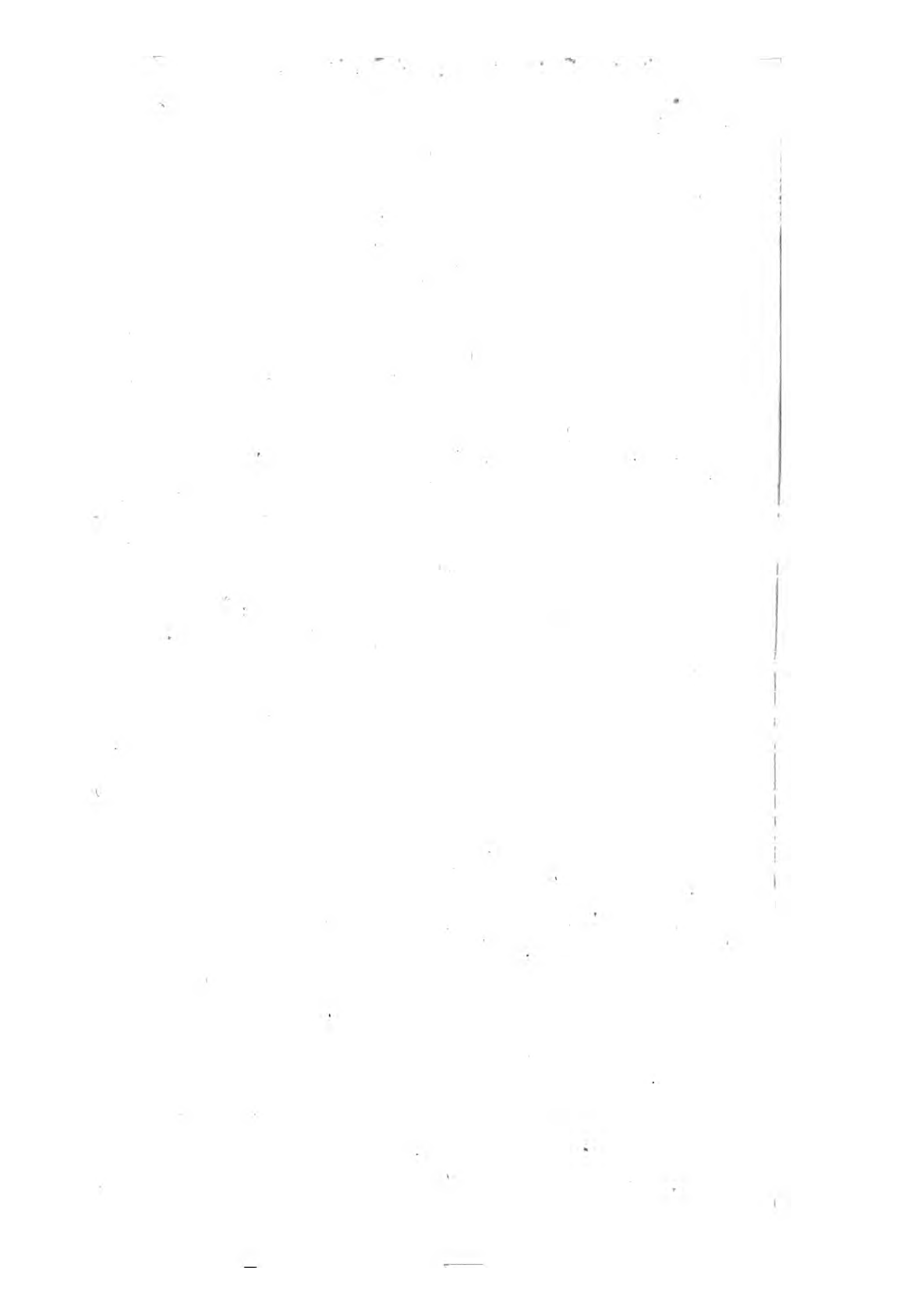
A la fin de l'année 1801 , l'armée expéditionnaire , dont le premier consul confia le commandement à son beau - frère le général Leclerc , se trouva rassemblée dans les ports de Brest , de Lorient , de Rochefort , du Hâvre et de Toulon. L'Espagne , qui , suivant le traité avec la France , devait elle-même participer à cette guerre , avait une escadre dans le port de Brest , et une autre préparée dans la rade de Cadix. Les troupes de terre montaient à 21,200 hommes , et avaient été choisies parmi celles qu'on supposait les plus propres à supporter le climat délétère de Saint-Domingue. Un certain nombre des militaires qui avaient fait la guerre d'Égypte , et qui étaient de retour en France , furent appelés à en faire partie. Ces forces , les plus considérables que la France eût



Forestier sculp.

VILLARET DE JOYEUSE .

Ambroise Tardieu dessin.



jamais portées tout à la fois dans les mers d'Amérique, étaient ^{1802-an x.} sans doute suffisantes pour conquérir Saint - Domingue sur ^{Antilles.} des hommes encore inhabiles dans la tactique européenne ; mais il eût fallu le double pour pouvoir espérer de se maintenir dans cette conquête.

L'ensemble des forces navales employées à cette entreprise était de trente-trois vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts, deux de 80, trente de 74, vingt-une frégates, et plusieurs autres moindres bâtimens de guerre. La principale flotte, celle de Brest, commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, qui montait *l'Océan*, de 120 canons, était composée de dix vaisseaux français, de cinq vaisseaux espagnols, aux ordres de l'amiral Gravina, et de neuf frégates ou corvettes : elle portait sept mille hommes de débarquement ; un vaisseau et deux frégates, armés à Lorient, devaient en faire partie, et avaient à bord douze cents hommes.

Une autre escadre, réunie à Rochefort sous les ordres du contre-amiral Latouche-Tréville, était forte de six vaisseaux, six frégates et deux corvettes, portant trois mille hommes de débarquement ; elle devait aussi se joindre à la flotte de Brest, et former l'avant-garde. Ainsi, la première masse qui devait agir, si Toussaint se refusait aux propositions que le général Leclerc avait ordre de lui faire, était de onze mille deux cents hommes de troupes de terre.

Ces forces devaient être suivies successivement par d'autres, destinées à remplir les vides occasionés par la guerre ou le climat ; mais ayant été retardés par les vents ou par d'autres obstacles, les nouveaux convois ne purent prendre une part égale aux opérations. Ils se composaient de l'escadre de Toulon, forte de quatre vaisseaux, et commandée par l'amiral Ganteaume, portant deux mille trois cents hommes de troupes ; de l'escadre de Cadix, de trois vaisseaux, sous les ordres du contre-amiral Linois, avec quinze cents hom-

1802 - an x.
Antilles.

mes ; d'une escadre hollandaise de trois vaisseaux, et plusieurs autres bâtimens , portant deux mille cinq cents hommes ; enfin , de trois autres vaisseaux armés plus tard à Brest , et de quatre frégates armées au Hâvre , portant ensemble trois mille hommes ¹.

On pourrait juger du grand intérêt que Bonaparte atta-

¹ Nous offrons ici l'état exact des différentes escadres qui se rendirent à Saint-Domingue , et des troupes qu'elles y transportèrent.

Flotte de Brest sous le commandement du vice-amiral Villaret-Joyeuse.

Les vaisseaux français *l'Océan*, de 120 canons ; *le Mont-Blanc*, *le Gaulois*, *le Patriote*, *le Cisalpin*, *le J.-J. Rousseau*, *le Watignies*, *le Révolutionnaire*, *le Duquesne*, *le Jemmapes*, de 74.

Vaisseaux espagnols sous le commandement de l'amiral Gravina.

Neptuno, de 80 canons ; *Guerrero*, *San-Pablo*, *Francisco de Paulo*, *Francisco de Assise*, de 74 canons ; les frégates *la Soledad*, *la Sirène*, de 36 canons ; *la Furieuse*, de 44 canons ; *la Fraternité*, *la Précieuse*, *la Fidèle*, de 36 canons ; les corvettes *la Cigogne*, *la Découverte*, *la Vigilante* ; le cutter *le Poisson volant*, et les transports *la Nécessité* et *la Danaë*.

Tous ces bâtimens portaient 7,000 hommes de débarquement.

Ils se trouvèrent au rendez-vous du cap Samana, à l'exception du *Duquesne*, qui relâcha à Cadix, et de *la Danaë*, qui fut expédiée aux États-Unis.

Cette flotte ne débarqua que 6,600 hommes.

Escadre de Lorient.

Le Scipion, de 74 canons ; la frégate *la Cornélie*, de 44 canons ; la corvette *la Mignonne*, de 18 canons, et la flûte *la Serpente*.

Ces bâtimens portaient 1,200 hommes de débarquement.

Ils arrivèrent avec l'escadre de Brest à Samana, à l'exception de *la Cornélie*, qui fut chargée d'accompagner *le Duquesne*.

Cette escadre débarqua 900 hommes.

Escadre de Rochefort commandée par le contre-amiral Latouche-Tréville.

Les vaisseaux *le Foudroyant*, de 80 canons ; *l'Union*, *l'Argonaute*, *l'Aigle*, *le Duguay-Trouin*, *le Héros*, de 74 canons ; les frégates *la Franchise*, *la Clorinde*, *l'Uranie*, *la Poursuivante*, de 44 canons ; *la Vertu*, *l'Embuscade*, de 36 canons ; les corvettes *la Bayonnaise* et *la Diligente*, de 26 canons ; les avisos *le Rnard* et *l'Aigle*.

chait à cette expédition, si nous rapportions ici sa correspondance avec le ministre de la guerre et de la marine, et les instructions précises et multipliées qu'il fit adresser aux principaux agens de l'expédition. Il en régla lui-même les moindres détails, et choisit des officiers distingués par leur valeur, leurs talens et leur expérience, pour former l'état-major de

1802-an x.
Antilles.

Ces bâtimens, portant 3,000 hommes de débarquement, se trouvèrent au rendez-vous général de Samana.

Récapitulation.

Flotte de Brest.....	6,600 hommes.
Escadre de Lorient.....	900
Escadre de Rochefort.....	3,000
TOTAL.....	10,500

Ces troupes sont les seules qui ont concouru à l'occupation de la colonie.

Expédition postérieure au débarquement.

Escadre de Toulon. Quatre vaisseaux de 74 canons, une frégate, une corvette, une flûte.

Cette escadre, commandée par le contre-amiral Ganteaume, arriva au Cap le 12 février 1802, et débarqua 2,300 hommes. La corvette et la flûte ayant été forcées de relâcher, n'arrivèrent que long-temps après.

Escadre de Cadix commandée par le contre-amiral Linois.

Trois vaisseaux de 74, trois frégates.

Cette escadre arriva au Cap le 15 février, portant 1,500 hommes de débarquement.

Escadre de Brest.

Le Zélé, le Tourville, le Swifhsure, de 74 canons.

Escadre du Havre.

La Comète, la Guerrière, l'Infatigable, la Valeureuse, de 44 canons. Ces vaisseaux entrèrent au Cap les 23, 27, 28, 29, 30 et 31 mars, portant 3,000 hommes.

Division hollandaise.

Le Brutus, le Jean de With, le Neptune, de 74; et plusieurs autres bâtimens.

Ils portaient 2,500 hommes, et entrèrent au Cap le 7 avril.

1802 - an 11. Antilles. l'armée; tous les officiers mulâtres et noirs qui se trouvaient disséminés dans les corps européens, furent remis à la disposition du général Leclerc, afin de tirer parti de leurs connaissances locales; enfin, rien ne fut épargné pour donner à l'armée expéditionnaire la meilleure formation possible.

Tant d'apprêts, et des forces aussi considérables rassemblées tout à coup dans les ports de France, devaient nécessairement exciter l'inquiète méfiance et la jalousie de l'Angleterre. Nous avons dit plus haut que le premier consul avait déjà pris ses précautions à cet égard. Le cabinet de Saint-James, prévoyant peut-être l'issue fatale de l'entreprise, ou se promettant de l'entraver par ces intrigues secrètes, si familières de tout temps à la politique anglaise, parut s'engager à n'y porter aucun obstacle, quoique les nationaux des trois royaumes fussent loin de partager sa prétendue sécurité. Toutefois, dans le double but de surveiller

Récapitulation générale.

Troupes qui ont concouru à l'occupation..... 10,500 hommes.

Troupes qui sont arrivées avant l'ouverture de la campagne contre Toussaint

Escadre de Toulon..... 2,300
Escadre de Cadix..... 1,500

Troupes arrivées après la campagne contre Toussaint. jusqu'à la fin d'avril.

Escadres de Brest et du Hâvre..... 3,000
Escadre hollandaise..... 2,500

Bâtimens qui ont rejoint.

Le Duquesne, de Brest..... 400
La Cornélie, de Lorient..... 300
Une corvette et une flûte, de Toulon..... 700

TOTAL GÉNÉRAL..... 21,200

les mouvemens des Français dans les Indes occidentales, et de calmer l'inquiétude nationale, le ministère donna ordre à l'amiral Mitchell de se rendre à la baie de Bantry avec une flotte d'observation. 1802 - an x.
Antilles.

Rassuré sur les dispositions du gouvernement anglais, le premier consul ne retarda point le départ de l'expédition, et, le 14 décembre 1801, la flotte de Brest, ainsi que les escadres de Lorient et de Rochefort, mirent à la voile. L'amiral Villaret - Joyeuse avait ordre de rallier sous Belle-Ile les vaisseaux partis des deux derniers ports que nous venons de nommer; il les attendit vainement dans cette station, et perdit ainsi l'occasion favorable de s'éloigner de la côte. En effet, au moment où, désespérant de l'arrivée de ces deux escadres, il se disposait à appareiller, les vents passèrent brusquement au sud-ouest, et ce ne fut qu'après quinze jours de tourmente et de dangers qu'il parvint à doubler le cap Finistère. On verra bientôt que ce retard eut la plus funeste influence sur le succès de l'expédition.

Le contre-amiral Latouche-Tréville, commandant l'escadre de Rochefort, avait eu des instructions semblables à celles de l'amiral Villaret; mais, au lieu de s'y conformer strictement, et de se rendre dans le canal de Belle-Ile en partant de Rochefort, il s'était porté directement sur l'île de Palma, une des Canaries, qui était indiquée comme le deuxième rendez-vous de la flotte combinée. Latouche resta quatre jours dans cette station, et, ne voyant point paraître, au bout de ce temps, la flotte de Brest, il craignit d'avoir été dépassé par elle, et continua sa route jusqu'à la vue du cap Samana, où il arriva dix jours avant l'amiral Villaret.

Cependant Toussaint - Louverture, qui avait ouvert avec les Anglais quelques relations commerciales, venait d'être averti par eux de l'immense armement qui se préparait dans les ports de France contre lui. Ayant quelque peine à se per-

1802 - an x.
Antilles. suader que le premier consul pensât sérieusement à attaquer un homme qui avait offert d'assurer la suprématie de la France sur la colonie, le chef des noirs n'apporta d'abord qu'une attention médiocre à des avis, qui, dans la bouche des rivaux de la France, devaient lui paraître au moins exagérés.

Rassuré peut-être aussi sur la loyauté de ses sentimens envers la métropole (à part son ambition, que l'exemple de Bonaparte justifiait à ses propres yeux), et jugeant des autres par lui-même, il pouvait hésiter à croire qu'il serait attaqué si prochainement. Il s'était bien aperçu de la froideur qui existait depuis quelque temps dans la correspondance du gouvernement; il savait que son projet de constitution coloniale n'avait point été agréé par le consul; mais il aimait à penser que le général qui devait son élévation à des circonstances presque semblables, n'aurait pas pris la résolution de lui enlever un pouvoir dont il ne s'était servi que pour pacifier et faire reflourir la colonie; il croyait qu'on n'entreprendrait rien contre lui avant d'avoir fait sonder ses dispositions et reconnu l'état actuel de Saint - Domingue; il s'attendait seulement à recevoir dans la colonie des agens de la métropole et quelques troupes, et il se promettait, en les accueillant, de renouveler ses protestations de fidélité. Les autres généraux noirs partageaient cette manière de voir, car Toussaint était leur guide et leur oracle.

Cette confiance que le chef des noirs montrait ainsi dans les intentions pacifiques qu'il supposait au gouvernement français, l'empêcha de préparer ses moyens de résistance, et il n'était nullement en mesure lorsque le contre-amiral Latouche parut en vue du cap Samana. On peut facilement remarquer que si l'amiral Villaret - Joyeuse ne se fût pas cru dans l'obligation de séjourner autant de temps devant Belle-Ile, et s'il n'eût pas été retenu ensuite par les vents contraires,

le général Leclerc aurait surpris sans difficulté Toussaint-Louverture avant que celui-ci eût pu faire aucune disposition défensive. Les deux escadres de Brest et de Rochefort, destinées, l'une pour le Cap, et l'autre pour le Port-au-Prince, y auraient été reçues amicalement par une suite naturelle de la confiance du général noir.

1802 - an x.
Antilles.

Mais le défaut de concert entre les deux amiraux et l'arrivée prématurée de la Touche firent perdre les avantages qu'on aurait pu tirer d'une apparition subite. Un bâtiment américain, qui se trouvait au cap Samana au moment où le contre-amiral le faisait reconnaître, fut annoncer à Toussaint-Louverture la présence de l'escadre française; ce général se transporta sur-le-champ à cette extrémité orientale de l'île pour juger par lui-même des forces navales qui s'y trouvaient. Comme le nombre des bâtimens ralliés alors était considérable, et que Toussaint n'avait point encore vu un rassemblement naval aussi grand, il fut d'abord découragé. « Il faut périr, dit-il aux officiers qui l'accompagnaient; la France entière vient se jeter sur Saint-Domingue, on l'a trompée; elle vient pour se venger et remettre les noirs dans l'esclavage. »

Toutefois cette première impression ne fit point hésiter le général noir sur le parti qu'il avait à prendre. Éclairé tout à coup sur le but de l'expédition, et certain que le gouvernement français n'aurait point réuni des moyens aussi formidables, si son dessein n'eût pas été de remettre Saint-Domingue dans l'état de dépendance où était cette île avant la grande insurrection de 1792, il expédia sur-le-champ à tous les postes de la colonie l'ordre d'opposer la plus vive résistance à une agression qui menaçait la liberté générale; engageant tous les siens à combattre partout jusqu'à la dernière extrémité, à mourir plutôt que de céder, et à incendier tout ce qui ne pourrait pas être défendu. Toussaint resta campé à

1802 an - x. Antilles. Samana jusqu'au ralliement général de la flotte française , et ce ne fut qu'après lui avoir vu prendre la direction de l'ouest qu'il partit pour la ville du Cap.

Les ordres que Toussaint venait de transmettre à ses lieutenans furent exécutés presque partout avec le zèle et le dévouement qu'il avait lieu d'attendre d'hommes que la démarche du gouvernement français réduisait au désespoir. Les noirs avaient combattu dix ans pour leur liberté , et plus Toussaint avait fait d'efforts pour les attacher à la France républicaine , plus leur indignation et leur fureur devaient être grandes au moment où ils voyaient les Français accourir pour les faire rentrer dans l'esclavage. Dans cette circonstance solennelle , Toussaint partagea l'exaltation générale encore plus par politique que par conviction ; car sa conduite , depuis le changement survenu dans le gouvernement de la France , avait indisposé contre lui un certain nombre des siens , partisans de l'égalité révolutionnaire. Il n'y avait pas long-temps encore qu'une insurrection , à la tête de laquelle se trouvait le général Moïse , neveu de Toussaint , avait éclaté contre ce gouverneur , qu'on accusait de protéger trop ouvertement les blancs et de trahir la cause des noirs. Toussaint avait apaisé ce mouvement en prenant des mesures vigoureuses et en faisant fusiller son neveu ; mais ce fut pour lui un avertissement de la conduite à tenir pour conserver une autorité qu'il ne devait qu'à la confiance des noirs.

Quelque diligence que Toussaint eût mise dans son trajet de Samana à la ville du Cap , en traversant le territoire de la partie espagnole , il fut devancé de quarante-huit heures par la flotte , qui s'était trouvée entièrement ralliée le 29 janvier 1802 ; un seul vaisseau , *le Duquesne* , et la frégate *la Cornélie* , obligés l'un et l'autre de relâcher à Cadix , n'avaient pu rejoindre. Avant de se diriger vers l'ouest , le général Leclerc , de concert avec l'amiral Villaret-Joyeuse , avait fait

les dispositions suivantes : mille hommes , embarqués sur quatre frégates , devaient se rendre à Santo-Domingo , sous la conduite du général Kerverseau ; l'escadre du contre-amiral la Touche , sur laquelle était embarquée la division du général Boudet , forte de trois mille hommes , fut expédiée pour le Port-au-Prince ; une division navale , commandée par le capitaine de vaisseau Magon , porta dans la baie de Mancenille deux mille cinq cents hommes , formant la division du général Rochambeau , qui avait ordre de marcher sur le fort Dauphin aussitôt après son débarquement , et de se porter ensuite sur le Cap ; la troisième division de l'armée de terre , forte de quatre mille cinq cents hommes , et commandée par le général Hardy , était destinée à agir directement sur la ville du Cap.

1802-an xi.
Antilles.

Cette dernière expédition , qui était la principale , et où se trouvait le général en chef Leclerc , arriva en vue du Cap le 3 février. Il avait été convenu entre les deux chefs de terre et de mer qu'on préviendrait d'abord le commandant du Cap de la destination de la flotte ; dans le cas où l'entrée du port serait refusée , deux vaisseaux devaient être embossés le plus près possible du fort Picolet , qui défend l'ouverture de la passe entre la pointe et les récifs , et tirer sur ce fort jusqu'à ce que ses feux fussent éteints et ses batteries détruites. Après cette opération , tous les bâtimens devaient entrer dans la passe , et le débarquement s'effectuer sous le feu des vaisseaux au sud de la ville ; à l'endroit appelé le Petit-Carénage. Ce plan d'attaque avait été conçu pour pouvoir ménager la ville du Cap ; et les Français comptaient d'autant mieux sur sa réussite , que le fort Picolet , construit au pied de rochers friables qui le dominant , paraissait susceptible d'être détruit en très-peu de temps.

Le 4 février , deux frégates et un cutter furent détachés de la flotte , et se présentèrent à l'entrée de la passe. Le capitaine Lebrun , aide-de-camp de l'amiral Villaret-Joyeuse , se jeta

1802 - an x.
Antilles. dans un bateau qui s'était approché, et prit terre au fort Picolet, où se trouvait le général noir Christophe¹. Celui-ci demanda à l'aide-de-camp la remise des papiers dont il était porteur. Après avoir refusé long-temps, M. Lebrun finit par céder à l'invitation pressante de Christophe, qui lui dit qu'il ne pouvait pas voir Toussaint-Louverture, auquel il prétendait remettre directement ses dépêches. Le parlementaire français resta gardé à vue dans l'appartement du général noir jusqu'au lendemain, qu'il devait retourner vers l'escadre; mais il trouva moyen de répandre quelques exemplaires des proclamations dont il était porteur.

Cependant la municipalité du Cap, suivie d'autres fonctionnaires publics et des notables, se rendit, dans la nuit, auprès de Christophe, pour lui porter ses craintes et ses prières: elle mit sous ses yeux la proclamation de Toussaint, par laquelle il ordonnait d'obéir aux ordres de la mère-patrie *avec l'amour* d'un fils pour son père. Christophe, insensible à toutes les représentations qu'on put lui faire sur les conséquences de son refus de recevoir dans la rade les troupes qui venaient de France, répondit « que, comme militaire, il ne connaissait pour chef suprême que Toussaint-Louverture; que rien ne lui prouvait qu'une escadre sur laquelle on voyait flotter des pavillons étrangers (il parlait du pavillon espagnol, arboré à bord des vaisseaux de cette nation qui faisaient partie de la flotte de Villaret), fût envoyée par la métropole; que les proclamations qui circulaient avaient été fabriquées à bord; que la France avait d'autres moyens pour faire reconnaître ses ordres, qu'elle les aurait envoyés par un aviso et non par des escadres étrangères. » Il finit par dire qu'il ne permettrait jamais l'entrée de la rade au *soi-disant* capitaine général Leclerc.

¹ Aujourd'hui roi d'Haïti.

Toutefois , sur les instances de la municipalité , il permit à une députation de la ville d'aller à bord de l'escadre , avant même le retour du parlementaire français , pour demander au général Leclerc de suspendre pendant quarante-huit heures son entrée , afin d'avoir le temps de solliciter de Toussaint-Louverture la révocation des ordres qu'il avait donnés. Cette députation était composée du maire , de deux notables , du curé de la ville , et de M. Lear , consul des États-Unis.

1802 - an x.
Antilles.

Le général Leclerc reçut les députés avec bienveillance. Il leur dit « que la France avait tout disposé pour le bonheur de la colonie ; que Toussaint-Louverture aurait à se féliciter de la gratitude de la métropole , qui lui renvoyait ses enfans , après les avoir fait élever avec le plus grand soin ; que Christophe aurait aussi sa part des récompenses que le gouvernement accordait aux généraux de la colonie ; qu'au surplus il ne pouvait retarder l'entrée de l'escadre , et qu'il allait faire les dispositions nécessaires pour qu'elle s'opérât une demi-heure après le retour des députés , temps suffisant pour que Christophe réparât , par une prompte soumission , la conduite qu'il venait de tenir à l'égard du parlementaire français. » Il chargea en même temps les députés de remettre au général noir une lettre , dans laquelle il lui exprimait son indignation du refus fait de recevoir l'escadre et l'armée française , sous le prétexte que le gouverneur général , Toussaint , n'avait point donné d'ordre ; il le menaçait , si les forts Picolet , Belair et toutes les batteries de la côte n'étaient pas remis ce jour même , 5 février , de faire débarquer le lendemain quinze mille hommes pour s'en emparer de vive force.

Le capitaine Lebrun , de retour de sa mission , annonça que les moyens de résistance se préparaient dans la ville , que l'on garnissait les forts de canons , de munitions , de grils et de charbon de terre.

Christophe ne tint aucun compte de la lettre du général

1802-an x. Antilles. Leclerc, et les menaces de ce capitaine général ne servirent qu'à l'exaspérer davantage. L'escadre ne pouvant pas se procurer de pilotes, et éprouvant d'autres contrariétés de mer, fut obligée de gagner le large sans débarquer de troupes.

Le maire du Cap, nommé Télémaque, noir dévoué aux Français, et qui avait été député au conseil des Cinq-Cents en France, répandit dans la ville les proclamations dont on lui avait donné des exemplaires à bord de la flotte. Voici celle du premier consul :

Le premier consul aux habitans de Saint-Domingue.

« Quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant la république.

« La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère; mais tout a changé : tous les peuples ont embrassé les Français, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les Français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des frères : venez aussi embrasser les Français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe.

« Le gouvernement vous envoie le capitaine général Leclerc; il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la république. Si on vous dit : Ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté, répondez : La république ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.

« Ralliez-vous autour du capitaine général : il vous rapporte l'abondance et la paix; ralliez-vous autour de lui. Qui osera se séparer du capitaine général sera un traître à la patrie, et la colère de la république le dévorera, comme le feu dévore vos cannes desséchées. »

La proclamation du général Leclerc, plus explicative des

intentions pacifiques de l'armée française , promettait à tous les militaires et fonctionnaires publics de la colonie , quelle que fût leur couleur , la confirmation de leurs grades et de leurs fonctions. 1802-an x.
Antilles.

Après avoir réuni les troupes noires sur la place d'armes du Cap , et leur avoir fait prêter le serment de vaincre ou de mourir , Christophe se rendit à la municipalité pour lui reprocher la publicité qu'elle donnait aux proclamations que nous venons de citer. Télémaque répondit qu'il usait des droits de sa place , et qu'il se faisait un devoir de faire connaître à ses concitoyens les intentions bienveillantes de la mère-patrie envers la colonie. Christophe annonça qu'il venait de donner l'ordre aux troupes de faire évacuer la ville par la partie des habitans qui n'étaient point sous les armes , et il enjoignit à la municipalité de se rendre dans le quartier appelé *le Haut-du-Cap*. La garde nationale fut consignée dans les casernes.

Sur ces entrefaites , le général Rochambeau , débarqué dans la baie de Mancenille le 2 février , avant que les autres divisions de la flotte eussent gagné leur point d'attaque , s'était emparé du fort Dauphin. Les noirs avaient voulu faire quelque résistance , mais ils avaient été obligés de céder à une force supérieure. Cette attaque coûta la vie à quatorze Français , parmi lesquels se trouvait le jeune La Châtre , aide-de-camp du général Rochambeau ¹.

Ce premier acte d'hostilité mit en mouvement tous les noirs de la plaine , qui se rendirent en foule au Cap et furent armés par les soins de Christophe. La municipalité , voyant la guerre commencée et tout espoir de conciliation perdu , fit circuler l'avis de se munir d'eau dans les maisons. On a vu que l'ordre avait été donné de les évacuer en partie , et les soldats noirs

¹ Cet officier était fils du duc actuel de ce nom , premier gentilhomme de la chambre du roi , et ex-ambassadeur en Angleterre.

1802 - an X.
Antilles.

le mirent à exécution : les femmes , les vieillards et les enfans , chargés de ce qu'ils avaient de plus précieux, sortirent en foule de la ville. A l'approche de la nuit du 5 au 6 , une partie de la garde nationale et tous les blancs se jetèrent dans les mornes escarpés au bas desquels le Cap est situé. Le fort Picolet ayant tiré dans la nuit une vingtaine de coups de canon sur un vaisseau français qui , en courant sa bordée , s'était approché de terre , ce fut le signal d'un second incendie , qui devait réduire encore une fois en cendres la malheureuse ville du Cap ¹.

Le général Leclerc , obligé de renoncer à l'espoir d'entrer dans la rade , avait résolu d'opérer son débarquement à l'ouest du fort Picolet , à l'effet d'attaquer la ville à revers par le Haut-du-Cap. On avait choisi la baie de l'Acul pour cette opération ; mais l'entrée n'en était pas moins connue des marins , et il était à craindre que les frégates ne pussent protéger le débarquement , par l'effet de leur éloignement de la terre. Le général Leclerc ayant ordonné de se diriger encore plus loin , entre l'Acul et le port de Paix , dans une anse nommée l'*anse à Chouchou* , les frégates qui portaient les troupes de terre ne purent se porter au-delà de la pointe dite *du Limbé* , parce que le vent tomba tout à coup. Fatigué de ces contrariétés , le capitaine général décida avec l'amiral Villaret que le débarquement aurait lieu sur-le-champ , attendu qu'on n'était pas éloigné de plus d'une lieue de la terre. Il s'opéra près du Limbé , et toute la nuit y fut employée , malgré la vive canonnade des batteries que les noirs avaient établies le long de la côte. Les Français s'emparèrent de ces batteries , et se mirent en mouvement dès la pointe du jour pour arriver le plus tôt possible sur les mornes qui dominant le Cap.

Le général Christophe , informé du débarquement , ainsi

¹ Le Cap avait été incendié en 1793 par les noirs révoltés.

que de la prise du fort Dauphin par la division Rochambeau , 1802 - an x.
se détermina à évacuer la ville du Cap et ses forts. Il effectua Antilles.
alors la menace qu'il avait faite de mettre le feu au Cap à
l'approche des troupes françaises : plusieurs quartiers furent
incendiés à la fois. Les troupes noires se retirèrent , par le
Haut-du-Cap et le Morne aux Anglais , sur la grande rivière.
Cette retraite eût été coupée si le débarquement avait pu
s'effectuer , comme on en avait le dessein , dans la baie de
l'Acul.

Le second incendie de la capitale de la colonie , dit le
général Pamphile Lacroix , coûta plus au gouvernement fran-
çais que le premier. Les constructions appartenant à l'état ,
qui jusque-là avaient été conservées , furent anéanties , et ce
n'est point exagérer que de porter à cent millions la valeur
des objets que les flammes dévorèrent.

L'avant-garde française , commandée par le général Hardy ,
attaqua l'arrière-garde des noirs , qui furent promptement
culbutés , mais qui , en se retirant , réduisirent en cendres le
bourg du Haut-du-Cap. Le flotte française était entrée dans
la rade dès le matin du 6 février , et l'amiral Villaret avait fait
débarquer les garnisons des vaisseaux. Ces troupes , sous la
conduite du général Humbert , après s'être emparées du fort
Bel-Air , marchèrent au-devant de la grande colonne débar-
quée au Limbé , et dont l'avant-garde arrivait , comme nous
venons de le dire , au Haut-du-Cap.

Le concert de ces deux mouvemens préserva de l'incendie
une partie de la plaine du nord et des quartiers du Limbé
et de l'Acul , dont la culture avait été rétablie par les soins
de Toussaint ; mais la ville était presque détruite , à peine y
restait-il soixante maisons intactes. Dès que les troupes noires
avaient eu évacué la ville , les habitans , retirés dans les mornes ,
y étaient rentrés en foule , ainsi que la municipalité restée
fidèle à la France. Ce fut un spectacle déchirant pour les

1802-an x
Antilles.

Français de la métropole de voir ces habitans , privés de leurs maisons , en proie à toutes les infortunes , réclamer des soldats de la république un appui malheureusement trop tardif. Une grande partie des subsistances et des denrées coloniales amoncelées au Cap avaient été détruites ou avariées ; les ressources sur lesquelles on avait dû compter manquaient tout à la fois : il fallut tirer des vivres des vaisseaux pour nourrir les troupes , et on ne laissa à l'escadre espagnole , qui devait se rendre à la Havane , que l'approvisionnement strictement nécessaire pour achever sa traversée. On trouva toutefois , dans le port , quelques navires américains chargés de farine ; mais il fallut se passer de viande fraîche , de vin , et d'autres rafraîchissemens nécessaires après une longue navigation. Ce manque de subsistances , et l'air corrompu par l'encombrement des habitans et des soldats au milieu des ruines du Cap , devinrent bientôt le germe des maladies qui , plus tard , désolèrent l'armée et contribuèrent à son anéantissement.

Pendant que ceci se passait au nord de l'île , les différentes expéditions chargées des attaques à l'est , au sud et à l'ouest , étaient parvenues à leur destination.

La division Boudet arriva , le 3 février au soir , devant le Port-au-Prince. Le chef de brigade Sabès , envoyé dans cette ville pour y porter les proclamations et les ordres du gouvernement , y fut d'abord assez bien accueilli ; mais lorsqu'il se disposait à retourner à bord , les chefs de couleur le firent arrêter et garder à vue. Pour rendre raison de cette mesure inattendue , le général Agé , chef de l'état-major général de l'armée coloniale , écrivit au général Boudet qu'il avait cru devoir prendre les ordres du général de division Dessalines , absent en ce moment , avant de permettre au chef de brigade Sabès de retourner à bord de l'escadre , mais que l'on pouvait rester tranquille sur le compte de cet officier. L'aide-de-camp du général Agé , porteur de cette lettre , était chargé

de dire verbalement que l'autorité de ce chef était méconnue des troupes noires, parce qu'il était blanc, et qu'il ne pouvait agir que du consentement des chefs de couleur de la garnison. 1802 - an x.
Antilles.

Le général Boudet fit accélérer les préparatifs du débarquement, et, en attendant qu'ils fussent achevés, il écrivit aux chefs de la garnison par le retour de l'aide-de-camp du général Agé. Ceux-ci répondirent que, d'après les services rendus par les noirs à la France et à la colonie, ils étaient indignés de voir que leur général en chef ne fût pas même cité dans la proclamation du premier consul; que ce silence décelait de mauvaises intentions, mais que des mesures pour conserver la liberté étaient prises depuis long-temps; que, si l'on brusquait un débarquement sans les ordres du gouverneur général, Toussaint-Louverture, il serait tiré trois coups de canon d'alarme, et que ce signal, répété de morne en morne, serait celui de l'incendie de la colonie et de l'égorgement de tous les blancs.

Ces menaces ne changèrent rien aux dispositions du général Boudet; le débarquement fut ordonné pour le lendemain, et il eut lieu effectivement, à dix heures du matin, sur la côte du Lamentin, sans qu'on rencontrât d'obstacle; mais à peine les troupes avaient-elles pris terre, que les trois coups de canon d'alarme furent tirés d'un des forts de la ville, et les mornes qui entourent le Port-au-Prince répétèrent au loin ce funeste et terrible signal. Quelques momens après, des tourbillons de fumée s'élevant de tous les côtés annoncèrent que l'arrêt fatal s'exécutait!

Les troupes françaises s'étaient formées, et tous les yeux se portaient sur le général Boudet. Ce digne chef, contenant l'indignation qui fermentait dans son âme, affecta un grand calme, et recommanda de ne pas tirer un seul coup de fusil, afin de mettre tous les torts du côté des incendiaires. La colonne marcha sur le fort Bizoton, occupé par un bataillon de

1802 - an x.
Antilles. la treizième demi-brigade coloniale. Un capitaine noir, nommé Séraphin, vint se présenter en parlementaire, pour annoncer que la garnison était déterminée à se défendre contre toute attaque. Le général Boudet, feignant de ne pas l'écouter, dit aux compagnies de grenadiers qui tenaient la tête de la colonne : « Camarades, vous êtes ici sur le territoire de la France, vous ne devez y trouver que des amis ; gardez vos armes sur l'épaule, et, s'il le faut, laissons - nous tuer, afin que ceux qui nous suivent soient en droit de venger notre mort, de venger la France. » Puis, s'adressant au capitaine noir, il ajouta : « Alléz redire à votre bataillon ce que vous venez d'entendre ; tirez sur nous, si vous osez ; mais, si vous le faites, défendez-vous bien, vendez chèrement votre vie, car vous êtes perdus. » La colonne continua à s'avancer aux cris de *vive la république ! vive la liberté !*

La garnison du fort Bizoton, connaissant les paroles du général Boudet, voyant les Français arriver ainsi sans défiance, les accueillit aux cris de *vive la France ! vivent nos frères !* Le fort fut remis au général Boudet, qui renforça la garnison d'un bataillon européen, et continua sa marche sur le Port-au-Prince, après avoir mêlé dans les rangs français la compagnie du capitaine Séraphin.

L'escadre du contre-amiral la Touche, sur laquelle avait été embarquée la division Boudet, avait quitté le mouillage du Lamentin après que toutes les troupes eurent été mises à terre, et elle se présenta devant le Port-au-Prince à peu près dans le même temps que le général Boudet y arrivait par terre. La Touche fit prendre une ligne d'embossage à portée de fusil du quai, sous une grêle de boulets tirés des forts de la ville. Le général Boudet, parvenu à portée de canon, détacha deux bataillons par sa droite pour tourner la porte dite de Léogane, qui était couverte par une redoute armée de six pièces de gros calibre. Les noirs présentaient une ligne d'en-

viron douze cents hommes de front , et les Français pouvaient remarquer, du haut des mornes sur lesquels ils étaient alors , des réserves postées sur les différentes places de la ville. La force totale de la garnison s'élevait à quatre mille trois cents hommes de troupes régulières.

Les chefs de couleur répondirent à l'officier, que le général Boudet envoya en parlementaire, qu'ils ne pouvaient recevoir les Français sans les ordres du gouverneur général, Toussaint-Louverture. Le général ordonna alors aux éclaireurs de s'approcher de la redoute sans tirer : tout à coup les noirs se mirent à crier : « Vous pouvez avancer, nous avons l'ordre de vous recevoir ; avancez sans crainte. »

La tête de la colonne ayant doublé le pas sur cette invitation, une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie partit de la redoute, tua une centaine d'hommes et en blessa le double ; le général Pamphile Lacroix, un aide-de-camp du général Boudet et quelques autres officiers furent du nombre des blessés. Alors les grenadiers français s'avancèrent au pas de charge, et, la baïonnette au bout du fusil, escaladèrent la redoute sans s'amuser à tirailler. Dans ce moment, les deux bataillons détachés à droite franchirent l'enceinte de la ville ; la fusillade s'engagea de rue en rue ; le fort dit de Saint-Joseph fut emporté : à sept heures du soir, le général Boudet était maître du Port-au-Prince, grâce à la vigueur de ses attaques et aux bonnes dispositions prises par le contre-amiral la Touche. Les chefs noirs, en fuyant, criaient à leurs soldats : « Mettez feu pa'tout, tuez blancs, là. » Mais les Français, les poursuivant la baïonnette dans les reins, ne leur permirent pas de se reconnaître et de se rallier pour exécuter ces affreux desseins. La ville, quoique bâtie en bois, ne fut point incendiée. Le général Agé, le chef de brigade Dalban, commandant de la place, et les

1802 - au x.
Antilles.

1802-an x.
Antilles.

blancs qui avaient pu se soustraire à la vengeance inquiète et farouche des noirs , vinrent complimenter le général Boudet : de ce nombre était le préfet apostolique et curé du Port-au-Prince , Lecun. Ce digne ecclésiastique avait sauvé plus de cinq cents personnes de tout sexe et de toute couleur , qui étaient venues chercher un asile dans son église , et qu'il avait défendues contre la rage des vaincus. Une grande partie de la population avait été entraînée dans les mornes , ainsi que le chef de brigade Sabès , par les noirs fugitifs.

Plusieurs blancs , qui avaient refusé d'obéir à ces révoltés et de les suivre , avaient été massacrés sur la place. Parmi eux on regrettait surtout le commandant de l'artillerie Lacombe. Cet officier européen s'était obstiné à ne point remettre aux chefs de couleur la clef des magasins à poudre et celle de l'arsenal ; il eut la tête cassée d'un coup de pistolet , que lui tira , en plein conseil , le chef de brigade de la troisième demi-brigade coloniale , Lamartinière , qui était un des moteurs les plus furieux de la révolte.

Le général Dessalines , alors à Saint-Marc , n'avait pas pu être informé à temps des événemens qui venaient de se passer. Cependant , à la réception de la lettre des chefs de couleur , il s'était mis en marche pour secourir le Port-au-Prince , après avoir préalablement fait incendier Saint-Marc , et forcé tous les blancs de ce quartier de le suivre. Il ne put que rallier les fuyards , et dirigea la retraite sur le bourg de la petite rivière , par les hauteurs des Verettes et de l'Artibonite. Tous les blancs qu'il rencontra dans sa marche furent impitoyablement massacrés. Le quartier d'Arcahaye , un des plus beaux et des plus riches de la colonie , fut incendié , et ses habitans égorgés.

Le général Boudet , ayant appris par des déserteurs de la

garde d'honneur de Toussaint, que Dessalines avait fait partir pour le Mirabelais, les projets ultérieurs de ce dernier général noir sur le sud, détacha un corps de troupes, afin d'empêcher les insurgés d'y pénétrer par les versans de la rivière Froide. Cette disposition fit en effet rétrograder les troupes de Dessalines qui se présentaient déjà sur ce point ; mais lui, de sa personne, suivi de quelques affidés, s'ouvrit un passage à travers un pays presque inaccessible, et arriva à Léogane au moment où l'on s'y attendait le moins.

1802 - an x.
Antilles.

Un détachement de la division Boudet parut devant Léogane le 11 février. Dessalines avait déjà fait évacuer l'artillerie de campagne qui se trouvait dans cette place, et fait partir le plus de munitions possible dans une position escarpée, appelée *le Cabaret Carde* : à l'approche des troupes françaises, le général noir y replit la garnison de Léogane, après avoir fait mettre le feu à cette ville.

Le général Boudet, maître du Port-au-Prince, s'était empressé de gagner la confiance des officiers de couleur isolés qui étaient restés dans la ville après la retraite des noirs. Un d'eux, nommé Célestin, convaincu des bonnes intentions des Français, se chargea de faire entendre raison au général noir Laplume, commandant un des districts de la partie du sud. Il partit pour les Cayes avec la proclamation du premier consul et les instructions du général Boudet.

Le général Laplume, homme d'un caractère doux, et moins intéressé que Dessalines à la conservation du pouvoir dans les mains de Toussaint-Louverture, se laissa facilement persuader par le capitaine Célestin. Il réunit ses troupes, leur donna lecture de la proclamation du premier consul, et leur fit prêter serment de fidélité et d'obéissance à la France. Les différens chefs des cantons compris dans le commandement du général Laplume firent répéter le même serment à tous les cultivateurs, et formèrent ensuite un cordon sur la

1802 - an x.
Antilles. lisière de leur département , pour empêcher Dessalines d'y pénétrer.

Un noir , nommé *Damage* , dévoué à *Toussaint* et à *Dessalines* , commandait à *Jérémie* , quartier situé à la partie occidentale de la presqu'île du sud ; le général *Boudet* envoya un vaisseau de 74 avec des troupes , et un officier chargé de négocier avec ce chef , qui , n'opposant aucune résistance , se prêta à ce qu'on exigeait de lui.

Il faut attribuer cette prompte soumission de la partie du sud aux anciens souvenirs des habitans , qui avaient obéi long-temps à l'impulsion du général *Rigaud* , antagoniste de *Toussaint-Louverture* , et à l'administration tyrannique du féroce *Dessalines* , lieutenant de ce dernier.

La prise de possession de la partie espagnole ne présenta point de plus grands obstacles. *Toussaint-Louverture* avait confié le commandement de *Santo-Domingo* à *Paul Louverture* , son frère. Sur le refus de ce commandant de recevoir les Français dans la ville , le général *Kerverseau* tenta un débarquement , sous la protection de deux des frégates de la division qui avait transporté ses troupes. Déjà quelques Espagnols insurgés contre les troupes noires , s'étant emparés d'un fort nommé *Saint-Jérôme* , y appelaient les Français ; mais l'escarpement de la côte empêcha les chaloupes d'aborder. Les Espagnols , ne pouvant plus être soutenus , furent obligés d'évacuer le fort et de se disperser dans la campagne. Les embarcations françaises , ayant cherché un point plus abordable en longeant la côte vers le cap *Jéréminas* , réussirent cependant à mettre les troupes à terre. Celles-ci furent rejointes par les Espagnols , et tous ensemble marchèrent sur la ville , qu'ils investirent , en même temps que les quatre frégates bloquaient l'embouchure de l'*Ozama* , rivière sur laquelle est situé *Santo-Domingo*. *Paul Louverture* , ayant appris que les troupes qui le menaçaient ainsi n'étaient point

Les seules qui fussent débarquées dans l'île, offrit sa soumission ; elle entraîna celle de presque tous les autres postes disséminés sur la côte et dans l'intérieur de cette partie de l'île, en deçà et au delà des groupes des montagnes de Cibao. Un général mulâtre, nommé Clerveaux, commandant à Saint-Yago, au delà de la rivière Verte, refusa d'abord de se rendre ; mais, apprenant qu'une colonne française s'avancait contre lui, et vivement sollicité par l'évêque de Santo-Domingo, Mauvielle, qui s'était rendu près de lui, il ouvrit ses portes et se soumit. L'adjutant-général Claparède prit possession de la ville ; et Clerveaux, à la tête des troupes qu'il commandait, se rendit au Cap pour prendre les ordres du capitaine général.

1802 - an X.
Antilles.

Quatre jours après l'occupation du Cap, c'est-à-dire le 9 février, le général en chef Leclerc détacha, par mer, le général Humbert avec un corps de troupes pour attaquer le Port-de-Paix, situé à l'ouest sur la côte du nord, et où commandait le général noir Maurepas, entièrement dévoué à Toussaint : n'étant point en mesure d'empêcher le débarquement ni de se défendre, Maurepas suivit les instructions de son chef, incendia la ville, et fut prendre une bonne position dans les mornes des trois rivières. Humbert fit marcher sa troupe sur ce point, et essaya de déposter son adversaire ; mais il fut repoussé et obligé de renoncer à cette entreprise, jusqu'à ce qu'il eût reçu des renforts.

Une frégate avait été envoyée vers le môle Saint-Nicolas, situé à l'extrémité occidentale de la partie du nord de l'île ; le commandant de cette place importante se rendit à la première sommation, et un chef de bataillon en prit possession avec deux cent cinquante hommes de troupes sous ses ordres.

Les résultats que l'on vient de lire avaient été obtenus

¹ Aujourd'hui lieutenant-général, comte, pair de France, etc.

1802 - an x. Antilles. presque simultanément dans l'espace de dix à quinze jours. Pendant ce temps , le général en chef Leclerc , qui avait fixé son quartier-général au Cap , s'occupait des dispositions à prendre pour arrêter et paralyser les efforts de Toussaint-Louverture et de ses lieutenans contre l'établissement de l'autorité de la métropole.

Nous avons laissé le chef des noirs revenant du cap Samana , où il s'était rendu à l'effet d'examiner par lui-même les forces arrivées d'Europe pour lui ravir la puissance qu'il avait usurpée. Il était de retour au Cap-Français au moment où la flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse se disposait à débarquer les troupes pour occuper cette capitale de la colonie. Jugeant qu'il était convenable à ses desseins ultérieurs de cacher sa présence dans la ville , Toussaint était descendu secrètement chez Christophe , et lui avait dicté la conduite que ce général tint à l'égard du parlementaire Lebrun et de la municipalité ; précédant ensuite les troupes qui évacuaient le Cap , il s'était rendu en toute diligence sur une de ses habitations , à trente lieues de cette ville , dans le canton d'Ennery , afin d'y organiser plus facilement les moyens de résistance dont il pourrait encore disposer.

Son armée , au moment du débarquement des troupes du général Leclerc , présentait un effectif de vingt mille six cent cinquante hommes , presque tous noirs ou de couleur. Elle se composait de treize demi-brigades d'infanterie coloniale , d'un bataillon européen , d'une garde d'honneur à pied et à cheval , forte de dix-huit cents hommes , d'un corps de gendarmerie , d'artillerie , de guides des généraux , et elle était partagée en trois divisions , du nord , du sud et de l'ouest , et de l'est , sous les ordres des généraux Christophe , Dessalines et Clerveaux. La défection totale de la division de l'est , la défaite de celle de l'ouest venaient de réduire à trois demi-brigades et à la garde d'honneur les moyens défensifs du chef

et ce fut avec ce faible noyau , qu'aidé des cultivateurs de la partie du nord , il osa s'avouer le chef de l'insurrection , dont il avait été dans les premiers momens le moteur secret et l'âme invisible.

1802 - an x.
Antilles.

Le plan qu'il adopta fut de concentrer ses forces sur les mornes et dans les hautes vallées qui séparent les cantons du nord et de l'ouest de la partie espagnole , afin d'empêcher les communications des corps français entre eux. Le capitaine général Leclerc , prévoyant bien toutes les difficultés du genre de guerre qu'il avait à faire pour déconcerter les projets de son adversaire , aurait bien voulu profiter des premiers momens de surprise et de confusion ; mais il n'avait encore que dix mille cinq cents hommes de débarqués , et il dut ajourner ses grandes opérations offensives jusqu'à l'arrivée des renforts que portaient les escadres de Toulon et de Cadix.

Cependant il était nécessaire de dissimuler aux rebelles les motifs d'une telle inaction , et le général en chef employa le délai forcé qu'il s'était prescrit à tenter toutes les voies possibles de conciliation.

Le premier consul avait fait embarquer sur l'escadre de Brest deux fils de Toussaint-Louverture , envoyés précédemment en France par ce général noir pour y recevoir une éducation digne de lui. Ces deux frères utérins , dont l'un noir et l'autre mulâtre , étaient accompagnés de M. Coisson , directeur de l'institution coloniale établie à Paris , où ces jeunes gens avaient été élevés. Le général Leclerc avait l'ordre précis de faire parvenir par eux la lettre que Bonaparte écrivait à leur père , et que , par une faute capitale , on n'avait point fait imprimer à la suite de la proclamation aux habitans de Saint-Domingue. Voici cette lettre , dont la remise trop tardive a singulièrement influé sur les destinées de la colonie :

1802 - an x.
Antilles.

Le premier consul de la république française au citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue.

Citoyen général,

La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la république au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. Dans ces circonstances, nous nous plaignons à espérer que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentimens que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites; nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaignons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé, par vos talens et la force des circonstances, au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane. La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la métropole pût vous secourir ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être; mais, aujourd'hui

que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation, qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus, et par les talens et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous : elle vous ferait perdre vos droits nombreux à la reconnaissance et aux bienfaits de la république, et creuserait sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rébellion.

1802 - an X.
Antilles.

Nous avons fait connaître à vos enfans et à leur précepteur les sentimens qui nous animaient : nous vous les renvoyons.

Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talens le capitaine général. Que pouvez-vous désirer ? la liberté des noirs ? Vous savez que dans les pays où nous avons été, nous l'avons donnée à ceux qui ne l'avaient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, sur votre fortune et les honneurs qui vous attendent.

Faites connaître au peuple de Saint-Domingue que la sollicitude que la France a toujours portée à leur bonheur a été souvent impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre ; que les hommes venus du continent pour l'agiter et alimenter les factions étaient le produit des factions ; qu'elles-mêmes déchiraient la patrie ; que désormais la paix et la force du gouvernement assurent leur prospérité et leur liberté. Dites-leur que si la liberté est pour eux le premier des biens,

1802 - an x.
Antilles.

ils ne peuvent en jouir qu'avec le titre de citoyens français , et que tout acte contraire aux intérêts de la patrie , à l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement et au capitaine général , qui est son délégué , serait un crime contre la souveraineté nationale , qui éclipserait leurs services et rendrait Saint-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse , où des pères et des enfans s'entr'égorgeraient.

Et vous , général , songez que si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une aussi grande puissance , et qui se soit distingué par sa bravoure et ses talens militaires , vous êtes aussi , devant Dieu et nous , le principal responsable de leur conduite.

S'il était des malveillans qui dissent aux individus qui ont joué le rôle principal dans les troubles de Saint-Domingue , que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait pendant le temps d'anarchie , assurez-les que nous ne nous informerons que de leur conduite dans cette dernière circonstance , et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les auraient distingués dans la guerre qu'ils ont soutenue contre les Espagnols et les Anglais , qui ont été nos ennemis.

Comptez sans réserve sur notre estime , et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde.

BONAPARTE.

Paris , 18 novembre 1801.

La frégate qui portait les fils de Toussaint s'était présentée devant le Cap le 3 février ; mais elle avait eu le sort des autres bâtimens de l'escadre , c'est-à-dire que , n'ayant pas osé s'engager dans la passe sans pilote et sous le feu du fort Picolet , elle avait été obligée de revirer de bord et d'attendre une occasion plus favorable. Il n'y eut moyen d'envoyer ces deux jeunes gens à leur père que le 7 février , trois jours après

l'explosion de la révolte que cette démarche était destinée à prévenir.

1802-an x.
Antilles.

Lorsque le directeur Coisson et ses deux élèves arrivèrent à l'habitation d'Ennery, Toussaint était en tournée du côté des Trois-Rivières. Madame Louverture reçut ses enfans avec toute l'effusion de la tendresse maternelle, et engagea leur maître à attendre son mari, dont un noir, dépêché en toute diligence, hâta le retour. Les jeunes gens coururent à la rencontre de leur père, qui les embrassa avec la plus vive émotion, et les tint long-temps serrés sur sa poitrine sans pouvoir proférer une seule parole. Coisson voulut mettre à profit ce moment pour demander au chef des noirs s'il était encore l'ami de la France : « En pouvez-vous douter ? » lui dit Toussaint, en l'embrassant lui-même.

Le jeune Isaac prit alors la parole et rendit fidèlement à son père ce que lui avaient dit le premier consul et le capitaine général sur ce qu'il devait attendre des intentions de l'un et de l'autre. M. Coisson ajouta à ces détails, en présentant les avantages que Toussaint retirerait de sa soumission aux lois de la métropole ; il chercha à lui démontrer l'impossibilité où il était de résister à des troupes victoriennes des puissances de l'Europe ; il lui protesta que le gouvernement français n'avait jamais pensé à remettre les noirs dans l'esclavage ; enfin il le conjura de songer à ses enfans, qu'un refus obstiné de sa part pouvait séparer de lui à jamais.

Toussaint écouta en silence le récit de son fils aîné et les observations du directeur Coisson : ses traits exprimaient le recueillement d'un homme qui médite un grand projet. M. Coisson lui présenta ensuite la lettre du premier consul, enfermée dans une boîte d'or : il la lut à plusieurs reprises, et son visage parut moins altéré. Il répondit à l'exhortation de se rendre auprès du capitaine général Leclerc, et à la proposition que lui faisait l'instituteur de ses fils de rester en otage

1802 - an x
Antilles.

chez les noirs pendant son absence : « Cela ne peut plus se faire ; la guerre est commencée , tout le monde veut se battre ; mes lieutenans, irrités, se disposent à tout brûler, à tout dévaster. Si cependant le général Leclerc veut suspendre ses attaques, j'en ferai autant de mon côté. » M. Coisson écrivit de suite au général Leclerc, et Toussaint, se chargeant de faire remettre cette lettre, partit pour retourner au camp de Christophe. Il n'était resté que deux heures à Ennery, où il engagea M. Coisson à demeurer, jusqu'à ce qu'il lui eût fait passer la réponse qu'il se proposait de faire lui-même au général Leclerc.

En effet, le surlendemain, 11 février, un Français, nommé Granville, précepteur du troisième fils de Toussaint-Louverture, vint à Ennery apporter la lettre que ce chef écrivait au capitaine général, et par laquelle il demandait une trêve : Granville était en outre chargé d'accompagner M. Coisson au Cap, pour faire au général en chef la remise des deux jeunes Louverture, dont le père consentait à rester ainsi séparé, plutôt que de céder aux instances qui lui étaient faites. Chemin faisant, l'envoyé de Toussaint raconta à son compagnon de voyage beaucoup de particularités sur le caractère du général noir. Il lui dit que celui-ci était occupé en ce moment à enfouir ses nombreux trésors dans les mornes du Cahos, au dessus de la plaine des Gonaïves, et que la vie des blancs qui étaient en son pouvoir ne tenait plus qu'à un fil, qui serait tranché à la première occasion.

Toussaint, dans sa lettre à Leclerc, ne dissimulait point sa mauvaise humeur. Il se plaignait des hostilités commencées, et reprochait au capitaine général d'être venu le remplacer à coups de canon, d'avoir tardé trop long-temps à lui remettre la lettre du premier consul. Il déclarait que les services et les droits des noirs lui imposaient (à lui-même, Toussaint) des devoirs au dessus de la nature ; qu'il était prêt à

faire aux hommes de sa couleur le sacrifice de ses enfans ; qu'il les renvoyait pour qu'on ne le crût pas lié par leur présence. Il finissait par dire que la conduite qu'on avait tenue envers lui lui inspirant une juste défiance, il demandait du temps pour se décider au parti qui lui restait à prendre.

1802 - an x.
Antilles.

Leclerc, en renvoyant au général noir ses enfans, lui renouvela l'invitation de se rendre au Cap, pour concerter ensemble les moyens d'arrêter les discordes, et lui accorda un armistice de quatre jours, passé lequel il serait déclaré ennemi de la France et mis hors la loi.

Toussaint laissa ses fils libres de choisir entre leur père et la mère-patrie qui les avait élevés. L'aîné, Isaac, déclara qu'il ne pourrait jamais se résoudre à porter les armes contre la France ; mais le cadet, Placide, se jetant au cou de son père, lui dit qu'il lui était dévoué, et qu'il ne connaissait plus d'autre volonté que la sienne. Toussaint lui confia un des bataillons de sa garde, à la tête duquel ce jeune homme marcha quelques jours après contre l'armée française.

L'armistice expira sans que le général noir songeât même à le prolonger ; mais, pendant sa durée, les deux escadres de Toulon et de Cadix arrivèrent au Cap, et y débarquèrent les troupes qu'elles avaient à bord. Ces renforts portèrent l'armée à un effectif de quatorze mille et quelques combattans. Leclerc publia alors une proclamation qui mettait hors la loi les généraux Toussaint et Christophe, et se hâta d'organiser le corps d'armée qui devait ouvrir la campagne dans la partie du nord. Trois divisions furent formées, sous les ordres des généraux Rochambeau, Hardy et Desfourneaux, et le capitaine général les mit en mouvement, le 17 février, pour se porter sur l'armée noire.

Le général Desfourneaux partit du Limbé et se dirigea sur le canton de Plaisance ; le commandant noir, nommé J.-P. Dumesnil, vint au-devant de lui, avec un bataillon d'infan-

1802 - an x.
Antilles.

terie et deux cents cavaliers, presque tous propriétaires, pour lui faire la remise de ce quartier, resté intact malgré les ordres de destruction donnés par Toussaint. Le général Rochambeau, sortant du fort Dauphin, vint s'établir sans beaucoup de résistance à Atalaya et à Saint-Miguel; sa colonne de droite seule eut à combattre pour s'emparer de la position de la Mare-à-la-Roche, qu'elle enleva à la baïonnette sur un bataillon noir qui la défendait avec du canon.

La division Hardy, avec laquelle marchait le général en chef, partit du Cap, et rencontra un détachement de troupes de Christophe retranché sur le Morne-à-Boispin. Cette position formidable fut escaladée et emportée de vive force; il en fut de même du poste de Marmelade, défendu par Christophe en personne avec deux mille hommes, moitié troupes coloniales et moitié cultivateurs : la division y entra au pas de charge et dispersa les noirs.

Le plan du général Leclerc était d'acculer les troupes de Toussaint aux Gonaïves, et de lui livrer bataille sur ce terrain. En conséquence, pendant que les trois colonnes dont nous venons de parler faisaient leur mouvement, le général Debelle se portait sur le Port-de-Paix, avec un détachement de douze cents hommes, pour renforcer le général Humbert, qui, comme on l'a vu, avait échoué dans son attaque sur le noir Maurepas, lorsque celui-ci s'était retiré aux mornes des Trois-Rivières. Le secours conduit par Debelle ne pouvait arriver plus à propos. Maurepas, renforcé par plus de cinq mille noirs cultivateurs, était en marche pour forcer le général Humbert dans le Port-de-Paix.

A peine les douze cents hommes de Debelle furent-ils débarqués, que ce général les mena à l'ennemi, ainsi que la troupe d'Humbert; mais cette attaque n'eut point de succès. Les pluies et la difficulté des chemins retardèrent la marche des deux colonnes : celle d'Humbert, qui devait attaquer

de front , arriva tellement harassée , qu'elle ne put gravir la montagne et enlever la position. Le général Debelle avec la seconde , chargée de tourner cette même position et de la prendre à revers , trouva les forces de Maurepas réunies en bon ordre et prêtes à le recevoir. Assaillis bientôt dans les défilés où ils s'étaient engagés , les Français furent repoussés jusqu'au Port-de-Paix , où l'ennemi ne put toutefois les forcer.

1802 - an x.
Antilles.

Le général Boudet devait aussi coopérer de son côté à l'exécution du plan du général en chef ; mais nous avons fait connaître les circonstances qui l'en avaient empêché.

Cependant la division Hardy poursuivait sa marche : elle arriva sur l'habitation d'Ennery , que Christophe essaya vainement de défendre avec mille hommes de troupes coloniales et douze cents cultivateurs ; repoussé sur l'habitation Bayonnai , le général noir y fut encore battu par le général Salm , qui commandait la première brigade de la division : les rebelles se dispersèrent dans les mornes. Les divisions Desfourneaux et Rochambeau avaient suivi la même direction , et la dernière prit position à la tête de la Ravine-à-Couleuvres. Le général Desfourneaux , après avoir chassé les noirs de la Coupe-à-Pintade , les poursuivit jusqu'aux Gonaïves , qu'ils avaient déjà incendiées.

Toussaint-Louverture occupait les plateaux de la Ravine-à-Couleuvres , qui est une gorge étroite , flanquée par des mornes escarpés et couverts de bois. Il avait avec lui sa garde , la cinquième demi-brigade coloniale , et six compagnies de grenadiers noirs , le tout formant un corps de trois mille hommes à peu près ; les mornes étaient en outre remplis de cultivateurs armés , et tous les accès fermés par des abattis et des retranchemens formidables.

Le général Rochambeau fit ses dispositions pour attaquer le chef des noirs ; les soldats français gravirent de tous côtés

1802- an x. en tirailleurs , et s'engagèrent dans des combats d'homme à
Antilles. homme : les troupes de Toussaint opposaient la plus opiniâtre résistance ; mais enfin elles dûrent céder le terrain aux vieilles bandes qui les combattaient , et elles se retirèrent en désordre sur le bourg de la Petite Rivière , après avoir laissé huit cents hommes sur le champ de bataille.

Le général Leclerc , à son arrivée aux Gonaïves , le 24 février , reçut la nouvelle de l'échec éprouvé par les généraux Debelle et Humbert dans leur attaque sur le corps de Maurepas. Il ordonna au général Desfourneaux de marcher sur le gros morne , et à quinze cents hommes de la division Hardy de descendre la gorge des Trois-Rivières , pour attaquer Maurepas sur ses derrières. Celui-ci ayant eu connaissance de ces mouvemens et de la défaite de Toussaint , ne se crut point en mesure de pouvoir résister dans la position où il se trouvait , et offrit de se soumettre aux conditions portées dans les proclamations du capitaine général , qui promettait à tous les officiers de couleur la conservation de leurs grades. Ses offres furent acceptées , et il reçut l'ordre de venir joindre le général en chef Leclerc à son quartier-général du Gros-Morne : il avait avec lui deux mille hommes de troupes réglées et sept pièces d'artillerie.

Il ne restait plus à soumettre que Toussaint et Christophe , et voici quelles furent les dispositions subséquentes que fit le général Leclerc. Il porta les troupes des généraux Debelle et Humbert sur le Bas-Ester ; la division Rochambeau , plus haut , sur cette même rivière ; et la division Hardy , sur le revers des mornes , à la même hauteur : ces trois divisions devaient ensuite se réunir aux Verettes. Le général Desfourneaux eut ordre de revenir sur les hauteurs de Plaisance , afin de couvrir et de surveiller la partie du nord. Le général Maurepas fut envoyé au Port-de-Paix pour en prendre le commandement , et ses troupes furent réparties dans les di-

visions Hardy, Debelle et Desfourneaux. Le général en chef s'embarqua aux Gonaïves, après avoir arrêté ces dispositions, pour se rendre au Port-au-Prince, et faire coopérer la division Boudet à l'attaque qu'il méditait de faire sur les Verettes, où il supposait que Toussaint concentrerait les débris de son armée.

1802 - an X.
Antilles.

Le général Boudet, retenu jusqu'alors au Port-au-Prince par les soins que demandait l'entière soumission du sud, avait réussi, comme on l'a vu, dans cette importante opération. Lorsqu'il fut informé que le général en chef devait marcher sur les Gonaïves, il résolut, pour se mettre en communication avec lui, de se porter sur Saint-Marc, seul point de la côte de l'ouest qui ne fût point encore au pouvoir des Français. Il était arrivé, le 24 février, auprès de cette ville, lorsque des flammes qui s'élevèrent tout à coup devant lui, lui signalèrent l'incendie que le féroce Dessalines venait d'allumer. Malgré la promptitude de sa marche, le général Boudet ne trouva plus une seule maison debout dans Saint-Marc, et n'y rencontra que les cadavres de deux cents blancs de tout sexe, que le chef noir, en fuyant, avait livrés à la fureur de ses hordes.

Dessalines, en se dirigeant par les crêtes des mornes des Fonds Batistes et des Matheux, sur l'Arcahaye, avait le dessein de se jeter à l'improviste sur le Port-au-Prince, et de surprendre cette ville, où le général Boudet avait laissé le général Pamphile Lacroix blessé, avec six cents hommes de troupes. Ce mouvement était combiné avec un autre, que devait faire la huitième demi-brigade coloniale, partie des sources de la Grande Rivière, au sud du Port-au-Prince. Pamphile Lacroix, informé de cette double marche, envoya contre la huitième demi-brigade coloniale les troupes noires qui s'étaient déjà soumises, et notamment les bandes de deux chefs, que Toussaint-Louverture lui-même n'avait pu réussir

1802 - an x. Antilles. à dompter¹. Après un combat meurtrier, la demi-brigade insurgée mit bas les armes, et le général Lacroix la fit mettre à bord de l'escadre du contre-amiral Latouche. Les troupes de Dessalines, surprises par des embuscades au moment où elles s'approchaient du Port-au-Prince, rebroussèrent chemin, et marchèrent vers les Verettes, afin d'éviter la rencontre du général Boudet, qui revenait de Saint-Marc au secours de son général de brigade.

Les divisions Hardy, Debelle et Rochambeau se mirent en mouvement, le 2 mars, dans la direction des Verettes, où elles devaient se réunir, conformément aux instructions du général en chef. Au dessus de ce bourg, en tirant vers l'est, se trouve un groupe de mornes, appelés *les Cahos*. Ces mornes ont des versans dans la partie de l'est (partie espagnole), et dans les départemens du nord et de l'ouest; tous leurs débouchés sont susceptibles de défense; l'entrée principale est couverte par une redoute fermée, construite par les Anglais lorsqu'ils étaient maîtres de la partie de l'ouest, et située sur un morne appelé la Crête-à-Pierrot.

Le général Hardy cerna, sur la Coupe-à-l'Inde, six cents noirs, qu'il fit fusiller, parce qu'ils avaient leurs baïonnettes encore teintes du sang d'une centaine de blancs qu'ils venaient d'égorger. Le général Rochambeau pénétra dans les mornes du Cahos par la rive gauche du Cabœuil, et délivra dans le Morne-à-Pipe un grand nombre de blancs qui s'y étaient réfugiés, et qui étaient à moitié morts de frayeur et de besoin.

Le général Debelle parvenu sur les bords de la Petite Rivière, rencontra en arrière du bourg de ce nom le corps

¹ Ces chefs, nommés l'un Amour-de-Rance et l'autre Lafortune, commandaient à des noirs *marrons*, dont les gouvernemens français et espagnol avaient été obligés de reconnaître l'indépendance, même avant la révolution.

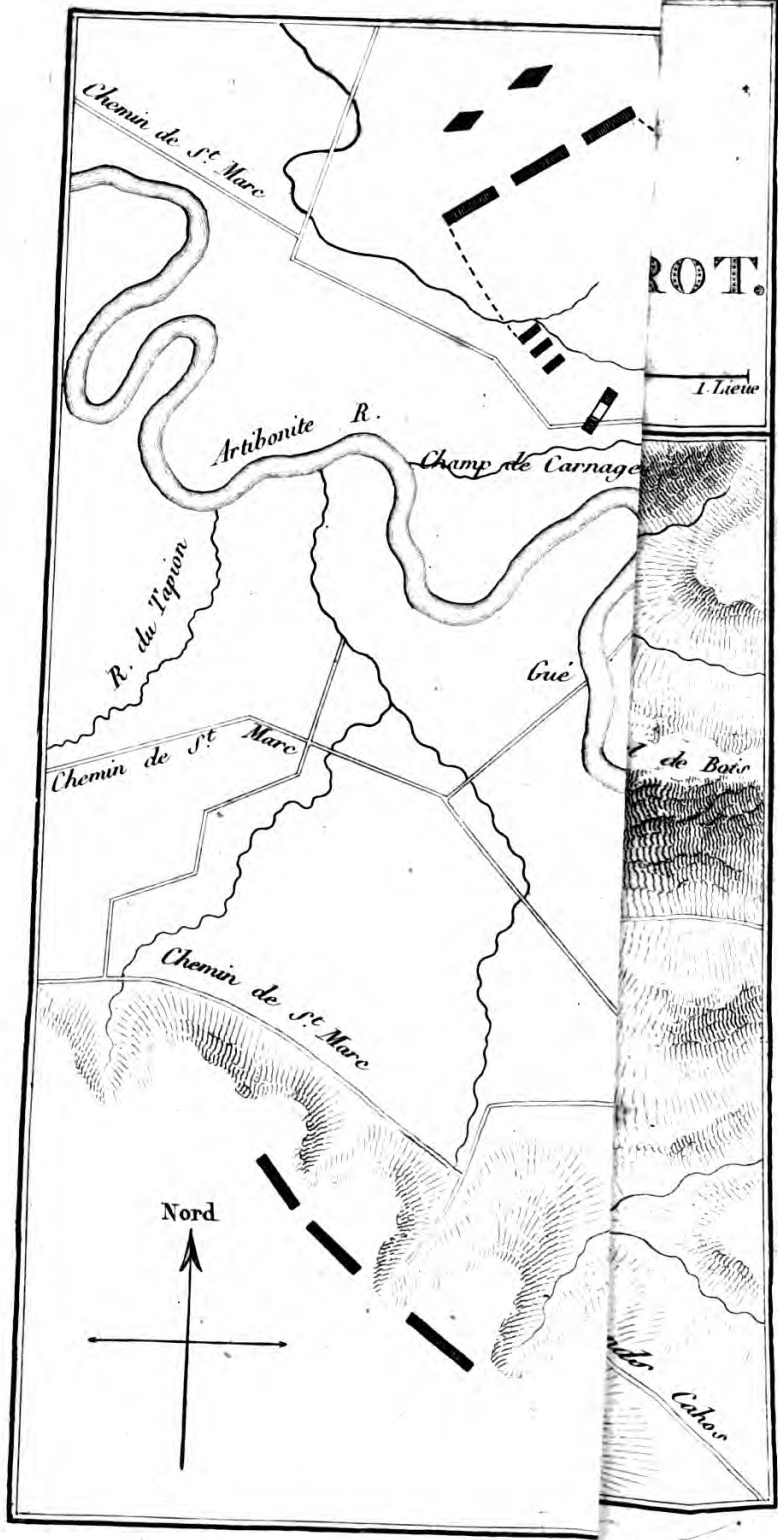
de Dessalines, venant, comme on vient de le voir, des environs du Port-au-Prince, et le poursuivit avec tant de vivacité, qu'il arriva en même temps que ce chef sur la redoute du fort de la Crête-à-Pierrot. Les noirs se jetèrent dans les fossés et les escarpemens où s'appuie le fort, du côté de la rivière de l'Artibonite : il partit alors de la redoute un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie, qui renversa trois ou quatre cents hommes du côté des Français. Le général Debelle, marchant en tête de la colonne, fut grièvement blessé à cette première décharge, ainsi que le général de brigade Devaux : la division se replia pour prendre une position en arrière, sous le commandement du chef de brigade Pambour. Pendant ce temps, les deux divisions Hardy et Rochambeau continuèrent leur marche sur les Verettes.

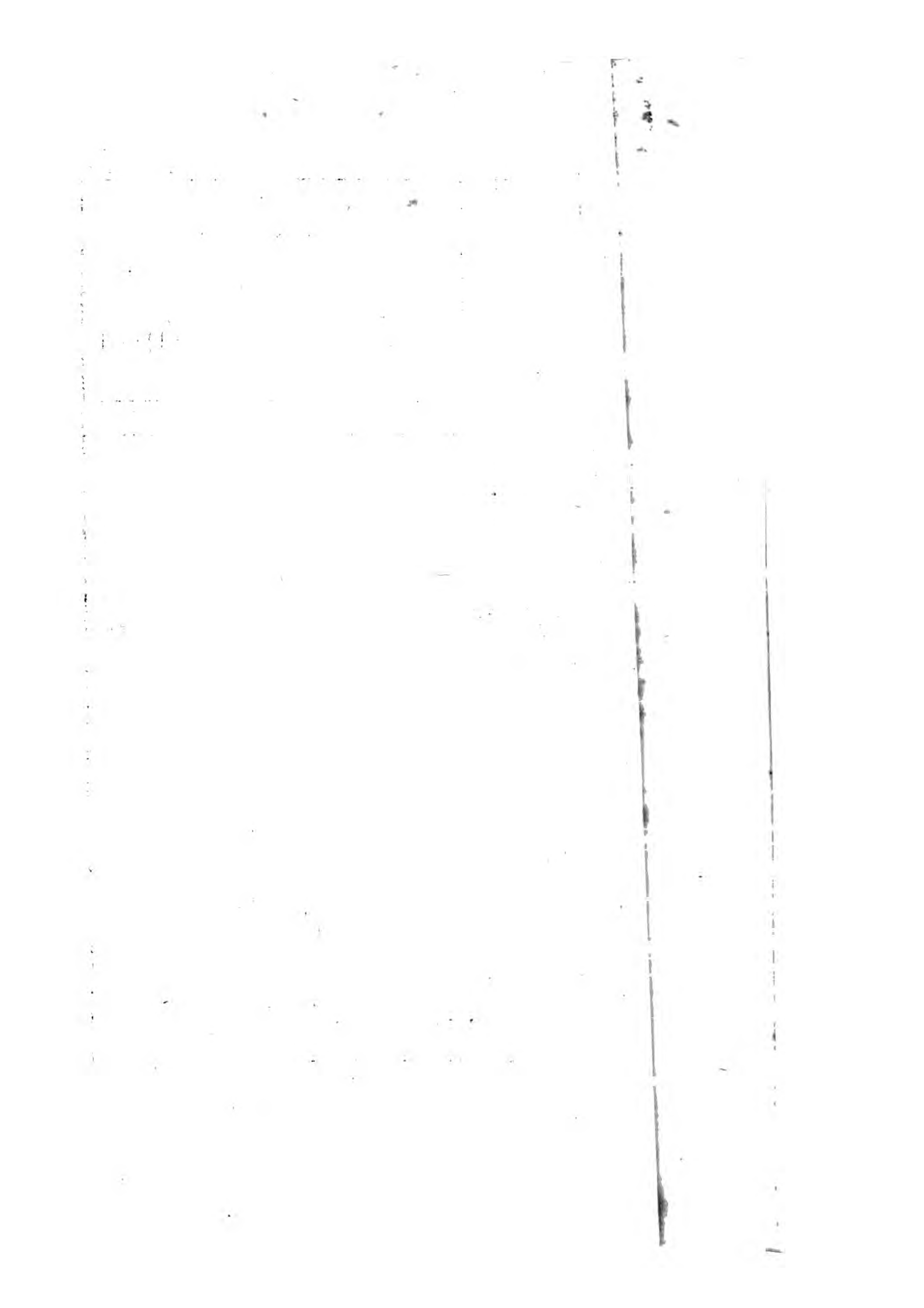
1802 - an X.
Antilles.

Le général en chef Leclerc, étant arrivé au Port-au-Prince, ordonna au général Boudet de se porter dans la même direction que les autres divisions, c'est-à-dire, sur le bourg des Verettes, et ne tarda pas à suivre lui-même ce mouvement.

Un détachement de la division Boudet, commandé par le chef de brigade d'Hénin, et envoyé sur le Mirebalais, enleva, chemin faisant, la redoute dite de Trianon, que défendait un bataillon noir. Cette affaire coûta une cinquantaine d'hommes aux Français et deux cents aux noirs. Le gros de la division arriva le 9 mars aux Verettes. Ce bourg, réduit en cendres, offrit aux Français l'horrible tableau de huit cents cadavres de blancs, égorgés la veille par Dessalines ; le chef de brigade d'Hénin avait eu les mêmes scènes sous les yeux, en traversant le quartier du Mirebalais. Le général en chef Leclerc, ayant joint la division Boudet, partit avec elle pour la Crête-à-Pierrot, et trouva au bourg de la Petite Rivière la division Debelle, dont il confia le commandement au général Dugua.

1802-an x. Antilles. Toussaint-Louverture s'était rendu au fort de la Crête-à-Pierrot, et avait réuni aux débris du corps de Dessalines tout ce qu'il avait pu ramasser de ses autres divisions. Le général Leclerc fit attaquer tous les détachemens qui se trouvaient en dehors de la place. Le fort construit par les Anglais, au confluent de la Petite Rivière et de l'Artibonite, était à l'abri d'un coup de main; le fossé avait douze pieds de large et quinze de profondeur, et l'accès en était défendu par une espèce de palissade de bois d'épine et de campêche. Les noirs, à l'approche de la division Boudet, qui attaqua la première, renouvelèrent la manœuvre qu'ils avaient faite précédemment devant le général Debelle, c'est-à-dire, qu'ils rentrèrent dans le fort, en se jetant dans les fossés et les écores de l'Artibonite. Les Français les y suivirent, et, comme la première fois, le feu du fort fut si vif et si meurtrier, qu'en un instant plus de quatre cents hommes de la division furent mis hors de combat; le général Boudet eut le talon traversé d'un coup de mitraille. La division Debelle, sous les ordres du général Dugua, s'étant présentée à son tour, fut également maltraitée, et son chef reçut deux balles. Le général Pamphile Lacroix, resté seul sur le champ de bataille pour commander les troupes, les ramena plusieurs fois à la charge avec la même intrépidité, mais toujours infructueusement, parce qu'il était impossible de résister au feu qui partait de la redoute. Le général Leclerc fut blessé lui-même par un biscaïen au moment où il donnait ses ordres au général Lacroix pour faire retirer les troupes et leur faire prendre position sur la Petite Rivière. Cette seconde attaque de la Crête-à-Pierrot était une imprudence commise par le général Leclerc, que l'expérience du général Debelle aurait dû éclairer; il était, en effet, presque impossible de s'emparer de ce fort, sans avoir une artillerie convenable pour faire taire celle de l'ennemi.





En se portant sur Saint-Marc avec la division Dugua, le capitaine général laissa les troupes du général Boudet sous les ordres du général Pamphile Lacroix, en position à la hauteur du Bac-d'en-Bas, la gauche appuyée à l'Artibonite, et la droite à la montagne. Cette division était chargée d'observer les mouvemens de l'ennemi à la Crête-à-Pierrot et dans les environs.

Le 21 mars, l'artillerie nécessaire pour l'attaque du fort fut réunie au Bac-d'en-Bas, et les deux divisions Hardy et Rochambeau étant arrivées à la Crête-à-Pierrot, ce morne fut investi de tous les côtés. Le général Lacroix prit position devant le fort, la droite appuyée sur la rive droite de l'Artibonite, et la gauche à un bois. La division Hardy se plaça en avant du chemin du Petit-Cahos, sa droite appuyée à la gauche du général Lacroix. La division Rochambeau porta sa droite à la gauche du général Hardy, et sa gauche à la hauteur de la droite du général Lacroix, sur la rive droite de l'Artibonite. Le chef de brigade du génie Bachelu¹, officier distingué de l'ancienne armée d'Orient, avait dirigé le placement des troupes dans cette ligne de contrevallation. Le chef de brigade Pambour, commandant l'artillerie, disposa ses batteries dans la nuit du 22 au 23 mars, et elles commencèrent à tirer dans la journée du 23. Une d'elles, armée de sept pièces et placée sur le front de la division Rochambeau, ayant réussi à éteindre le feu d'une nouvelle redoute élevée sur la sommité de la Crête-à-Pierrot, le général Rochambeau crut pouvoir enlever de vive force cet ouvrage; mais l'ennemi l'avait mis à l'abri d'un coup de main en l'entourant d'un abattis : la division perdit trois cents hommes dans cette attaque inutile. En effet, les noirs, écrasés par le feu de l'artillerie française, et menacés d'être pris d'assaut, évacuèrent le fort dans la nuit du 24 au 25; les Français y entrèrent

¹ Aujourd'hui lieutenant-général, etc.

1802 - an X.
Antilles.

1802 - an x. presque en même temps, et tuèrent un certain nombre de
Antilles. fuyards.

Cette évacuation du fort de la Crête-à-Pierrot avait été ordonnée par Toussaint-Louverture, qui tenait la campagne aux environs, et concertée avec un mouvement offensif sur les derrières de la ligne française, que devait faire ce chef pour faciliter l'opération. Le général Lacroix, prévenu de cette dernière circonstance par le général en chef, fit ses dispositions pour repousser les révoltés, et fut bien secondé en cette occasion par les chefs qu'il avait sous ses ordres.

La retraite de la garnison fut, au surplus, un fait d'armes remarquable. Entourée par plus de douze mille hommes, cette troupe réussit à s'échapper, ne laissant au pouvoir des Français que le tiers de son monde, tué ou blessé : elle était commandée par le chef de brigade Lamartilière, ce même homme de couleur qui avait brûlé la cervelle au chef de bataillon d'artillerie Lacombe, dans le conseil de guerre du Port-au-Prince.

Les Français trouvèrent dans le fort quelques canonniers blancs, les bagages de Dessalines, un magasin à poudre, une assez grande quantité de fusils, quinze pièces de gros calibre, et la musique de la garde d'honneur de Toussaint.

Quinze cents Français environ avaient péri dans cette courte campagne; et ce nombre parut si considérable au capitaine général Leclerc, qu'il n'osa point l'avouer dans ses rapports officiels, et qu'il engagea les officiers à se taire sur cette perte.

Toussaint-Louverture avait fait attaquer les troupes qui gardaient la position de Plaisance, pendant que l'armée était retenue devant la Crête-à-Pierrot; mais le général Desfourneaux, bien secondé par le noir Maurepas, avait tenu ferme, et préservé du pillage et de l'incendie la partie du nord qu'il couvrait. Après les attaques dont nous parlons et l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, le chef des noirs vint se poster au

Dondon et à Marmelade , pour couper les communications de l'armée active avec les troupes qui étaient dans le nord. 1802 - an x.
Antilles.

Le général Leclerc , de retour au Port - au - Prince avec l'état-major général et la division Boudet , s'occupa d'abord du rétablissement de l'ordre et de l'organisation des autorités ; il pensa ensuite à rétablir ses communications avec la partie du nord. Le général Rochambeau eut ordre d'aller occuper Saint-Marc , et de se lier par les Gonaïves avec le général Desfourneaux. La division Hardy fut envoyée directement sur le Cap ; mais elle dut frayer sa route les armes à la main. Toussaint , ayant fait répandre le bruit que l'armée du général Leclerc avait été défaite devant la Crête-à-Pierrot , était parvenu à réunir à ses propres débris un très-grand nombre de cultivateurs armés, et ceux-ci combattaient avec d'autant plus d'assurance , qu'ils croyaient n'avoir affaire qu'à une bande de fuyards qui cherchaient à gagner le Cap pour se rembarquer. Le général Hardy perdit quatre à cinq cents hommes dans cette marche pénible , la moindre négligence exposait les soldats aux plus grands dangers. Si par hasard quelques - uns s'écartaient de la colonne ou du bivouac , ils se voyaient , comme en Égypte , assaillis sur-le-champ par les noirs , qui , ne faisant point de prisonniers , les faisaient expirer au milieu des plus horribles tortures.

Christophe avait pénétré jusqu'auprès du Cap , dont il continuait à incendier et à ravager les environs ; depuis plus de vingt jours il tenait en alarme la faible garnison de cette ville et ses habitans , lorsque la division Hardy arriva et força le général noir à s'éloigner. A cette même époque , dans les premiers jours d'avril , les divisions navales de Flessingue et du Havre entrèrent dans la rade du Cap , et y débarquèrent successivement cinq mille hommes de troupes qu'elles avaient à bord. Ce renfort permit au général Hardy de marcher contre Christophe , qui s'était retiré dans ses anciennes

1802 - an x.
Autilles. positions du Dondon et de la Grande-Rivière ; mais les Français ne purent réussir à déposter ce chef , qui leur fit même éprouver une perte assez grande.

Vers ce temps , le général Pamphile - Lacroix fut chargé dans l'ouest d'une expédition contre le général noir Charles Belair , qui s'était porté sur des hauteurs appelées *les Matheux* , entre Saint-Marc et l'Arcahaye. Après la marche la plus fatigante , ce général était parvenu à son but ; mais Belair en était parti la veille pour se réunir à Dessalines dans les Cahos , que ce dernier occupait toujours , et qui étaient le réduit de l'insurrection. Le seul résultat de l'expédition fut la délivrance de cinq à six cents habitans de Saint-Marc , de l'Arcahaye et des campagnes environnantes , réfugiés dans les gorges des Matheux.

Le capitaine général , après avoir réglé les affaires de l'ouest et du sud , et cantonné ses troupes sur les points les plus importants , revint au Cap vers le milieu d'avril.

L'arrivée des deux escadres dont nous venons de parler plus haut donnait au général Leclerc les moyens de reprendre l'offensive dans la partie du nord , quoique les renforts reçus ne fussent qu'une compensation des pertes déjà éprouvées depuis le commencement de la campagne. D'un autre côté , les noirs , effrayés des préparatifs dirigés contre eux , et fatigués de leurs propres efforts , commençaient à s'éparpiller. Christophe , assailli de dangers et de besoins , sentait la nécessité de tenter un rapprochement , avant que l'état des choses ne fût entièrement désespéré. Il fit demander au capitaine général Leclerc s'il pouvait y avoir pour lui et pour les siens sûreté d'entrer en accommodement , et si l'on tiendrait encore à leur égard les promesses faites dans les proclamations. Il représentait adroitement que les circonstances impérieuses qui maîtrisent et décident souvent des actions de l'homme public , ne lui avaient pas permis de se conduire comme il l'aurait

voulu ; que , pour s'être rendu coupable vis-à-vis de la métropole de la partie de ses instructions qui lui prescrivait d'incendier le Cap et les habitations , il n'en avait pas moins le mérite d'avoir affronté vis-à-vis des siens le danger d'une effrayante responsabilité, en s'opposant au massacre des blancs, dont il avait été toujours l'ami, et dont il appréciait plus qu'aucun autre homme de couleur les qualités sociales et l'instruction ; qu'il invoquait à ce sujet le témoignage de tous les Européens qui le connaissaient à Saint-Domingue ¹.

1802 - an x.
Antilles.

Le général en chef Leclerc répondit avec bienveillance aux propositions de Christophe : il l'engagea à se confier à la générosité française et à se rendre sans conditions, lui donnant d'ailleurs l'assurance qu'il aurait lieu d'être content. Christophe hésita : plusieurs colonnes se mirent à sa poursuite sans qu'il en résultât d'engagement bien sérieux. Leclerc prit le parti de transmettre une garantie écrite au chef noir qui fit réponse qu'il attendait les ordres du capitaine-général. Il reçut celui de se rendre au Haut-du-Cap avec ses troupes, et de renvoyer sur leurs habitations les cultivateurs qu'il avait avec lui. Il obéit, et amena avec lui douze cents hommes environ de troupes coloniales, suivis de deux mille habitans de toute couleur, qui étaient restés cachés dans des mornes éloignés sous la protection des noirs révoltés.

La soumission de Christophe entraîna celle de Dessalines, et bientôt après celle de Toussaint-Louverture. Ce chef des noirs, abandonné des siens et pressé de toutes parts, fit amener devant lui le chef de brigade Sabès, qu'il avait retenu prisonnier lorsque le général Boudet avait envoyé cet officier en parlementaire au Port-au-Prince. Toussaint déplora avec Sabès le fâcheux état où se trouvaient les choses, et l'en-

¹ *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant-général Pamphile de Lacroix.

1802-an x. Antilles. voya au capitaine général, avec une lettre où il laissait entrevoir qu'il était disposé à entrer en accommodement ; mais, toujours fier dans sa détresse, il déclarait en même temps que si on voulait lui imposer des conditions trop dures, quelles que fussent les ressources de l'armée française, il serait toujours assez fort et assez puissant pour brûler et ravager la colonie, et vendre chèrement une vie qui avait aussi été quelquefois utile à la mère patrie. Le général en chef Leclerc accepta les propositions de Toussaint, et rapporta, par un nouvel arrêté, les dispositions de celui qui mettait hors la loi ce chef des noirs.

Lorsque le capitaine général se décidait ainsi à faire un pont d'or à l'ex-gouverneur de Saint-Domingue, au provocateur de l'insurrection contre la métropole, l'armée française avait déjà perdu plus de cinq mille hommes dans les combats, elle en avait un pareil nombre dans les hôpitaux ; de sorte que de vingt-trois mille hommes arrivés d'Europe jusqu'à cette époque, il restait à peine douze mille combattans.

Le général Richepanse, que le premier consul avait nommé capitaine général de la Guadeloupe, et qui était arrivé dans cette colonie dans les derniers jours du mois de mars, venait d'écrire au général Leclerc pour lui demander des secours en hommes qui le missent à même de vaincre les résistances qu'il éprouvait. Dans la situation où le capitaine général de Saint-Domingue se trouvait lui-même alors, il ne put lui envoyer que le général Boudet, dont l'influence morale pouvait agir sur les noirs de cette colonie (la Guadeloupe), où il avait commandé long-temps. Le général Rochambeau remplaça le général Boudet dans le commandement de l'ouest et du sud de Saint-Domingue. Cette dernière circonstance fut peut-être une des causes les plus influentes des nouveaux désastres qui allaient amener la perte de la colonie pour la France, comme on le verra bientôt.

*Expédition du général Richepanse à l'île de la Guadeloupe; soumission des nègres révoltés dans cette colonie, etc.*¹. 1802 - an x. Antilles.

— Nous venons de parler, à la fin de l'article précédent, de la demande faite au général Leclerc, par le général Richepanse, d'un secours qui lui était nécessaire pour rétablir l'ordre et soumettre les nègres révoltés dans l'île de la Guadeloupe. L'ordre des dates veut que nous placions ici le récit des événemens militaires arrivés dans cette colonie pendant l'année 1802, en les faisant précéder d'une introduction succincte.

A l'époque où la paix générale avait permis au premier consul de porter ses regards sur les possessions de la république aux Antilles, les mêmes troubles que nous avons signalés à Saint-Domingue existaient à la Guadeloupe, et avaient eu une origine pareille. Dans un rapport présenté au gouvernement, vers la fin de 1801, le ministre de la marine et des colonies, après avoir tracé sommairement le tableau de la situation de ces dernières, s'exprimait ainsi sur la Guadeloupe : « Cette île a conservé un reste de culture et de prospérité ; mais la souveraineté de la république y a reçu plus d'un outrage : en l'an VIII, un agent unique y commandait, il est déporté par une faction ; trois agens lui succèdent, deux déportent le troisième, et le remplacent par un homme de leur choix ; un autre meurt, et les deux qui restent s'investissent seuls du pouvoir qui devait être exercé par trois. Sous cette agence mutilée et illégale, l'anarchie, le despotisme règnent tour à tour ; les colons, les alliés l'accusent et lui imputent des erreurs et des crimes. Le gouvernement a tenté d'organiser une administration nouvelle : un capitaine-général, un préfet, un commissaire de justice,

¹ Journaux du temps, mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1802 - an x. Antilles. subordonnés entre eux , mais se succédant l'un à l'autre , si les circonstances l'exigent , offrent un pouvoir unique , qui a une espèce de censure , mais point de rivalité qui en trouble l'action et en paralyse la force. Cette administration existe , et bientôt l'on saura si elle a justifié les espérances qu'on en avait conçues. »

Tandis que le gouvernement , plus rassuré par l'effet des dispositions qu'il avait prises , s'attendait à recevoir des nouvelles satisfaisantes sur le résultat du nouvel ordre de choses à la Guadeloupe , cette colonie était en proie à tous les désordres de l'anarchie , aux fureurs de la révolte ; le contre-amiral Lacrosse , que le premier consul avait nommé capitaine-général , était à peine arrivé dans l'île , qu'il se vit obligé d'avoir recours à des mesures de rigueur , et de faire déporter en France treize individus qui lui furent signalés comme des déprédateurs et des artisans de troubles ; malheureusement le plus dangereux des agitateurs de la colonie , Pélage , homme de couleur , et qui avait déjà joué un grand rôle dans les troubles précédens , insurgea les noirs et les mulâtres , déclara l'indépendance de la Guadeloupe , et , profitant de la pénurie des moyens militaires où se trouvait le nouveau capitaine-général , il ne craignit point de l'attaquer ouvertement avant l'arrivée du préfet colonial Lescalier et du commissaire de justice Coster.

Le contre-amiral Lacrosse , mal soutenu par les blancs , se trouvait dans une situation singulièrement critique. Forcé de se tenir sur la défensive la plus stricte , il fut surpris , le premier novembre 1801 , pendant qu'il visitait les postes extérieurs de la ville de la Pointe-à-Pitre , où Pélage le tenait bloqué. Ce chef des révoltés le fit embarquer sur-le-champ sur un bâtiment neutre qui se trouvait dans le port.

Maître de la colonie , Pélage devint suspect aux noirs , qui le considérèrent plutôt comme un ambitieux cherchant

à s'emparer d'une domination exclusive, que comme un libérateur. La caste mulâtre, à laquelle appartenait ce chef des révoltés, aurait désiré que les bienfaits de la liberté ne fussent que pour elle seule; elle repoussait l'idée de partager l'égalité avec les noirs, et Pélage, dans une proclamation qu'il fit après l'événement dont nous venons de rendre compte, eut la maladresse de ne pas assez dissimuler ses sentimens à cet égard : un complot, qui ne tendait à rien moins qu'au massacre de tous les blancs et de tous les mulâtres, fut tramé par les noirs. Onze mille d'entre eux devaient se réunir, pendant la nuit, dans un lieu désigné, et de là parcourir le pays en incendiant les bourgs et les habitations. Informé de la conspiration par une négresse qui voulait sauver de la proscription générale un blanc qu'elle aimait, Pélage fit arrêter quatre des principaux chefs, et leur mort fit avorter le complot.

Le navire danois sur lequel était embarqué le capitaine-général Lacrosse faisait voile pour Copenhague, lorsqu'il fut rencontré par des bâtimens de guerre anglais. En apprenant la violence exercée sur le contre-amiral français, le commandant de cette croisière s'y opposa formellement, et conduisit Lacrosse à l'île de la Dominique, une des possessions de la Grande-Bretagne aux Antilles. On connaissait déjà dans cette colonie les préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre, et le gouverneur se montra disposé à seconder Lacrosse, qu'avaient rejoint le préfet colonial Lescalier et le commissaire de justice Coster. Ces trois fonctionnaires réunis publièrent un manifeste, dans lequel ils dénonçaient au gouvernement français et à ses alliés l'usurpation du mulâtre Pélage.

La nouvelle de ce dernier événement, parvenue au premier consul, lui avait fait presser avec plus d'activité encore les préparatifs des deux expéditions qu'il avait ordonnées pour

1802 - an x.
Antilles.

1802 - an x. les Antilles. Une escadre de trois vaisseaux de ligne et quatre Antilles. frégates , aux ordres du contre-amiral Bouvet , était destinée à transporter à la Guadeloupe trois mille cinq cents hommes de troupes de terre et huit pièces de canon de campagne , et Bonaparte confia le commandement de cette expédition au brave général Richepanse.

L'escadre de Bouvet, sortie de Brest le 5 avril 1802, parut devant la Pointe-à-Pitre le 7 mai suivant, Des batteries élevées sur un îlot que l'on nomme *Ile-à-Cochon*, et les forts de *Fleur-d'Épée* et de *l'Union*, défendent l'entrée du port de cette ville, chef-lieu de la colonie. Le contre-amiral Bouvet espérait pouvoir forcer la passe; mais, ayant reconnu qu'il y avait du danger pour ses vaisseaux, il les fit mouiller devant un village appelé le Gosier. Une partie des troupes débarqua en cet endroit, pour prendre à revers le fort Fleur-d'Épée, et couper aux rebelles toute communication avec deux redoutes construites par les Anglais pour augmenter les défenses de la place, lorsqu'ils étaient maîtres de l'île : le reste des troupes qui prirent terre à la pointe devait marcher sur les forts de la Victoire et de l'Union.

Ces dispositions furent rendues inutiles par le bon accueil que reçurent les arrivans. Toute la population, accourue sur les quais, les salua au cris de *vive la république!* Le bruit de la paix entre la France et l'Angleterre était déjà répandu dans l'île, et cette nouvelle avait détruit toutes les espérances des insurgés. Les propriétaires et les hommes sages de la colonie, reprenant courage, s'étaient efforcés de rétablir l'ordre, et les rebelles, mus par le sentiment de leur faiblesse, avaient livré eux-mêmes leurs chefs, qui étaient gardés comme otages. Pélage se présenta devant le général Richepanse, qui venait de faire former les troupes en bataille sur la place de la Victoire, et il se porta garant de l'entière soumission de l'île; le général en chef lui donna l'ordre de faire

relever , par les troupes françaises , les postes occupés par les noirs , et de rassembler les troupes coloniales sous la redoute Stevenson , pour être passées en revue dans la soirée. 1802 - an x.
Antilles.

Un chef noir , nommé Ignace , refusa obstinément de remettre le fort de la Victoire où il commandait. Richepanse ordonna au général Seriziat d'attaquer ce poste et de s'emparer du rebelle ; mais celui-ci sortit par la porte opposée à celle que les Français forcèrent en peu d'instans , et s'échappa avec les noirs qu'il avait avec lui. Cet événement , auquel le général Richepanse était loin de s'attendre , d'après les assurances que venait de lui donner Pélage , commença à lui ouvrir les yeux sur les projets ultérieurs d'un parti qui ne s'était soumis que par la crainte de voir déployer contre lui des forces plus nombreuses que celles dont le général Richepanse disposait. Ce qui se passa à la revue des troupes coloniales rassemblées sous la redoute Stevenson , acheva de le convaincre que la pacification n'était pas aussi avancée qu'il l'avait d'abord espéré. Le capitaine-général , en se rendant à cette revue , observa qu'un grand nombre d'hommes armés circulaient aux environs de la redoute , sans prendre rang avec ceux qui étaient déjà réunis , et Pélage ne lui dissimula point qu'effectivement beaucoup d'officiers et de soldats manquaient à l'appel. La nuit approchait , et il était à craindre que , gagnés par l'exemple de leurs camarades , les noirs qui étaient sous les armes ne désertassent pour les rejoindre ; Richepanse feignit de croire aux protestations de fidélité qu'ils lui renouvelèrent , et , prétextant le besoin de leur coopération pour soumettre la partie de l'île appelée la Basse-Terre , il les fit embarquer sur-le-champ sous la conduite de Pélage.

Les généraux Seriziat et Dumoutier eurent ordre de rester à la Pointe-à-Pitre pour garder la rivière Salée , et maintenir la tranquillité dans la Grande-Terre. Deux bataillons de la

1802 - an x. Antilles, soixante - sixième demi - brigade , et cinq cents hommes de la quinzième furent embarqués au Gosier , et le général Richepanse se rendit , avec eux et la troupe de Pélage , dans la Basse-Terre , où il s'était fait précéder par des proclamations annonçant son arrivée et ses intentions pacifiques ¹ ; mais on ne lui fit point , dans cette partie de la colonie , la même réception qu'à la Pointe - à - Pitre. Retenus par les vents , les vaisseaux français n'arrivèrent devant la ville de la Basse-Terre que le 20 mai. Une forte canonnade des batteries de la côte accueillit les troupes françaises au moment de leur débarquement. Le général Richepanse ayant dépêché vers les rebelles un noir , aide-de-camp de Pélage , cet officier fut retenu ou séduit , et ne reparut point. Il fallut renoncer à débarquer devant la ville. Une partie des troupes , sous la conduite du général Gobert , fut mise à terre sur la rive droite de la rivière Duplessis , malgré le feu violent des batteries de la côte , et d'un détachement de noirs accouru sur la rive gauche pour s'opposer à ce débarquement. Le capitaine de frégate La Caille manœuvra fort habilement pour riposter avec avantage au feu des batteries , et une chaloupe canonnière éloigna par le sien les noirs postés sur la rivière. Ceux-ci , loin de se disperser en cédant ainsi le terrain , essayèrent encore d'arrêter les Français dans leur marche sur la Basse-Terre. Acculés à la rive gauche de la rivière des Pères , ils se défendirent avec d'autant plus de vigueur , qu'ils étaient favorisés par la nature du terrain et la connaissance qu'ils avaient des localités. Le combat dura jusqu'à la nuit , et les deux partis bivouaquèrent en présence. Pélage s'était fait remarquer par sa bravoure et son zèle à servir les Français. Les noirs se retirèrent pendant la nuit sur la rivière des Pères ,

¹ C'est à cette époque que le général Richepanse demanda des secours au général de division Leclerc.

et s'y établirent dans une ligne très - bien choisie , défendue 1802-an x.
par plusieurs redoutes. Richepanse les attaqua à la pointe du Antilles.
jour , et fit forcer le pont des Pères par les grenadiers de la
soixante-sixième demi-brigade , tandis que le général Gobert
passait la rivière à un gué qui se trouve près de son embou-
chure. Chargés avec la dernière intrépidité, les noirs plièrent ,
les batteries du bord de la mer tombèrent au pouvoir des
vainqueurs ; et le général Gobert pénétra dans la ville de
la Basse-Terre , qu'il occupa jusqu'à la rivière aux Herbes.
Ceux des noirs qui n'avaient pas été dispersés se jetèrent dans
le fort Saint-Charles ; les autres cherchèrent un abri dans les
mornes qui se trouvent à la droite de la place.

Il ne restait plus à prendre que le fort Saint-Charles pour
achever l'entière soumission de l'île , et Richepanse espérait
que ce poste , défendu par des hommes découragés , ne ferait
pas une longue résistance ; mais le fort était à l'abri d'un
coup de main , et les noirs ayant repoussé plusieurs attaques
de vive force , il fallut faire un siège en règle. Le général en
chef avait déjà donné au général Seriziat l'ordre de venir le
joindre avec des renforts , en traversant toute la partie de
l'île que l'on nomme Basse-Terre. A son arrivé , Seriziat fut
chargé de garder la ligne entre la rivière des Gallions et celle
des Pères. Les deux bataillons de la soixante-sixième demi-
brigade , destinés aux attaques principales , restèrent sous le
commandement du général Gobert. Toute l'artillerie dispo-
nible dut être mise en batterie , et le général en chef ordonna
que les matelots fussent organisés en compagnies de mineurs
et de sapeurs.

La tranchée fut ouverte à trois cents toises du fort , dans
la nuit du 24 au 25 mai. On éprouva les plus grandes diffi-
cultés dans le transport des pièces d'artillerie à travers les
mornes , et les batteries ne purent être entièrement terminées
que le 27. Les noirs , en voyant ces préparatifs , formèrent le

1802- an. x.
Antilles. dessein de s'emparer des moyens d'attaque. En conséquence, une partie de la garnison se porta, le 28, sur l'habitation Legret, gardée par des troupes du petit corps du général Seriziat, tandis que l'autre marcha directement sur la tranchée; mais ayant été facilement repoussés sur les deux points, ils rentrèrent dans la place avec une perte de deux cents hommes environ, au nombre desquels se trouva l'officier qui commandait cette sortie générale.

Les batteries de siège furent démasquées le 31 mai, à la pointe du jour. Le canon des forts riposta d'abord avec assez de vigueur, mais il se ralentit sensiblement le premier juin. Richepanse ordonna au général Seriziat de passer la rivière des Gallions avec une partie de sa troupe, et de descendre jusqu'à la mer, afin d'achever l'investissement, que la difficulté des communications avait jusqu'alors forcé de laisser imparfait de ce côté.

Le 2 juin, toutes les pièces du fort étaient ou démontées ou enterrées sous les débris des remparts. Les noirs, craignant de subir un assaut, évacuèrent le fort par une poterne, et se retirèrent sous la conduite de leur commandant, Delgresse. Le général Gobert, qui se mit à leur poursuite, les atteignit au moment où ils commençaient à se retrancher dans une position appelée *le Dollet*. Ce poste fut emporté à la baïonnette, et trois cents hommes poussèrent les noirs jusque dans les mornes de la pointe du vieux fort. Gobert, avec le reste de sa colonne, se dirigea sur la Grande-Terre, où les chefs noirs Ignace et Palerne venaient de rentrer avec des bandes pour incendier les habitations et égorger les blancs isolés. Réuni à la garnison de la Pointe-à-Pitre, Gobert dispersa ce rassemblement : le chef Ignace périt dans une des actions qui eurent lieu.

Mais les rebelles de la Basse - Terre n'étaient pas encore dissipés entièrement : une partie d'entre eux s'était ralliée

dans une position presque inaccessible , appelée le *Parc-à-Matoubas*, d'où il leur était facile de faire des irruptions dans les quartiers environnans. Richepanse les fit attaquer , le 8 juin , par les deux bataillons de la soixante - sixième : les retranchemens furent emportés à la baïonnette ; les noirs se jetèrent en désordre sur l'habitation d'Anglemont , où ils mirent le feu , et se firent sauter avec leurs poudres , au nombre de trois cents , parmi lesquels était le chef Delgresse. Le général Richepanse acheva facilement de disperser tous ceux qui échappèrent à cette terrible explosion.

1802 - an x.
Antilles.

Cet événement termina la campagne. Le général Richepanse n'eut plus à s'occuper que des moyens de rétablir la tranquillité générale et d'organiser l'administration de la colonie. Afin d'enlever à la rébellion les élémens qui pouvaient la reproduire , il fit déporter le plus grand nombre des chefs et des officiers qui y avaient pris part , et ne laissa dans les troupes françaises ni noirs ni mulâtres. Les membres du conseil provisoire qui existait à l'époque des derniers troubles furent mis à la disposition du gouvernement.

Le préfet colonial , Lescalier , et le commissaire de justice , Coster , étaient arrivés à la Guadeloupe avec le général Richepanse ; mais le capitaine-général Lacrosse était resté à l'île de Marie-Galande pour attendre le résultat de l'expédition. Son retour et sa réinstallation furent ménagés de manière à produire une forte impression sur l'esprit des habitans , qui avaient souffert que l'autorité de ce gouverneur fût méconnue par les rebelles. A son arrivée , le 5 août , à la Pointe-à-Pitre , Lacrosse fut reçu avec solennité par le général Richepanse , qui alla au-devant de lui , sur le quai , à la tête des troupes et des principaux colons ; le soir , la ville fut illuminée , et l'on publia une proclamation du général en chef , pour annoncer aux habitans de la Guadeloupe que le système colonial était rétabli , et pour les engager à rester fidèles et soumis

1802 - an X.
Antilles. aux lois de la république. Il semblait que le destin attendît ce dernier résultat des efforts du général Richepanse pour mettre un terme à l'existence de ce digne guerrier. Attaqué de la même maladie qui enleva le général Leclerc à Saint-Domingue, comme on le verra bientôt, Richepanse expira le 3 septembre, emportant dans la tombe les regrets des troupes sous ses ordres : toute l'armée française partagea plus tard l'affliction de la colonie, qu'il avait rendue à la paix intérieure.

La France n'eut pas long-temps à se féliciter d'un succès qui, plus qu'aucune autre cause, ralluma la guerre de l'indépendance à Saint-Domingue, et rompit les derniers liens de cette colonie avec la métropole. Sans doute, la répression de l'insurrection de la Guadeloupe était nécessaire, et ne pouvait s'effectuer que par les moyens violens qui y furent employés ; mais, au lieu de remettre brusquement les noirs sous le joug de l'esclavage, il fallait adoucir leur sort, les préparer par degrés à une sage liberté, à l'existence civile, et ne point fournir à ceux de Saint-Domingue un motif légitime de reprendre les armes pour repousser l'oppression, que l'exemple de la Guadeloupe devait leur faire craindre. En un mot il ne fallait pas démentir si ouvertement la foi promise à la population nombreuse des grandes Antilles ¹.

1803 - an XII.
Décembre.
(Frimaire.) *Suite de l'expédition de Saint - Domingue ; deuxième époque, jusqu'à l'entière évacuation de la colonie par les Français* ². — En acceptant la soumission de Toussaint-Louverture, le capitaine-général Leclerc avait exigé qu'il se rendît au Cap, pour donner par sa présence un gage de sa fidélité. Le chef des noirs fut bien dédommagé de cette espèce

¹ Le général M. Dumas. Précis des évènements militaires, campagne de 1802.

² Journaux du temps et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

d'humiliation par les démonstrations de respect que lui prodiguèrent , ainsi qu'à Dessalines , qui le suivit de près , les habitans de la capitale de Saint-Domingue. Pendant son entrevue avec Leclerc , quatre cents gardes à cheval qui l'accompagnaient restèrent constamment en bataille, le sabre nu, sur la place ou dans la cour du palais du gouvernement. Toussaint refusa tous les honneurs qui lui furent offerts , et demanda à se retirer sur une de ses habitations pour y vivre en simple citoyen.

1803-an XI.
Antilles.

Le capitaine-général , sentant la nécessité d'apporter des changemens à l'organisation des troupes coloniales , telle qu'elle était encore après la soumission générale des noirs , en ordonna l'incorporation dans les cadres venus de France ; mais cet amalgame ne s'effectua point. Peut-être craignit-on d'introduire dans les régimens de ligne des officiers auxquels on n'aurait pu refuser de l'avancement dans les cas ordinaires , sans choquer trop évidemment leur amour-propre. D'ailleurs, comme il eût été dangereux de dissoudre les corps coloniaux tous à la fois , le général Leclerc crut devoir différer quelque temps l'exécution de la mesure qu'il avait prescrite , et ne songea qu'à s'assurer de la tranquillité des noirs en les divisant. Dans l'emploi qu'il faisait journellement des troupes coloniales , il ne s'en servait que par détachemens , qu'il envoyait contre les rassemblemens , et il voyait avec plaisir la désertion qui commençait à les affaiblir.

Les anciens chefs de canton employés par Toussaint furent nommés inspecteurs de culture par le capitaine-général , qui réussit par-là à ramener les ateliers sur les habitations. Les noirs cultivateurs reprirent peu à peu leurs habitudes domestiques , et les travaux agricoles succédèrent aux fatigues de la guerre. La libre circulation se rétablit insensiblement dans les différentes parties de la colonie ; le commerce reprit de la confiance , et on vit flotter le pavillon étranger dans les

1803-an xii. principaux ports de la colonie; les droits de douane devinrent
Antilles. productifs, et la perception s'en fit avec facilité; enfin la nouvelle situation de Saint-Domingue, dans les premiers jours de juillet 1802, annonçait le retour d'une prospérité durable, et tout permettait de se confier dans l'avenir.

Mais bientôt on vit se déclarer au Port-au-Prince, et en même temps au Cap, les symptômes de ces terribles maladies connues, dans les Indes-Orientales et Occidentales, sous le nom de *fièvre jaune* et de *mal de Siam*. Elles prirent tout à coup un caractère si effrayant, qu'il fallut renoncer à enterrer solennellement les morts pour ne pas dévoiler les ravages exercés par ces fléaux : des tombereaux parcourant les rues pendant la nuit enlevaient les cadavres, qu'on mettait à cet effet aux portes des maisons.

Le chef des noirs, retiré dans son habitation du canton d'Ennery, ne vit point sans une vive satisfaction que le ciel paraissait se charger du soin de le venger de l'injuste agression des blancs. Déjà ses espérances avaient été décelées par l'indiscrétion de quelques subalternes, par l'esprit manifeste du plus grand nombre des cultivateurs, dont la soumission, disaient-ils eux-mêmes « n'était qu'une suspension d'armes jusqu'au mois d'août, » époque de l'année regardée depuis long-temps comme très-funeste aux Européens dans les colonies. Le capitaine-général avait lieu de se méfier en outre des dispositions de Toussaint. Celui-ci avait, à la vérité, licencié sa garde d'honneur, au nombre de dix-huit cents hommes; mais ces hommes, feignant de retourner à la culture des terres, s'étaient pour la plupart retirés ou cachés dans le canton d'Ennery, auprès de leur ancien général. Deux lettres de Toussaint à l'un de ses aides-de-camp, son agent secret au Cap, interceptées par la police du capitaine général, confirmèrent pleinement les soupçons déjà formés. Dans la première de ces lettres, Toussaint, après s'être emporté en

invectives contre les généraux de couleur qui l'avaient abandonné, notamment contre Christophe et Dessalines, exprimait le plaisir qu'il éprouvait d'apprendre « que la Providence venait enfin à son secours ¹. » Il demandait à son agent un état des morts enterrés chaque nuit au Cap, et lui recommandait de le prévenir quand la maladie aurait atteint le capitaine-général. Toussaint demandait, dans sa seconde missive, s'il était possible de gagner quelqu'un auprès du général Leclerc; il engageait son agent à répandre le bruit que les cultivateurs ne voulaient plus lui obéir (à lui Toussaint); et il lui prescrivait d'empêcher, par le crédit des gérans dévoués, ces mêmes cultivateurs de travailler sur les habitations.

1803-an xii.
Antilles.

Avant l'interception de ces lettres, les généraux Clerveaux, Christophe et Maurepas, effrayés de l'idée que Toussaint pourrait bientôt, en raison des pertes journalières qu'éprouvait l'armée française, les faire peut-être repentir d'avoir traité sans ses ordres, étaient venus demander au capitaine-général la déportation d'un chef qui, du fond de sa retraite, les faisait encore trembler.

Cette démarche des ex-lieutenans de Toussaint, les lettres de celui-ci à son aide-de-camp, enfin d'autres avis qui parvenaient de tous les points de la colonie, firent prendre à Leclerc la détermination d'éloigner de Saint-Domingue un homme dont l'influence sur la partie la plus nombreuse de la population pouvait rallumer et perpétuer la guerre.

L'exécution d'une pareille mesure de sûreté n'était point facile. Le capitaine-général commença par envoyer beaucoup de troupes dans le canton d'Ennery, sous le prétexte que l'air y était beaucoup plus salubre que dans toute autre contrée

¹ Il y a ici un jeu de mots : *la Providence* était le nom du principal hôpital du Cap.

1803-an xii.
Antilles.

de l'île. Les habitans se plainirent de cette surcharge, et chargèrent Toussaint d'être leur interprète auprès du général Brunet, commandant de l'arrondissement des Gonaïves, dont faisait partie le canton d'Ennery.

Brunet, qui avait reçu les instructions secrètes du capitaine-général, répondit que la recommandation d'un chef aussi distingué lui faisait un devoir de soulager les habitans d'Ennery, mais que, étant nouvellement arrivé de France, il ne connaissait pas encore assez bien les localités pour pouvoir répartir dans des quartiers bons et salubres les troupes excédantes, et qu'il avait besoin des lumières de l'ancien gouverneur de Saint-Domingue, pour déterminer l'assiette des nouveaux cantonnemens qu'il convenait d'assigner à ces mêmes troupes. Toussaint donna tête baissée dans le piège qu'on lui avait tendu. Il prévint le général Brunet qu'il se rendrait, avec vingt hommes d'escorte, à moitié chemin des Gonaïves; Brunet, de son côté, arriva au lieu indiqué avec un pareil nombre de soldats déterminés.

Les deux généraux étaient entrés en conférence, les noirs et les soldats français, mêlés ensemble, paraissaient alors dans la meilleure intelligence, lorsque tout à coup les derniers, sautant à l'improviste sur l'escorte de Toussaint, la désarmèrent. Au même instant, le chef d'escadron Ferrari, aide-de-camp du général Leclerc, se présente et dit au chef redoutable des noirs : « Le capitaine-général m'a donné l'ordre de vous arrêter; vous êtes entouré de troupes françaises, vos gardes sont dans l'impuissance de vous secourir, et vous êtes mort si vous faites résistance : remettez-moi votre épée. » Toussaint, atterré, la lui donna sans proférer une seule plainte. Il fut conduit aux Gonaïves et embarqué à bord du vaisseau *le Héros*. C'est là qu'il dit ces paroles mémorables : « En me renversant, on n'a abattu que le tronc de l'arbre de

la liberté des noirs ; il repoussera par les racines , parce qu'elles sont profondes et nombreuses ¹. »

1803-an xii.
Antilles.

L'arrestation de Toussaint a été considérée comme une des causes principales qui décidèrent les noirs de Saint-Dominique à une nouvelle et générale insurrection contre la métropole ; mais il est évident que le capitaine-général Leclerc , auquel on a reproché cette mesure , jugée impolitique , y fut conduit par l'exécution même du plan arrêté par le gouvernement consulaire. En effet , puisqu'au lieu de maintenir Toussaint dans le poste auquel il s'était élevé , et de recevoir de ses mains la colonie qu'il avait conservée à la France , le premier consul avait voulu que l'île fût reconquise par la force des armes , il fallait bien que Leclerc usât du seul moyen qui pût remédier à l'affaiblissement des troupes de l'expédition ; il fallait enlever aux noirs , mécontents du nouvel ordre de choses , le chef qui pouvait encore les rallier , et recommencer une guerre , dont l'issue ne pouvait être que désastreuse pour l'armée française , déjà réduite de moitié.

Cependant l'enlèvement de Toussaint-Louverture ne produisit pas d'abord , dans la colonie , la secousse à laquelle on avait lieu de s'attendre ; les noirs dissimulèrent leur ressentiment. Un seul des chefs subalternes , plus impatient que les autres , tenta de soulever les cultivateurs du canton d'Ennery ; mais cette insurrection partielle fut étouffée dans son principe.

Le capitaine-général Leclerc , malgré la tranquillité apparente des noirs , n'était pas sans concevoir de justes alarmes sur leurs dispositions secrètes ; il craignait également de laisser des armes entre leurs mains , et de les en retirer. Mais , dans un moment où les maladies rendaient mortels les mou-

¹ Conduit en France et renfermé au fort de Joux , Toussaint y est mort après dix mois de captivité.

1803-an XII. Antilles. vemens des troupes européennes, il n'osa point brusquer un désarmement, espérant trouver dans une adroite temporisation les moyens d'en venir à une opération aussi délicate. L'organisation de la garde nationale fut négligée dans ce dessein, et les troupes coloniales furent disséminées de manière à rendre leur réunion très-difficile.

Vers le milieu du mois d'août, plusieurs bâtimens venus des îles du Vent répandirent la nouvelle du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, après la réduction, par le général Richepanse, des noirs insurgés de cette colonie. Cette nouvelle malencontreuse, à laquelle une politique étrangère¹ donnait encore une plus grande extension, fit une vive impression sur l'esprit des noirs dans tous les quartiers de Saint-Domingue, et fut comme un signal d'insurrection générale. Des mouvemens de révolte éclatèrent sur un grand nombre de points à la fois, et, dans ces circonstances fâcheuses, le général Leclerc se vit forcé de recourir à l'intervention des chefs qu'il faisait surveiller depuis l'arrestation de Toussaint. Ceux-ci parurent rivaliser d'ardeur et de sévérité dans la répression de la révolte; mais ils excitèrent sous main les insurgés au meurtre et à l'incendie. Dessalines, pour dissiper les soupçons qui planaient sur lui, se montra le plus féroce exécuteur des mesures prises contre ceux de sa couleur, Il arrêta lui-même le général noir Charles Belair, qui fut traduit devant une commission militaire, entièrement composée d'officiers noirs ou mulâtres, condamné à mort à l'unanimité, et fusillé par des troupes coloniales. Dessalines fit ensuite égorger trois cents noirs ou hommes de couleur, pour venger la mort de quelques soldats européens massacrés dans les plaines de l'Artibonite.

Nous n'entrerons point dans tous les détails de cette pre-

¹ Les Anglais.

mière campagne, où le plus grand nombre des généraux et chefs noirs se montrèrent encore attachés à la cause de la métropole, et où les insurgés, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, virent croître, avec leur résistance, le nombre de leurs partisans. 1803-an xii.
Antilles.

La guerre prit enfin le caractère le plus grave, et le danger devint tel pour les Français, qu'il ne leur fut plus possible de conserver l'offensive. Une bande de noirs rassemblés dans les environs du Port-de-Paix s'emparèrent de cette ville et de son fort, dans lequel se trouvaient vingt cinq milliers de poudre. Bientôt le département du Nord, à l'exception de quelques villes, se trouva en insurrection complète. C'est alors qu'on eut recours aux expédiens de la faiblesse. Les supplices, les exécutions se multiplièrent, sans qu'on pût en imposer aux révoltés; et malheureusement le capitaine-général Leclerc, séduit par les démonstrations des généraux noirs, conçut trop long-temps l'idée du dévouement de ces chefs réguliers des troupes coloniales.

Les noirs révoltés ne faisaient point de prisonniers; les maladies augmentaient d'intensité, et les renforts arrivant d'Europe par intervalles, étaient dévorés, quelques jours après leur débarquement, sans avoir eu le temps d'entrer en ligne; les bataillons se trouvaient réduits des deux tiers, et vingt généraux avaient cessé de vivre.

Bientôt il ne fut plus possible de compter sur la fidélité, déjà fortement ébranlée, des troupes coloniales et de leurs chefs. Le général Clerveaux, naguère président de la commission militaire qui avait jugé Charles Belair à mort, leva le premier le masque, en passant aux rebelles, dans la nuit du 13 au 14 septembre, avec la dixième, la treizième, et partie de la sixième demi-brigade coloniale. C'en était fait du général Leclerc et de tous les blancs qui se trouvaient au Cap, si le général noir, moins prompt dans sa résolution

1803-an xi. de déserteur, eût voulu marcher sur le Cap avec ses troupes ,
Antilles. qui en couvraient les approches , et qui se montaient à près
de trois mille hommes. Le capitaine-général n'eût pu lui op-
poser que trois cents hommes de troupes européennes.

Les révoltés vinrent attaquer le Cap le 16 septembre , à
une heure du matin , replièrent les avant-postes , et s'empa-
rèrent du petit fort Pierre-Michel ; mais la résistance du fort
Jeantot , où commandait le chef de brigade Anhouil , avec
les débris de la septième demi-brigade de ligne , sauva la
ville du Cap. Les insurgés , connaissant le nombre des forces
que le capitaine-général avait à leur opposer , et croyant en
avoir bon marché , furent étonnés de se voir repoussés par
le brave Anhouil. Ils pensèrent que des renforts venaient
sans doute d'arriver de France , et se déterminèrent à la re-
traite , après avoir laissé sur le terrain un assez grand nombre
de morts.

Christophe , Paul Louverture , neveu de Toussaint , et
Dessalines ne tardèrent pas à suivre l'exemple de Clerveaux.
Dans la situation critique où la défection de ces généraux et
des troupes coloniales venait de placer le capitaine-général ,
il ordonna la concentration des faibles moyens qui lui res-
taient sur un petit nombre de points. Dans l'ouest , les trou-
pes furent réunies à Saint-Marc et au Port-au-Prince ;
celles du nord furent appelées à la défense du Cap et du
môle Saint-Nicolas. Ce mouvement ne se fit point sans diffi-
culté. Le général Pamphile Lacroix , qui occupait le fort
Dauphin , dont l'évacuation était ordonnée , aurait couru
les plus grands dangers en l'exécutant , si sa grande fermeté
et sa présence d'esprit n'eussent point imposé aux troupes
noires , servant encore sous ses ordres. Ces troupes , comman-
dées par un chef nommé Toussaint Brave , ayant refusé de
s'embarquer avec les Européens qui se trouvaient au Cap ,
le général Lacroix leur signifiâ qu'il allait se séparer d'elles ,

et qu'il avait pris ses mesures pour les faire repentir de leur audace, si elles osaient tourner leurs armes contre leur ancien général. Les noirs, interdits, restèrent spectateurs tranquilles de l'évacuation de la place et des forts qui en dépendent. Le général Lacroix eut tout le loisir nécessaire pour faire avarier et détruire ce qu'il ne put emporter, et pour faire embarquer les malades. C'est ainsi qu'il empêcha les noirs de disposer de quatre-vingt milliers de poudre, d'immenses provisions d'eau-de-vie, de viande salée et de biscuit, renfermés dans le fort Dampierre, dépôt général des approvisionnemens de l'armée¹.

Le général Brunet fut chargé de l'évacuation de tout ce qu'il y avait de troupes à l'est du Cap; c'était ce qui composait sa division : comme elle tenait un terrain immense, et que la plupart de ses postes étaient enveloppés par les insurgés, il lui fallut beaucoup de temps pour en opérer la réunion. Prévenant la défection du chef Maurepas, qui servait sous ses ordres, il le fit embarquer au Port-de-Paix avec la troupe qu'il commandait, et le fit conduire dans la rade du Cap, où il fut noyé².

Le capitaine-général Leclerc fut atteint par la fièvre jaune, dans les derniers jours d'octobre. Sa situation morale hâta les progrès de la maladie, qui ne s'était point annoncée d'abord sous des symptômes très-alarmans. Il affecta jusqu'à son dernier moment la plus grande assurance, pour ne point porter à un découragement total ceux qui l'entouraient. Peu avant sa mort, il exprima des regrets sur les faux erremens qui avaient dirigé le premier consul dans le but de son expédition; il gémit d'une entreprise faite sur des hommes et par des hommes dignes d'un meilleur sort, à raison des services qu'ils

¹ Il y en avait pour la valeur de deux millions.

² Par ordre supérieur.

1803-an XII. avaient déjà rendus, et qu'ils auraient pu rendre encore
Antilles. à la France; ses dernières paroles furent des vœux pour
la colonie, pour l'armée et pour sa patrie : il expira dans la
nuit du premier au 2 novembre. Son corps fut embaumé
et porté à bord du vaisseau de guerre français *le Swiftsure*.

Le général Rochambeau, étant le plus ancien général de
division de l'armée, fut appelé, du Port-au-Prince où il
commandait, au Cap-Français, pour exercer les fonctions de
capitaine-général¹.

La mort du général Leclerc avait encore augmenté l'in-
quiétude générale de l'armée et des habitans de la colonie
attachés à la métropole. Tous les regards étaient tournés
vers la France. On s'attendait à voir arriver incessamment
une nouvelle flotte et une nouvelle armée, dont le premier
consul devait avoir ordonné la réunion, du moment où il
avait été informé de la résistance de Toussaint. Le général
Rochambeau chercha à ranimer et à entretenir cette confiance,
en mettant beaucoup d'activité dans les dispositions qu'il prit
avec les ressources qui lui restaient.

Cependant l'insurrection s'était arrêtée sur les limites de
la partie du sud. Le général noir Laplume, qui s'était soumis
le premier, n'avait point trahi le serment de fidélité qu'il
avait prêté entre les mains du général Boudet. La plaine du

¹ C'est une circonstance digne de remarque, qu'à deux ans d'intervalle
les deux établissemens les plus importans de la France au delà des mers
aient été perdus pour elle, sous le commandement de deux généraux en
chef, qui ne dûrent l'un et l'autre ce poste qu'à l'ancienneté de leur grade.
Nous sommes loin de vouloir comparer le général Rochambeau au gé-
néral Menou, sous le rapport des talens et de l'expérience; mais nous de-
vons dire que des considérations particulières, qui reposent sur les pré-
ventions manifestes de Rochambeau contre les hommes de couleur, nous
ont conduits à penser que le premier consul n'eût peut-être pas confirmé
ce général dans le poste de capitaine-général, si les circonstances lui
avaient permis de réfléchir sur les conséquences de ce choix.

Cul-de-Sac, les quartiers du Mirebalais et du Grand-Bois, 1803-an. xii.
étaient encore au pouvoir des Français; le Port-au-Prince, Antilles.
Saint-Marc, le môle Saint-Nicolas et le Cap, avaient des garnisons suffisantes pour repousser les efforts des noirs; la partie espagnole résistait à la révolte.

Christophe et Dessalines, restés quelque temps inactifs après la mort du général Leclerc, reparurent tout à coup aux environs du Cap, et occupèrent les mornes qui dominent cette ville, quand ils eurent connaissance des préparatifs que faisait le nouveau capitaine-général pour agrandir le cercle où il se trouvait resserré. Rochambeau prit de promptes mesures pour forcer les révoltés à évacuer ces positions; une batterie qu'il ordonna de dresser sur le plateau de l'habitation Vertière, fit un feu si vif et si bien dirigé, que les noirs se retirèrent en peu de temps.

Ce premier succès redoubla l'ardeur du général Rochambeau. Il forma le dessein de reprendre le Port-de-Paix et le fort Dauphin, deux points à l'est et à l'ouest du Cap, qui, servant d'appui aux révoltés, mettaient à leur discrétion tout le département du Nord. Le général Clausel, à la tête de quelques troupes récemment arrivées d'Europe, fut chargé de cette expédition. Les deux places furent enlevées successivement; mais les garnisons qu'on fut obligé d'y laisser, diminuèrent d'autant les moyens de résistance du Cap: peut-être eût-il été plus convenable de s'en tenir provisoirement au système de concentration qu'avait adopté le général Leclerc.

Un autre changement que le général Rochambeau apporta dans le plan de conduite suivi par son prédécesseur envers les mulâtres, eut encore un résultat plus fâcheux que le premier.

A l'arrivée de l'armée française à Saint-Domingue, les hommes de couleur, présentés par Toussaint-Louverture,

1803-an XII.
Antilles.

et privés par lui du chef sous lequel ils avaient combattu pour leur liberté, étaient venus offrir leurs services à Lelerc, pour coopérer à la réduction des noirs, et ce capitaine-général en avait retiré de grands secours. Les plus ardents de ces mulâtres avaient pris parti dans les troupes européennes ; quelques-uns avaient reçu un avancement mérité. Il semble, dans cet état de choses, que le général Rochambeau eût dû s'appliquer à retenir les mulâtres dans les bonnes dispositions où un grand nombre d'entre eux étaient encore pour soutenir la cause de la métropole. A la vérité, quelques-uns s'étaient tournés du côté des noirs dans le dernier mouvement insurrectionnel ; le chef de brigade Péthion avait même eu une très-grande influence dans la détermination prise par le général Clerveaux de passer aux révoltés ; il n'en était pas moins nécessaire d'user de grands ménagemens envers cette caste, qui formait le plus nombreux élément de la population du sud de Saint-Domingue. Rochambeau se livra trop à ses anciennes préventions contre les mulâtres, et elles furent partagées par quelques-uns de ses subalternes. Le général Darbois, qui commandait un des arrondissemens du département du Sud, commit une très-grande faute, en faisant arrêter et noyer un mulâtre nommé Bardet, sur de vagues soupçons, et sur des délations contre lesquelles il aurait dû se prémunir.

Cette violence fut le signal de l'insurrection des hommes de couleur dans la partie du sud ; ils se joignirent à des bandes de noirs qui rôdaient sur les limites de cette partie, jusqu'alors préservée de la contagion. Un grand nombre de blancs furent immolés à leur vengeance. Rochambeau, à la nouvelle de ces événemens, envoya un renfort de cinq cents hommes au général Laplume, commandant en chef, pour lui aider à réprimer les nouveaux révoltés.

L'occasion était trop favorable pour que Dessalines et Christophe n'en profitassent pas en renouvelant leurs tentatives

sur le Cap. Ils réunirent une masse considérable de leurs troupes, et attaquèrent, pendant la nuit du 17 au 18 février, le fort Belair : la garnison chercha à se défendre, mais elle fut accablée par le nombre et passée au fil de l'épée. Les noirs, parvenus jusqu'aux barrières, allaient pénétrer dans la ville du Cap, lorsque le général Rochambeau vint à leur rencontre avec tout ce qu'il put réunir de troupes. Il tourna le morne, pour attaquer les insurgés par le chemin de leur retraite, tandis qu'il faisait marcher le commandant de la garde nationale, Cagnet, directement sur le fort Belair. Cette manœuvre hardie réussit ; la garde nationale du Cap avait repris le fort au moment même où la colonne de Rochambeau, toute composée de soldats de ligne, parut sur la sommité du morne. Les insurgés, ne pouvant pas résister aux attaques simultanées des deux colonnes, prirent la fuite : un grand nombre, serrés de trop près, ayant jeté leurs munitions et leurs armes, on reconnut que ces dernières étaient de fabrication anglaise.

Cette circonstance dut nécessairement aggraver les soupçons qu'on avait de la part que prenait déjà le gouvernement de la Grande-Bretagne aux troubles de la colonie, par l'apparition d'une frégate de cette nation dans la rade du Cap, où elle avait mouillé quelques jours auparavant sans communiquer avec les Français.

La position du général Rochambeau devenait de jour en jour plus difficile ; l'insurrection continuait à faire des progrès effrayans, qui nécessitaient la division des forces répressives dans les trois départemens où elle s'étendait. Le général Laplume, toujours fidèle, réussit bien pendant quelque temps encore à contenir les révoltés, par la justesse des combinaisons que sa parfaite connaissance du pays le mettait à même d'exécuter ; il chassa même les noirs des quartiers dont ils s'étaient emparés, et les poursuivit jusque sur le territoire

1803-an xii.
Antilles.

1803-an xii.
Antilles.

du département de l'Ouest ; mais les préventions dont nous avons parlé plus haut , et qui malheureusement étaient partagées par un certain nombre d'officiers imprudens , redonnèrent une plus grande activité à la fermentation générale , et décidèrent du sort de la partie du sud.

Le général Laplume , pendant son expédition , avait confié le commandement des Cayes à un officier qui , malgré le funeste exemple de l'assassinat du mulâtre Bardet , fit arrêter plusieurs autres hommes de couleur qui faisaient partie de la gendarmerie de l'arrondissement des Cayes , et qu'on lui avait dénoncés comme suspects : il les fit noyer pendant la nuit. Un autre commandant mulâtre et son fils furent fusillés ; et quand le général Laplume , à son retour , demanda compte de ces exécutions arbitraires , on alléqua de vains prétextes , des complots dont on n'avait point de preuves.

Le soulèvement devint général dans le département du Sud. Un mulâtre , nommé Férou , se mit à la tête des hommes de sa couleur et des noirs libres , et établit son quartier-général à l'habitation Drouet , où sa bande s'accrut journellement. Laplume ayant écrit à Rochambeau qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour sauver cette partie de la colonie , non moins embrasée que les autres , ce capitaine-général fit embarquer , le 14 mars 1803 , douze cents hommes de ses meilleures troupes pour le Port-au-Prince , où il se rendit lui-même. Il laissa le commandement du Cap au général Clausel , auquel il donna pour instruction principale de diriger sur-le-champ vers le sud tous les vaisseaux de guerre et de transport arrivant d'Europe. Cette détermination , qui répandit l'alarme parmi les habitans du Cap , releva les espérances de ceux du Port-au-Prince , qu'épouvantait l'audace des insurgés.

En débarquant au Port-au-Prince Rochambeau apprit que les révoltés venaient de s'emparer du Petit-Goave. Ce poste

était trop important pour que le capitaine-général ne s'empressât point de le faire reprendre. Il confia cette expédition au chef de brigade Nether-Wood, jeune Suédois, dont nous avons mentionné honorablement le nom dans le récit des campagnes de l'armée d'Égypte, où il avait été employé¹, en lui annonçant que la main d'une belle créole que cet officier aimait, serait le prix de la réussite de cette expédition.

1803-an XII.
Antilles.

Nether-Wood avait déjà donné des preuves signalées d'un courage qui n'avait pas besoin d'être excité par cette flatteuse perspective. Il fit voile pour la rade du Petit-Goave, et vint mouiller devant ce bourg, qu'il fit canonner aussitôt. Les noirs l'évacuèrent à la lueur de l'incendie et se retirèrent dans un fort isolé et d'un accès très-difficile. Nether-Wood les y suivit, après avoir fait débarquer sa troupe. Accueilli par un feu meurtrier, auquel la position du fort et des obstacles ne lui permettaient pas de répondre, il ordonna l'assaut. Les soldats français s'y portèrent avec une ardeur égale à celle de leur chef; mais ils furent repoussés à plusieurs reprises : Nether-Wood vit tomber les plus braves et fut blessé mortellement. Cet échec répandit l'alarme et la consternation au Port-au-Prince; les insurgés, plus audacieux que jamais, s'avancèrent jusqu'auprès de cette ville, dont ils ravagèrent tous les environs.

Sur ces entrefaites, le général Sarrazin, parti du Cap avec le premier renfort que Rochambeau avait envoyé au général Laplume, était arrivé par mer à Tiburon, ville située à l'extrémité de la presqu'île du sud. Ses instructions lui prescrivaient de parcourir les quartiers de cette partie pour en chasser les insurgés, et de faire ensuite sa jonction avec le général Laplume, aux Cayes. Ce secours ne pouvait pas venir plus à propos : Laplume se maintenait avec difficulté contre les

¹ Il avait été premier aide-de-camp du général Menou, et commandait alors la garde du capitaine-général.

1803-an XII.
Antilles.

bandes réunies des chefs Férou, Caugé et Gueffrand, qui, après lui avoir enlevé les postes de Miragoane, Aquin, Saint-Louis et Cavaillon, et rejeté le chef de brigade Hurto dans l'anse à Veau, bloquaient alors la ville des Cayes, et avaient même déjà sommé le fidèle général de se rendre. L'arrivée du général Sarrazin permit à Laplume de repousser et de disperser les insurgés qui l'environnaient; mais, depuis ces événemens, ceux des départemens du nord et de l'Ouest, malgré leur ancienne animosité, firent cause commune avec les mulâtres et noirs libres du département du Sud; ils rallièrent à eux non-seulement les anciens soldats et officiers noirs réformés, mais encore tous les cultivateurs des différentes habitations. Cette terrible confédération des révoltés des trois départemens détruisait désormais tout espoir de pacification, et malheureusement on manquait même alors des moyens qui pouvaient assurer une simple défensive.

Ce fut donc un événement très-opportun que l'arrivée d'un renfort de douze mille hommes de troupes de ligne, amenés le 5 avril, au Port-au-Prince, par l'escadre du contre-amiral Bedout. L'état des choses était à ce moment si critique, que le général Rochambeau se hâta d'employer ce secours, sans donner aux soldats un seul jour de rafraîchissement après la longue traversée qu'ils venaient de faire. Le général Brunet, rappelé du môle Saint-Nicolas où il commandait, eut ordre de s'embarquer sur l'escadre du contre-amiral Bedout, et de prendre le commandement de ces troupes, qui n'avaient point mis pied à terre, et que le général en chef destinait pour Jérémie, quartier du sud jusqu'alors intact, mais que les insurgés menaçaient fortement. L'escadre arriva devant Jérémie le 10 avril.

Le général Brunet devait, en partant de Jérémie, opérer jonction, dans la plaine de Torbeck, avec le général Laplume, qui s'y dirigerait lui-même des Cayes, d'après la communica-

tion qu'on lui avait donnée du plan arrêté. Brunet divisa sa troupe en deux colonnes : la première, sous les ordres du chef de brigade Mafrant, devrait suivre le chemin de Plymouth ; la seconde fut embarquée pour Tiburon, d'où elle devait s'acheminer vers le rendez-vous commun par les mêmes chemins que le général Sarrazin avait suivis quelque temps auparavant : cette colonne était commandée par l'adjutant commandant Cercley. Le général Brunet se rendit directement aux Cayes par mer.

1803—AN XII.
Antilles.

Déjà le général Sarrazin, parti de cette dernière ville avec six cents hommes, était arrivé dans la plaine de Torbeck, et y attendait les deux colonnes dont nous venons de parler ; mais l'insurrection avait fait trop de progrès pour que le plan concerté pût recevoir son exécution. La colonne de l'adjutant commandant Cercley, entièrement composée de Polonais, après avoir débarqué à Tiburon, était parvenue au petit bourg des Coteaux, à douze heures de marche de la première ville ; mais Férou, instruit de ce mouvement, s'était porté au-devant avec des forces considérables, qu'il avait réparties en diverses embuscades. Les Polonais, engagés dans des chemins difficiles et tortueux, furent attaqués de tous les côtés par les noirs, dont ils recevaient le feu sans pouvoir riposter avec avantage. La plupart de ces braves soldats furent tués, blessés ou faits prisonniers. L'adjutant commandant Cercley se replia avec le reste sur les Coteaux, et s'embarqua ensuite sur des bâtimens légers qui avaient ordre de longer la côte jusqu'aux Cayes.

La seconde colonne, conduite par le chef de brigade Mafrant, ne fut pas plus heureuse dans son mouvement, elle rencontra des obstacles pareils à ceux qui avaient contraint le commandant Cercley de se rembarquer. Attaquée vivement par la bande d'un noir appelé Jean-Louis François, à quinze lieues de Jérémie, cette colonne fut accablée par le nombre

1803-an XII.
Antilles.

et se retira avec précipitation sur le bourg du Corail, à quelque distance de Jérémie, abandonnant ses blessés à la fureur des noirs. La retraite des deux colonnes du général Boudet était d'autant plus fâcheuse, qu'elle compromettait le détachement du général Sarrazin, campé dans la plaine de Torbeck. Le mulâtre Férou se porta sur ce point, après la défaite des Polonais en avant des Coteaux, à l'effet d'envelopper les six cents Français qui s'y trouvaient. Fort heureusement, les généraux Boudet et Laplume, avertis à temps, sortirent des Cayes avec quelques troupes, dégagèrent le général Sarrazin, et rentrèrent avec lui dans la ville, où ils se renfermèrent. Ces derniers désastres entraînèrent l'évacuation successive des différens quartiers du département du Sud, qui fut bientôt envahi totalement par les révoltés.

A cette époque de la situation des affaires militaires à Saint-Domingue, un refroidissement sensible avait déjà lieu entre les deux gouvernemens français et anglais. Déjà on cherchait de part et d'autre à éluder les conditions de ce traité d'Amiens, qui avait paru un moment devoir assurer la paix du monde. Le cabinet de Londres surtout laissait entrevoir dans ses discussions avec celui de Saint-Cloud, qu'il était disposé à rompre; et les vœux du commerce anglais, gêné dans ses débouchés par la concurrence avec celui de France, devançaient cette rupture. Les négocians de la Grande-Bretagne avaient, ainsi qu'on a pu le voir, fourni des armes aux insurgés, en représailles de la conduite tenue par l'ancien gouvernement français lors de la guerre de la Nouvelle-Angleterre contre la métropole. Ils ne cessaient de dire aux chefs de l'insurrection de Saint-Domingue, avec lesquels ils étaient en rapport journalier, que si la guerre se rallumait entre les deux nations française et anglaise, comme tout portait à le croire, il ne resterait plus à l'armée de Saint-Domingue d'autre moyen de salut que de se rendre prisonnière, et

qu'ainsi l'indépendance, pour laquelle ils faisaient de si généreux efforts, leur serait irrévocablement assurée. Cette perspective doublait l'énergie des noirs et des mulâtres, tandis que, par un effet contraire, elle affaiblissait la vigueur de la défense, et altérait la confiance des Français.

L'issue des dernières opérations dans le sud de la colonie avait tellement affecté le général Laplume, que, désespérant de pouvoir conserver cette partie, il prit tout à coup la résolution de se retirer au Port-au-Prince. Ce chef noir, le seul qui ne démentit point la foi qu'il avait jurée à la France, se voyait en butte à la terrible vengeance des hommes de sa couleur. Désormais inutile à la cause qu'il avait défendue avec tant de loyauté, il s'embarqua pour se rendre en Espagne, où il mourut quelque temps après son arrivée.

Le général Sarrazin, resté seul commandant aux Cayes, fut forcé de quitter cette place pour aller au secours de plusieurs postes que pressaient vivement les insurgés, et réussit encore à repousser ces derniers. Il protégea ensuite l'évacuation des Cayes, dont les dernières ressources furent dirigées vers Jérémie, seul point qui fût encore au pouvoir des Français dans la presqu'île du Sud, et dont le général Fressinet vint prendre le commandement.

Réduit à cette extrémité, le général Rochambeau écrivit au premier consul pour l'instruire de la situation désespérée de la colonie; il chargea de ses dépêches une députation choisie dans les trois classes d'habitans, afin de donner plus de poids à la demande qu'il faisait d'un secours efficace et indispensable. Cette démarche calma pendant quelque temps les esprits, et, en attendant le résultat de la délibération du gouvernement, on résolut de redoubler d'efforts pour soutenir la lutte inégale dans laquelle on était si péniblement engagé.

Rochambeau avait toujours son quartier-général au Port-au-Prince, et toute son attention était portée sur le départe-

1803-an XII. Antilles. ment de l'Ouest, où il réunit ce qui lui restait de forces disponibles, pour garder les quartiers du Mirebalais et des Grands-Bois. Quoiqu'il eût abandonné le département du Nord à ses propres ressources, il n'en regardait pas moins la ville du Cap comme son point de retraite, s'il était forcé de se replier. Le général Clausel avait mis cette place, où il commandait, dans le meilleur état de défense possible.

L'intendant-général Daure, devenu préfet colonial après la mort de M. Benezech, à qui le premier consul avait d'abord confié ce poste important, sut pourvoir, par son activité, aux approvisionnements du Port-au-Prince : il les tirait des quartiers conservés dans le département de l'Ouest. Comme les communications entre ces quartiers et la ville étaient fort difficiles, en raison des bandes qui parcouraient les campagnes, on organisa des compagnies de troupes légères, uniquement destinées à escorter les cultivateurs qui apportaient leurs denrées. Il était d'autant plus urgent de tenir ainsi les routes praticables, que les insurgés, favorisés par les Anglais, et montés sur des barques légères, arrêtaient tous les petits convois par mer et infestaient toutes les côtes. L'amiral Latouche-Tréville ne put pas parvenir à purger la grande anse de ces nouveaux flibustiers.

Tandis que le général Rochambeau employait tous les moyens qui lui restaient encore pour se maintenir dans l'ouest, les insurgés, maîtres de la partie du sud, faisaient de grands préparatifs pour venir investir et affamer le Port-au-Prince, dont ils ne pouvaient faire le siège, faute d'artillerie. Au commencement de juin, ils jetèrent une partie de leurs forces sur le territoire de l'ouest, et le général Rochambeau se vit forcé de faire marcher contre eux presque toutes ses réserves. La grande supériorité numérique des bandes insurgées rendit impuissans dans presque toutes les rencontres les efforts des détachemens français. Instruits par l'expérience de leurs pre-

mières défaites, les noirs étaient devenus d'habiles partisans : ils évitaient les engagements en rase campagne, et s'étudiaient à lasser la patience des Français plutôt qu'à les vaincre, à les détruire en détail plutôt qu'à les attaquer en masse. Ce système de guerre leur réussit complètement. Les troupes françaises qui tenaient les quartiers du Mirebalais et des Grands-Bois furent forcées de les évacuer, et se retirèrent, les unes vers la partie espagnole, et les autres sur la Croix-des-Bouquets. 1803-an xiii. Antilles.

Quelque temps après cette dernière évacuation, la frégate *l'Infatigable* venue de Brest en trente et un jours, apporta au général Rochambeau l'ordre d'abandonner le Port-au-Prince et de se concentrer dans la ville du Cap. Les lettres adressées à ce général ne renfermaient aucune annonce d'un prochain secours, et laissaient entrevoir que les hostilités n'étaient pas loin de recommencer en Europe. La nouvelle de l'évacuation ordonnée, et ce bruit de guerre avec l'Angleterre, jetèrent dans la consternation tous les habitans du Port-au-Prince. Tous ceux qui avaient été attachés à la cause française se voyaient déjà victimes de la fureur des noirs : ils n'eurent bientôt plus qu'une seule pensée, celle de tout sacrifier pour éviter la mort, en suivant les troupes de la métropole dans leur retraite sur le Cap. Les noirs, prévenus de la prochaine évacuation du Port-au-Prince, accoururent en foule, couronnèrent les hauteurs qui dominant cette ville, et allumèrent des feux de joie en poussant d'horribles acclamations.

Cependant, malgré les ordres précis du gouvernement, le général Rochambeau ne put se décider à faire évacuer entièrement la ville ; il y laissa le général Sarrazin, auquel il recommanda de tenir ce poste aussi long-temps qu'il le pourrait. Le 4 juillet, dix jours après l'arrivée du général Rochambeau au Cap, une croisière anglaise parut devant l'entrée de la

1803-an XII. rade, et bien qu'elle ne commît aucun acte d'hostilité, on dut
Antilles. croire la guerre déclarée, surtout lorsqu'on apprit que d'autres bâtimens croisaient également devant le Port-au-Prince et devant les Cayes.

Tout espoir fut perdu désormais : le Port-au-Prince, étroitement resserré, fut bientôt en proie à la famine. Le poste de la Croix-des-Bouquets fut investi; les généraux Brunet et Fressinet ne défendaient plus quelques postes aux environs des Cayes et de Jérémie, qu'afin de pouvoir sauver au moins l'existence de leurs faibles troupes, en capitulant avec les Anglais; enfin le Cap-Français, sans aucune communication par l'intérieur avec l'ouest et le sud, était entièrement bloqué.

Rochambeau, instruit de l'affreuse situation où se trouvait le Port-au-Prince, désolé par la famine, décida, le 24 juillet, un bâtiment américain, chargé de farine, à s'y rendre : ce navire entra dans le port malgré la croisière. Le général Sarrazin n'était plus dans la ville : il venait de se retirer à l'île de Cuba, après avoir remis le commandement au général Lavallette¹. Les farines apportées par le bâtiment américain servirent à prolonger de quelques jours la défense du Port-au-Prince.

Dans cet intervalle, le poste de la Croix-des-Bouquets tomba entre les mains des insurgés : des sept cents hommes qui composaient la garnison, une partie fut massacrée en escortant un des convois qui se hasardaient encore à porter des provisions au Port-au-Prince; le reste évacua heureusement le poste et se retira sur la partie espagnole. Il n'y avait plus que la seule position du Cap qui pût encore offrir quelque résistance sérieuse aux efforts réunis des insurgés : tous les autres points succombèrent successivement devant un ennemi dont

¹ Nous ne connaissons point les motifs qui déterminèrent le général Sarrazin à abandonner le poste que lui avait confié le général Rochambeau.

L'activité était infatigable. Celui de Saint-Marc céda le premier : l'officier qui y commandait, se voyant privé de tout secours, capitula avec le capitaine d'une frégate anglaise qui croisait devant le port. Quelques jours après, le général Lavallette, pressé de toutes parts, et ayant épuisé toutes ses ressources en vivres, fit proposer à Dessalines de lui remettre la place du Port-au-Prince. Ce chef noir accorda cinq jours pour l'évacuation, et des otages furent livrés de part et d'autre. Tous ceux des blancs qui n'avaient pas suivi le général Rochambeau lors de son départ, désiraient se retirer avec les troupes, mais il n'y avait pas assez de bâtimens. Dessalines engagea le général Lavallette à assurer les blancs de sa clémence. Un grand nombre, restés sur la foi de cette promesse, devinrent victimes de leur crédulité.

1803-an xii.
Antilles.

A l'expiration du fatal délai, le 10 octobre, tous les bâtimens étaient encombrés d'infortunés peu confians dans l'humanité de Dessalines; le rivage offrait le tableau le plus déchirant. En quittant leurs parens et leurs amis, tous ceux qui avaient été assez heureux pour trouver place dans les frêles embarcations qui les transportaient loin de leurs foyers domestiques, faisaient d'éternels adieux à ceux qui restaient, et l'air retentissait des cris les plus lamentables. Le convoi, en se dirigeant vers l'île de Cuba, fut bientôt accosté par les croiseurs anglais, qui n'attendaient que ce moment pour se jeter sur leur proie. Ils pillèrent les passagers avec l'avidité des pirates les plus féroces, désarmèrent les militaires, et laissèrent ensuite les bâtimens suivre leur destination. Le navire qui portait le général Lavallette, l'état-major et une partie des troupes, réussit à s'échapper, ainsi que quelques autres bâtimens, qui abordèrent soit à la Havane, soit aux États-Unis. Lavallette ayant voulu depuis se rendre à Santo-Domingo avec ses troupes, fit naufrage et périt avec son équipage.

La prise du Port-au-Prince rendait les noirs entièrement

1803-an xii. Antilles. maîtres du département de l'Ouest ; ils ne tardèrent pas à soumettre celui du Sud. Le général Brunet capitula, le 12 octobre, avec le commodore anglais Cumberland, et s'embarqua aux Cayes, sur quatre bâtimens marchands qui étaient en rade. Les habitans furent transportés à l'île de Cuba, les officiers et soldats à la Jamaïque, et les malades furent évacués sur le môle Saint-Nicolas, où commandait le général Noailles. Le général Fressinet, dont la situation n'était pas moins déplorable à Jérémie, évacua cette ville sans capitulation, et échappa d'abord à la vigilance des croiseurs britanniques, mais il fut pris en pleine mer et conduit également à la Jamaïque.

Dessalines que les noirs avaient choisi à l'unanimité pour succéder à Toussaint-Louverture dans la place de gouverneur-général de l'île, après avoir pris possession de tous les points évacués par les Français dans l'ouest et au sud, réunit tous ses moyens pour réduire le môle Saint-Nicolas et la ville du Cap, les deux seuls postes qui restassent occupés dans l'ancienne partie française de l'île¹. Il se présenta avec quinze mille hommes, devant le Cap, qui était toujours strictement bloqué du côté de la mer par une escadre anglaise. Le général Rochambeau, avec moins de deux mille hommes disponibles, pour garder une enceinte considérable, repoussa vigoureusement les attaques réitérées des noirs. Ceux-ci ayant réussi à s'emparer d'une partie du camp retranché et de quelques avant-postes, le général français, à la tête de son état-major et de quelques autres braves, chargea l'ennemi et dégagea les généraux Lapoype et Pageot², entourés dans le poste de Vertières. Mais la famine commençait à régner dans la ville ; les

¹ Les généraux Kerverseau et Ferrand occupaient encore Santo-Domingo et San-Iago dans la partie espagnole.

² Aujourd'hui lieutenant-général en retraite. Il avait servi dans les troupes coloniales, sous les ordres de Toussaint-Louverture.

troupes, épuisées de fatigues, ne pouvaient plus suffire au service pénible qu'on exigeait d'elles, et les principaux habitants pressèrent vivement le général Rochambeau d'entrer en négociations avec le commandant de l'escadre anglaise. Celui-ci fit des propositions si peu acceptables, que le général en chef préféra de traiter avec Dessalines. Il fut convenu 1° que les Français évacueraient la ville du Cap et les forts qui en dépendaient, dans l'espace de dix jours, avec toute l'artillerie et les munitions qui s'y trouvaient; 2° qu'ils se retireraient sur leurs vaisseaux avec les honneurs de la guerre et leurs bagages; 3° que leurs malades et leurs blessés demeureraient dans les hôpitaux, où ils seraient soignés par les noirs jusqu'à leur parfaite guérison, et qu'ensuite on les conduirait en France sur des vaisseaux neutres. Rochambeau espérait échapper à l'escadre anglaise à la faveur d'un gros temps. Dès le cinquième jour l'embarquement était achevé et les bâtimens prêts à mettre à la voile; mais le temps n'était point favorable, et les Anglais avaient redoublé de vigilance. Le 30 novembre, jour de l'expiration de la trêve de dix jours, les noirs arborèrent leur pavillon sur tous les forts du Cap. Le commodore anglais, ne voyant point sortir la flotte française, dépêcha un de ses capitaines pour l'informer de la situation de Rochambeau et de ses troupes. En entrant dans le port, cet officier vit venir au devant de lui une embarcation, sur laquelle se trouvait un des aides-de-camp du général français, qui le pria de se rendre à bord de la frégate *la Surveillante*, à l'effet d'y traiter d'une convention qui mît la flotte française sous la protection de l'escadre anglaise, et qui empêchât les noirs de tirer à boulets rouges sur les bâtimens, comme ils se disposaient à le faire. Les Anglais consentirent à cette espèce de capitulation forcée, et elle fut signée sur-le-champ. On fit dire à Dessalines que tous les bâtimens qui se trouvaient dans le port étaient sous la protection de l'escadre anglaise,

1803-an xii.
Antilles.

1803-an XII. et on l'invita à suspendre le feu de ses batteries , jusqu'à ce
Antilles. que le vent , qui était alors *debout* , par rapport à la flotte française , composée de trois frégates et de dix-sept autres bâtimens de moindre grandeur , permît à cette dernière de sortir. Le général noir fit d'abord quelques difficultés , mais il finit par accorder ce qu'on demandait. Le vent ayant changé , les bâtimens sortirent , conformément à la convention ; mais à quelque distance ils amenèrent le pavillon français et se rendirent. Les Anglais avaient envoyé un officier à bord de chacun de ces bâtimens , et tout le convoi , escorté par une partie de l'escadre ennemie , fit voile pour la Jamaïque.

Les Anglais se conduisirent en véritables pirates à l'égard de leurs prisonniers , et leur firent éprouver à bord tous les genres de vexations. Conduits à la Jamaïque , les Français furent déposés sur de vieux vaisseaux pourris : on les envoya ensuite en Europe par partie , dépouillés et accablés des plus mauvais traitemens. Le général Rochambeau fut conduit en Angleterre avec les autres officiers-généraux et tout son état-major. C'est ainsi que la généreuse Albion profita des succès obtenus par les noirs , dont elle avait excité et favorisé la rébellion.

Nous avons dit que le général Noailles ¹ commandait au môle Saint-Nicolas. Sommé par les Anglais de rendre ce poste , il répondit que , ayant encore des vivres pour cinq mois , il se défendrait en homme d'honneur et ne se rendrait qu'à la dernière extrémité. Ce brave officier avait conçu le hardi dessein d'échapper , lui et sa garnison , à la vigilance des bâtimens ennemis , et d'éviter ainsi une capitulation fâcheuse. Après avoir mis à bord des bâtimens qui se trouvaient au môle ses malades , sa troupe , et une partie des habitans de la

¹ Il appartenait à l'ancienne famille de ce nom , qui a deux de ses membres dans la chambre des pairs , le duc de Noailles et le prince de Poix.

ville, il sortit par une nuit obscure, mêla son convoi aux 1803-an XII. bâtimens de la croisière anglaise et aux nombreux transports Antilles. qui venaient de quitter le Cap. Il ne fut point remarqué, et s'étant à propos détaché de la flotte, il fit force de voiles pour gagner l'île de Cuba, où il arriva avec ses bâtimens au nombre de sept.

Monté sur un brick, qui portait la plus grande partie de la garnison du môle, le général Noailles cherchait à gagner le port de la Havane, pour s'y réunir au général Lavallette, lorsqu'il fut rencontré par une corvette anglaise. Sans changer de route, il fit cacher son équipage, hissa le pavillon britannique, et répondit au capitaine de la corvette qui le hêla, qu'il venait de la Jamaïque. L'Anglais, ne doutant point que ce ne fût un bâtiment de sa nation, n'hésita point à lui dire que la corvette croisait dans ces parages pour s'emparer d'un bâtiment monté par le général français Noailles : « J'ai précisément la même mission, » reprit celui-ci, qui tenait lui-même le porte-voix pour satisfaire aux questions du croiseur.

Les deux bâtimens marchèrent quelque temps de conserve. La nuit vint et le général Noailles prit la résolution de s'emparer de la corvette. Ayant saisi un moment favorable, il monta le premier à l'abordage, suivi d'une trentaine de grenadiers. Le combat s'engagea corps à corps ; il fut vif et sanglant. Après un quart d'heure de résistance, les Anglais mirent bas les armes, et le pavillon français remplaça celui de la Grande-Bretagne. L'intrépide Noailles fit entrer sa prise dans le port de la Havane, mais il avait reçu des blessures mortelles en combattant ainsi pour l'honneur français, et il mourut quelques jours après son débarquement. Sa perte excita les regrets bien sincères de ses compagnons d'armes et des débris de cette armée dont il avait cherché à venger les infortunes.

1803-an XII.
Antilles.

Ainsi se termina , par une dernière action glorieuse , la déplorable expédition de Saint-Domingue. Elle avait englouti vingt officiers-généraux , plus de quarante mille hommes de troupes , et le dixième de la population coloniale.



Après l'entière évacuation de la partie française de Saint-Domingue , le général Ferrand , qui commandait à San-Iago , place frontière de la partie espagnole , se rendit à Santo-Domingo. Le général Kerverseau lui remit le commandement de cette dernière ville , et se retira en France. Ferrand profita du long intervalle que les noirs mirent dans leur attaque de la partie espagnole , pour augmenter ses moyens de défense et faire des approvisionnemens , par le secours des neutres , maîtres des colonies voisines. L'armée noire perdit beaucoup de temps par les obstacles que la nature lui présentait pour le transport de son artillerie. Ce ne fut que plus d'un an après l'évacuation du Cap , que Dessalines put former le blocus de Santo-Domingo. Nous rendrons compte plus tard de la résistance du général Ferrand , et de l'entière évacuation de la partie espagnole , qui n'eut lieu qu'en 1810.

Les généraux et les chefs de l'armée noire s'étant constitués les représentans du peuple d'Haïti (premier nom de l'île de Saint-Domingue , qui lui fut rendu par ses nouveaux maîtres) , signèrent , le 1^{er} janvier 1804 , une déclaration d'indépendance , et jurèrent solennellement de renoncer pour jamais à la France , et de mourir plutôt que de rentrer sous son joug ; en même temps ils nommèrent Jean-Jacques Dessalines gouverneur-général à perpétuité , et lui conférèrent le pouvoir de rendre des décrets , de faire la paix et la guerre , et de choisir son successeur.

Dessalines justifia la faveur qu'on lui accordait , en ordon-

nant et en faisant exécuter sous ses yeux le massacre général des blancs qui étaient restés dans la colonie sous la foi des promesses de ce tigre à face humaine. Bientôt après il se fit couronner empereur¹, à l'imitation de Bonaparte, et avec le même cérémonial. Vingt-trois représentans du peuple haïtien rédigèrent une constitution impériale, qui fut promulguée le 8 mai 1805; mais le nouvel empereur ne jouit pas long-temps de cette dignité : le despotisme atroce qu'il exerça sur ses sujets donna naissance à plusieurs conspirations contre sa personne; il fut saisi dans son palais par ses propres gardes, et comme il se débattait pour leur échapper, un coup de sabre assené sur sa tête mit fin à ses crimes et à son existence. Cet événement eut lieu le 17 octobre 1806, un an après l'élevation du tyran sur le pavois impérial.

1803-an xii.
Antilles.

Christophe, qui fut choisi pour succéder à Dessalines, refusa le titre pompeux d'empereur, effrayé sans doute de la catastrophe qui le lui faisait décerner, et se borna à celui plus modeste de chef suprême du gouvernement d'Haïti. La tranquillité, qui commençait à régner après la nomination de Christophe, fut troublée par l'ambition de Péthion. Ce mulâtre, commandant au Port-au-Prince, forma le dessein de disputer au chef noir la puissance souveraine, et prit les armes pour appuyer ses prétentions. Il fut défait en bataille rangée le premier janvier 1807, et obligé de se renfermer dans le Port-au-Prince, où Christophe le tint long-temps assiégé. La guerre entre ces deux rivaux se prolongea pendant plusieurs années : ils triomphèrent tour à tour en différens combats; un grand nombre de quartiers et de postes furent successivement occupés et évacués, pris, saccagés et repris par les armées ennemies. Enfin, les deux partis, sen-

¹ Le 8 octobre 1804. Bonaparte avait été nommé le 18 mai de la même année.

1803-an XII. tant que, s'il ne renonçaient pas à cette lutte opiniâtre, ils
Antilles. finiraient par s'affaiblir et par retomber infailliblement sous
le joug européen, cessèrent, comme d'un commun accord,
les hostilités, sans cependant conclure aucun armistice, au-
cun traité de paix. Depuis cette époque (vers 1811), la
tranquillité a régné dans toute l'étendue de l'île.

Christophe, maître de toute la partie du nord, prit, au
mois de mars 1811, le titre de roi, sous le nom de Henri 1^{er},
s'entoura de tout l'appareil de cette dignité suprême, et fixa
sa résidence dans la ville du Cap. Péthion ayant conservé
une grande partie de l'ouest et tout le sud de l'île, constitua
ce territoire en république d'Haïti, et s'en fit déclarer pré-
sident¹.

¹ Nous n'avons pas cru devoir pousser plus loin cette esquisse rapide
des événemens qui eurent lieu à Saint-Domingue après l'évacuation du
Cap par les débris de l'armée française. Une pareille digression eût été
étrangère à notre plan, et ce que nous venons de rapporter doit suffire à
la curiosité des lecteurs. Mais, ainsi que nous l'avons promis, nous parle-
rons plus tard des faits militaires arrivés dans la partie espagnole jusqu'à
l'évacuation de la ville de Santo-Domingo par le général français Barquier.

Addition sur la tentative de spoliation des objets d'arts et de sciences pendant l'expédition d'Égypte. (Voyez pages 114 et 115.) ^{1801 - an ix.}
Égypte.

Cet événement fut le dernier qui signala la célèbre expédition d'Égypte. Les détails dans lesquels nous sommes entrés à ce sujet seront complétés par les particularités suivantes :

Aujourd'hui que la *Description de l'Égypte* a , sous de certains rapports , fait cesser le sommeil de l'histoire en ce qui concerne l'un des plus grands et des plus anciens peuples de la terre ; aujourd'hui que la publication de ce monument littéraire commence une ère nouvelle pour l'archéologie , c'est le cas de revenir sur l'étendue du service rendu à notre perfectionnement social par de généreux efforts , qui empêchèrent la destruction des nombreux et précieux documens , et généralement de tous les matériaux scientifiques de la commission d'Égypte. Nous sommes en grande partie redevables de ce succès à l'honorable M. Geoffroy Saint-Hilaire , qui a depuis ajouté à son illustration comme voyageur par ses recherches philosophiques sur l'organisation , et principalement par sa célèbre doctrine de *l'unité de composition organique*.

Nous lisons ce qui suit dans la Biographie universelle des contemporains , au mot *Saint-Hilaire* :

« A l'époque de l'évacuation , M. Geoffroy Saint-Hilaire déploya une grande fermeté pour conserver à la commission des sciences et des arts ses dessins et ses précieux manuscrits. Un littérateur anglais , M. Hamilton , jaloux de se procurer à peu de frais des matériaux qui avaient tant coûté à rassembler , avait sollicité du général Hutchinson l'autorisation de se les faire délivrer ; il exhiba ses pouvoirs.

1801 an-IX.
Égypte.

M. Geoffroy lui ayant déclaré que s'il persistait à vouloir accomplir un tel acte, contraire aux lois et aux usages des nations policées, il saurait bien lui échapper, en brûlant lui-même toutes les richesses dont il se proposait de le dépouiller; cette menace énergique engagea l'Anglais à renoncer à son projet.

« La réponse pleine de courage et de dignité qu'il fit à M. Hamilton mérite d'être conservée : *Cette odieuse spoliation*, lui dit-il, *ne s'accomplira pas ; nous-mêmes nous brûlerons toutes nos richesses. C'est à de la célébrité que vous visez. Eh bien ! comptez sur les souvenirs de l'histoire : vous aurez aussi brûlé une bibliothèque dans Alexandrie.* »

Aux démarches de la députation formée de MM. Geoffroy Saint-Hilaire, Delille et Savigny, le général anglais avait répondu qu'il aviserait : il ne tarda pas à faire connaître ses intentions. Ses premiers ordres devaient être exécutés ; voilà ce qu'il fit savoir à ses commissaires, dans le nombre desquels figurait un littérateur versé dans les études de l'antiquité. On se compromettrait par de nouvelles insistances ; ce serait s'exposer même à être retenu comme prisonnier de guerre. Néanmoins il fut répondu aux commissaires : *Nous n'obéirons pas : l'armée n'entre que dans deux jours dans la place ; auparavant, notre sacrifice sera consommé : puis, dans deux jours, on disposera de nos personnes comme on l'entendra ; mais nous aurons du moins évité un sort ignominieux à nos richesses.*

L'énergie de ces paroles fit impression sur M. Hamilton. Il passa subitement à d'autres sentimens ; car il avait été un moment tout bouleversé de l'idée d'avoir échangé des études honorables et sérieuses à Londres contre le rôle d'un barbare dans Alexandrie, contre la chance d'y reproduire le personnage d'Omar, et d'en subir dans l'histoire la flétrissante célébrité.

M. Hamilton, sympathisant alors avec nos artistes, fut admis à voir leurs riches portefeuilles : il comprit de lui-même que ces travaux, privés de l'esprit qui y avait présidé, et qui devait être employé à leur achèvement, seraient perdus pour l'humanité, s'ils n'étaient fécondés et mis en lumière par leurs propres inventeurs. Il retourna au camp de l'armée anglaise, et la cause qu'il y fut plaider avec une conviction parfaite, fut enfin gagnée.

1801 - an IX.
Egypte.

